

CONSEIL

Cent quinzième session

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2025

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| Avant-propos | 1 |
| Décisions clés pour 2025 | 5 |
| Décisions à prendre concernant le Programme et Budget pour 2025 | 7 |
| Aperçu | 9 |
| Introduction au budget..... | 11 |
| Présentation du budget..... | 11 |
| Niveaux budgétaires..... | 11 |
| Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM..... | 12 |
| Tableaux synoptiques de l'OIM..... | 13 |
| Structure organisationnelle renforcée..... | 14 |
| Présentation de l'Organisation | 23 |
| Constitution et gouvernance..... | 25 |
| Structure organisationnelle..... | 26 |
| Organigramme de l'OIM..... | 51 |
| Financement de la structure de base | 53 |
| Définition de la structure de base..... | 55 |
| Sources de financement de la structure de base..... | 55 |
| Fusion de la partie administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel pour 2025 | 58 |
| Partie I : Partie administrative du budget (en francs suisses) | 61 |
| Partie administrative du budget..... | 63 |
| Barème des quotes-parts et contributions assignées..... | 66 |
| Objets de dépenses..... | 70 |
| Tableau des effectifs..... | 73 |
| Partie II : Partie opérationnelle du budget (en dollars É.-U.) | 75 |
| Partie opérationnelle du budget..... | 77 |
| Revenus de soutien opérationnel..... | 78 |
| Sources et application des revenus de soutien opérationnel..... | 80 |
| Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel..... | 81 |
| Financement de la partie opérationnelle du budget..... | 93 |
| Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget..... | 94 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | Page |
|---|------|
| Services/Appuis | 97 |
| Tableau synoptique..... | 99 |
| I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | 100 |
| I.1 Aide à la réinstallation | 102 |
| I.2 Aide au rapatriement | 103 |
| I.3 Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence..... | 103 |
| I.4 Aide à la transition et à la stabilisation | 110 |
| I.5 Soutien en matière électorale..... | 119 |
| II. Migration et santé | 120 |
| II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage..... | 123 |
| II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants | 123 |
| II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise . | 125 |
| III. Migration et développement durable | 127 |
| III.1 Cohérence des politiques et développement des communautés..... | 129 |
| III.2 Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques | 132 |
| III.3 Contribution des migrants au développement..... | 136 |
| IV. Migration régulée | 138 |
| IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements..... | 143 |
| IV.2 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite..... | 145 |
| IV.3 Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité..... | 152 |
| IV.4 Appui à la gestion des migrations..... | 159 |
| V. Migration assistée | 162 |
| V.1 Migration de main-d'œuvre | 164 |
| V.2 Intégration et cohésion sociale | 168 |
| V.3 Immigration et visas | 170 |
| VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire | 172 |
| VI.1 Données et analyses sur la migration | 175 |
| VI.2 Politique migratoire | 176 |
| VI.3 Recherche et publications en matière migratoire | 177 |
| VI.4 Innovation et gestion des connaissances | 178 |
| VI.5 Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations..... | 179 |
| VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | 180 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| | Page |
|---|------|
| VIII. Appui aux programmes de caractère général | 182 |
| VIII.1 Personnel détaché | 182 |
| VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA) | 185 |
| VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers | 185 |
| VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa | 186 |
| VIII.5 Contributions sans affectation spéciale | 186 |
| Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget | 187 |
| Tableaux récapitulatifs | 189 |
| Programmes et projets par région | 190 |
| Afrique..... | 190 |
| Moyen-Orient | 194 |
| Amérique latine et Caraïbes | 196 |
| Amérique du Nord | 198 |
| Asie et Océanie..... | 199 |
| Europe..... | 202 |
| Appuis et services à l'échelle mondiale..... | 206 |
| ANNEXES | |
| Annexe I Financement de la structure de base – Tendances | |
| Annexe II Fonds détenus dans des comptes spéciaux | |
| Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires | 1 |
| Fonds de réponse rapide pour les transports..... | 1 |
| Fonds du patrimoine de l'OIM | 2 |
| Fonds de prêt aux réfugiés | 3 |
| Fonds de dotation Sasakawa | 4 |
| Fonds d'entraide Spühler..... | 5 |
| Annexe III Considérations liées aux devises étrangères dans le Programme et Budget | |
| Annexe IV Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel | |
| Annexe V Mouvements estimatifs | |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-------------|---|
| COP 29 | Vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| COVID-19 | Maladie à coronavirus 2019 |
| OSC | Organisation de la société civile |
| DSS | Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IASC | Comité permanent interorganisations |
| MIDAS | Système d'information et d'analyse des données sur la migration |
| MiMOSA | Migration Management and Operational Systems Application |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONU-Habitat | Programme des Nations Unies pour les établissements humains |
| PCR | Processus consultatifs régionaux sur la migration |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PRIMA | Système d'information et de gestion des projets |
| PRISM | Système de gestion intégrée des processus et des ressources |
| PSEAH | Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel |
| RSO | Revenus de soutien opérationnel |
| TIC | Technologies de l'information et de la communication |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| WASH | Eau, assainissement et hygiène |

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers employés dans le Programme et Budget.

Commission pour frais généraux liés aux projets – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier.

Contributions à affectation spéciale – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour migrer vers des zones de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Imputation des dépenses aux projets – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

Recettes reportées des exercices précédents – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

Réforme budgétaire – Processus de renforcement du budget de base de l'Organisation devant permettre de suivre le rythme de la croissance. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé par le Comité permanent des programmes et des finances en 2010 pour s'atteler à cette question, continue de travailler sur des propositions visant à renforcer le budget de base.

Ressources inscrites au budget – Elles comprennent les crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis, et les engagements de financement pris par des donateurs pour contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget désignent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

Revenus de soutien opérationnel – Ils sont composés de la « commission pour frais généraux liés aux projets » et des « revenus divers ».

Revenus divers – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.

AVANT-PROPOS

Étant presque parvenue au terme de ma première année en tant que Directrice générale, j'ai le plaisir de vous présenter le Programme et Budget pour 2025. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres de l'OIM pour leur appui et leur engagement en faveur de l'action essentielle que mène l'Organisation.

En cette époque difficile, où le nombre de migrants a atteint des niveaux sans précédent, l'OIM continue de répondre à des défis mondiaux complexes. Elle est en première ligne des interventions menées face aux crises dans le monde entier. Le conflit en Ukraine continue d'entraîner des déplacements importants : on dénombre aujourd'hui plus de 6,2 millions de réfugiés et 3,67 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La crise prolongée en Afghanistan continue de compromettre l'avenir de millions d'Afghans à l'échelle nationale et internationale. Au Soudan et dans les pays voisins, le conflit armé est venu aggraver la situation humanitaire catastrophique dans laquelle se trouvent les populations touchées. En République démocratique du Congo, le conflit prolongé a entraîné le déplacement de sept millions de personnes et donné lieu à une situation d'insécurité alimentaire aiguë et à une augmentation de la violence fondée sur le genre. La situation humanitaire, de plus en plus préoccupante, appelle une action concertée de toute urgence. La propagation du virus Mpox en Afrique de l'Est, en Afrique australe et dans la Corne de l'Afrique est source de grave préoccupation, particulièrement pour les migrants en situation de vulnérabilité, les populations très mobiles et les communautés déplacées, autant de groupes qui sont souvent laissés de côté dans ce type de crises.

Le changement climatique reste un facteur majeur de migration et de déplacement. Partout dans le monde, les phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les épisodes de sécheresse prolongés ont des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance et touchent des millions de personnes. La COP 29 à venir se tiendra à point nommé, étant donné qu'elle sera axée sur l'interaction entre le changement climatique, la paix et la sécurité. L'OIM prônera le renforcement des efforts menés à l'échelle internationale en vue de faire face aux déplacements dus au climat et de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

L'OIM, qui est l'un des rares organismes à couvrir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, reste à l'avant-garde des programmes visant à répondre aux besoins émergents. Cependant, la demande croissante de soutien dont elle fait l'objet continue de peser sur ses structures existantes. Au cours de l'année écoulée, le budget et les effectifs de l'Organisation ont encore augmenté. Les dépenses totales de l'OIM devraient s'élever à la fin de 2024 à 3,8 milliards de dollars É.-U.. Selon les projections, les effectifs de l'Organisation devraient atteindre 22 500 d'ici à la fin de 2024, et environ 23 500 en 2025.

L'OIM se félicite du renforcement de sa structure de base procédant des réformes budgétaires convenues au titre de la résolution du Comité permanent des programmes et des finances n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022. Au moment où l'Organisation entre dans la troisième année de mise en œuvre de ces réformes, un grand nombre des besoins les plus pressants et immédiats identifiés au début du processus ont été satisfaits. Les fonctions de contrôle interne et de responsabilité de l'Organisation ont été renforcées et décentralisées. De même, les fonctions juridiques et administratives, les ressources humaines et le contrôle financier ont été consolidés. La coopération stratégique avec le secteur privé a progressé, ainsi que les capacités dans les domaines de la communication et des médias. L'ensemble de ces efforts ont été déployés conformément au Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, tout en maintenant l'accent sur l'efficacité institutionnelle et le renforcement de la souplesse et de la réactivité dont l'Organisation doit faire preuve pour répondre à des besoins complexes et urgents sur le terrain.

Il reste néanmoins beaucoup à faire. Je suis pleinement convaincue que l'OIM saura, avec votre soutien sans faille, conserver sa souplesse tant appréciée et poursuivre ses efforts de renforcement institutionnel afin de répondre aux attentes qui sous-tendent la réforme budgétaire. C'est pourquoi je propose, en 2025, d'utiliser les RSO pour permettre à l'OIM de rester une organisation axée sur l'exécution, capable de répondre mieux et plus rapidement à des défis complexes en s'appuyant sur une structure plus décentralisée. À cet effet, en 2024, elle concentrera ses efforts sur quatre grands domaines ayant trait à la gestion :

- **Renforcer plus avant la responsabilité et le contrôle internes.** L'Organisation prévoit d'établir un plus grand nombre de postes clés en matière de vérification et d'enquête, au Siège et dans les bureaux extérieurs, et améliore ses capacités de contrôle de la qualité et de communication de

données. En intensifiant la décentralisation pour certaines fonctions, on améliorera la supervision des bureaux de pays, ce qui contribuera au renforcement d'une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité à tous les niveaux de l'Organisation.

- **Apporter un soutien accru au personnel de l'OIM pour améliorer la fourniture de services et l'organisation des carrières.** L'OIM a besoin des bonnes personnes aux bons postes et au bon moment. Des effectifs solides et stables sont indispensables à la réalisation de son plein potentiel. Il est prévu de moderniser les procédures institutionnelles en matière de recrutement, de formation et de direction, tout en renforçant progressivement la diversité géographique et l'égalité des genres dans les effectifs à tous les niveaux.
- **Renforcer les partenariats stratégiques et la mobilisation.** Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, il nous incombe de mobiliser des partenaires stratégiques, de mieux faire comprendre les dynamiques mondiales à l'œuvre dans le phénomène migratoire, de faire entendre la voix des migrants, des communautés et des pays, et de donner à l'OIM sa place de chef de file dans le monde pour les questions de migration. L'Organisation consolide ses fonctions en lien avec les partenariats stratégiques et institutionnels, la mobilisation et la communication pour qu'elles soient mieux adaptées à leurs mandats respectifs, notamment en renforçant la collaboration avec des partenaires tels que les institutions financières internationales.
- **Donner forme aux bureaux régionaux du futur.** Après avoir procédé à un examen structurel complet, l'OIM renforce ses bureaux régionaux pour accroître les capacités d'appui aux bureaux de pays ainsi que ses initiatives interrégionales, régionales et infrarégionales, à l'appui de l'excellence des programmes. Dans tous les bureaux régionaux, les fonctions clés seront normalisées dans les domaines des risques et de la conformité, des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des technologies de l'information et de la communication, du suivi et de l'évaluation, des médias et de la communication, de l'élaboration des projets, et d'autres domaines thématiques.

À l'avenir, l'Organisation entend parvenir à l'excellence opérationnelle et stratégique là où celle-ci revêt la plus grande importance. Pour ce faire, il convient de renforcer sans délai les programmes de l'OIM dans quatre domaines clés : action humanitaire et protection, mobilité climatique, voies régulières, et données et analyse. C'est en renforçant les structures internes et en améliorant les partenariats que nous y parviendrons.

Premièrement, **l'action humanitaire et la protection.** Il est impératif d'adapter et de positionner constamment l'OIM pour qu'elle soit en mesure d'intervenir dans des contextes humanitaires en constante évolution. Que ce soit au Siège ou dans ses bureaux extérieurs, l'Organisation renforcera ses capacités d'action humanitaire et de protection, en mettant particulièrement l'accent sur la coordination et la gestion des camps, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et les abris et les établissements. Pour veiller à ne laisser personne de côté, elle prévoit de créer des postes clés dans les domaines suivants : inclusion du handicap, lutte contre la traite dans les situations de crise, responsabilité à l'égard des populations touchées, et santé mentale et soutien psychosocial.

Deuxièmement, **la mobilité climatique et les déplacements.** L'urgence climatique est réelle, et ses effets immédiats se font ressentir jour après jour. On sait qu'à l'avenir, ce phénomène aura inévitablement des effets à long terme sur les populations. Il est du devoir de l'OIM de veiller à ce que l'action climatique soit intégrée dans toutes ses activités opérationnelles, stratégiques et en matière de données, afin que la communauté chargée des migrations participe aux efforts déployés face à l'urgence climatique. L'Organisation continuera d'améliorer ses capacités institutionnelles pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à honorer leurs engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la gestion des déplacements, au moyen de « laboratoires climatiques », et de renforcer ses activités de sensibilisation stratégique et ses partenariats dans le domaine de l'action climatique.

Troisièmement, **les voies régulières et l'inclusion.** L'OIM possède plusieurs décennies d'expérience dans le domaine de l'appui à la mobilité de la main-d'œuvre, à l'inclusion sociale et à la gouvernance des frontières et de l'immigration. On sait que de nombreux pays font – ou feront – face à des pénuries de main-d'œuvre pénalisantes. Par ailleurs, afin de combattre la migration irrégulière, il convient d'améliorer les systèmes de gestion des frontières et de lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains. L'OIM va se doter d'un secrétariat chargé spécialement de coordonner ses travaux sur les voies régulières, garantissant ainsi une réponse associant l'ensemble de l'Organisation. Elle renforce

également ses travaux concernant le développement et la reconnaissance des compétences, ainsi que l'intégration et l'inclusion des migrants.

Quatrièmement, **les données et l'analyse**. Il importe de veiller à ce que les politiques et les lois en matière de migration soient fondées sur des éléments factuels de bonne qualité et sur les droits, et à ce que les programmes soient novateurs et complets. Ainsi, l'OIM sera mieux à même d'aider la communauté internationale à anticiper et à atténuer les risques futurs, et non pas de se contenter de répondre aux situations de déplacement en cours. À cette fin, les données et la recherche jouent un rôle déterminant. L'Organisation continuera d'accentuer l'impact de l'Institut mondial des données, notamment en renforçant les pôles de données dans les bureaux régionaux, afin de produire des données à des fins d'action, d'analyse et de prévision stratégique pour répondre aux besoins des migrants et des communautés au service desquels elle œuvre.

La première ligne de maîtrise de l'OIM demeure ses bureaux de pays, et c'est là que doivent être réalisés certains des investissements les plus importants. L'Organisation intègre progressivement des postes clés hors Siège dans sa structure de base ; les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les pays visés par la résolution n° 31 sont désormais financés à hauteur d'au moins 75 % par le financement de base. Dans les bureaux de pays à fonctions de coordination et les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation, ces postes sont intégralement financés, ce qui accroît la capacité d'intervention de l'OIM dans les pays où les besoins sont les plus importants.

L'OIM nourrit de grandes ambitions pour l'avenir. Si sa structure de financement repose toujours en grande partie sur le budget des projets, elle continuera de diversifier ses sources de financement, en accordant la priorité à l'instauration de partenariats productifs avec le secteur privé, conformément à son mandat. Je tiens à remercier les États Membres qui versent des contributions sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante. L'OIM a besoin de ces généreuses contributions volontaires pour accroître encore sa souplesse et sa flexibilité.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance, de votre soutien et de votre collaboration. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous au cours des années à venir, et ainsi de faire avancer l'action menée par l'OIM dans le but de mettre à profit les possibilités qu'offre la migration tout en œuvrant au service des plus vulnérables.



Amy E. Pope
Directrice générale

DÉCISIONS CLÉS POUR 2025



DÉCISIONS À PRENDRE CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2025

NIVEAU BUDGÉTAIRE

Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget a été établie à 88 874 192 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget de 2024.

Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 2,19 milliards de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 346,1 millions de dollars É.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière.

Revenus de soutien opérationnel

3. Le niveau budgétaire est établi sur la base du montant escompté des revenus qui seront dégagés conformément aux politiques institutionnelles établies concernant le taux de la commission pour frais généraux applicable aux projets mis en œuvre par l'Organisation. Le budget des RSO prévu pour 2025 s'élève à 273 millions de dollars É.-U..

APERÇU



INTRODUCTION AU BUDGET

4. Les services fournis par l'Organisation dans le contexte des migrations mondiales se sont considérablement accrus ces dernières années, amenant l'Administration à élaborer des politiques et à établir des structures qui permettent de mettre en œuvre un budget et un nombre de projets croissants de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Les activités exposées dans le présent document sont le fruit de la collaboration et des partenariats qui ont été noués, et resserrés, avec les États Membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes pour relever les défis mondiaux que pose la migration.

5. Dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent des programmes et des finances, le processus de création des structures de base appropriées a été mis en place suivant une approche progressive afin de garantir une réponse rapide aux besoins des mandants.

PRÉSENTATION DU BUDGET

6. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2025 est composé de deux grandes parties, auxquelles s'ajoutent des sections distinctes pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

7. La Partie I concerne la partie administrative du budget, qui est exprimée en francs suisses et financée par les contributions assignées des États Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 70, 71 et 72).

8. La Partie II concerne la partie opérationnelle du budget, qui est exprimée en dollars É.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

NIVEAUX BUDGÉTAIRES

9. La partie administrative du budget a été établie à 88 874 192 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget de 2024.

10. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 2,19 milliards de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 346,1 millions de dollars É.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière. Il convient de souligner que l'Organisation établit son budget sur la base des crédits escomptés, et que ce montant représente les crédits confirmés pour 2025 au moment où le présent document a été finalisé. Le budget des RSO a été porté de 220 millions de dollars É.-U., dans le budget révisé de 2024, à 273 millions de dollars É.-U. en 2025, soit une augmentation de 24,1 %. Conformément à la résolution du Conseil no 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles.

11. Outre le financement de la structure de base, y compris les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'Organisation, une partie des RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Les projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

12. Les tableaux des pages 58 et 59 présentent l'application des ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES GÉNÉRAUX DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'OIM

13. Les principes essentiels ci-après constituent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne le budget des projets relevant de la partie opérationnelle du budget. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé « IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions ».

14. Les **dépenses directes** sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projet déterminées et qui peuvent être directement attribuées à ces dernières. Elles sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur celui-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel de projet, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet.

15. Les **dépenses indirectes** sont celles que l'OIM engage pour des services d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement attribués à des projets précis. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer avec efficacité et cohérence dans le monde entier.

16. **L'imputation directe des dépenses aux projets** (« projectization ») est une méthode de répartition des coûts suivie par l'OIM pour attribuer les dépenses administratives, opérationnelles et de personnel aux projets. Les dépenses de personnel sont imputées au budget des projets en fonction du temps consacré, tandis que les dépenses administratives courantes sont allouées proportionnellement à l'imputation des dépenses de personnel aux projets ou au regard d'autres paramètres, tels que l'occupation des bureaux. Les dépenses opérationnelles sont imputées directement aux projets correspondants. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet, utilisé pour enregistrer tous les versements de fonds et toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un administrateur de projet, qui est comptable de l'utilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs du projet.

17. La **commission pour frais généraux liés aux projets** est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets ; elle est utilisée à titre d'appoint pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que d'autres dépenses se rapportant à la sécurité du personnel. Le montant actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 7 % du total des dépenses.

18. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, conformément au contrat d'emploi ou au Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, une méthode budgétaire est appliquée pour le paiement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par la partie opérationnelle du budget, et une réserve équivalente au total estimatif de ces indemnités est donc maintenue. Pour cela, un prélèvement est effectué à hauteur de 4 % des dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour en vérifier la pertinence. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour le personnel de la catégorie des administrateurs ; et d) l'assurance maladie après la cessation de service.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie administrative du budget (financée par les contributions assignées des États Membres)

| | 2024 (C/114/6) Francs suisses | 2025 Prévisions Francs suisses |
|----------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Administration | 77 113 216 | 88 874 192 |

Partie opérationnelle du budget (financée par les contributions volontaires)

| SERVICES/APPUIS | 2024 (C/114/6) Dollars É.-U. | 2025 Prévisions Dollars É.-U. |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|
| I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | 1 005 793 200 | 1 219 522 700 |
| II. Migration et santé | 276 286 100 | 342 693 000 |
| III. Migration et développement durable | 40 308 800 | 49 929 100 |
| IV. Migration régulée | 332 411 900 | 338 177 700 |
| V. Migration assistée | 104 793 400 | 136 763 200 |
| VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire | 13 237 400 | 21 190 200 |
| VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | 18 866 200 | 2 629 900 |
| VIII. Appui aux programmes de caractère général | 47 183 000 | 74 102 200 |
| TOTAL | 1 838 880 000 | 2 185 008 000 |

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE RENFORCÉE

19. L'Administration a pour objectif de maximiser les crédits budgétaires limités dont dispose l'Organisation afin de renforcer son efficacité et son impact, et ainsi d'assurer sa capacité à œuvrer au service des migrants et des États Membres.

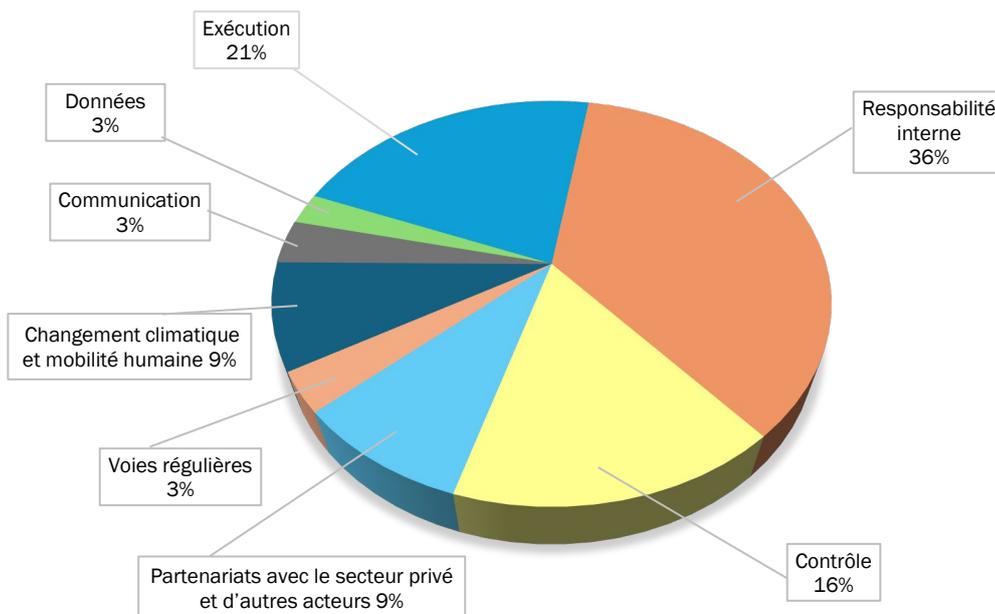
20. Compte tenu de l'augmentation échelonnée sur cinq ans de la partie administrative du budget approuvée par le Comité permanent des programmes et des finances au titre de la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, l'affectation du montant correspondant à l'augmentation pour la troisième année est restée guidée par la répartition proportionnelle entre les grands domaines de la réforme budgétaire que sont l'exécution (53 %), le contrôle (30 %) et le perfectionnement (17 %).

21. L'affectation du montant correspondant à l'augmentation générale du budget de base, qui procède de l'augmentation de la part administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel, a été guidée par un ensemble de priorités définies par la Directrice générale, qui recouvrent : a) le changement climatique et la mobilité humaine ; b) les voies régulières et la mobilité de la main-d'œuvre ; c) les partenariats avec le secteur privé et d'autres acteurs ; d) les données ; e) la communication ; et f) la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre des décisions relatives à l'exécution, la responsabilité interne et la réforme budgétaire.

22. Il est aussi prévu, concernant l'affectation de l'augmentation générale du budget, d'accorder la priorité au financement des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par la résolution du Comité permanent n° 31. Pour garantir une large répartition des fonds additionnels, les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays concernés seront financés à hauteur de 75 % au cours de la troisième année de mise en œuvre de la réforme budgétaire. En outre, les coûts afférents aux postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays à fonctions de coordination et les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation seront intégralement financés pendant cette troisième année. La répartition proportionnelle des fonds prélevés sur la part administrative du budget ne suffisant pas à couvrir ces dépenses, une part du financement nécessaire est couverte par les RSO. Au titre de leur rôle de première ligne de défense de l'Organisation, les chefs de mission et les chargés de la gestion des ressources sont responsables au premier chef de la gestion, du suivi, du contrôle et de la bonne administration des activités en matière de finances, de budget, de trésorerie, de ressources humaines, d'achats, de logistique et d'informatique. Ces fonctions sont essentielles pour assurer la fourniture de services aux migrants et aux États Membres et pour garantir la conformité avec les politiques et les mesures de contrôle interne applicables à la gestion des ressources financières confiées à l'Organisation.

23. Dans les bureaux régionaux, l'accent a été mis largement sur la normalisation et le renforcement des structures, y compris les volets finances, risques et conformité, ressources humaines, gestion de la chaîne d'approvisionnement, TIC, suivi et évaluation, médias et communication, élaboration de projets, et liaison et politiques, pour tenir compte de la restructuration et du classement des unités du Siège, dans le but de constituer des bureaux régionaux efficaces et adaptés au contexte particulier de chaque région, qui veillent à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Organisation. En outre, les capacités ont été améliorées dans plusieurs domaines, tels que la protection, l'action humanitaire et le relèvement, et les données. La gestion des bureaux régionaux repose sur deux principaux piliers : Gestion et réformes, et opérations. Chacun de ces piliers est dirigé par un directeur régional adjoint, sous la supervision d'un directeur régional. Des postes nouveaux et des postes existants sont chargés de fonctions de supervision et d'orientation auprès des bureaux extérieurs, conformément aux politiques, procédures et contrôles internes.

24. Une importance stratégique est également accordée à la consolidation des structures internes, notamment en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, les médias et la communication et le resserrement des partenariats, ainsi que sur la promotion de la responsabilité interne par le renforcement des fonctions juridiques et administratives, des ressources humaines et du contrôle financier.



25. La section suivante présente les changements, y compris les postes nouvellement créés, qui seront intégrés dans la structure existante en utilisant l'augmentation de la partie administrative du budget, conformément à la résolution du Comité permanent n° 31, ainsi que l'augmentation du budget des RSO.

SIÈGE

26. Le Siège est chargé de formuler la politique, les directives et la stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité et d'assurer une surveillance. L'équipe de direction relève de la Directrice générale et comprend les membres suivants :

- Directrice générale adjointe chargée des opérations ;
- Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes ;
- Chef de Cabinet ;
- Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication ;
- Directeur principal du Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle.

27. Quatre bureaux indépendants relèvent directement de la Directrice générale : le Bureau du Médiateur et des services de médiation, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du contrôle interne et le Bureau de la déontologie et de la PSEAH.

28. Les modifications apportées aux effectifs du Siège afin de renforcer des fonctions essentielles conformément aux changements structurels sont énumérées ci-après.

I. Directrice générale

Bureau du contrôle interne

- Création d'un poste de directeur de l'audit interne et de cinq postes dans la catégorie des administrateurs afin de renforcer les capacités du Bureau du contrôle interne.
- Création d'un poste délocalisé investi d'une mission d'enquête auprès du Bureau régional de Nairobi, relevant directement du Bureau du contrôle interne.
- Création d'un poste délocalisé investi d'une mission d'audit interne auprès du Bureau régional de Vienne, relevant directement du Bureau du contrôle interne.

- Pour appuyer et renforcer la présence hors Siège du Bureau du contrôle interne, dix postes de la catégorie des administrateurs ont été délocalisés du Bureau du contrôle interne, situé au Siège, aux bureaux régionaux de Bangkok, Vienne, Nairobi et Panama. En outre, dans les catégories des administrateurs et des agents recrutés sur le plan national, sept postes chargés de l'audit interne et des enquêtes ont été transférés du Centre administratif de Manille à différents bureaux régionaux, comme suit : trois à Vienne, deux à Bangkok et un à Panama. Ces postes relèveront toujours directement du Bureau du contrôle interne.

Bureau de la déontologie et de la PSEAH

- Création de deux postes de la catégorie des administrateurs et d'un poste de la catégorie des services généraux afin de renforcer le Bureau de la déontologie et de la PSEAH.

Bureau du Médiateur et des services de médiation

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes pour renforcer les capacités globales du Bureau.

Bureau des affaires juridiques

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de 10 postes pour renforcer et améliorer les capacités globales du Bureau.
- En vue d'améliorer et de renforcer la présence hors Siège du Bureau des affaires juridiques, des postes délocalisés sont placés dans les pôles juridiques situés à Panama, Bangkok et Nairobi. De plus, dans la catégorie des administrateurs, deux postes chargés de conseil juridique sont placés dans les centres administratifs, un à Manille et à Panama. Dans la catégorie des administrateurs, un poste chargé de conseil juridique est créé à Washington, D.C.. Ces postes relèveront toujours directement du Bureau des affaires juridiques.

II. Bureau exécutif

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de trois postes chargés des politiques migratoires, de l'appui administratif et de la coordination régionale et, dans la catégorie des services généraux, de quatre postes d'appui administratif.

III. Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes de conseil et d'appui auprès de la Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de fonctions administratives et d'appui au sein du Bureau.

Département des médias et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de 11 postes afin de renforcer le Département dans les domaines de la stratégie de communication, de l'appui aux communications, de la communication interne, des médias sociaux et de la créativité.

Secrétariat des organes directeurs

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes chargés d'assurer des services de traduction.
- Transfert du Bureau de la Directrice principale au Secrétariat des organes directeurs d'un poste d'appui administratif de la catégorie des services généraux.

Division de la mobilisation des ressources

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes pour améliorer l'efficacité de la mobilisation des ressources sur le terrain, élargir les travaux de recherche et le traitement des données relatives aux tendances en matière de financement, améliorer les capacités de prévision, et fortifier l'expertise concernant la gestion des relations avec les donateurs, assurer la coordination des appels mondiaux, et solliciter des donateurs nouveaux et non traditionnels.

Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations

- Création du poste de Chef du Secrétariat et d'un poste de la catégorie des administrateurs pour renforcer le Secrétariat et appuyer la mise en œuvre des programmes pertinents sur le terrain.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui aux fonctions administratives au sein du Secrétariat.

Division des partenariats

- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de la collaboration avec les banques multilatérales de développement.

Division des partenariats avec le secteur privé

- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui à la mobilisation du secteur privé.

IV. Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle

- Création d'un poste de directeur adjoint et de cinq postes de la catégorie des administrateurs chargés de la gestion des portefeuilles de projets, de la gestion des risques, de la gestion des financements souples, de la planification stratégique et d'autres fonctions d'appui.

V. Directrice générale adjointe chargée des opérations

- Création d'un poste de la catégorie des administrateurs afin de renforcer les fonctions de liaison et d'appui aux politiques.

Département de l'action humanitaire et du relèvement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de 14 postes visant à renforcer divers domaines, dont les suivants : analyse des données ; conception de solutions numériques ; WASH et abris ; logements, biens fonciers et immobiliers ; initiatives du IASC en matière de diplomatie humanitaire de haut niveau ; planification et interventions communautaires ; et préparation et réponse.
- Six postes ont été transférés de la Division de la protection au Département de l'action humanitaire et du relèvement. En outre, deux postes chargés de la préparation aux situations d'urgence ont été transférés du Bureau de l'OIM en Türkiye au Département de l'action humanitaire et du relèvement, situé au Siège.

Division de la protection

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes destinés à renforcer l'inclusion du handicap, la lutte contre la traite, la santé mentale et le soutien psychosocial, et d'autres domaines liés à la protection.

Département des voies de mobilité et de l'inclusion

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes destinés à améliorer les capacités dans les domaines de la mobilité de la main-d'œuvre, de la cohésion sociale et de la gouvernance intégrée des frontières.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de trois postes au sein de l'Unité de coordination des voyages, pour assurer la coordination des voyages du personnel et l'appui en la matière.
- Transfert du Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques au Département des voies de mobilité et de l'inclusion d'un poste de la catégorie des administrateurs.

Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste d'appui aux politiques migratoires.

Bureau de la sécurité du personnel

- Création de trois postes dans la catégorie des administrateurs et de deux postes dans la catégorie des services généraux, afin de renforcer et d'appuyer la planification stratégique et la poursuite des activités dans les situations d'urgence, de renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration des politiques et de l'adaptation, et de veiller au respect des normes de sécurité du DSS et des politiques et orientations de l'OIM en matière de sécurité.

- Transfert du Bureau de la sécurité du personnel, situé au Siège, au Bureau régional de Vienne, d'un poste de la catégorie des administrateurs, afin de consolider la présence de l'Organisation hors Siège.

Division de l'action climatique

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes afin de renforcer les fonctions d'appui à l'action climatique.

VI. Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes destinés à renforcer la coordination sur des questions de gestion transversales et à appuyer des fonctions connexes, notamment pour aider les bureaux extérieurs à combler les lacunes identifiées.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif.

Département de la gestion administrative et financière

- Création d'un poste de contrôleur financier adjoint et de cinq postes de la catégorie des administrateurs, afin de renforcer les fonctions liées aux finances, à la conformité financière, au budget, à la comptabilité, au système de planification des ressources d'entreprise et à la trésorerie.

Département des ressources humaines

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de sept postes chargés de l'organisation des carrières, de la mobilité du personnel, de la diversité et de l'inclusion, et de la Réserve d'affectation.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de cinq postes dans divers domaines liés aux ressources humaines, dont les assurances du personnel, et le perfectionnement et la formation du personnel.

Département des technologies de l'information et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de neuf postes afin d'accroître les capacités de divers services d'appui, et d'élaborer des solutions en matière de TIC en plus de renforcer les stratégies de cybersécurité.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de cinq postes d'appui en matière d'achat de matériel et de services TIC, d'administration des réseaux, et de développement et de mise en œuvre de diverses plateformes d'entreprise.

Division de la chaîne d'approvisionnement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de six postes afin de fournir un appui à l'échelle mondiale dans les domaines de la gestion des stocks mondiaux, des procédures et politiques administratives, du respect des normes par les partenaires d'exécution, de la normalisation des catégories de biens et de services, des solutions de gestion de la flotte mondiale, et de la gestion des actifs.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de quatre postes d'appui aux achats, à la gestion de la flotte et à la gestion des actifs.
- Transfert du Bureau de l'OIM en Türkiye à la Division de la chaîne d'approvisionnement, au Siège, d'un poste de la catégorie des administrateurs chargé de la gestion des stocks mondiaux.

Division de la gestion du changement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la délégation de pouvoir, afin d'améliorer la simplification, l'automatisation et le recensement des délégations au Siège et hors siège, conformément aux rôles définis dans le système de planification des ressources d'entreprise et aux règles de contrôle des accès.

Division des services partagés à l'échelle mondiale

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la mise en œuvre de différents éléments du Programme d'efficacité des Nations Unies.

CENTRES ADMINISTRATIFS

29. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation.

Centre administratif de Manille

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes à l'appui des fonctions liées aux médias et à la communication, y compris dans le domaine de la conception graphique et de l'élaboration de sites Web.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de 12 postes afin de renforcer le système de planification des ressources d'entreprise et l'appui technique, et d'optimiser les moteurs de recherche au service des activités liées aux médias et à la communication.

INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES

- Création de trois postes dans la catégorie des administrateurs et d'un poste dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, destinés à appuyer la gestion des ressources, les fonctions thématiques liées aux données et les capacités de prospective stratégique.

BUREAUX MONDIAUX, RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX ET BUREAU SPÉCIAL DE LIAISON

30. Les bureaux mondiaux fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux bureaux extérieurs de l'OIM, assurent une étroite coordination entre les représentants des donateurs et les structures de l'OIM concernés et veillent à ce que les parties prenantes clés soient tenues pleinement informées des évolutions institutionnelles survenues à l'OIM. Les bureaux régionaux et sous-régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays. Le Bureau spécial de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique assure la liaison et la coordination avec l'Union africaine et d'autres organismes multilatéraux. Il est proposé d'apporter les changements ci-après, conformément à l'objectif visant à consolider la présence de l'Organisation sur le terrain, où elle est plus proche des bénéficiaires de ses services.

Bureau mondial de Bruxelles

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des domaines suivants : aide aux migrants ; mobilité de la main-d'œuvre et développement humain ; gouvernance de l'immigration et des frontières ; migration, environnement et changement climatique ; et santé dans le contexte migratoire.
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste chargé des interventions d'urgence et d'après-crise.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de quatre postes chargés de l'appui à l'analyse financière et de différents domaines thématiques.

Bureau mondial de Washington, D.C.

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de trois postes afin de renforcer les capacités dans les domaines de la liaison et de la sensibilisation et des accords de coopération.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes d'appui dans les domaines des programmes, de la liaison et des finances.

Bureau régional de Bangkok

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes chargés de la paix et du relèvement, de la protection, de l'analyse des données, et de la conformité et de la gestion des risques.

- Création, dans la catégorie des services généraux, de 12 postes afin de fournir un appui et un renfort dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des finances, des TIC, de la liaison et des politiques, des médias et de la communication, du suivi et de l'évaluation, et des risques et de la conformité, ainsi que dans d'autres domaines thématiques.

Bureau régional de Panama

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes chargés des médias et de la communication, des risques et de la conformité, des données et de la recherche, et de la paix et du relèvement.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de trois postes chargés du suivi et de l'évaluation, des risques et de la conformité, et de la liaison et des politiques.
- Transfert au Bureau de l'OIM à Mexico d'un poste de la catégorie des agents recrutés sur le plan national chargé de la mobilisation du secteur privé, et reclassement du poste à la catégorie des administrateurs.

Bureau régional de Vienne

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, des médias et de la communication, des interventions humanitaires d'urgence, de la protection, et des données et de la recherche sur la migration.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de huit postes d'appui dans les domaines des risques et de la conformité, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des ressources humaines, des finances et de l'administration, ainsi que dans d'autres domaines thématiques.
- Transfert du Bureau sous-régional de Bruxelles au Bureau régional de Vienne d'un poste chargé des ressources humaines, relevant de la catégorie des administrateurs.

Bureau régional du Caire

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, des médias et de la communication, des données et de la recherche, de la protection et de la préparation aux situations d'urgence, et création d'un poste délocalisé chargé de la collaboration avec le Fonds islamique philanthropique, auprès du Bureau de l'OIM en Arabie saoudite.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de 13 postes d'appui dans les domaines des TIC, des finances et du budget, de l'administration, des risques et de la conformité, du suivi et de l'évaluation, et de l'élaboration de projets, ainsi que dans divers autres domaines thématiques, et création d'un poste délocalisé d'assistant exécutif, auprès du Bureau de l'OIM en Arabie saoudite.
- Transfert du Bureau de l'OIM à Doha au Bureau de l'OIM à Riyad d'un poste chargé des activités de l'OIM en matière de philanthropie islamique, relevant de la catégorie des administrateurs.

Bureau régional de Dakar

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des médias et de la communication, de la protection, et des données et de la coordination des travaux de recherche.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de neuf postes d'appui dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances et du budget, des risques et de la conformité, de l'élaboration de projets, et du suivi et de l'évaluation, ainsi que dans divers autres domaines thématiques.

Bureau régional de Nairobi

- Création d'un poste de directeur régional adjoint chargé de la gestion et des réformes, et, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés des risques et de la conformité, de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence, de la protection, et des données et de la coordination des travaux de recherche.

- Création, dans la catégorie des services généraux, de neuf postes d'appui dans les domaines des finances, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des risques et de la conformité, de la liaison et des politiques, et du suivi et de l'évaluation, ainsi que dans divers autres domaines thématiques.

Bureau sous-régional de Bruxelles

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes dans les domaines des TIC et de l'aide aux migrants.
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de l'appui au suivi et à l'évaluation.
- Transfert du Bureau sous-régional de Bruxelles au Bureau régional de Vienne d'un poste chargé des ressources humaines, relevant de la catégorie des administrateurs.

Bureau sous-régional de Pretoria

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes chargés de la protection et de la réponse aux situations d'urgence.
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes d'appui dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des TIC.

Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de quatre postes dans les domaines de la migration, de l'environnement et du changement climatique, des politiques commerciales concernant la migration, de la protection, et de la santé dans le contexte migratoire.

BUREAUX DE PAYS CHARGÉS DES PARTENARIATS ET DE LA SENSIBILISATION ET BUREAUX DE PAYS À FONCTIONS DE COORDINATION

31. Les bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation sont dotés de responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources, d'instauration de partenariats et de sensibilisation. La sensibilisation consiste à informer le public et à mobiliser la société civile, le secteur privé et le grand public. Ces bureaux collaborent au niveau stratégique avec les pays donateurs à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Australie)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de trois postes chargés des médias et de la communication, de la liaison avec le secteur privé, et d'autres fonctions concernant la liaison et les partenariats.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Canada)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes chargés de la mobilisation des ressources et de la liaison, et de la mobilisation du secteur privé.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Danemark)

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chargé de liaison.
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes dans les domaines des médias et de la communication, et de la mobilisation des ressources.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Allemagne)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste dans le domaine de la mobilisation des ressources et, dans la catégorie des services généraux, d'un poste dans le domaine des médias et de la communication.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Japon)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste chargé de la mobilisation des ressources.
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan local, de trois postes d'appui dans les domaines des finances et de la communication.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (République de Corée)

- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de trois postes chargés de la mobilisation des ressources, de l'élaboration des programmes et de la liaison.

Bureau de pays chargé des partenariats et de la sensibilisation (Royaume-Uni)

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste dans le domaine de la mobilisation du secteur privé, et, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan local, de trois postes dans les domaines de la mobilisation des ressources, de la communication, et de la liaison avec les donateurs.

TRANSFERTS ENTRE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET LES RSO

32. Le financement des postes ci-après a été transféré des RSO à la partie administrative du budget :

- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau des affaires juridiques
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau du contrôle interne
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Département de l'action humanitaire et du relèvement
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques
- Un poste de la catégorie des administrateurs et un poste de la catégorie des services généraux au sein du Département des ressources humaines
- Un poste de la catégorie des administrateurs et un poste de la catégorie des services généraux au sein du Département de la gestion administrative et financière
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein de la Division de la santé et du bien-être du personnel
- Un poste, de la catégorie des administrateurs, chargé de la gestion des ressources au sein du Bureau de l'OIM en République démocratique populaire lao
- Un poste de la catégorie des administrateurs au sein du pôle juridique du Bureau régional de Panama
- Deux postes, de la catégorie des administrateurs, chargés de la paix et du relèvement et des ressources humaines au sein du Bureau régional de Vienne
- Deux postes, de la catégorie des administrateurs, chargés des médias et de la communication et des ressources humaines au Bureau régional du Caire
- Deux postes, de la catégorie des administrateurs, chargés des médias et de la communication et des ressources humaines au sein du Bureau régional de Dakar
- Un poste, de la catégorie des administrateurs, chargé de la coordination des politiques au sein du Bureau régional de Nairobi
- Deux postes de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau mondial de Washington, D.C.

33. Le financement des postes ci-après a été transféré de la partie administrative du budget aux RSO :

- Deux postes de la catégorie des administrateurs au sein du Bureau mondial de Bruxelles
- Deux postes de la catégorie des administrateurs et un poste d'appui à l'échelle locale au sein du Bureau de l'OIM à Londres

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

34. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Sa constitution a été adoptée le 19 octobre 1953 et est entrée en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à la Constitution sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. D'autres amendements ont été apportés et sont entrés en vigueur le 21 novembre 2013 ; ils ont conduit aux structures de gouvernance actuelles et ne comportent aucune obligation nouvelle pour les États Membres.

35. En vertu de ces amendements à la Constitution, les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité permanent des programmes et des finances et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque État Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est l'autorité suprême de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité permanent, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de questions budgétaires et financières. Entre les sessions du Conseil, il prend toute décision urgente sur des questions qui relèvent de la compétence du Conseil.

36. Ces dix dernières années, l'Organisation a profondément changé : ses dépenses d'opérations ont augmenté de plus de 140 %, sa composition n'a cessé de s'élargir – elle est aujourd'hui presque universelle – et ses effectifs se sont rapidement accrus. Sur le plan institutionnel, le rôle de l'Organisation s'est élargi, la migration étant devenue une question de première importance pour la communauté internationale. L'intégration de l'OIM dans le système des Nations Unies, en 2016, et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en 2018, illustrent ce rôle plus central et les responsabilités croissantes de l'Organisation à l'échelle mondiale.

37. C'est dans ce contexte que les États Membres ont adopté la résolution du Conseil n° 1385 du 28 octobre 2020 sur le renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation, à la suite d'une proposition du Directeur général en ce sens. L'Administration, qui comprend un directeur général, les directeurs généraux adjoints et un personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux orientations et décisions du Conseil et du Comité permanent. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, est élu par le Conseil pour un mandat de cinq ans et ne peut être réélu que pour un seul mandat additionnel. Il nomme deux directeurs généraux adjoints pour la durée de son mandat : le Directeur général adjoint chargé des opérations, et le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

38. L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de contribuer à relever les défis opérationnels de la migration, de favoriser la compréhension des questions de migration, de promouvoir le développement économique et social par la migration, et d'œuvrer au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

39. Conformément à la Constitution de l'OIM, les objectifs et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates ou qui, autrement, ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements pourront être faits entre l'Organisation et les États intéressés, y compris ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, des services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre assistance conforme aux buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des États ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.

- Offrir aux États, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

40. L'Administration s'emploie à faire en sorte que la structure organisationnelle demeure adaptée à la complexité croissante des diverses activités de l'Organisation. L'OIM a enregistré une croissance exponentielle ces dernières années en raison de l'évolution de la donne migratoire. Les changements observés dans la dynamique migratoire et les besoins en matière d'intervention humanitaire obligent l'Organisation à se positionner de façon à relever avec efficacité les nouveaux défis, à exécuter son mandat et à répondre aux besoins et aux attentes croissants de ses bénéficiaires, de ses États Membres et d'autres parties prenantes. Avec un budget des opérations évolutif et des activités mises en œuvre dans de nombreux pays du monde, il est fondamental que l'Organisation conserve des structures organisationnelles appropriées qui facilitent la mise en œuvre de ses activités et, dans le même temps, protègent ses actifs grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. La structure de base est régulièrement examinée pour s'assurer de son efficacité, et des améliorations appropriées sont présentées pour examen aux États Membres à l'occasion du processus budgétaire annuel.

41. La structure du Siège et la structure hors siège, adoptées à l'issue de l'examen structurel réalisé en 2024, sont exposées plus en détail ci-dessous.

42. Outre le Siège, basé à Genève, la structure organisationnelle de l'OIM est constituée des entités suivantes :

- Centres administratifs
- Bureaux mondiaux
- Bureaux régionaux
- Bureaux sous-régionaux
- Bureaux de pays

SIÈGE

43. Le Siège est chargé de formuler la politique, les directives et la stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité et d'assurer une surveillance. L'équipe de direction relève de la Directrice générale et comprend les membres suivants :

- Directrice générale adjointe chargée des opérations
- Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes
- Chef de Cabinet ;
- Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication ;
- Directeur principal du Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle.

DIRECTRICE GÉNÉRALE

44. La Directrice générale a été élue par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Elle dispose de l'autorité constitutionnelle pour gérer l'Organisation et mener des activités relevant de son mandat, en fixant des orientations stratégiques à l'échelle mondiale, en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques. La Directrice générale a nommé deux directrices générales adjointes pour la durée de son mandat : la Directrice générale adjointe chargée des opérations, et la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes.

Bureau du contrôle interne

45. Le Bureau du contrôle interne constitue la troisième ligne de défense indépendante du Cadre de gouvernance interne. Il a pour mission de fournir des garanties indépendantes et objectives et des études et conseils systématiques, de valoriser et d'améliorer la conception, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de services et des opérations de l'OIM et de contribuer à la réalisation des objectifs des programmes et projets de l'Organisation. La mission, les pouvoirs et les responsabilités du Bureau sont énoncés dans sa Charte et portent sur la fourniture de services d'audit interne, de réception de signalements, d'enquête et d'évaluation. Au sein de l'OIM, c'est le seul bureau assumant de telles fonctions de façon indépendante et spécialisée ; le Bureau élabore des stratégies et des plans de travail régissant ses activités compte tenu du mandat, des plans et des priorités de l'Organisation, ainsi que des risques encourus par celle-ci. Dans l'exécution de ses fonctions, le Bureau se conforme aux normes, aux principes et aux orientations applicables concernant les vérifications, les enquêtes et les évaluations, et il tient compte des bonnes pratiques arrêtées et recommandées par les groupes professionnels compétents au sein du système des Nations Unies et par d'autres organisations internationales.

Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel

46. Le Bureau de la déontologie et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel (PSEAH) est un organe indépendant qui est placé sous l'autorité directe de la Directrice générale. Il dirige les travaux menés par l'Organisation en vue de favoriser et préserver une culture éthique d'intégrité, de transparence et de responsabilité au sein de l'OIM, de promouvoir le respect des valeurs fondamentales et des normes de déontologie de l'Organisation et de mettre en œuvre de solides mesures de PSEAH, en intervenant au niveau des politiques et en prodiguant des conseils, en publiant des rapports annuels, en proposant des formations et des activités de sensibilisation à l'échelle mondiale, ainsi qu'en menant des initiatives visant à libérer la parole et à prévenir la discrimination, les mauvais traitements, le harcèlement et les autres manquements, sous toutes leurs formes. Les activités du Bureau sont indispensables à la bonne gouvernance de l'OIM, à l'influence de ses activités et à la préservation de la confiance de ses parties prenantes.

Bureau du Médiateur et des services de médiation

47. Le Bureau du Médiateur et des services de médiation est l'entité indépendante chargée de la résolution informelle des litiges dans le cadre du système d'administration interne de la justice de l'OIM. Ses principales fonctions sont de travailler avec des personnes et des groupes au sein de l'Organisation afin de les aider à trouver des solutions pour résoudre des conflits, des questions ou des problèmes relatifs aux conditions d'emploi, et notamment à l'administration des prestations et avantages, aux méthodes de gestion ainsi qu'au comportement professionnel ou aux relations avec le personnel ; et de porter les problèmes systémiques à l'attention de l'Organisation aux fins de règlement. Conformément à sa charte, le Bureau des services de médiation s'emploie à préserver la confidentialité des personnes qui sollicitent ses services, reste neutre et impartial face aux préoccupations soulevées et est indépendant des structures officielles de l'Organisation. Il est ainsi en mesure d'assumer efficacement ses fonctions en conformité avec le Code de déontologie de l'International Ombuds Association, les politiques, règlements et règles de l'OIM ainsi que d'autres instruments interinstitutions visant à assurer l'équité et la régularité des procédures.

Bureau des affaires juridiques

48. Le Bureau des affaires juridiques, dirigé par le Conseiller juridique, veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes à la Constitution de l'OIM et aux autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et à ce que ses relations avec les gouvernements, les organisations internationales, les entités privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne des conseils juridiques, notamment sur les questions constitutionnelles, sur les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, et sur les questions relatives aux contrats et au personnel. Le Bureau comprend trois divisions au Siège et des pôles juridiques régionaux à Bangkok, Nairobi et Panama.

49. La **Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes** donne un avis juridique sur la structure, le mandat et les fonctions de l'Organisation compte tenu de la Constitution de l'OIM, d'autres textes fondamentaux tels que le Règlement du Conseil et celui du Comité permanent des programmes et des finances, des décisions pertinentes du Conseil et du droit international. Elle s'occupe des questions

fondamentales liées au statut juridique ainsi qu'aux privilèges et immunités de l'OIM ; offre des conseils afin de veiller à ce que les relations juridiques de l'Organisation avec les États, les Nations Unies et les autres organisations internationales reposent sur une base solide ; appuie les travaux des organes directeurs, y compris les organes subsidiaires et les groupes de travail, en leur fournissant des avis et des interprétations juridiques ; donne des avis sur les aspects juridiques des opérations et des politiques institutionnelles de l'OIM ; et fournit des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège afin que les données à caractère personnel soient recueillies, utilisées, transférées ou traitées de toute autre manière en accord avec le cadre juridique de protection des données de l'OIM.

50. La **Division Droit commun et administratif** donne des avis sur toutes sortes de questions juridiques générales et sur toutes les affaires relevant du droit administratif, y compris le traitement des cas de manquement. Elle représente et conseille l'Organisation dans tous les litiges d'un bout à l'autre du processus d'administration interne de la justice ; examine et élabore des politiques pour s'assurer de leur conformité avec le cadre juridique interne ; apporte son concours à l'application du Règlement unifié du personnel aux membres du personnel recrutés localement dans les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier, et à la mise à jour du Statut du personnel ; fournit des avis au sujet des privilèges et immunités accordés aux membres du personnel et à l'Organisation et veille à leur respect, y compris dans les litiges impliquant le personnel portés devant des juridictions nationales ; fournit des services juridiques consultatifs aux hauts responsables et aux bureaux extérieurs sur des questions de droit administratif complexes ; et vérifie la conformité juridique des accords et modèles destinés aux membres du personnel et aux non-membres du personnel.

51. La **Division du droit des contrats** donne un avis juridique sur tous les types de contrats dont l'OIM a besoin pour ses opérations et ses activités, y compris les accords de financement conclus avec des donateurs publics et privés, les contrats relatifs à l'achat de biens et de services, les accords relatifs à la mise en œuvre de projets ainsi que les accords de coopération avec des partenaires. Elle aide les bureaux de pays et les unités du Siège à structurer des accords. En outre, elle donne un avis juridique sur des questions contractuelles, notamment en ce qui concerne les licenciements et les litiges. La Division comprend une unité dans chacun des deux centres administratifs situés respectivement à Manille et à Panama ainsi que des membres à Genève et Washington, D.C..

BUREAU EXÉCUTIF

52. Le Chef de Cabinet aide la Directrice générale et l'équipe de direction à garantir l'efficacité opérationnelle, la coordination stratégique et l'efficacité des communications des différents départements et des opérations sur le terrain. Chargé d'appuyer le fonctionnement quotidien de l'Organisation, y compris en supervisant les bureaux régionaux, le Bureau exécutif fournit un appui essentiel à la Directrice générale et aux hauts responsables dans la prise de décisions. En facilitant la collaboration entre les départements et entre le Siège et les bureaux extérieurs, et en simplifiant l'articulation des tâches, le Bureau exécutif contribue à la bonne réalisation du mandat de l'OIM. Il supervise l'Unité de la coordination et de l'appui à l'échelle régionale.

53. L'**Unité de la coordination et de l'appui à l'échelle régionale** contribue à asseoir la cohésion de la structure régionale de l'OIM et permet aux bureaux régionaux d'exercer plus facilement leurs fonctions de contrôle et leurs responsabilités techniques, en vue de gérer les opérations de l'OIM sur le terrain avec efficacité et efficacie. Elle traite les demandes intersectorielles concernant les bureaux régionaux et les bureaux de pays, apporte un soutien et des conseils selon les besoins et peut également saisir les services compétents du Siège en vue de résoudre les problèmes.

BUREAU DES PARTENARIATS, DE LA SENSIBILISATION ET DE LA COMMUNICATION

54. Le Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication appuie la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'OIM en mobilisant des ressources, en collaborant avec des partenaires, en orientant les politiques et en faisant mieux connaître les dynamiques migratoires mondiales. Il se trouve en première ligne pour ce qui est d'établir des mécanismes de financement prévisibles aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et il améliore la réputation et la crédibilité de l'OIM en tant qu'Organisation cheffe de file pour les questions de migration. Le Bureau plaide en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières auprès de tous les partenaires et États Membres concernés et il s'efforce de ménager l'espace nécessaire pour faire entendre la voix et l'histoire des migrants, des communautés et des pays. Le Bureau comprend le Département des médias et de la communication, le Secrétariat des organes directeurs, la Division de la mobilisation des ressources, le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur

les migrations, la Division des partenariats, la Division des partenariats avec le secteur privé, le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies et les Bureaux mondiaux à Bruxelles et à Washington, D.C..

Département des médias et de la communication

55. Le Département des médias et de la communication est le centre stratégique des activités de communication internes et externes de l'Organisation. Il est chargé de gérer et de renforcer la visibilité, la communication et les activités de sensibilisation de l'Organisation à l'échelle mondiale. Il offre un appui inestimable au Siège de l'OIM ainsi qu'aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays du monde entier, en déployant une approche cohérente et efficace de la communication tout en présentant l'Organisation comme l'organisme chef de file dans le monde pour les questions de migration, contribuant ainsi à faire comprendre sa mission et à lui obtenir des soutiens. Le Département joue un rôle décisif pour ce qui est de faire évoluer la perception des questions liées à la migration et de veiller à communiquer efficacement sur la mission, les buts et les activités de l'OIM auprès de publics divers dans le monde entier.

Secrétariat des organes directeurs

56. Le Secrétariat des organes directeurs est l'interlocuteur institutionnel pour les relations et la liaison avec les États Membres et observateurs en ce qui concerne les questions relatives aux organes directeurs. À ce titre, il prépare et coordonne les réunions annuelles des organes directeurs de l'OIM, y compris les sessions du Conseil et du Comité permanent des programmes et des finances, les réunions des groupes de travail, et les consultations informelles qui s'y rapportent. Il organise également les réunions du Bureau du Conseil et le Dialogue international sur la migration. Il est composé de quatre entités : l'Unité du Dialogue international sur la migration, le Secrétariat des réunions, l'Unité des responsables régionaux et les Services de traduction.

57. L'**Unité du Dialogue international sur la migration** organise le forum mondial de dialogue sur les politiques migratoires de l'Organisation, qui vise à renforcer les capacités permettant aux gouvernements et aux autres parties prenantes d'aborder la migration de manière efficace et exhaustive.

58. Le **Secrétariat des réunions** est le point focal pour les réunions et les documents des organes directeurs ainsi que pour les archives institutionnelles. Il assure la gestion de toute la logistique relative à la planification et à la tenue des réunions en personne et en ligne, et s'occupe de l'édition (en anglais) et de la distribution de tous les documents des organes directeurs et des documents connexes.

59. L'**Unité des responsables régionaux** offre son expertise régionale et nationale à la Directrice générale et à l'équipe de direction, et fournit des informations générales sur les questions pertinentes. Cette expertise contribue en outre à l'harmonisation et à la coordination des efforts institutionnels aux niveaux régional et national. L'Unité assure une liaison régulière avec les États Membres sur des questions nationales et régionales liées à la migration.

60. Les **Services de traduction**, comprenant l'Unité de traduction espagnole et l'Unité de traduction française, sont chargés d'assurer la traduction de documents vers l'espagnol et le français, et vers d'autres langues si nécessaire. Ils jouent également un rôle de pôle linguistique pour ce qui est de la terminologie liée à la migration en espagnol et en français auprès de l'OIM, des établissements universitaires, et des autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

Division de la mobilisation des ressources

61. La Division de la mobilisation des ressources a pour but de développer les financements alloués à la mission de l'OIM, telle qu'elle est énoncée dans son Plan stratégique 2024-2028. Elle est chargée, au premier chef, d'instaurer des relations avec des donateurs et de cultiver ces relations, de mobiliser des financements, et de diversifier les ressources de l'Organisation. La structure de l'OIM étant décentralisée, la Division dirige et coordonne les activités de mobilisation des donateurs et des ressources pour l'ensemble des services de l'Organisation et des zones géographiques. En outre, elle donne des orientations essentielles, développe et diffuse les connaissances et permet à l'Organisation d'être mieux à même de lever des fonds ; elle agit comme une plateforme centrale pour garantir une approche cohérente et efficace de la mobilisation des donateurs et des ressources au sein de la structure décentralisée de l'OIM.

Secrétariat du réseau des Nations Unies sur les migrations

62. Le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations exerce les fonctions clés suivantes : apporter un soutien à toutes les composantes du Réseau afin de resserrer la collaboration entre les partenaires (système des Nations Unies, États Membres et autres parties prenantes) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; superviser le mécanisme de renforcement des capacités prescrit par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui comprend le Pôle du Réseau sur les migrations et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations ; aider les États Membres à assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial, entre autres au moyen d'examen régionaux et dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales ; et coordonner l'établissement du rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial.

63. **L'Unité du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration** est chargée de gérer le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration et de fournir un appui en matière de gestion au Comité directeur. Cet appui consiste à examiner toutes les notes conceptuelles et toutes les propositions de programmes conjoints, à prêter main-forte aux équipes de pays des Nations Unies aux fins de la conception et de la mise en œuvre de programmes conjoints, à mener des consultations techniques et stratégiques entre les membres du Comité directeur et à soutenir les activités de collecte de fonds et de sensibilisation.

Division des partenariats

64. La Division des partenariats dirige les efforts visant à mettre à profit les partenariats à l'appui des priorités stratégiques et des besoins opérationnels de l'OIM selon une approche associant l'ensemble de l'Organisation. L'OIM estime qu'il importe d'instaurer des partenariats stratégiques avec des parties prenantes extérieures pour tirer parti des multiples possibilités qu'offre la migration et relever les défis complexes qui y sont liés. La Division s'emploie à développer et à diversifier les partenariats avec les organisations internationales, les institutions financières internationales, la société civile et les autres parties prenantes, en se dotant d'une approche plus stratégique et en renforçant les connaissances relatives à la collaboration avec les partenaires.

65. **L'Unité des partenariats internationaux** relève de la Division des partenariats. Elle dirige et appuie les efforts déployés par l'Organisation en vue d'établir et de préserver des relations et des partenariats à l'échelle intergouvernementale, non gouvernementale et locale. Plus précisément, elle est chargée des relations avec les mécanismes de consultation interétatique sur les migrations, les organisations intergouvernementales extérieures aux Nations Unies, les administrations locales, la société civile et la jeunesse. Elle donne des orientations aux collègues du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays en ce qui concerne les possibilités de partenariats, et elle veille à ce que les pratiques exemplaires soient diffusées à l'échelle de l'Organisation. Elle joue aussi un rôle de catalyseur en aidant l'OIM à exploiter les avantages comparatifs de chaque entité à l'appui des priorités stratégiques de l'Organisation.

66. **L'Unité des partenariats avec les banques de développement multilatérales** est chargée d'établir et de maintenir des relations et des partenariats productifs avec les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales, dans le but de promouvoir collectivement des migrations dignes et ordonnées servant l'intérêt des sociétés, et d'intégrer la migration dans les activités de développement qui sont financées par ces banques. Elle donne des orientations aux collègues du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays en ce qui concerne les possibilités de partenariats, et veille à ce que les pratiques exemplaires soient diffusées à l'échelle de l'Organisation.

Division des partenariats avec le secteur privé

67. La Division des partenariats avec le secteur privé dirige l'action stratégique pour la sensibilisation et la mobilisation du secteur privé, avec qui elle s'emploie à établir des partenariats fructueux et novateurs, à l'appui des priorités stratégiques de l'OIM. Elle fournit au Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays une assistance et des connaissances spécialisées pour ce qui touche à la recherche, l'établissement et la gestion des partenariats avec le secteur privé. En outre, elle est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation du secteur privé pour la période 2023–2027, qui encadre les interactions entre l'OIM et le secteur privé, au service de migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle supervise la mobilisation du secteur privé, gère et coordonne le

processus de diligence raisonnable pour ce qui concerne l'instauration de partenariats avec le secteur privé, renforce les capacités du personnel en la matière et supervise le programme des ambassadeurs itinérants et les partenariats avec des personnalités en vue.

Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies

68. Le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York est chargé de renforcer les partenariats de l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies ou avec des missions diplomatiques ou d'autres parties prenantes essentielles. Il vise à mieux faire comprendre les questions liées à la migration, à favoriser la concertation sur les politiques et à faire en sorte que l'OIM et les questions liées à la migration soient bien représentées aux conférences et réunions de haut niveau des Nations Unies. En prenant part à des débats relatifs à la migration, envisagée sous l'angle politique, social, économique et humanitaire, ou encore du point de vue de la paix et de la sécurité, le Bureau s'emploie à faire mieux connaître les travaux et les priorités de l'Organisation et à renforcer la visibilité de la migration, en appelant l'attention sur l'importance de la question dans différentes enceintes des Nations Unies, telles que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Aux côtés de l'Unité des partenariats avec les Nations Unies à Genève, le Bureau donne des orientations au personnel de l'OIM dans le monde entier concernant la collaboration avec les mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris les équipes de pays, et il joue un rôle clé dans la promotion des priorités stratégiques et des objectifs opérationnels de l'OIM. Ces deux entités travaillent de concert avec les États Membres, le secrétariat, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies et différentes organisations intergouvernementales à l'échelle mondiale ; ainsi, elles contribuent dans une large mesure à la réalisation des engagements pris par l'OIM en lien avec la réforme des Nations Unies et avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et font en sorte de maintenir la migration au cœur des débats internationaux.

69. **L'Unité des partenariats avec les Nations Unies** fait partie intégrante du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies ; elle dirige les efforts stratégiques liés à l'établissement ou au maintien des relations avec d'autres entités, fonds et programmes des Nations Unies. Elle appuie les activités du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies en vue de favoriser la participation de l'Organisation aux mécanismes et processus des Nations Unies. Ce faisant, elle veille à ce que la collaboration entre l'OIM et les autres organismes des Nations Unies soit efficace et conforme aux buts fondamentaux des Nations Unies.

BUREAU DE LA STRATÉGIE ET DE LA PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE

70. Le Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 ; il évalue périodiquement les progrès et les risques et dirige les efforts visant à définir des politiques, procédures et systèmes d'information solides en matière de planification, de gestion des risques et de suivi. Il joue un rôle de premier plan en permettant à l'OIM de passer d'une logique de gestion de projets à une approche centrée sur la gestion de programmes, en mettant l'accent sur l'utilisation judicieuse, efficiente et efficace des ressources. En outre, il supervise et garantit l'intégration de pratiques de gestion des risques dans tous les domaines stratégiques et opérationnels de l'OIM, gère la communication aux parties prenantes d'informations fondées sur des résultats à l'échelle de l'Organisation et aide la Directrice générale à donner la priorité aux initiatives institutionnelles qui s'accordent avec les buts fondamentaux de l'OIM.

Division des risques institutionnels

71. La Division des risques institutionnels supervise l'élaboration et la mise en œuvre du cadre institutionnel de gestion des risques, y compris l'adoption de déclarations d'appétence au risque et de protocoles pour l'établissement de rapports sur l'exposition aux risques à la Directrice générale et dans l'ensemble de l'Organisation. Elle améliore les méthodes, les outils et les compétences à l'appui de la prise de décisions fondées sur les risques et aide la direction, le personnel et les partenaires de l'OIM à gérer les risques et à saisir les occasions d'une manière plus dynamique, plus cohérente et mieux intégrée.

Division de la performance institutionnelle

72. La Division de la performance institutionnelle supervise la conception et la mise en œuvre de l'architecture des systèmes afin de gérer les différents portefeuilles de projets de l'OIM et de rendre des comptes à leur sujet. À ce titre, elle fournit des orientations et propose des formations sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets ainsi que sur l'établissement de rapports dans ce

cadre, en concertation avec les autres parties intéressées. La Division a vocation à améliorer la prise de décisions et à assurer une surveillance opportune, pertinente et efficace afin de suivre la réalisation des projets.

Division de la planification stratégique et des résultats

73. La Division de la planification stratégique et des résultats dirige la planification stratégique et la communication sur les résultats à l'échelle de l'Organisation. Elle fournit au personnel de toute l'Organisation des orientations sur la planification stratégique compte tenu des priorités institutionnelles, et conformément au Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et au Cadre stratégique de résultats. Elle coordonne les processus relatifs aux plans de travail institutionnels, veille à ce qu'ils s'accordent avec les processus annuels de définition des grandes orientations (tels que les travaux du Comité de coordination des politiques et du Comité de coordination de la gestion), œuvre à la cohérence de la communication des résultats institutionnels aux niveaux mondial et régional et à l'échelle des pays, renforce les pratiques de suivi institutionnel et élabore et tient à jour les lignes directrices et procédures relatives à la collecte des résultats institutionnels. En outre, la Division garantit la transparence en élaborant le rapport annuel de l'OIM et les rapports de la Directrice générale au Comité permanent des programmes et des finances et au Conseil, et elle est chargée de veiller au respect des règles relatives à la communication d'informations par l'OIM en tant qu'organisme du système des Nations Unies.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DES OPÉRATIONS

74. La Directrice générale adjointe chargée des opérations supervise directement le Département de l'action humanitaire et du relèvement, la Division de la protection, le Département des voies de mobilité et de l'inclusion, le Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques, le Bureau de la sécurité du personnel et la Division de l'action climatique.

Département de l'action humanitaire et du relèvement

75. Le Département de l'action humanitaire et du relèvement supervise les efforts visant à réaliser les objectifs 1 et 2 du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, à savoir sauver des vies, protéger les migrants et trouver des solutions aux déplacements. En donnant la priorité à la coordination humanitaire, en employant des approches tenant compte des conflits et en intégrant des stratégies d'atténuation du changement climatique, le Département vise à renforcer l'état de préparation aux catastrophes, à anticiper les crises et à réduire les effets de la dégradation de l'environnement sur les déplacements. De plus, il veille à ce que les normes d'établissement des programmes soient de haute qualité et que l'intervention humanitaire soit mise en corrélation, dans les politiques applicables, avec le relèvement, la consolidation de la paix et des solutions durables aux déplacements. Le Département joue un rôle déterminant dans la tenue d'un dialogue stratégique sur les questions humanitaires, le renforcement du rôle de l'OIM dans le système humanitaire mondial et le développement de partenariats avec les organismes des Nations Unies et les donateurs humanitaires, dans le but de promouvoir une action humanitaire inclusive et fondée sur des principes et de préserver l'accès humanitaire.

76. En outre, le Département promeut des dispositifs d'alerte rapide, ainsi que des mesures d'anticipation et de réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer les effets des dangers auxquels les populations vulnérables peuvent être exposées. Il renforce les capacités d'intervention dans les situations d'urgence, adopte de nouvelles technologies à des fins d'efficacité et plaide en faveur de l'adoption d'approches fondées sur des données pour répondre efficacement aux besoins des populations déplacées. En favorisant la participation locale et la cohésion sociale, et en associant les interventions en espèces à des solutions à plus long terme, le Département vise à donner des moyens d'action aux communautés et à privilégier les résultats durables. En outre, dans les zones touchées par un conflit, il mobilise des moyens de consolidation de la paix, appuie la prévention et la résolution des conflits et facilite les efforts visant à traiter l'interdépendance entre changement climatique, conflits et mobilité humaine, pour contribuer à l'établissement de sociétés résilientes, pacifiques et inclusives. Le Département englobe la Division de la préparation et de l'adaptation au changement climatique, la Division des opérations humanitaires, la Division de la paix et du relèvement et l'Unité des interventions en espèces.

77. La **Division de la préparation et de l'adaptation au changement climatique** s'emploie à définir, à l'échelle de l'Organisation, une approche systémique de la préparation, des mesures d'anticipation, de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, ces éléments étant conçus comme des moteurs d'une action transformatrice propice à la réalisation du Plan stratégique de

l'OIM 2024-2028. Elle met au point et promeut des initiatives qui ne visent pas uniquement à répondre aux déplacements mais cherchent aussi à utiliser les mesures de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique pour faire évoluer la manière dont les risques sont compris, repérés et traités. Elle emploie des mesures de préparation, y compris l'institutionnalisation de dispositifs d'alerte rapide et de mesures d'anticipation, tout en renforçant la capacité de l'OIM et des États d'atténuer les éléments des crises qui concernent la mobilité humaine et d'y répondre efficacement.

78. La **Division des opérations humanitaires** est le point focal institutionnel chargé de traduire l'objectif 1 du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 sur le plan opérationnel, afin que les interventions en cas de crise soient rapides, systématiques, fondées sur des principes, soucieuses de l'interdépendance des problématiques et respectueuses des protocoles applicables en cas de situation d'urgence de niveau 3. Elle apporte un savoir-faire technique et assure la coordination, l'appui opérationnel et l'orientation stratégique en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions, conformément à la politique humanitaire de l'OIM, aux Principes relatifs à l'action humanitaire ainsi qu'aux travaux normatifs et stratégiques du Comité permanent interorganisations. Elle comprend plusieurs unités mondiales chargées des portefeuilles thématiques suivants : eau, assainissement et hygiène ; abris et établissements ; et coordination et gestion des camps. Ces unités fournissent un appui technique aux programmes de l'OIM, à l'interface entre l'intervention humanitaire, le développement et la paix. La Division comprend, en outre, le Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, conformément aux engagements pris par l'OIM à l'égard des structures de coordination du Comité permanent interorganisations.

79. La **Division de la paix et du relèvement** est le point focal institutionnel chargé des travaux relatifs à la paix et au relèvement qui visent à soutenir les efforts déployés par les populations touchées par une crise pour se relever, renforcer leur résilience et trouver des solutions durables aux déplacements, conformément au Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes. Les interventions de l'OIM en matière de paix et de relèvement sont intégrées aux interventions menées en réponse à des besoins d'urgence, qu'elles complètent ; elles permettent de remédier aux vulnérabilités sur le plan humanitaire et de jeter les bases d'un développement à long terme. Consciente de la menace croissante que fait peser le changement climatique sur la paix et la stabilité dans des situations fragiles, la Division s'emploie de plus en plus à agir sur les moteurs des conflits liés à l'environnement et aux ressources naturelles, par l'analyse, l'alerte précoce et la consolidation de la paix.

80. L'**Unité des interventions en espèces** dirige les efforts institutionnels visant à accroître, coordonner et uniformiser l'utilisation que fait l'Organisation des formes d'aide en espèces. À ce titre, elle passe en revue les politiques et procédures internes de l'OIM en coordination avec toutes les parties intéressées, met au point des outils opérationnels, renforce les capacités du personnel de l'Organisation pour lui permettre de mettre en place des interventions en espèce avec efficacité et trouve des solutions fonctionnelles à l'intention des bureaux de pays, ainsi que des migrants et des communautés d'accueil au service desquels ceux-ci travaillent.

Division de la protection

81. La Division de la protection s'emploie à mettre en œuvre l'engagement pris par l'OIM de répondre aux besoins des migrants, des personnes déplacées, des communautés et des populations touchées et à défendre leurs droits conformément aux normes internationales et aux instruments juridiques pertinents. En matière de protection, l'OIM a pour but fondamental de placer les droits et le bien-être des migrants, quelle que soit leur situation, au cœur de ses opérations. En partenariat avec d'autres parties prenantes, à l'interface entre le développement et le domaine humanitaire, la Division s'emploie à faire respecter ou à rétablir les droits des personnes vulnérables ou exposées à la violence, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la négligence, à la discrimination ou aux privations délibérées. Elle œuvre à la réalisation des engagements transversaux de l'OIM, tels que la responsabilité à l'égard des populations touchées, la diligence raisonnable en matière de droits humains, l'accès à des voies régulières soucieuses de la protection et l'autonomisation de tous les migrants, notamment grâce à des programmes phares mondiaux. Enfin, la Division fournit des données, mène des recherches et propose des apprentissages afin d'améliorer continuellement la prise de décisions, les stratégies et les résultats.

82. L'**Unité de la protection dans l'action humanitaire** est responsable de toutes les interventions de protection dans les situations d'urgence, de crise ou de transition et s'attache à ce titre à remédier aux risques en matière de protection en prévenant les violations ou les risques de violation des droits consacrés par les instruments internationaux pertinents, notamment ceux qui concernent les droits

humains, le droit d'asile et le droit humanitaire, ou en intervenant en cas de violation des droits susmentionnés. Elle s'efforce de faire respecter ou de rétablir les droits des personnes vulnérables ou exposées à la violence, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à la négligence, à la discrimination ou aux privations délibérées, elle œuvre à l'inclusion du handicap et elle veille à ce que les mesures de PSEAH interinstitutions soient au premier plan de la réponse humanitaire.

83. L'**Unité de la protection des migrants** est responsable de toutes les interventions de protection hors situations d'urgence, du lancement des stratégies, politiques et normes de qualité relatives à la protection des migrants et de la gestion des risques liés à la protection, en prévenant les violations ou les risques de violation des droits consacrés par les instruments internationaux pertinents, notamment ceux qui concernent les droits humains, le droit d'asile et le droit humanitaire, ou en intervenant en cas de violation des droits susmentionnés.

84. L'**Unité de la santé mentale, du soutien psychosocial et de la communication interculturelle** est chargée de diriger la formulation de politiques et programmes mondiaux dans le domaine de la santé mentale, du soutien psychosocial et de la communication interculturelle pour les migrants et les populations déplacées ou mobiles, les communautés touchées par une crise et les communautés d'accueil. En outre, elle supervise et appuie la mise au point de stratégies, politiques et programmes régionaux et nationaux. En coordination avec la Division Migration et santé, le Département de l'action humanitaire et du relèvement, le Département des voies de mobilité et de l'inclusion et la Division de la protection, l'Unité élabore, à l'intention de l'OIM et de ses partenaires, des outils et des orientations relatifs à la santé mentale, au soutien psychosocial ainsi qu'à la mobilité des populations, et elle supervise des initiatives de renforcement des capacités dans ces domaines, orchestre la mise en œuvre des programmes et assure la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, le IASC, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et la société civile sur ces questions.

85. L'**Unité de coordination des questions de genre et de diversité** s'efforce de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits, reposant sur des éléments factuels et axée sur des solutions, au service de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion de toutes les personnes dans le cadre des activités de l'OIM, en mettant l'humain au premier plan et en ciblant les personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté.

Département des voies de mobilité et de l'inclusion

86. Le Département des voies de mobilité et de l'inclusion promeut les voies de migration régulières et aide les États Membres à créer, développer et renforcer de telles voies en tant qu'élément à part entière des efforts déployés plus généralement par l'OIM afin de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le monde entier, conformément à l'objectif 3 du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. Cette approche repose sur un objectif commun et concrètement applicable, qui est lui-même fondé sur des intérêts et des buts partagés, et qui permettra d'exploiter tout le potentiel que revêt la mobilisation du secteur privé et des diasporas.

87. En développant les services liés aux documents de voyage et à l'identité juridique, à la gestion des frontières et aux systèmes de visas, aux services de santé et aux services sociaux, à l'appui à l'installation et à l'intégration, au renforcement et à la reconnaissance des qualifications, et à la mobilisation des diasporas, entre autres choses, le Département permet à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des possibilités de développement, à des mouvements transfrontaliers fluides et à des voies de migration inclusives, tout en favorisant les régularisations, afin de réduire la migration irrégulière. Aux côtés d'autres départements du pilier Opérations, le Département des voies de mobilité et de l'inclusion joue un rôle essentiel dans la définition des priorités mondiales concernant les voies de migration régulières au moyen d'activités de sensibilisation fondées sur des éléments factuels reposant elles-mêmes sur les connaissances, l'expérience et le savoir-faire de l'OIM, ainsi que dans la promotion de la coopération internationale sur les questions de migration, en vue de concevoir des solutions axées sur les personnes, en collaboration avec les principales parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales, les organisations de la société civile, dont les organisations de la diaspora, le secteur privé et les milieux universitaires.

88. La **Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières** est chargée, au nom de l'Organisation, de superviser les programmes et les initiatives en matière de politiques qui tendent à renforcer les voies de migration régulières, en mettant l'accent sur des solutions de gestion des frontières respectueuses des droits humains, une gestion de l'identité efficace et la mise en œuvre des cadres

connexes relatifs à l'admission, au séjour et à la réadmission. Ces programmes sont conçus pour aider les gouvernements à établir, mettre à l'essai et appliquer des approches innovantes afin de gérer efficacement la mobilité et de lutter contre la migration irrégulière. Pour répondre aux besoins essentiels de gouvernance des frontières, la Division fournit une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités sous la forme de conseils stratégiques ou de solutions opérationnelles, y compris des systèmes de traitement automatisés. Elle aide aussi les services de l'immigration et les autorités consulaires à traiter les demandes de visas au moyen d'une vaste gamme de solutions opérationnelles adaptées aux besoins et fondées sur la technologie qui présentent un bon rapport coût-efficacité, notamment la fourniture d'une aide complète au regroupement familial et un appui à la gestion des centres de demandes de visas. La Division s'occupe également de l'un des principaux éléments liés à l'accès à la migration régulière, à savoir l'identité juridique, en fournissant un appui technique aux systèmes nationaux d'état civil et aux systèmes de gestion de l'identité, notamment en renforçant les capacités des États en matière de délivrance de documents d'identité.

89. La **Division de la mobilité de la main-d'œuvre** contribue à la mise au point de solutions innovantes et collaboratives destinées à favoriser des voies sûres, ordonnées et régulières de mobilité de la main-d'œuvre, en proposant aux bureaux de pays et aux partenaires une aide pratique axée sur les solutions. En s'associant avec des acteurs du secteur privé, des gouvernements, des partenaires du système des Nations Unies, la société civile, les communautés de migrants et les communautés de la diaspora, la Division promeut l'innovation, la gestion des connaissances, la collaboration interthématique et les approches interdisciplinaires dans des secteurs programmatiques tels que les voies de migration de main-d'œuvre régulières, l'appui aux dispositifs de mobilité fondés sur les compétences et les talents, l'inclusion des migrants et la cohésion sociale, la facilitation de la mobilité humaine et économique, des approches de la migration de main-d'œuvre fondées sur les droits, y compris par la mobilisation des entreprises, et la collaboration avec les communautés transnationales. Grâce à cette collaboration avec différents partenaires et parties prenantes, la Division veille à l'intégrité, à l'accessibilité et à la viabilité des voies de migration de main-d'œuvre et de formation, dans le but de produire des résultats positifs en matière d'intégration pour les migrants et leurs communautés.

90. La **Division Migration et santé** apporte un savoir-faire de pointe et élabore des normes mondiales et des orientations sur des questions sanitaires complexes, assure la gestion de programmes mondiaux d'évaluation sanitaire destinés aux immigrants et aux réfugiés, et mène des activités de renforcement des capacités et d'aide technique dans plusieurs domaines allant des conseils pratiques aux opérations, en passant par l'informatique sanitaire, les systèmes de données et la recherche. Elle est principalement chargée d'améliorer la qualité des services de santé et de protection le long des voies de migration, à l'interface entre l'action humanitaire et le développement, notamment dans les contextes humanitaires, de contribuer à la préparation en matière de santé publique et au relèvement, de renforcer les capacités des systèmes nationaux de santé, de promouvoir des politiques efficaces et des partenariats multisectoriels favorables à l'inclusion des migrants et à l'intégration des dynamiques de mobilité et de mettre en œuvre des initiatives concernant la prévention et le contrôle des maladies et le renforcement des systèmes de santé. La Division encourage la mise en commun des produits et la collaboration entre les départements et entre les divisions, dans le but de mieux servir la santé des migrants, des personnes déplacées et des communautés, en veillant à ce que la santé soit appréhendée comme un aspect transversal au sein de l'OIM. Elle est responsable, auprès des organismes mondiaux chargés de la santé, de l'aspect sanitaire des principaux partenariats extérieurs et des plans d'action conjoints concernant la promotion de la santé des migrants et la couverture sanitaire universelle ; ainsi, elle oriente et promeut la réalisation des objectifs sanitaires régionaux et nationaux.

91. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les travaux de l'OIM en ce qui concerne les réinstallations, les voies complémentaires d'admission des réfugiés (dans le cadre d'activités allant de la gestion de cas et l'appui à l'intégration à l'aide au transport et la coordination avec la Division Migration et santé pour les activités relatives à la santé) et la gestion des mouvements (y compris les évacuations humanitaires et d'autres projets comprenant des éléments de transport). Elle coordonne les aspects liés à l'intégration des politiques, aux programmes et à la gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de transport. En outre, elle négocie, supervise et gère les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes de transport commercial de passagers et de transports aériens affrétés et autres transporteurs, et est le point focal pour la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques

92. Le Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques est responsable des activités de l'Organisation concernant les données, les recherches et les prévisions stratégiques relatives à la migration et aux déplacements, et elle oriente les travaux de l'OIM ayant trait aux politiques migratoires et au droit de la migration axés sur les droits et fondés sur des éléments factuels, ainsi qu'à l'établissement de programmes novateurs complets. Le Département, qui englobe la Division des politiques, des connaissances et de la recherche, l'Institut mondial des données et le Fonds de l'OIM pour le développement, fait office de cellule de réflexion interne et vise à donner à l'Organisation les moyens d'orienter la réflexion et d'animer les débats mondiaux sur les migrations et les déplacements, notamment au titre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations. À cette fin, le Département joue un rôle moteur dans la collecte de données primaires et la recherche sur la mobilité humaine pour éclairer les analyses, les activités d'assistance, un discours fondé sur des éléments factuels et des politiques et programmes à caractère anticipatif, en exploitant, s'il y a lieu, les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et les mégadonnées.

93. **L'Institut mondial des données** est l'une des principales sources de données primaires et d'analyses sur les mouvements de population dans le monde. L'OIM a créé l'Institut afin d'exploiter pleinement le potentiel de ses données à des fins opérationnelles, de permettre une compréhension plus fine des schémas migratoires mondiaux et d'éclairer les prévisions. L'Institut utilise les données sur la migration et les déplacements, y compris en lien avec des facteurs tels que le changement climatique, pour réaliser des analyses cohérentes qui contribuent à la recherche de solutions et à la réalisation des priorités stratégiques de l'OIM et des objectifs du système des Nations Unies dans son ensemble. Il produit :

- Des données à des fins d'action destinées à sauver des vies et à trouver des solutions aux déplacements internes, notamment grâce à la Matrice de suivi des déplacements, qui alimente près de 90 % des évaluations des besoins et des interventions des Nations Unies dans le domaine humanitaire. L'analyse des données oriente les investissements réalisés, notamment par les institutions financières internationales, en faveur de solutions aux déplacements ;
- Des données à des fins d'analyse destinées à favoriser les voies de migration régulières, notamment sous la forme d'études tenant compte du sexe, de l'âge, de la nationalité, du niveau d'instruction et des compétences sur l'ensemble du parcours migratoire ou encore d'activités de surveillance des flux s'intéressant aux motifs de migration et aux intentions des migrants, en vue de contribuer à la mise au point de voies de migration régulières, depuis l'échelle de la communauté jusqu'à l'échelle continentale, grâce aux données primaires issues de la Matrice de suivi des déplacements et aux capacités d'analyse du Centre mondial d'analyse des données sur la migration, en collaboration avec les centres de données régionaux ;
- Des données à des fins de prévision stratégique destinées à orienter la préparation et la prise de mesures préventives, qui font de l'OIM un chef de file mondial dans la prise de décisions fondées sur des données, grâce à une approche associant l'ensemble de l'Organisation, qui intègre une planification et des opérations au niveau des régions, des pays et des communautés. L'Institut collabore avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires aux fins de la réalisation d'analyses opportunes sur les nouvelles évolutions, notamment l'initiative de pointe consistant à modéliser les effets du changement climatique sur les mouvements de population ;
- Une infrastructure de données qui place l'OIM au cœur de l'écosystème de données des Nations Unies et qui fait de l'Organisation la première source de données opérationnelles à l'échelle des communautés. Le système de données de l'Institut, sécurisé et à grande échelle, fournit des données interopérables d'un bon rapport coût-efficacité, à des fins d'action, d'analyse et de prévision. Cet effort contribue en outre à améliorer la maîtrise des données à l'échelle de l'Organisation, grâce à l'emploi de modalités de collecte de données uniformisées au niveau des pays, ainsi qu'à une intégration des données centralisée et sécurisée de bout en bout qui permet de regrouper des jeux de données hétérogènes et de mener des analyses.

94. L'Institut mondial des données exploite pleinement les synergies existantes entre ses trois parties constituantes, à savoir la Matrice de suivi des déplacements, le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et l'Unité de l'exploitation et de la stratégie des données. Il collabore avec diverses instances de l'OIM à l'appui des priorités stratégiques et au service des bureaux extérieurs, ainsi qu'avec les spécialistes thématiques et les centres de données régionaux en vue de promouvoir une perception du phénomène de la mobilité humaine qui soit fondée sur des éléments factuels fiables.

L'Institut dispose d'une équipe importante et toujours plus nombreuse, composée d'ingénieurs, d'analystes et d'experts des données affectés au Siège et à Berlin ou au Bureau mondial de Washington, D.C., ainsi que dans certaines régions.

95. La **Division des politiques, des connaissances et de la recherche** met à profit les fonctions de l'OIM qui concernent la politique, le droit, la recherche, la gestion des connaissances et l'innovation en matière migratoire pour faire en sorte que l'action de l'Organisation soit porteuse de transformations. Elle vise à orienter les priorités mondiales en matière de politique migratoire, en collaboration avec tous les organes de l'OIM, et appuie la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en contribuant aux trois objectifs énoncés dans le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, à savoir sauver des vies, trouver des solutions aux déplacements et faciliter des voies de migration régulières. En outre, la Division joue un rôle actif dans plusieurs domaines contribuant à la réalisation du Plan stratégique, notamment les partenariats, les données et les éléments factuels, l'apprentissage et l'innovation et la communication.

96. L'**e Fonds de l'OIM pour le développement** apporte un soutien aux États Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition et – en coordination avec les bureaux régionaux – aux bureaux de pays concernés en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de développement des capacités menés conjointement par les gouvernements et l'OIM et portant sur des domaines précis de la gestion et de la gouvernance des migrations. Il joue un rôle essentiel dans l'appui fourni par l'Organisation aux États Membres en développement qui remplissent les conditions requises, en allouant des financements d'amorçage à l'exécution de projets prioritaires novateurs liés à la migration, qui portent notamment sur la réalisation du Programme 2030 et du Pacte mondial et d'autres cadres internationaux. L'application d'une théorie du changement et l'élaboration minutieuse de chaque initiative garantissent que les interventions menées au titre des projets contribuent à la réalisation des objectifs propres aux cadres internationaux pertinents, et que les résultats de ces projets servent les priorités institutionnelles énoncées dans les trois objectifs du Plan stratégique 2024-2028.

Bureau de la sécurité du personnel

97. Le Bureau de la sécurité du personnel rend possible l'exécution des programmes de l'OIM en élaborant des politiques et procédures en matière de sécurité, en les mettant en œuvre et en assurant leur suivi, ainsi qu'en fournissant des services de conseil et de soutien efficaces et efficaces en ce qui concerne la gestion des risques et les mesures de sécurité. Conformément à l'engagement pris par l'OIM de faire de la sécurité, de la dignité et de la protection des personnes sa première préoccupation, le Bureau s'efforce de promouvoir, à l'échelle de l'ensemble des piliers et départements de l'OIM, l'intégration de considérations et de solutions en matière de gestion des risques de sécurité dans les activités visant à assurer l'accès humanitaire ainsi que la préparation et la réponse aux crises. En outre, le Bureau fournit des services de soutien dans le domaine des communications d'urgence, y compris la plateforme SCAAN, des rapports sur la sécurité, des analyses et des communications. Il supervise également les centres chargés des opérations de sécurité au sein des Centres administratifs de Manille et de Panama, met au point et organise des activités de formation et d'apprentissage sur la sécurité à l'intention de l'ensemble du personnel de l'OIM et assure la concertation, la coopération et la coordination interorganisations dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. En sa qualité de représentant de l'OIM au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et d'autres forums de haut niveau sur la sécurité, le Directeur du Bureau fait activement connaître les besoins de sécurité de l'OIM et collabore avec les autres organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Division de l'action climatique

98. La Division de l'action climatique mène des activités de promotion des politiques et encourage la prise en considération de questions relatives à la migration dans les politiques et le financement en matière de changement climatique, en s'appuyant sur l'innovation, les données et les éléments factuels. Son approche globale est également conforme aux éléments relatifs au changement climatique du Programme 2030. Cependant, la Division promeut en parallèle des solutions durables et inclusives, à l'échelle mondiale, en vue d'aider les personnes qui migrent, souhaitent migrer ou souhaitent rester. La Division travaille également en partenariat avec d'autres structures de l'OIM pour instaurer une perspective climatique institutionnelle dans les activités stratégiques, opérationnelles ou relatives aux éléments factuels, et elle exploite ces travaux pour obtenir des résultats sur le plan des politiques.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE CHARGÉE DE LA GESTION ET DES RÉFORMES

99. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes supervise directement les structures organisationnelles suivantes : le Département de la gestion administrative et financière, le Département des ressources humaines, le Département des technologies de l'information et de la communication, la Division de la chaîne d'approvisionnement, la Division de la santé et du bien-être du personnel, la Division de la gestion du changement et la Division des services partagés à l'échelle mondiale, y compris les centres administratifs de Manille et de Panama. En outre, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes supervise l'Équipe d'appui à la gestion créée compte tenu des priorités transversales du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028, ce qui contribue au renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité grâce à la fourniture de conseils et d'un appui aux bureaux concernant les risques identifiés par le Bureau du contrôle interne et d'autres parties concernées, ou à l'issue d'évaluations internes ou externes et d'évaluations des risques.

Département de la gestion administrative et financière

100. Le Département de la gestion administrative et financière est chargé de formuler et d'appliquer les politiques administratives et financières dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il conçoit et met en œuvre des politiques propres à garantir une gestion saine des ressources administratives et financières ; formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès de parties prenantes internes et externes ; et aide la Directrice générale à prendre des décisions concernant la gestion globale.

101. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins opérationnels et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur la gestion des flux de trésorerie, la planification financière, l'information financière, et sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente, conformément au mandat, à la stratégie et aux objectifs des programmes de l'Organisation ; b) mettre en place des politiques, instructions et directives appropriées et pertinentes ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les États Membres afin de les informer et de les tenir au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières, ainsi que des résultats financiers et de la situation financière de l'Organisation.

102. Le Département participe à plusieurs groupes de travail, au sein du système des Nations Unies, consacrés à divers aspects des questions administratives et financières. Ces groupes de travail, dont les travaux portent sur de nombreux domaines spécialisés relatifs aux questions financières et de gestion, appuient les efforts en cours pour rendre l'action des organismes des Nations Unies cohérente et faciliter ainsi la comparabilité et réaliser des gains d'efficacité à la faveur d'initiatives conjointes.

103. La **Division Finances et comptabilité** surveille et analyse la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation et établit des rapports à ce sujet. Elle supervise les processus comptables et les processus de contrôle financier et d'information financière de l'OIM. La Division prépare les principaux états financiers et les rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation conformément aux dispositions statutaires de l'Organisation relatives à l'information financière, y compris le Règlement financier de l'OIM et les Normes comptables internationales pour les secteurs publics (IPSAS), et rend compte des résultats financiers annuels de l'Organisation aux Nations Unies selon les règles applicables de ces dernières. Par ailleurs, la Division est chargée des structures des données financières de référence, des flux de données et des processus financiers du système de planification des ressources d'entreprise de l'OIM, et de l'approbation des rapports financiers destinés aux donateurs. Elle est aussi le point focal institutionnel pour le Vérificateur externe des comptes de l'OIM et pour les questions financières relatives aux Nations Unies ; elle héberge l'équipe qui gère le processus de publication des données de l'OIM sur la plateforme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

104. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents connexes, donne un avis sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Les orientations qu'elle fournit visent à faire en sorte que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets. Elle prépare le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, et veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées de façon à atteindre les objectifs visés par les activités de

l'Organisation dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, elle prend des mesures visant à renforcer les processus budgétaires au moyen de perfectionnements et d'améliorations technologiques.

105. La **Division de la trésorerie** est chargée de gérer la trésorerie avec efficacité en vue d'obtenir un rendement maximum des fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. À cette fin, elle gère les investissements à court terme compte tenu des recettes et des dépenses escomptées et de la situation du marché financier. Elle formule des stratégies visant à assurer une bonne gestion de la trésorerie et à faire en sorte que le risque de change soit mesuré, surveillé et contrôlé par des politiques de couverture des risques de change appropriées. En outre, elle élabore et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements ; renforce et introduit des contrôles de trésorerie appropriés ; et établit et gère des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la bonne mise en œuvre des opérations de l'OIM. La Division mène également des initiatives fondées sur des technologies afin d'améliorer l'automatisation, la sécurité et l'efficacité des processus de trésorerie dans toute l'Organisation.

106. La **Division des politiques et de la coordination en matière financière** supervise le cadre financier général de l'OIM et facilite le respect des politiques, des normes et des règlements financiers de l'Organisation. Elle coordonne le suivi et l'analyse complets des risques budgétaires, monétaires et en matière de conformité financière en étroite coordination avec les autres divisions du Département, la Division des risques institutionnels, les centres administratifs et les bureaux régionaux. Elle supervise, étouffe et actualise régulièrement les règles et procédures de gestion financière de l'OIM, fournit des services de conseil financier, et intègre les principes financiers applicables dans les politiques non financières de l'Organisation. La Division fournit aussi des services de conseil financier à l'Administration concernant les contrôles et les risques financiers, ainsi que les conditions financières applicables dans les accords juridiques et d'autres questions connexes. En outre, elle apporte un appui aux opérations menées en réponse aux situations d'urgence de niveau 3 et donne des orientations sur des projets mondiaux gérés depuis le Siège, facilitant ainsi les procédures administratives et financières connexes. Elle fournit un appui aux initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des finances et de l'administration et pilote des initiatives stratégiques visant à susciter des changements et à renforcer les effectifs et les solutions mises en place par l'OIM dans les domaines administratif et financier. Grâce aux activités de la Division, la gestion financière globale de l'OIM reste solide, peut être adaptée et s'accorde étroitement avec les objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation.

107. L'**Unité des services communs** établit des lignes directrices concernant l'achat et l'entretien des fournitures et équipements de bureau pour le Siège et certains programmes ; veille à l'intégrité des stocks du Siège de l'OIM ; assure l'entretien général du bâtiment du Siège ; fournit des services d'impression, d'envoi de courrier et d'expédition ; et s'occupe des questions relatives aux espaces de bureaux et à la sécurité au Siège.

108. L'**Unité du bâtiment du Siège** assure la planification, la conception et l'exécution générales du projet de bâtiment du Siège, et est responsable du contrôle et de la gestion des ressources, ainsi que de la bonne mise en œuvre du projet. Elle apporte, en outre, des connaissances et des conseils techniques sur des aspects afférents à la qualité, aux coûts et aux délais, de la phase de conceptualisation jusqu'à l'achèvement du projet. L'Unité travaille en consultation et en coordination étroites avec le Comité de pilotage du bâtiment du Siège et les autorités de l'État hôte.

Département des ressources humaines

109. Le Département des ressources humaines a) formule et met en œuvre les politiques de gestion des ressources humaines à l'appui de l'orientation stratégique de l'OIM, de sa structure organisationnelle et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé en gérant ses résultats, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel, et en veillant à sa mobilité, notamment au moyen d'outils d'analyse ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et les dispositions relatives à la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes ; d) rassemble, analyse et rend compte des données relatives au personnel ; et e) donne des conseils sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et sur les meilleurs processus de gestion du changement. En outre, le Département supervise les deux unités chargées des ressources humaines délocalisées dans les Centres administratifs de Manille et de Panama ; examine les cas de manquement et la mise en œuvre de mesures correctives ; et révisé et

commente divers signalements internes et externes et études multilatérales en fournissant des orientations et des conseils stratégiques à la direction de l'Organisation.

110. L'**Unité des services consultatifs et de gestion des ressources humaines** supervise l'application systématique des politiques de ressources humaines et des autres instructions, directives et processus administratifs ; gère les régimes d'assurance, y compris les relations avec les assureurs de l'OIM ; et supervise les mesures d'augmentation et de réduction des effectifs. Elle englobe l'Unité de gestion des ressources humaines de Manille, l'Unité chargée des conseils en ressources humaines de Panama et l'Unité des assurances.

111. L'**Unité des politiques de ressources humaines et des relations avec le personnel** conçoit et suit les politiques de ressources humaines conformément aux priorités organisationnelles et aux stratégies de ressources humaines. Elle examine en permanence le cadre des politiques de ressources humaines de l'OIM, afin d'identifier le besoin de nouvelles politiques, de recommander des modifications aux politiques existantes, selon le cas, et de tenir compte de toute modification apportée aux prestations et avantages du système commun des Nations Unies. À cette fin, elle dirige la conception et le processus d'examen de la politique de ressources humaines et coordonne les consultations avec les hauts responsables, les représentants du personnel, les spécialistes des ressources humaines de toute l'OIM, et d'autres parties compétentes selon les voies appropriées.

112. L'**Unité de la structuration organisationnelle et du classement** conseille les hauts responsables sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et configure les structures organisationnelles de manière à créer une structure efficace et logique capable de réaliser le mandat et les objectifs de l'OIM. L'Unité s'emploie à harmoniser la stratégie, les processus, les systèmes intégrés, le budget/les finances, la technologie, la culture et les effectifs de l'Organisation. Elle procède à des exercices d'examen structurel et de classement général partout dans le monde, classe les postes des catégories des administrateurs recrutés sur le plan international, des agents recrutés sur le plan national et des services généraux, approuve les calculs de promotion et les indemnités pour intérim à l'intention du personnel recruté sur le plan local, gère un répertoire des descriptions génériques des postes et traite toutes les demandes de reclassement.

113. L'**Unité de la gestion intégrée des talents** assure la gestion stratégique du capital humain de l'Organisation tout au long du parcours professionnel des effectifs. Elle supervise les aspects fonctionnels concernant le recrutement de talents, la mobilité du personnel, la planification des successions, le perfectionnement et la formation du personnel, l'évolution des carrières, l'analyse des effectifs, la gestion des résultats, la diversité, l'égalité et l'inclusion ainsi que le système de mise à disposition de personnel à titre gracieux.

Département des technologies de l'information et de la communication

114. L'**Unité Infrastructure et opérations** planifie et gère la stratégie, l'architecture, les normes et la transformation en matière d'infrastructure technologique à l'échelle de l'Organisation en fournissant des produits de qualité et des services accessibles à toute heure à l'appui de la technologie et des opérations de l'OIM. L'Unité joue un rôle essentiel en assurant la fiabilité, la disponibilité et l'efficacité des contenus numériques de l'Organisation.

115. L'**Unité Applications et solutions** équipe l'OIM d'applications et de solutions d'entreprise modernes et fiables aux fins de l'exécution des opérations de l'Organisation et fournit au personnel les informations dont il a besoin pour prendre les bonnes décisions au bon moment. Il s'agit notamment d'une solution efficace de traitement des dossiers des migrants de bout en bout, du système de planification des ressources d'entreprise et des capacités connexes, ainsi que de la promotion d'outils d'analyse modernes, de l'informatique décisionnelle et de l'établissement de rapports fondés sur des données.

116. L'**Unité Sécurité de l'information et gestion des risques** est chargée d'assurer la protection des données relatives aux migrants et aux personnes les plus vulnérables, de protéger l'intégrité de l'image de l'OIM et d'appuyer le renforcement de la résilience organisationnelle en atténuant les risques, les menaces et les vulnérabilités des bureaux extérieurs, des programmes et des projets de l'OIM.

117. L'**Unité Stratégie, gestion des ressources et gouvernance informatiques** est chargée de faire en sorte que la stratégie d'activité débouche sur un changement institutionnel effectif et sur une feuille de route en matière d'architecture technologique. Par ailleurs, elle dirige les stratégies d'approvisionnement

en matière de TIC, la gestion des ressources (personnel et budget) dans ce domaine, l'élaboration et l'application des procédures de gouvernance et l'adoption des initiatives stratégiques en matière de TIC.

Division de la chaîne d'approvisionnement

118. La Division de la chaîne d'approvisionnement comprend les unités organisationnelles suivantes : Politique et systèmes institutionnels ; gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les situations d'urgence ; gestion de l'information et analyse décisionnelle ; gestion de la flotte et des actifs ; et gestion des partenariats d'exécution. Elle est chargée d'élaborer et de superviser, à l'échelle mondiale, toutes les politiques relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les activités connexes, y compris la planification, la mise en œuvre et le contrôle du flux et du stockage efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité des biens et matériels ainsi que des informations y afférentes, afin de répondre aux besoins des personnes touchées par des crises humanitaires telles que des catastrophes naturelles et des conflits. À ce titre, elle coordonne la fourniture de l'aide aux populations touchées, de façon efficace et sans retard, en cherchant à répondre aux besoins immédiats tout en prenant en considération les efforts axés sur la durabilité, la reconstruction et les secours sur le long terme.

119. En sus de la coordination avec les partenaires internes, la Division s'emploie avant tout de collaborer avec les partenaires externes, tels que les organismes des Nations Unies, les ONG, les gouvernements, les milieux universitaires, les acteurs du secteur privé, les fournisseurs, les intermédiaires, les fournisseurs de services tiers et les partenaires d'exécution afin de fournir une aide efficace, durable et éthique à ceux qui en ont besoin. Elle a pour objectif principal de limiter les retards au minimum, de réduire les coûts, d'accroître l'efficacité globale de la fourniture de l'aide humanitaire et, en définitive, d'améliorer les perspectives des communautés touchées.

Division de la santé et du bien-être du personnel

120. La Division de la santé et du bien-être du personnel a pour mission de protéger et promouvoir la santé physique et mentale et la sécurité des effectifs de l'OIM, de façon à prévenir les blessures, les maladies et les décès d'origine professionnelle. Elle s'emploie à réduire la fréquence des problèmes de santé physique et mentale et les incidents en matière de sécurité sur le lieu de travail, en traitant les préoccupations, besoins et facteurs de risque en la matière, mais aussi à accroître le bien-être psychosocial du personnel de l'OIM par un appui visant à renforcer la résilience personnelle, réduire le stress traumatique, prévenir l'épuisement professionnel et améliorer la santé mentale.

121. **L'Unité du bien-être du personnel** œuvre à la santé mentale et au bien-être du personnel de l'OIM du monde entier, en lui fournissant un soutien psychologique et des outils qui lui permettent d'être mieux armé pour faire face à un environnement opérationnel souvent stressant, en constante évolution. L'Unité met en œuvre la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies et agit conformément à celle-ci, en s'employant en particulier à prévenir les problèmes de santé mentale liés au travail ; à protéger et à promouvoir la santé mentale au travail ; et à aider les employés ayant des problèmes de santé mentale à participer pleinement et équitablement au travail.

122. **L'Unité Santé et sécurité au travail** est chargée de mettre en œuvre un système complet visant à doter l'Organisation d'outils qui lui permettent effectivement de réduire au minimum les préjudices évitables au personnel et de maximiser les conditions de sécurité et de santé au travail ainsi que l'environnement de travail du personnel de l'OIM, notamment en adoptant le Cadre de sécurité et de santé au travail. Elle veille à ce que le personnel soit apte à exécuter le mandat de l'OIM en menant des activités visant à évaluer l'aptitude à travailler en lien avec un poste spécifique dans un lieu d'affectation ou un endroit donné ; à prévenir les blessures et les maladies d'origine professionnelle ; et à protéger et promouvoir la santé des employés sur leur lieu de travail et chez eux. L'Unité conçoit, coordonne et met en œuvre des programmes de santé et de bien-être au travail.

Division de la gestion du changement

123. La **Division de la gestion du changement** supervise et appuie les initiatives de transformation et de réforme qui sont menées à l'échelle de l'Organisation en vue d'améliorer constamment les résultats institutionnels grâce à un renforcement du Cadre de gouvernance interne. Elle fournit un appui aux départements et aux bureaux chargés de mettre en œuvre les initiatives de réforme tout au long du cycle de changement organisationnel, y compris en ce qui concerne l'efficacité en matière de planification, de mise en œuvre, de coordination interdépartementale, de communication, de mobilisation sur le terrain, d'établissement de rapports et de gestion du changement. Elle veille plus particulièrement à ce qu'une

vision porteuse de changement soit communiquée dans le monde entier en vue de faire évoluer les comportements et la culture dans toute l'Organisation. La Division est composée de deux unités : l'Unité du Cadre de gouvernance interne et l'Unité des projets spéciaux.

124. L'**Unité du Cadre de gouvernance interne** aide l'équipe de direction à identifier les domaines de transformation prioritaires en réalisant des analyses préliminaires des rapports d'évaluation institutionnelle externes et en les présentant à l'équipe de direction pour examen. En outre, elle supervise et coordonne une large gamme d'initiatives relevant du Cadre de gouvernance interne en collaboration avec les départements compétents du Siège, et elle peut être désignée pour assurer le secrétariat ou la direction d'un groupe de travail interdépartemental aux fins de la mise en œuvre d'initiatives de réorganisation. L'Unité appuie en outre l'élaboration d'une stratégie institutionnelle de gestion du changement et l'application de cette stratégie partout dans le monde.

125. L'**Unité des projets spéciaux** est chargée de diriger la mise en œuvre des initiatives de réorganisation qui portent sur des questions interdépartementales spécifiques pour lesquelles un bureau de gestion de projet est nécessaire, selon l'appréciation de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes.

Division des Services partagés à l'échelle mondiale

126. La Division des Services partagés à l'échelle mondiale joue un rôle clé dans l'amélioration de l'efficacité des services qui ne dépendent pas d'un endroit particulier et elle joue un rôle moteur dans l'efficacité organisationnelle. Elle assure une direction éclairée, met en œuvre les pratiques exemplaires et optimise les ressources aux fins de la fourniture de services transactionnels, à l'échelle mondiale, et d'autres services de facilitation qui ne dépendent pas d'un endroit particulier. La Division est notamment chargée de définir la stratégie, d'assurer la planification et la gestion globale des résultats des centres administratifs mondiaux, de tirer parti des économies d'échelle, des compétences et de la technologie pour fournir en temps voulu des services fiables et efficaces dans l'ensemble de l'Organisation. Elle promeut également la participation au programme de réforme du Secrétaire général des Nations Unies mené par le Groupe des innovations institutionnelles et le Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, ainsi que la mise en œuvre de ce programme. En outre, il incombe à la Division de garantir la durabilité environnementale des installations et des opérations de l'OIM partout dans le monde, en reconnaissance de l'importance que revêt cette tâche. La Division est composée de l'Unité de la durabilité environnementale et de l'Unité Efficience des Nations Unies.

127. L'**Unité de la durabilité environnementale** promeut l'intégration des principes de durabilité environnementale dans les politiques, stratégies, programmes et projets de l'OIM ainsi que dans la gestion de ses opérations et de ses installations. Elle est le point focal institutionnel pour les systèmes de gestion environnementale de l'OIM et l'innovation en matière de durabilité environnementale et elle a pour but d'accélérer la transition vers la durabilité au sein de l'OIM et d'améliorer la performance environnementale de l'Organisation, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les politiques déjà disponibles, ainsi que de renforcer la gouvernance interne en matière de durabilité environnementale afin d'assurer le respect des exigences applicables à l'échelle du système des Nations Unies. Elle fait également fonction de point focal institutionnel pour les mécanismes de coordination et les partenariats mondiaux relatifs à la durabilité environnementale et la transition vers des énergies propres.

128. L'**Unité Efficience des Nations Unies** promeut la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIM en fournissant des orientations éclairées, en optimisant la gestion des ressources et en défendant les intérêts de l'OIM au sein des processus menés à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines de la stratégie relative aux activités opérationnelles, des services d'appui et des locaux communs et des services partagés. Elle favorise une culture encourageant la collaboration en matière d'innovation et l'utilisation efficace des ressources communes. L'Unité tire parti des avantages présentés par la déclaration de reconnaissance mutuelle, des principes de fixation des prix et des coûts, ainsi que des principes relatifs à la satisfaction du client pour accroître les gains d'efficacité en interne et aux côtés d'autres entités des Nations Unies. En entretenant des relations étroites avec le système des Nations Unies et en représentant les intérêts de l'OIM, l'Unité accroît l'efficacité et l'efficacités de l'Organisation tout en encourageant la collaboration au sein de ce système afin d'améliorer l'accès aux financements conjoints et communs.

CENTRES ADMINISTRATIFS

129. Les centres administratifs, placés sous l'autorité de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, ont vocation à exercer des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre à l'appui du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM.

CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

130. Le Centre administratif de Manille est le pôle administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre toute une gamme de services administratifs, principalement dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, affaires juridiques, achats et approvisionnement, sûreté et sécurité du personnel, audit, publications et recherche, santé dans le contexte migratoire, suivi des projets, appui aux systèmes relatifs aux mouvements, communications en ligne et technologies de l'information.

131. L'**Unité de la chaîne d'approvisionnement de Manille** apporte une aide en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs liés aux procédures de passation des marchés et à l'achat et la fourniture de biens et de services en temps voulu, avec efficacité et de manière rationnelle et transparente. Elle gère en outre les actifs et les accords conclus avec les fournisseurs. Elle suit et promeut les pratiques exemplaires en matière d'achats, conformément aux principes établis. Elle veille également à la qualité et à la sûreté des biens et des services achetés, en effectuant des contrôles appropriés et en vérifiant la documentation.

132. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs, aux partenaires et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire, la téléradiologie et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation des programmes de santé dans le contexte migratoire dans le monde entier, et d'en accroître l'efficacité et la qualité.

133. Le **Centre de fonctionnement des technologies de l'information et de la communication** facilite la mise en œuvre de la stratégie informatique et donne suite aux exigences fonctionnelles et opérationnelles par la mise en œuvre efficace et efficiente de solutions en matière de TIC, en s'attachant en particulier à améliorer la gestion de l'information et des ressources, à identifier les besoins institutionnels et à instaurer une fourniture de services et un soutien efficaces. Il est composé des unités chargées des portefeuilles suivants : appui mondial aux utilisateurs ; pratique de gestion des projets ; systèmes de connaissances et analyse de données ; gestion de produits ERP ; et solutions pour les migrants.

134. L'**Unité du droit des contrats de Manille**, qui fait partie intégrante du Bureau des affaires juridiques, est le centre de liaison mondial pour la vérification, entre autres, des contrats, des accords et des mémorandums d'accord, des déclarations, et des formulaires de consentement et de dérogation. Elle fournit en outre des avis juridiques sur les litiges découlant des relations contractuelles avec des entités externes et sur la résiliation des contrats.

135. Le **Bureau du contrôle interne** procède à des audits internes, y compris des audits de conformité, de performance et de gestion, et réalise des enquêtes sur les activités menées par l'OIM dans le monde entier.

136. Les **Services financiers de Manille** fournissent des services financiers aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Ils sont composés des huit unités suivantes : soutien central au système ERP ; appui comptable central ; appui comptable régional ; appui budgétaire de Manille ; services de trésorerie de Manille ; appui financier et surveillance des projets du Fonds de l'OIM pour le développement ; appui d'urgence de Manille ; et amélioration des processus administratifs et assurance qualité.

137. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** apporte un appui en matière d'administration des ressources humaines pour le personnel de la catégorie des administrateurs du monde entier et pour le personnel de la catégorie des services généraux du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, de l'administration des pensions et de la paie de tous les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à la santé, au perfectionnement et à l'apprentissage du personnel.

138. L'**Unité d'appui aux systèmes relatifs aux mouvements à l'échelle mondiale**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes, de l'Unité d'appui aux systèmes relatifs aux mouvements et de la Section de surveillance des données, est chargée notamment de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'accélérer le règlement des factures des compagnies aériennes, de surveiller les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et vérifie la pertinence des systèmes existants relatifs aux mouvements et aux migrations.

139. L'**Unité de gestion des ressources** est composée de huit sections chargées respectivement des portefeuilles suivants : suivi des projets, appui au projet de réorganisation du mode de fonctionnement, services communs, achats locaux et logistique, voyages du personnel, technologies de l'information et de la communication locales, ressources humaines locales et sommes à payer. L'Unité fournit un appui en matière d'établissement des budgets, ainsi que d'analyse et d'information financières pour certains programmes et projets mondiaux, tels que le Programme de réinstallation aux États-Unis d'Amérique, le Programme des administrateurs auxiliaires, les centres de demande de visa pour le Canada et le Royaume-Uni, le Programme d'aide aux familles de l'Allemagne, les programmes de lutte contre la traite et d'autres programmes. Les autres sections chargées de la gestion des ressources fournissent essentiellement un appui administratif à toutes les unités du Centre administratif de Manille.

140. L'**Unité de la recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet et de la plateforme des publications de l'OIM.

141. L'**Unité de la sécurité du personnel de Manille** collabore étroitement avec le DSS, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des actifs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

142. L'**Unité de la communication en ligne** est chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel et la conception des sites Internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne.

143. L'**Unité de médecine du travail à Manille** fournit des services de médecine du travail ordinaires aux employés et aux personnes à leur charge en Europe, au Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique, et elle surveille la santé des membres du personnel pendant toute la durée de leur emploi. Elle recommande des mesures d'adaptation pour certains postes sur la base des capacités des membres du personnel concernés, compte tenu de leur santé physique et mentale, aide les membres du personnel à se préparer au voyage du point de vue sanitaire et passe en revue les mesures prises à cet égard, délivre les approbations aux fins des voyages officiels et approuve l'admission des employés aux plans d'assurance médicale, et établit les exclusions applicables. L'Unité contrôle les cas de congé de maladie et d'actes de malveillance ainsi que les dossiers relevant de la médecine du travail, réalise des évaluations des risques en matière de santé et de sécurité dans les bureaux extérieurs et propose des mesures d'atténuation, et est à disposition en permanence pour gérer les évacuations médicales et assurer le suivi en concertation avec les médecins hospitaliers.

CENTRE ADMINISTRATIF DE PANAMA

144. Le Centre administratif de Panama fournit divers services administratifs, décrits ci-après.

145. Le **Centre des services informatiques** assure différents services et fonctions à l'intention des bureaux du monde entier. L'Unité d'appui mondial aux utilisateurs fournit un soutien technique bilingue à tous les bureaux extérieurs.

146. L'**Unité des services financiers de Panama** est chargée de deux fonctions principales : l'appui comptable régional et le soutien au système ERP. L'équipe chargée de l'appui comptable régional assure des fonctions de consultation, d'examen et d'appui à l'intention des bureaux de pays dans la région Amériques, du Centre administratif de Manille et du Siège, ainsi que pour des projets relatifs à des urgences de niveau 3. Elle est en outre chargée de la validation des comptes des bureaux de pays, de

l'examen et du rapprochement des comptes, du suivi et du paiement des sommes dues, et des rapprochements bancaires, et fournit un appui aux clôtures mensuelles et aux processus de fin d'exercice. L'équipe de soutien au système ERP à Panama gère et tient à jour les données figurant dans le système comptable de planification des ressources d'entreprise, à savoir, entre autres, les informations de grand livre et celles relatives aux donateurs et aux fournisseurs ; les comptes bancaires ; les codes de projet ; et les informations générales relatives aux projets. Elle travaille en étroite concertation avec l'équipe de soutien central au système ERP à Manille. Elle garantit en outre la cohérence et l'exactitude des données centralisées afin de faciliter la présentation de rapports financiers.

147. Les **Services chargés des conseils en ressources humaines**, qui comprennent l'Unité de la structuration organisationnelle, fournissent un appui aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier en matière de gestion du personnel recruté localement. Elle fournit en outre des conseils et des orientations sur l'interprétation et l'application des politiques et des procédures. À cette fin, elle analyse les informations reçues des bureaux et recommande des améliorations à apporter aux politiques, examine des processus administratifs tels que les examens structurels, le respect des politiques de ressources humaines, les classements, les calculs concernant les promotions et les barèmes des salaires, analyse et prépare des données statistiques pour divers rapports, et aide à gérer les cas de performance insuffisante.

148. L'**Unité de perfectionnement et de formation du personnel** facilite l'élaboration des supports de formation et propose des séances de formation aux fins d'organisation des carrières et de formation technique.

149. L'**Unité de médecine du travail** évalue la santé au travail du personnel local et international en poste dans les Amériques et en Afrique, y compris pour les opérations relatives à des situations d'urgence de niveau 3. Parmi ses activités figurent la promotion, l'évaluation et le suivi de tous les examens exigés par l'OIM aux fins de l'approbation médicale lors de l'entrée en fonction, l'examen annuel des chauffeurs et les examens médicaux périodiques requis au titre de l'affiliation au Plan médical des membres du personnel et des personnes à leur charge.

150. L'**Unité de vérification des contrats de Panama** est chargée de vérifier minutieusement et en temps voulu – dans les trois langues officielles – les contrats et accords nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de l'OIM.

151. L'**Unité des achats** apporte un soutien en matière d'achat aux bureaux extérieurs de petite taille dans la région, et aide à répondre aux besoins du Centre administratif de Panama concernant l'acquisition de biens et de services et la gestion des actifs. Elle est chargée, en outre, de la gestion des stocks d'articles non alimentaires à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé à Panama, afin de couvrir les situations d'urgence et les imprévus dans la région.

152. L'**Unité de gestion des ressources** supervise les questions administratives au Centre administratif de Panama, fournissant un soutien, des orientations et des formations sur les procédures, politiques, règles et réglementations de l'OIM et assurant le respect de ces dernières ; et met régulièrement à jour le plan de poursuite des activités. En outre, dans un souci d'efficacité accrue, l'Administration regroupe certaines fonctions régionales de gestion des ressources à Panama pour soutenir l'ensemble de la région.

BUREAUX MONDIAUX

153. L'OIM dispose de deux bureaux mondiaux : l'un à Bruxelles (Belgique) et l'autre à Washington D.C. (États-Unis d'Amérique). Ces bureaux mondiaux fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux bureaux extérieurs de l'OIM, assurent une étroite coordination entre les représentants des donateurs et les structures de l'OIM concernés et veillent à ce que les parties prenantes clés dans ces deux lieux soient tenues pleinement informées des évolutions institutionnelles survenues à l'OIM.

154. Le **Bureau mondial de Bruxelles** établit, gère et entretient une relation directe entre l'OIM et les institutions et organismes de l'Union européenne, Parlement européen y compris, afin de faire de l'OIM un interlocuteur clé dans les discussions et de fournir des conseils et des recommandations fondés sur des éléments factuels concernant les sujets, politiques et programmes relatifs aux migrations. Il guide et aide également les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde afin d'améliorer leur communication

sur les questions relatives à l'Union européenne et représente l'OIM dans l'équipe des Nations Unies à Bruxelles. Il fournit également des conseils sur le respect des politiques et des règlements de l'Union européenne dans le cadre de projets financés par l'UE et assure un contrôle en la matière.

155. Le **Bureau mondial de Washington D.C.** pilote les efforts de sensibilisation et de liaison menés auprès de l'ensemble des entités gouvernementales pertinentes des États-Unis, y compris les départements et les organismes fédéraux, ainsi que le Congrès. Il est chargé de la collaboration stratégique avec les institutions multilatérales et régionales qui ont leur siège à Washington D.C., notamment la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains. Le Bureau gère en outre la mise en œuvre par l'OIM du Programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des États-Unis et supervise toutes les activités menées par l'Organisation dans le pays.

BUREAU SPÉCIAL DE LIAISON

156. L'OIM possède un bureau spécial de liaison à **Addis-Abeba (Éthiopie)**, qui est chargé d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux.

157. Le **Bureau spécial de liaison de l'OIM avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique** entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres bureaux de liaison des Nations Unies, les missions diplomatiques et des acteurs pertinents en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires et en assurant l'intégration de la gouvernance des migrations dans les politiques de développement. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux organismes précités en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action afférents au développement, aux questions politiques et sociales, à l'action humanitaire et à la paix, et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de contribuer à traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle continentale, régionale et nationale. Le Bureau joue un rôle de coordination stratégique qui lui permet d'appuyer la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies au programme de l'Union africaine en matière de migration conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Le Bureau collabore étroitement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie également à faire en sorte que le Siège de l'OIM et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des principales décisions et des nouvelles orientations politiques prises par les organismes compétents dans le domaine de la migration.

BUREAUX RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX

158. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, de gestion des ressources, et de coordination des relations avec les gouvernements régionaux et infrarégionaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires clés. Les bureaux régionaux fournissent aussi, sur demande, un soutien aux réseaux régionaux et nationaux des Nations Unies sur les migrations, appuyant ainsi la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ils appuient également les efforts de réforme des Nations Unies, en garantissant la prise en considération de la migration dans les analyses communes de pays et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une description succincte des six bureaux régionaux est donnée ci-après. Deux bureaux sous-régionaux, à Bruxelles et à Pretoria, assurent un soutien aux bureaux régionaux en fournissant un appui technique et des services de gestion et de contrôle spécifiques aux bureaux de pays relevant de leur zone de responsabilité.

159. Le **Bureau régional de Bangkok (Thaïlande)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations qui facilitent les voies de migration régulières, notamment l'établissement de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et de reconnaissance des

compétences ; appuie les activités relatives aux interventions d'urgence et d'après-crise, notamment les opérations et les activités d'envergure mondiale de la Matrice de suivi des déplacements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, telles que l'appui aux politiques et à la gouvernance concernant la mobilité climatique et les initiatives visant à protéger et autonomiser des communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes ; et gère le pôle régional de données pour l'Asie et le Pacifique conformément à la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration. Le Bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, les bureaux régionaux d'organismes des Nations Unies, les sociétés de la Croix-Rouge, des réseaux de parties prenantes et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et la Banque asiatique de développement. Il apporte un appui programmatique et administratif à des initiatives régionales telles que le Processus de Colombo et le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe et son Bureau d'appui régional. Par ailleurs, le Bureau représente l'OIM dans le contexte du Dialogue d'Abou Dhabi en qualité d'observateur. Dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies, le Bureau régional participe activement à des initiatives de la plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique et codirige avec ONU-Habitat la coalition thématique sur la mobilité humaine et l'urbanisation. En outre, il coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau des Nations Unies sur les migrations en vue d'assurer la bonne participation des parties prenantes au processus régional d'examen du Pacte mondial.

160. Le **Bureau régional de Panama (Panama)**, créé en 2024, aide les bureaux de pays de l'OIM dans les Amériques et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations afin de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région. En outre, le Bureau joue un rôle clé en fournissant un appui technique aux processus consultatifs régionaux, tels que la Conférence sud-américaine sur les migrations, la Conférence régionale sur les migrations, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, la Commission centraméricaine des directeurs de la migration, la Communauté des Caraïbes, le Forum sur la migration du Marché commun du Sud, le Processus de Quito, ainsi qu'aux États Membres signataires de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection. Par ailleurs, il collabore activement avec des partenaires clés autres que les entités gouvernementales, telles que des organisations de la société civile, des entreprises du secteur privé, des institutions de financement du développement et des organisations universitaires afin d'aborder en profondeur les questions migratoires qui se posent dans la région. Dans le cadre du système des Nations Unies, le Bureau régional codirige la Coalition thématique sur la mobilité humaine avec le HCR, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'UNICEF. L'OIM et la CEPALC copilotent également le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En outre, le Bureau joue un rôle important dans la gestion des réponses régionales apportées à certains défis migratoires spécifiques, notamment en dirigeant conjointement avec le HCR la Plateforme régionale de coordination interinstitutions (R4V), qui fournit des services de surveillance, de gestion et de coordination dans 17 pays de la région pour venir en aide aux migrants et aux réfugiés en provenance de la République bolivarienne du Venezuela.

161. Le **Bureau régional de Vienne (Autriche)** apporte un appui pratique, technique et administratif aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen, en Suisse, au Royaume-Uni, en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gouvernance des migrations. Il s'emploie aussi à mettre en œuvre des projets dans les pays où la présence de l'OIM est limitée. Sous la direction du Siège, le Bureau régional assure la liaison avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales basées dans la ville. En ce qui concerne les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration qui sont actifs dans la région et jouent un rôle important dans la formulation de politiques migratoires, l'OIM et le HCR assurent le secrétariat technique du Processus d'Almaty, et l'OIM participe aux réunions du Processus de Budapest, du Processus de Prague et du Partenariat oriental. En tant que membre du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et du groupe restreint de participants à la plateforme régionale de collaboration pour l'Europe et l'Asie centrale, le Bureau collabore avec des partenaires et les informe des faits nouveaux dans le domaine de la migration. Il participe activement aux coalitions thématiques et aux mécanismes de coordination analogues des Nations Unies, codirigeant la Coalition thématique des Nations Unies sur les mouvements massifs de personnes, les déplacements et la résilience avec le HCR et le PNUD. En outre, le Bureau coordonne les relations et les contacts de l'OIM

avec l'OTAN, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région.

162. Le **Bureau sous-régional de Bruxelles (Belgique)** assure la coordination entre les bureaux de pays situés dans l'Espace économique européen et en Suisse et contrôle leur gestion, et il veille à la mise en œuvre à l'échelle sous-régionale de plans de travail à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. En étroite coordination avec le Bureau mondial de Bruxelles et sous la supervision directe du Directeur régional à Vienne, le Directeur sous-régional facilite la coopération entre l'OIM et les capitales de l'Union européenne concernant les activités de sensibilisation menées par le Bureau mondial de Bruxelles. Le Bureau sous-régional est chargé de veiller au respect des règles et règlements de l'OIM dans la sous-région et de fournir, si nécessaire, un soutien direct aux bureaux de pays, y compris un appui technique spécifique dans les domaines de la réinstallation et du relogement, de la protection des migrants et de la gestion des ressources.

163. Le **Bureau régional du Caire (Égypte)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en prodiguant des conseils techniques divers, en proposant des formations et en élaborant des stratégies, des processus, des projets et des programmes. En outre, il promeut et facilite le dialogue international et les partenariats, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes migratoires coordonnés entre les parties prenantes clés, y compris les États, les organisations internationales, les ONG et la société civile. Il prête par ailleurs son concours à des processus consultatifs régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés ; codirige l'organisation de l'examen quadriennal du Pacte mondial pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord au titre de la coprésidence du Réseau des Nations Unies sur les migrations ; et entretient des relations et des partenariats avec des organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – avec laquelle l'OIM coprécide, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail, la Coalition thématique sur la migration dans la région arabe. Le Bureau régional collabore également avec d'autres entités internationales et régionales telles que l'Organisation de la coopération islamique, la Banque islamique de développement, l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité et l'Organisation arabe du travail et s'emploie à définir une plateforme commune de réponse et de préparation aux crises migratoires dans la région. Il fournit en temps voulu des données ventilées à toutes les parties prenantes pertinentes grâce au pôle régional de données pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et promeut et met en œuvre le partage d'informations et la recherche afin d'aider des partenaires nationaux, régionaux et internationaux à mener des actions de sensibilisation et à élaborer des politiques et des programmes fondés sur des éléments factuels, y compris en hébergeant le centre d'activité sur la migration mixte en Afrique du Nord (Mixed Migration Hub) pour le compte de l'équipe spéciale sur les migrations mixtes en Afrique du Nord. En outre, il mène des activités régionales d'information du public visant à améliorer la visibilité de l'OIM et à promouvoir ses activités à l'échelle régionale et mondiale.

164. Le **Bureau régional de Dakar (Sénégal)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec les États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, auxquels il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest, ou le Dialogue sur la migration pour les États de l'Afrique centrale. En outre, il entretient des contacts avec des organismes du système des Nations Unies, notamment avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et représente l'OIM au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

165. Le **Bureau régional de Nairobi (Kenya)** fournit des orientations techniques et un appui technique et thématique aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique australe ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les communautés économiques régionales, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; entretient et renforce les relations de l'OIM avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Commission de l'océan Indien, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Centre de collaboration régional pour l'Afrique de l'Est des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, afin d'intensifier la coopération et le dialogue à l'échelle régionale sur la migration et de contribuer à une meilleure

compréhension des questions migratoires et des aspects de l'intégration régionale liés à la mobilité ; s'emploie à mettre en œuvre les programmes régionaux approuvés par le Directeur général ; contribue à des politiques, pratiques et dialogues relatifs à la migration et à des opérations humanitaires fondés sur des éléments factuels en recueillant, en harmonisant, en analysant et en diffusant des jeux de données sur la migration et les déplacements ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales dans l'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les processus consultatifs régionaux sur la migration pour les États de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique australe afin de renforcer la coopération et le dialogue régionaux sur la migration ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat, dont les sièges respectifs se trouvent à Nairobi, et d'autres organismes des Nations Unies ; promeut la coopération interorganisations en matière migratoire pour les partenaires régionaux des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations ; et entretient des relations avec des partenaires du développement. En outre, le Bureau mène des activités d'information à l'échelle régionale et mondiale afin de contribuer à la compréhension de la migration et à une gouvernance efficace des migrations ; d'accroître la visibilité de l'OIM et de promouvoir ses activités avec des interlocuteurs et des partenaires du développement à l'échelle régionale et mondiale, et facilite la constitution d'une mémoire institutionnelle par le partage et la gestion des connaissances dans la région.

166. Le **Bureau sous-régional de Pretoria (Afrique du Sud)** travaille avec la Communauté de développement de l'Afrique australe ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales en matière d'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et de renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les processus consultatifs régionaux sur la migration pour les États de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement en collaborant avec le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique ; et coopère avec le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale. Il assure également le secrétariat du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe afin de faciliter le dialogue interétatique et la coopération intrarégionale en matière de migration.

BUREAUX DE PAYS

167. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer aux stratégies et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

BUREAUX DE PAYS CHARGÉS DES PARTENARIATS ET DE LA SENSIBILISATION

168. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, sept bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Allemagne, Australie, Canada, Danemark pour les pays nordiques, Japon, République de Corée et Royaume-Uni**) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources, d'établissement de partenariats et de sensibilisation. La sensibilisation consiste à informer le public et à mobiliser la société civile, le secteur privé et le grand public. Ces bureaux collaborent au niveau stratégique avec les pays donateurs à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

BUREAUX DE PAYS À FONCTIONS DE COORDINATION

169. En raison des réalités migratoires observées dans les grandes régions géographiques couvertes par les différents bureaux régionaux, des fonctions de coordination ont été attribuées à certains bureaux

de pays pour leur permettre de s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières et de superviser les activités de l'OIM et la mobilisation des pays dans ces régions. Les bureaux en question apportent leur concours pour faire face à certaines questions migratoires et nouvelles tendances spécifiques et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM dans leur zone d'intervention au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources ; stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets ; et assurent une supervision et un appui technique au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les pays suivants : **Argentine, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Fidji, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Italie, Kazakhstan, Madagascar, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Panama, Sénégal, Sri Lanka et Suisse.**

ÉQUIPE DE DIRECTION ET ÉQUIPE DES HAUTS RESPONSABLES

170. L'**équipe de direction** est chargée collectivement de définir la direction stratégique de l'Organisation au plus haut niveau, conformément au mandat de l'OIM et aux orientations données par le Conseil et la Directrice générale. Elle aide la Directrice générale à prendre des décisions relatives à l'administration de l'Organisation. Sous l'autorité de la Directrice générale, elle comprend la Directrice générale adjointe chargée des opérations, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes, le Chef de Cabinet, la Directrice principale du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication et le Directeur principal du Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle.

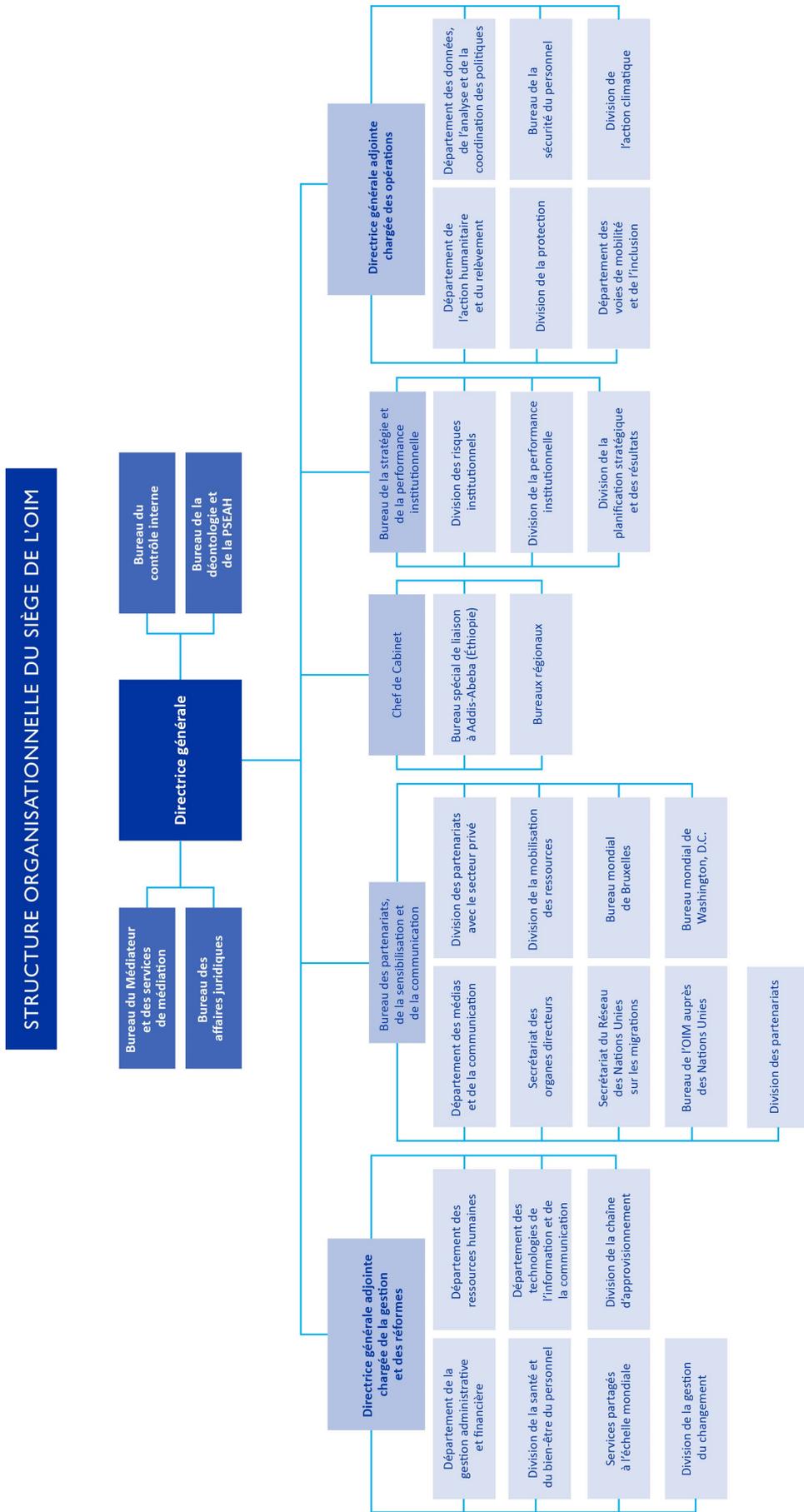
171. L'**équipe des hauts responsables** est un organe consultatif qui comprend les membres de l'équipe de direction, les directeurs régionaux, et les directeurs et chefs des départements et des divisions du Siège qui rendent compte directement aux membres de l'équipe de direction. Elle s'attache à mettre en œuvre la direction stratégique fixée par l'équipe de direction, notamment en ce qui concerne les questions de gestion, en vue de permettre à l'OIM de s'acquitter de son mandat de manière cohérente. Elle assure la liaison entre l'équipe de direction, le Siège et les bureaux extérieurs grâce à la participation des directeurs régionaux et des directeurs de département à l'élaboration des politiques.

COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE

172. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance est un organe consultatif sans rôle administratif chargé d'aider la Directrice générale à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris en ce qui concerne l'efficacité des audits et de la surveillance, de la gestion des risques et des contrôles internes du fonctionnement de l'OIM.

173. Le Comité est un organe consultatif d'experts indépendant chargé de la surveillance, qui fait rapport aux États Membres de l'OIM sur la validité et l'efficacité de la surveillance interne, de la gestion des risques et des contrôles internes à l'OIM. Il présente chaque année un rapport au Comité permanent des programmes et des finances. Il n'empiète pas sur les fonctions ou responsabilités des entités de surveillance existantes de l'Organisation ni sur celles des vérificateurs externes des comptes de l'OIM.

ORGANIGRAMME DE L'OIM



FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE



DÉFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

174. Le 28 juin 2022, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, qui définit la structure de base.

La structure de base de l'OIM s'entend de la structure minimum nécessaire au Siège et aux structures hors Siège pour que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat. Elle englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la sécurité du personnel, l'appui au personnel, la gestion des risques, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Hors Siège, la structure de base comprend, entre autres, les bureaux régionaux, les centres administratifs, l'Institut mondial des données, les bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, les bureaux de pays à fonctions de coordination, les bureaux spéciaux de liaison, les chefs de mission, les chefs de bureau et les chargés de la gestion des ressources dans les bureaux de pays.

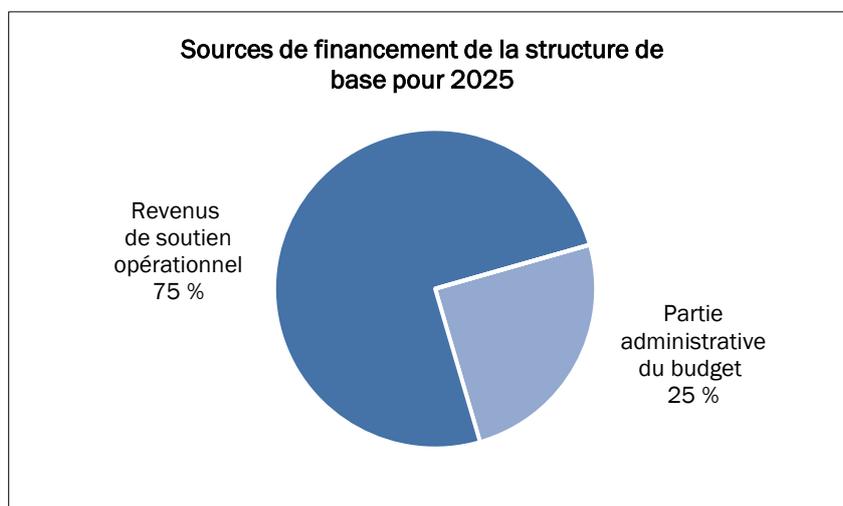
175. La résolution n° 31 précise en outre que les dépenses de la structure de base qui ne sont pas couvertes autrement par la partie administrative du budget ou les RSO pourront aussi être financées par d'autres moyens, notamment par :

- a) Les contributions volontaires ;
- b) Des augmentations de la commission pour frais généraux liés aux projets, avec l'accord des différents États Membres ;
- c) Les dons du secteur privé ;
- d) Les détachements de personnel auprès de l'Organisation à l'appui de ses objectifs de réforme ;
- e) La réserve de revenus de soutien opérationnel.

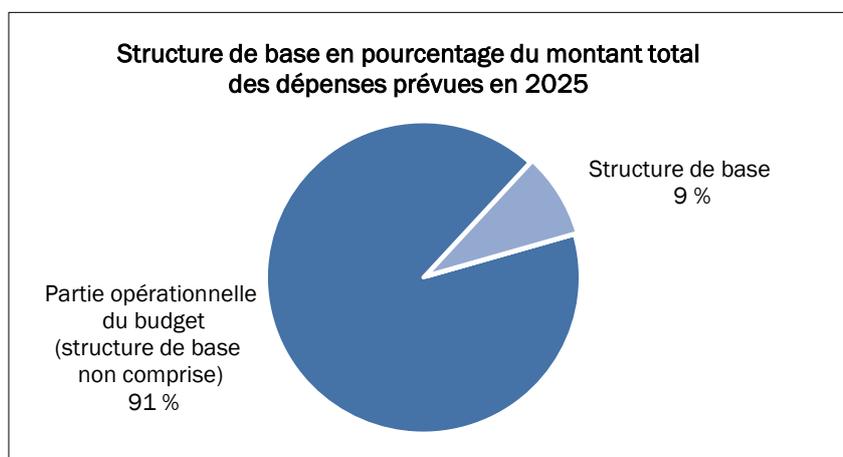
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

CONTEXTE

176. La structure de base de l'OIM est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO. La partie administrative du budget (88 874 192 francs suisses) est financée par des contributions assignées et sert à couvrir les dépenses administratives de l'Organisation. Les RSO proviennent pour l'essentiel de la commission pour frais généraux liés aux projets, ainsi que des revenus divers (contributions sans affectation spéciale et intérêts créditeurs). Comme le montre le graphique ci-après, les RSO (273 millions de dollars É.-U.) financent les trois quarts du budget de base pour 2025.



177. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles constatés parmi toutes les organisations du secteur public. Le graphique ci-après montre la part que représente le financement de la structure de base en pourcentage du montant total des dépenses de l'Organisation actuellement prévues pour 2025.



RÉFORME BUDGÉTAIRE

178. Afin de trouver une solution aux limites du financement de la structure de base, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire a examiné des options permettant de le renforcer et a soumis plusieurs recommandations aux États Membres. Au terme d'une série de consultations et de négociations, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM.

179. La résolution n° 31 prévoyant une mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires qui y sont exposées, l'Administration a arrêté des domaines de financement prioritaires, auxquels des crédits seront alloués en veillant à une répartition proportionnelle entre les trois grands domaines de réforme : l'exécution, le contrôle et le perfectionnement.

180. La fourniture de services aux migrants et aux États Membres revêt une importance cruciale. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la réforme budgétaire, la priorité a été donnée au financement, à hauteur de 75 % au moins, des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par la résolution n° 31. Dans les bureaux régionaux, l'accent a été mis sur l'avancement de la normalisation des structures et la délocalisation de certaines fonctions et de certains postes essentiels, notamment le contrôle interne et l'appui juridique, depuis le Siège vers les bureaux régionaux. Au Siège, les fonds additionnels sont destinés en priorité au renforcement accru de la responsabilité interne, au renforcement des capacités dans les domaines du changement climatique et de la mobilité humaine et des voies régulières, à l'investissement dans les partenariats et la mobilisation du secteur privé et au renforcement des capacités de communication.

181. Compte tenu de la mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires, ces mesures seront également financées par les revenus de soutien opérationnel en 2025.

182. L'Organisation entend élargir sa base de financement, et prévoit de mobiliser le secteur privé au-delà des engagements pris au titre de la réforme budgétaire et de solliciter davantage les donateurs non traditionnels.

183. Par l'adoption de la résolution n° 31, les États Membres se sont également engagés à discuter de la politique de croissance nominale zéro appliquée à la partie administrative du budget d'ici à 2025, ainsi qu'à examiner la partie administrative du budget en 2027 et à étudier la possibilité d'une nouvelle augmentation de la partie administrative du budget afin de garantir un modèle financier durable pour l'Organisation.

184. L'Administration établira un rapport biennal sur l'efficacité organisationnelle consacré à l'avancement de la mise en œuvre de la réforme budgétaire, dans lequel elle présentera les mesures de réforme prises par l'Organisation et des propositions concrètes visant à renforcer le contrôle, la

transparence, le rapport coût-efficacité et l'appropriation par les États Membres des priorités en matière de programmes.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

185. Le tableau reproduit aux pages 58 et 59 donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2025. Conformément aux dispositions de la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 (section II), la structure de base est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO.

186. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait chaque année l'objet d'augmentations statutaires, qui doivent être absorbées par le budget approuvé. Les crédits budgétaires couvrent les dépenses de personnel et les dépenses administratives connexes. Le montant du budget administratif s'élève à approximativement 90,7 millions de dollars É.-U., et le montant prévisionnel des RSO à 273 millions de dollars É.-U.. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO qui servent à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2025 s'élèvent à environ 363,7 millions de dollars É.-U..

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2025

| Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel | | | | | | | | | | | |
|--|----------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| | Budget administratif | | RSO | | Total | | Budget administratif (francs suisses) | Total (dollars É.-U.) | | Total général (dollars É.-U.) | % du budget administratif et RSO |
| | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | | Budget administratif ^a | RSO | | |
| Siège | | | | | | | | | | | |
| Directrice générale et Directrices générales adjointes | 3 | | | | 3 | | 1 250 000 | 1 275 600 | 319 000 | 1 594 600 | |
| Bureau du contrôle interne | 8 | | 21 | 1 | 29 | 1 | 1 863 000 | 1 900 900 | 5 198 400 | 7 099 300 | |
| Bureau de la déontologie et de la PSEAH | 4 | | 4 | 1 | 8 | 1 | 988 000 | 1 008 200 | 960 000 | 1 968 200 | |
| Bureau du Médiateur et des services de médiation | 1 | | 3 | | 4 | | 310 000 | 316 300 | 871 400 | 1 187 700 | |
| Bureau des affaires juridiques | 8 | 1 | 23 | 1 | 31 | 2 | 2 381 000 | 2 429 600 | 4 124 000 | 6 553 600 | |
| Bureau exécutif | 4 | 2 | 6 | 6 | 10 | 8 | 1 457 000 | 1 486 800 | 1 963 000 | 3 449 800 | |
| Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication | 3 | | 1 | 2 | 4 | 2 | 759 000 | 774 500 | 657 000 | 1 431 500 | |
| Médias et communication | 4 | | 23 | 4 | 27 | 4 | 770 000 | 785 700 | 5 292 000 | 6 077 700 | |
| Secrétariat des organes directeurs | 3 | 6 | 19 | | 22 | 6 | 1 771 000 | 1 807 100 | 4 153 000 | 5 960 100 | |
| Mobilisation des ressources | 1 | 1 | 10 | | 11 | 1 | 519 000 | 529 500 | 2 005 000 | 2 534 500 | |
| Partenariats | 2 | | 6 | | 8 | | 582 000 | 593 800 | 1 291 000 | 1 884 800 | |
| Partenariats avec le secteur privé | 1 | | 2 | 1 | 3 | 1 | 298 000 | 304 100 | 558 000 | 862 100 | |
| Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations | | | 2 | 1 | 2 | 1 | | | 736 000 | 736 000 | |
| Stratégie et performance institutionnelle | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | | 557 000 | 557 000 | |
| Risques institutionnels | 1 | | 4 | | 5 | | 273 000 | 278 600 | 855 000 | 1 133 600 | |
| Performance institutionnelle | | | 6 | | 6 | | | | 1 303 000 | 1 303 000 | |
| Planification stratégique et résultats | | | 10 | | 10 | | | | 1 887 000 | 1 887 000 | |
| Directrice générale adjointe chargée des opérations | 2 | | 2 | | 4 | | 394 000 | 402 000 | 577 500 | 979 500 | |
| Action humanitaire et relèvement | 11 | 1 | 39 | 1 | 50 | 2 | 3 031 000 | 3 092 900 | 7 992 000 | 11 084 900 | |
| Protection | 8 | | 16 | | 24 | | 1 841 000 | 1 878 500 | 3 587 000 | 5 465 500 | |
| Voies de mobilité et inclusion | 16 | 4 | 22 | 6 | 38 | 10 | 4 427 000 | 4 517 400 | 5 486 000 | 10 003 400 | |
| Données, analyse et coordination des politiques | 8 | 2 | 21 | 4 | 29 | 6 | 2 360 000 | 2 408 200 | 5 270 000 | 7 678 200 | |
| Action climatique | 2 | | 9 | 1 | 11 | 1 | 379 000 | 386 700 | 2 016 000 | 2 402 700 | |
| Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes | 1 | 1 | 4 | 1 | 5 | 2 | 406 000 | 414 300 | 1 190 000 | 1 604 300 | |
| Gestion administrative et financière | 12 | 9 | 37 | 14 | 49 | 23 | 4 366 000 | 4 455 000 | 9 859 100 | 14 314 100 | |
| Ressources humaines | 8 | 2 | 25 | 14 | 33 | 16 | 2 190 000 | 2 234 700 | 7 586 100 | 9 820 800 | |
| Technologies de l'information et de la communication | 2 | 3 | 17 | 3 | 19 | 6 | 1 059 000 | 1 080 600 | 4 046 400 | 5 127 000 | |
| Chaîne d'approvisionnement | 1 | | 16 | 4 | 17 | 4 | 300 000 | 306 100 | 3 658 000 | 3 964 100 | |
| Santé et bien-être du personnel | 3 | | 3 | 2 | 6 | 2 | 803 000 | 819 400 | 1 390 100 | 2 209 500 | |
| Gestion du changement | | | 7 | | 7 | | | | 1 498 000 | 1 498 000 | |
| Services partagés à l'échelle mondiale | 1 | | 5 | | 6 | | 170 000 | 173 500 | 1 186 000 | 1 359 500 | |
| Comité de l'Association mondiale du personnel | | 1 | 1 | | 1 | 1 | 166 000 | 169 400 | 333 000 | 502 400 | |
| Total - Siège | 118 | 33 | 364 | 68 | 482 | 101 | 35 113 000 | 35 829 400 | 88 405 000 | 124 234 400 | 34% |
| Centres administratifs | | | | | | | | | | | |
| Centre administratif de Manille | | | | | | | | | | | |
| Bureau du contrôle interne | | | | 1 | | 1 | | | 25 100 | 25 100 | |
| Affaires juridiques | | | 2 | 6 | 2 | 6 | | | 666 000 | 666 000 | |
| Gestion des ressources | 2 | 6 | 12 | 262 | 14 | 268 | 715 000 | 729 700 | 10 319 100 | 11 048 800 | |
| Achats | | | 1 | 20 | 1 | 20 | | | 747 000 | 747 000 | |
| Autres | 1 | 2 | 3 | 38 | 4 | 40 | 453 000 | 462 200 | 4 465 720 | 4 927 920 | |
| Total partiel - Centre administratif de Manille | 3 | 8 | 18 | 327 | 21 | 335 | 1 168 000 | 1 191 900 | 16 222 920 | 17 414 820 | |
| Centre administratif de Panama | | | | | | | | | | | |
| Affaires juridiques | | | 2 | 5 | 2 | 5 | | | 692 200 | 692 200 | |
| Gestion des ressources | 3 | | 2 | 37 | 5 | 37 | 607 000 | 619 400 | 1 904 700 | 2 524 100 | |
| Achats | | | | 1 | | 1 | | | 57 800 | 57 800 | |
| Autres | | 1 | 3 | 7 | 3 | 8 | 62 000 | 63 300 | 1 565 200 | 1 628 500 | |
| Total partiel - Centre administratif de Panama | 3 | 1 | 7 | 50 | 10 | 51 | 669 000 | 682 700 | 4 219 900 | 4 902 600 | |
| Total - Centres administratifs | 6 | 9 | 25 | 377 | 31 | 386 | 1 837 000 | 1 874 600 | 20 442 820 | 22 317 420 | 6% |

suite en page suivante

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2025 (suite)

| Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel | | | | | | | | | | | |
|--|----------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| | Budget administratif | | RSO | | Total | | Budget administratif (francs suisses) | Total (dollars É.-U.) | | Total général (dollars É.-U.) | % du budget administratif et RSO |
| | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | | Budget administratif ^a | RSO | | |
| Bureaux extérieurs | | | | | | | | | | | |
| Bureaux mondiaux | | | | | | | | | | | |
| Bruxelles (Belgique) | 2 | | 12 | 25 | 14 | 25 | 465 000 | 474 500 | 6 072 000 | 6 546 500 | |
| Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) | 2 | | 3 | 20 | 5 | 20 | 479 000 | 488 800 | 5 862 100 | 6 350 900 | |
| Bureaux régionaux | | | | | | | | | | | |
| Bangkok (Thaïlande) | 7 | 4 | 22 | 20 | 29 | 24 | 1 541 000 | 1 572 600 | 5 948 500 | 7 521 100 | |
| Le Caire (Égypte) | 8 | 2 | 19 | 23 | 27 | 25 | 1 800 000 | 1 836 600 | 4 636 500 | 6 473 100 | |
| Dakar (Sénégal) | 9 | 3 | 20 | 22 | 29 | 25 | 1 960 000 | 2 000 000 | 5 224 400 | 7 224 400 | |
| Nairobi (Kenya) | 8 | 2 | 19 | 21 | 27 | 23 | 1 937 000 | 1 976 500 | 5 516 500 | 7 493 000 | |
| Panama (Panama) | 8 | 2 | 25 | 17 | 33 | 19 | 1 742 000 | 1 777 700 | 5 933 500 | 7 711 200 | |
| Vienne (Autriche) | 8 | 3 | 20 | 21 | 28 | 24 | 2 087 000 | 2 129 500 | 6 843 600 | 8 973 100 | |
| Bureaux indépendants délocalisés | | | | | | | | | | | |
| Contrôle interne | 1 | | 18 | | 19 | | 142 000 | 144 900 | 3 123 000 | 3 267 900 | |
| Médiateur | | | 5 | | 5 | | | | 712 900 | 712 900 | |
| Affaires juridiques | 1 | | 6 | 3 | 7 | 3 | 197 000 | 201 000 | 1 148 100 | 1 349 100 | |
| Bureaux sous-régionaux | | | | | | | | | | | |
| Bruxelles (Belgique) | 1 | 2 | 5 | 5 | 6 | 7 | 494 000 | 504 100 | 1 949 200 | 2 453 300 | |
| Pretoria (Afrique du Sud) | 2 | 2 | 5 | 5 | 7 | 7 | 547 000 | 558 200 | 1 396 200 | 1 954 400 | |
| Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) | 4 | | 13 | 4 | 17 | 4 | 1 011 000 | 1 031 600 | 3 360 000 | 4 391 600 | |
| Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie) | 2 | | 5 | 2 | 7 | 2 | 430 000 | 438 800 | 1 149 700 | 1 588 500 | |
| Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations (République-Unie de Tanzanie) | | | 2 | 2 | 2 | 2 | | | 638 500 | 638 500 | |
| Institut mondial des données | 1 | | 16 | 2 | 17 | 2 | 274 000 | 279 600 | 3 423 100 | 3 702 700 | |
| Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation | 1 | 2 | 9 | 33 | 10 | 35 | 407 000 | 415 300 | 6 101 100 | 6 516 400 | |
| Bureaux de pays à fonctions de coordination | 13.50 | 1.5 | 25 | 11 | 38 | 12 | 3 117 000 | 3 180 600 | 6 713 400 | 9 894 000 | |
| Bureaux de pays | 72 | 4.5 | 40 | 29 | 112 | 33 | 16 087 700 | 16 416 100 | 14 934 250 | 31 350 350 | |
| Total - Bureaux extérieurs | 151 | 28 | 288 | 263 | 439 | 291 | 34 717 700 | 35 426 400 | 90 686 550 | 126 112 950 | 35% |
| Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs | 275 | 70 | 678 | 708 | 952 | 778 | 71 667 700 | 73 130 400 | 199 534 370 | 272 664 770 | 75% |
| Autres prestations dues au personnel | | | | | | | | | | | |
| Indemnité d'installation | | | | | | | 440 000 | 449 000 | 204 100 | 653 100 | |
| Congé parental et congé de maladie prolongé | | | | | | | | | 3 850 000 | 3 850 000 | |
| Indemnités dues à la cessation de service | | | | | | | 1 500 000 | 1 530 600 | | 1 530 600 | |
| Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation | | | | | | | 350 000 | 357 100 | 1 255 100 | 1 612 200 | |
| Total - Autres prestations dues au personnel | | | | | | | 2 290 000 | 2 336 700 | 5 309 200 | 7 645 900 | 2% |
| Autres frais et services à l'échelle mondiale | | | | | | | | | | | |
| Technologies de l'information et de la communication | | | 14 | 2 | 14 | 2 | | | 15 903 630 | 15 903 630 | |
| Communications | | | | | | | 985 000 | 1 005 100 | 50 000 | 1 055 100 | |
| Services contractuels | | | | | | | 2 145 216 | 2 189 000 | 1 282 800 | 3 471 800 | |
| Frais généraux de bureau | 1 | 3 | | | 1 | 3 | 3 569 226 | 3 642 000 | 1 400 000 | 5 042 000 | |
| Activités d'envergure mondiale | | | | | | | 120 000 | 122 400 | 1 960 000 | 2 082 400 | |
| Sessions des organes directeurs | | | | | | | 435 000 | 443 800 | | 443 800 | |
| Bureau de la sécurité du personnel | | | 19 | 26 | 19 | 26 | | | 22 196 400 | 22 196 400 | |
| Système d'information et de gestion des projets (PRIMA) | | | | 2 | | 2 | | | 1 071 000 | 1 071 000 | |
| Déplacements et représentation | | | | | | | 1 116 200 | 1 138 900 | | 1 138 900 | |
| Activités et structures non inscrites au budget | | | | | | | | | 8 000 000 | 8 000 000 | |
| Réforme du système des Nations Unies sur le terrain | | | | | | | 2 823 000 | 2 880 600 | | 2 880 600 | |
| Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies | | | | | | | 3 722 850 | 3 798 800 | 769 600 | 4 568 400 | |
| Projets | | | | | | | | | 523 000 | 523 000 | |
| Total - Autres dépenses | 1 | 3 | 33 | 30 | 34 | 33 | 14 916 492 | 15 220 600 | 53 156 430 | 68 377 030 | 19% |
| Fonds de l'OIM pour le développement | | | | | | | | | | | |
| Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit | | | | | | | | | 1 400 000 | 1 400 000 | |
| Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit | | | 7 | | 7 | | | | 13 600 000 | 13 600 000 | |
| Total - Fonds de l'OIM pour le développement | | | | 7 | 7 | | | | 15 000 000 | 15 000 000 | 4% |
| TOTAL GÉNÉRAL | 276 | 73 | 711 | 745 | 986 | 818 | 88 874 192 | 90 687 700 | 273 000 000 | 363 687 700 | 100% |

^a La partie administrative du budget est inscrite au budget, tenue et présentée en francs suisses, conformément au Règlement financier de l'OIM. L'Organisation applique un taux de change de 0,98 afin de convertir en dollars É.-U. les sommes exprimées en francs suisses dans la partie administrative du budget lorsqu'il est nécessaire de disposer d'un aperçu complet du budget global de l'Organisation en dollars É.-U.. Le franc suisse étant la monnaie prédominante utilisée pour exprimer les revenus et les dépenses de la partie administrative du budget, les effets des fluctuations de change sont largement neutralisés.

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 160) ; G – Catégorie des services généraux (total : 658)

PARTIE I:
PARTIE ADMINISTRATIVE
DU BUDGET
(en francs Suisses)



PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

CONTEXTE

187. Au moment où le volume et le champ des activités croissent, l'Administration – dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent des programmes et des finances – continue de renforcer la structure de base nécessaire pour assurer le contrôle et élaborer des politiques à même d'orienter l'action menée par l'Organisation. En raison de la diversité de ses activités et de la portée mondiale de ses projets et programmes, qui sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures administratives et de gestion adéquates pour pouvoir concrétiser de manière appropriée les objectifs visés par les projets et s'acquitter de ses obligations en matière de responsabilité. Consciente de la nécessité de réaliser des gains d'efficacité, l'Administration continue de prendre diverses mesures de réforme en regroupant certaines fonctions de gestion des ressources dans les bureaux régionaux, en rationalisant les flux de processus et en décentralisant certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures.

188. Tel qu'envisagé dans le plan de travail du Cadre de gouvernance interne, les processus opérationnels existants sont en cours de renforcement dans tous les domaines, en particulier la conception et l'automatisation des contrôles et la rationalisation des procédures connexes. Les nouvelles politiques et solutions numériques introduites dans le domaine des achats, des finances et de la gestion des ressources humaines se sont traduites par des améliorations qualitatives, une réduction des délais de traitement, et une amélioration de la conformité, de la transparence, de la gestion des risques, de la gestion des connaissances et de la satisfaction des clients. L'OIM a également lancé un processus complet de réorganisation du mode de fonctionnement, axé sur la modernisation durable des technologies à long terme, la refonte des processus de bout en bout et la conception d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise privilégiant l'intégration interfonctionnelle, l'automatisation et la transformation numérique d'une série de processus, dont les suivants : planification et établissement de rapports, collecte de fonds et conclusion d'accords, finances et gestion, gestion de la chaîne d'approvisionnement, engagement et renforcement, services généraux, services juridiques, voyages, et gestion des risques. L'établissement de partenariats avec des organismes des Nations Unies permet également à l'OIM de tirer profit de certaines des solutions créées pour ceux-ci par des fournisseurs de services.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

189. La partie administrative du budget a été établie à 88 874 192 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget de 2024. Cette hausse est conforme aux dispositions de la résolution n° 31 adoptée par le Comité permanent des programmes et des finances et de la résolution n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires adoptée par le Conseil le 24 novembre 2020, en vertu de laquelle les contributions des États Membres qui adhèrent à l'OIM s'ajoutent au montant de la partie administrative du budget.

190. La partie administrative du budget est financée par les contributions des États Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 175. Les corrections pour inflation et les indexations sur le coût de la vie qui se répercutent sur les salaires et les autres prestations dues au personnel conformément aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies sont également comprises dans le budget proposé.

APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

191. L'allocation de crédits au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution du Comité permanent des programmes et des finances n° 31. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base qui est nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions de gestion, y compris la formulation des politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et l'élaboration d'activités, ainsi que la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

DOTATION EN EFFECTIFS AU SIÈGE ET DANS LES STRUCTURES HORS SIÈGE

192. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2025 par rapport à 2024 est la suivante :

- Siège – 118 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 33 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 107 et 32 en 2024)
- Centre administratif de Manille – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 8 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2024)
- Centre administratif de Panama – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs, et 1 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2024)
- Bureaux mondiaux – 4 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Bureaux régionaux – 48 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 16 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 41 et 16 en 2024)
- Bureaux indépendants délocalisés – 2 membres du personnel de la catégorie des administrateurs
- Bureaux sous-régionaux – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 4 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2024)
- Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis) – 4 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba – 2 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Institut mondial des données – 1 membre du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2024)
- Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation – 1 membre du personnel de la catégorie des administrateurs et 2 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 3 et 2 en 2024)
- Bureaux de pays à fonctions de coordination – 13,5 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 1,5 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 10,5 et 1 en 2024)
- Bureaux de pays – 72 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 4,5 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 47,5 et 3 en 2024)

Siège

193. Le Siège est chargé de formuler la politique, les directives et la stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité et d'assurer une surveillance.

Centres administratifs

194. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût-efficacité et la capacité de réaction de l'OIM.

Hors Siège

195. Les six bureaux régionaux et les deux bureaux sous-régionaux, qui exercent des fonctions de supervision à l'égard des bureaux de pays de leur région, les deux bureaux mondiaux, qui fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux structures hors Siège, le Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba, qui assure la liaison avec les organismes multilatéraux, et le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies, qui s'occupe de renforcer les partenariats dans l'ensemble du système des Nations Unies

et auprès d'autres parties prenantes clés, sont en partie financés au titre de cette partie du budget. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées dans les régions et entre celles-ci. En outre, dans le cadre de l'application de la résolution du Comité permanent n° 31, certains bureaux de pays bénéficieront progressivement d'un financement au titre de cette partie du budget.

196. Les détails concernant tous les postes financés par la partie administrative du budget figurent dans le tableau des effectifs aux pages 73 et 74.

Dépenses de personnel

197. Par suite de l'application de la résolution n° 31, la présentation du tableau des objets de dépense, aux pages 70 à 72, a été modifiée de manière à inclure la totalité des dépenses de personnel.

Autres prestations dues au personnel

198. Les dépenses relatives aux indemnités de cessation de service ont augmenté en raison de la croissance de l'Organisation, alors que celles relatives aux frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation et à l'indemnité d'installation sont linéaires par rapport à l'allocation prévue dans le Programme et Budget pour 2024.

Dépenses non liées au personnel

199. Les dépenses non liées au personnel – y compris celles concernant les dépenses administratives générales, les communications, les sessions des organes directeurs et les frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies – sont linéaires. Par suite de l'application de la résolution n° 31, le crédit alloué à la réforme du système des Nations Unies sur le terrain a augmenté de 941 000 francs suisses.

BARÈME DES QUOTES-PARTS

200. La partie administrative du budget est financée par les contributions assignées des États Membres conformément aux résolutions du Conseil.

201. Par sa résolution n° 1408 du 27 novembre 2023, le Conseil a autorisé le Comité permanent des programmes et des finances à adopter en 2024 un barème des quotes-parts pour 2025 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'admission de nouveaux États Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2025 est entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

202. Conformément à la résolution du Comité permanent des programmes et des finances n° 31, les arriérés de paiement des contributions assignées afférents aux augmentations de la partie administrative du budget pour 2023, 2024 et 2025 ne seront pas signalés au Conseil en application de l'article 4 de la Constitution de l'OIM avant 2026, et toute perte du droit de vote due à de tels arriérés ne prendra pas effet avant 2027.

203. Les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, comme indiqué aux pages 66 à 69, ont donc été calculées conformément au barème des quotes-parts pour 2025 (document S/34/3), approuvé par le Comité permanent en juin 2024.

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

| ÉTATS MEMBRES | Quotes-parts pour 2024 % | Contributions pour 2024 | Quotes-parts pour 2025 % | Contributions pour 2025 (CNZ) | Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a | Contributions pour 2025 (total) |
|----------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) = (4) + (5) |
| Afghanistan | 0.0063 | 4 858 | 0.0063 | 4 858 | 741 | 5 599 |
| Albanie | 0.0083 | 6 400 | 0.0083 | 6 400 | 977 | 7 377 |
| Algérie | 0.1137 | 87 678 | 0.1137 | 87 678 | 13 372 | 101 050 |
| Angola | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Antigua-et-Barbuda | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Argentine | 0.7499 | 578 272 | 0.7499 | 578 272 | 88 196 | 666 468 |
| Arménie | 0.0073 | 5 629 | 0.0073 | 5 629 | 859 | 6 488 |
| Australie | 2.2019 | 1 697 956 | 2.2019 | 1 697 956 | 258 965 | 1 956 921 |
| Autriche | 0.7082 | 546 116 | 0.7082 | 546 116 | 83 291 | 629 407 |
| Azerbaïdjan | 0.0313 | 24 136 | 0.0313 | 24 136 | 3 682 | 27 818 |
| Bahamas | 0.0198 | 15 268 | 0.0198 | 15 268 | 2 329 | 17 597 |
| Barbade | 0.0083 | 6 400 | 0.0083 | 6 400 | 977 | 7 377 |
| Bangladesh | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Bélarus | 0.0428 | 33 004 | 0.0428 | 33 004 | 5 034 | 38 038 |
| Belgique | 0.8636 | 665 950 | 0.8636 | 665 950 | 101 568 | 767 518 |
| Belize | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Bénin | 0.0052 | 4 010 | 0.0052 | 4 010 | 611 | 4 621 |
| Bolivie (État plurinational de) | 0.0198 | 15 268 | 0.0198 | 15 268 | 2 329 | 17 597 |
| Bosnie-Herzégovine | 0.0125 | 9 639 | 0.0125 | 9 639 | 1 470 | 11 109 |
| Botswana | 0.0156 | 12 030 | 0.0156 | 12 030 | 1 834 | 13 864 |
| Brésil | 2.0996 | 1 619 069 | 2.0996 | 1 619 069 | 246 934 | 1 866 003 |
| Bulgarie | 0.0584 | 45 034 | 0.0584 | 45 034 | 6 869 | 51 903 |
| Burkina Faso | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Burundi | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Cabo Verde | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Cambodge | 0.0073 | 5 629 | 0.0073 | 5 629 | 859 | 6 488 |
| Cameroun | 0.0136 | 10 487 | 0.0136 | 10 487 | 1 600 | 12 087 |
| Canada | 2.7411 | 2 113 750 | 2.7411 | 2 113 750 | 322 380 | 2 436 130 |
| République centrafricaine | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Tchad | 0.0031 | 2 391 | 0.0031 | 2 391 | 364 | 2 755 |
| Chili | 0.4381 | 337 833 | 0.4381 | 337 833 | 51 525 | 389 358 |
| Chine | 15.9112 | 12 269 640 | 15.9112 | 12 269 640 | 1 871 308 | 14 140 948 |
| Colombie | 0.2566 | 197 873 | 0.2566 | 197 873 | 30 178 | 228 051 |
| Comores | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Congo | 0.0052 | 4 010 | 0.0052 | 4 010 | 611 | 4 621 |
| Îles Cook | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Costa Rica | 0.0720 | 55 522 | 0.0720 | 55 522 | 8 467 | 63 989 |
| Côte d'Ivoire | 0.0229 | 17 659 | 0.0229 | 17 659 | 2 693 | 20 352 |
| Croatie | 0.0949 | 73 180 | 0.0949 | 73 180 | 11 162 | 84 342 |
| Cuba | 0.0991 | 76 419 | 0.0991 | 76 419 | 11 655 | 88 074 |
| Chypre | 0.0375 | 28 917 | 0.0375 | 28 917 | 4 411 | 33 328 |
| Tchéquie | 0.3546 | 273 443 | 0.3546 | 273 443 | 41 705 | 315 148 |
| République démocratique du Congo | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Danemark | 0.5768 | 444 789 | 0.5768 | 444 789 | 67 837 | 512 626 |
| Djibouti | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Dominique | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| République dominicaine | 0.0699 | 53 902 | 0.0699 | 53 902 | 8 221 | 62 123 |

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

| ÉTATS MEMBRES | Quotes-parts pour 2024 % | Contributions pour 2024 | Quotes-parts pour 2025 % | Contributions pour 2025 (CNZ) | Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a | Contributions pour 2025 (total) |
|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) = (4) + (5) |
| Équateur | 0.0803 | 61 922 | 0.0803 | 61 922 | 9 444 | 71 366 |
| Égypte | 0.1450 | 111 814 | 0.1450 | 111 814 | 17 054 | 128 868 |
| El Salvador | 0.0136 | 10 487 | 0.0136 | 10 487 | 1 600 | 12 087 |
| Érythrée | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Estonie | 0.0459 | 35 395 | 0.0459 | 35 395 | 5 398 | 40 793 |
| Eswatini | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Éthiopie | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Fidji | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Finlande | 0.4349 | 335 365 | 0.4349 | 335 365 | 51 149 | 386 514 |
| France | 4.5038 | 3 473 026 | 4.5038 | 3 473 026 | 529 689 | 4 002 715 |
| Gabon | 0.0136 | 10 487 | 0.0136 | 10 487 | 1 600 | 12 087 |
| Gambie | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Géorgie | 0.0083 | 6 400 | 0.0083 | 6 400 | 977 | 7 377 |
| Allemagne | 6.3740 | 4 915 197 | 6.3740 | 4 915 197 | 749 643 | 5 664 840 |
| Ghana | 0.0250 | 19 278 | 0.0250 | 19 278 | 2 941 | 22 219 |
| Grèce | 0.3390 | 261 414 | 0.3390 | 261 414 | 39 870 | 301 284 |
| Grenade | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Guatemala | 0.0428 | 33 004 | 0.0428 | 33 004 | 5 034 | 38 038 |
| Guinée | 0.0031 | 2 391 | 0.0031 | 2 391 | 364 | 2 755 |
| Guinée-Bissau | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Guyana | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Haïti | 0.0063 | 4 858 | 0.0063 | 4 858 | 741 | 5 599 |
| Saint-Siège | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Honduras | 0.0094 | 7 249 | 0.0094 | 7 249 | 1 105 | 8 354 |
| Hongrie | 0.2378 | 183 375 | 0.2378 | 183 375 | 27 968 | 211 343 |
| Islande | 0.0375 | 28 917 | 0.0375 | 28 917 | 4 411 | 33 328 |
| Inde | 1.0889 | 839 686 | 1.0889 | 839 686 | 128 065 | 967 751 |
| Iran (République islamique d') | 0.3870 | 298 428 | 0.3870 | 298 428 | 45 515 | 343 943 |
| Irlande | 0.4579 | 353 101 | 0.4579 | 353 101 | 53 854 | 406 955 |
| Israël | 0.5851 | 451 189 | 0.5851 | 451 189 | 68 814 | 520 003 |
| Italie | 3.3263 | 2 565 018 | 3.3263 | 2 565 018 | 391 203 | 2 956 221 |
| Jamaïque | 0.0083 | 6 400 | 0.0083 | 6 400 | 977 | 7 377 |
| Japon | 8.3787 | 6 461 086 | 8.3787 | 6 461 086 | 985 415 | 7 446 501 |
| Jordanie | 0.0229 | 17 659 | 0.0229 | 17 659 | 2 693 | 20 352 |
| Kazakhstan | 0.1387 | 106 956 | 0.1387 | 106 956 | 16 313 | 123 269 |
| Kenya | 0.0313 | 24 136 | 0.0313 | 24 136 | 3 682 | 27 818 |
| Kiribati | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Kirghizistan | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| République démocratique populaire lao | 0.0073 | 5 629 | 0.0073 | 5 629 | 859 | 6 488 |
| Lettonie | 0.0522 | 40 253 | 0.0522 | 40 253 | 6 139 | 46 392 |
| Lesotho | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Libéria | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Libye | 0.0188 | 14 497 | 0.0188 | 14 497 | 2 211 | 16 708 |
| Lituanie | 0.0803 | 61 922 | 0.0803 | 61 922 | 9 444 | 71 366 |
| Luxembourg | 0.0709 | 54 673 | 0.0709 | 54 673 | 8 339 | 63 012 |
| Madagascar | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Malawi | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

| ÉTATS MEMBRES | Quotes-parts pour 2024 % | Contributions pour 2024 | Quotes-parts pour 2025 % | Contributions pour 2025 (CNZ) | Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a | Contributions pour 2025 (total) |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) = (4) + (5) |
| Maldives | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Mali | 0.0052 | 4 010 | 0.0052 | 4 010 | 611 | 4 621 |
| Malte | 0.0198 | 15 268 | 0.0198 | 15 268 | 2 329 | 17 597 |
| Îles Marshall | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Mauritanie | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Maurice | 0.0198 | 15 268 | 0.0198 | 15 268 | 2 329 | 17 597 |
| Mexique | 1.2736 | 982 114 | 1.2736 | 982 114 | 149 788 | 1 131 902 |
| Micronésie (États fédérés de) | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Mongolie | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Monténégro | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Maroc | 0.0574 | 44 263 | 0.0574 | 44 263 | 6 751 | 51 014 |
| Mozambique | 0.0042 | 3 239 | 0.0042 | 3 239 | 494 | 3 733 |
| Myanmar | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Namibie | 0.0094 | 7 249 | 0.0094 | 7 249 | 1 105 | 8 354 |
| Nauru | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Népal | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Pays-Bas (Royaume des) | 1.4363 | 1 107 577 | 1.4363 | 1 107 577 | 168 923 | 1 276 500 |
| Nouvelle-Zélande | 0.3223 | 248 536 | 0.3223 | 248 536 | 37 906 | 286 442 |
| Nicaragua | 0.0052 | 4 010 | 0.0052 | 4 010 | 611 | 4 621 |
| Niger | 0.0031 | 2 391 | 0.0031 | 2 391 | 364 | 2 755 |
| Nigéria | 0.1898 | 146 361 | 0.1898 | 146 361 | 22 322 | 168 683 |
| Macédoine du Nord | 0.0073 | 5 629 | 0.0073 | 5 629 | 859 | 6 488 |
| Norvège | 0.7082 | 546 116 | 0.7082 | 546 116 | 83 291 | 629 407 |
| Pakistan | 0.1189 | 91 688 | 0.1189 | 91 688 | 13 983 | 105 671 |
| Palaos | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Panama | 0.0939 | 72 409 | 0.0939 | 72 409 | 11 044 | 83 453 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Paraguay | 0.0271 | 20 898 | 0.0271 | 20 898 | 3 187 | 24 085 |
| Pérou | 0.1700 | 131 092 | 0.1700 | 131 092 | 19 994 | 151 086 |
| Philippines | 0.2211 | 170 497 | 0.2211 | 170 497 | 26 004 | 196 501 |
| Pologne | 0.8730 | 673 198 | 0.8730 | 673 198 | 102 674 | 775 872 |
| Portugal | 0.3682 | 283 931 | 0.3682 | 283 931 | 43 304 | 327 235 |
| République de Corée | 2.6848 | 2 070 336 | 2.6848 | 2 070 336 | 315 758 | 2 386 094 |
| République de Moldova | 0.0052 | 4 010 | 0.0052 | 4 010 | 611 | 4 621 |
| Roumanie | 0.3254 | 250 926 | 0.3254 | 250 926 | 38 271 | 289 197 |
| Fédération de Russie | 1.9463 | 1 500 855 | 1.9463 | 1 500 855 | 228 903 | 1 729 758 |
| Rwanda | 0.0031 | 2 391 | 0.0031 | 2 391 | 364 | 2 755 |
| Saint-Kitts-et-Nevis | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Sainte-Lucie | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Samoa | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Sao Tomé-et-Principe | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Sénégal | 0.0073 | 5 629 | 0.0073 | 5 629 | 859 | 6 488 |
| Serbie | 0.0334 | 25 756 | 0.0334 | 25 756 | 3 928 | 29 684 |
| Seychelles | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Sierra Leone | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Slovaquie | 0.1617 | 124 692 | 0.1617 | 124 692 | 19 018 | 143 710 |

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

| ÉTATS MEMBRES | Quotes-parts pour 2024 % | Contributions pour 2024 | Quotes-parts pour 2025 % | Contributions pour 2025 (CNZ) | Contributions pour 2025 (réforme budgétaire) ^a | Contributions pour 2025 (total) |
|--|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | (6) = (4) + (5) |
| Slovénie | 0.0824 | 63 541 | 0.0824 | 63 541 | 9 691 | 73 232 |
| Îles Salomon | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Somalie | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Afrique du Sud | 0.2545 | 196 253 | 0.2545 | 196 253 | 29 932 | 226 185 |
| Soudan du Sud | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Espagne | 2.2258 | 1 716 386 | 2.2258 | 1 716 386 | 261 776 | 1 978 162 |
| Sri Lanka | 0.0469 | 36 166 | 0.0469 | 36 166 | 5 516 | 41 682 |
| Soudan | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Suriname | 0.0031 | 2 391 | 0.0031 | 2 391 | 364 | 2 755 |
| Suède | 0.9085 | 700 574 | 0.9085 | 700 574 | 106 848 | 807 422 |
| Suisse | 1.1828 | 912 095 | 1.1828 | 912 095 | 139 109 | 1 051 204 |
| Tadjikistan | 0.0031 | 2 391 | 0.0031 | 2 391 | 364 | 2 755 |
| Thaïlande | 0.3838 | 295 961 | 0.3838 | 295 961 | 45 138 | 341 099 |
| Timor-Leste | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Togo | 0.0021 | 1 619 | 0.0021 | 1 619 | 247 | 1 866 |
| Tonga | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Trinité-et-Tobago | 0.0386 | 29 766 | 0.0386 | 29 766 | 4 539 | 34 305 |
| Tunisie | 0.0198 | 15 268 | 0.0198 | 15 268 | 2 329 | 17 597 |
| Türkiye | 0.8814 | 679 676 | 0.8814 | 679 676 | 103 661 | 783 337 |
| Turkménistan | 0.0355 | 27 375 | 0.0355 | 27 375 | 4 175 | 31 550 |
| Tuvalu | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Ouganda | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| Ukraine | 0.0584 | 45 034 | 0.0584 | 45 034 | 6 869 | 51 903 |
| Royaume-Uni | 4.5633 | 3 518 908 | 4.5633 | 3 518 908 | 536 687 | 4 055 595 |
| République-Unie de Tanzanie | 0.0104 | 8 020 | 0.0104 | 8 020 | 1 223 | 9 243 |
| États-Unis d'Amérique | 22.9478 | 17 695 790 | 22.9478 | 17 695 790 | 2 698 879 | 20 394 669 |
| Uruguay | 0.0960 | 74 029 | 0.0960 | 74 029 | 11 290 | 85 319 |
| Ouzbékistan | 0.0282 | 21 746 | 0.0282 | 21 746 | 3 317 | 25 063 |
| Vanuatu | 0.0010 | 771 | 0.0010 | 771 | 118 | 889 |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 0.1825 | 140 732 | 0.1825 | 140 732 | 21 463 | 162 195 |
| Viet Nam | 0.0970 | 74 800 | 0.0970 | 74 800 | 11 408 | 86 208 |
| Yémen | 0.0083 | 6 400 | 0.0083 | 6 400 | 977 | 7 377 |
| Zambie | 0.0083 | 6 400 | 0.0083 | 6 400 | 977 | 7 377 |
| Zimbabwe | 0.0073 | 5 629 | 0.0073 | 5 629 | 859 | 6 488 |
| Total général | 100.0000 | 77 113 216 | 100.0000 | 77 113 216 | 11 760 976 | 88 874 192 |

^a À des fins de prévisibilité et de cohérence, comme convenu depuis la première année d'application de la réforme budgétaire, le taux de change appliqué pendant la période de mise en œuvre de l'accroissement prévu, soit de 2023 à 2027, est de 0,98 franc suisse pour 1 dollar É.-U..

L'Organisation compte au total 175 États Membres.

OBJETS DE DÉPENSES

Partie administrative du budget (en francs suisses)

| | 2024 - Montants révisés | | | Estimations pour 2025 | | | | | |
|--|-------------------------|-------------|-------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| | Effectifs | | Montant total | Effectifs | | Dépenses de personnel | | Autres dépenses | Montant total |
| | P | NO/G | | P | NO/G | P | NO/G | | |
| Siège | | | | | | | | | |
| Directrice générale et Directrices générales adjointe | 3 | | 1 271 000 | 3 | | 1 250 000 | | | 1 250 000 |
| Bureau du contrôle interne | 7 | 1 | 1 840 000 | 8 | | 1 857 000 | | 6 000 | 1 863 000 |
| Bureau de la déontologie et de la PSEAH | 4 | | 994 000 | 4 | | 978 000 | | 10 000 | 988 000 |
| Bureau du Médiateur et des services de médiation | 1 | | 288 000 | 1 | | 310 000 | | | 310 000 |
| Bureau des affaires juridiques | 7 | 1 | 2 055 000 | 8 | 1 | 2 167 000 | 202 000 | 12 000 | 2 381 000 |
| Bureau exécutif | 4 | 2 | 1 411 000 | 4 | 2 | 1 081 000 | 326 000 | 50 000 | 1 457 000 |
| Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication | 3 | | 697 000 | 3 | | 759 000 | | | 759 000 |
| Médias et communication | 4 | | 764 000 | 4 | | 770 000 | | | 770 000 |
| Secrétariat des organes directeurs | 3 | 5 | 1 614 000 | 3 | 6 | 829 000 | 902 000 | 40 000 | 1 771 000 |
| Mobilisation des ressources | 1 | 1 | 476 000 | 1 | 1 | 360 000 | 159 000 | | 519 000 |
| Partenariats | 2 | 1 | 739 000 | 2 | | 560 000 | | 22 000 | 582 000 |
| Partenariats avec le secteur privé | 1 | | 258 000 | 1 | | 298 000 | | | 298 000 |
| Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle | | | | | | | | | |
| Risques institutionnels | 1 | | 261 000 | 1 | | 273 000 | | | 273 000 |
| Directrice générale adjointe chargée des opérations | 2 | | 396 000 | 2 | | 394 000 | | | 394 000 |
| Données, analyse et coordination des politiques | 7 | 2 | 2 181 000 | 8 | 2 | 1 857 000 | 308 000 | 195 000 | 2 360 000 |
| Action humanitaire et relèvement | 9 | 1 | 2 557 300 | 11 | 1 | 2 854 000 | 142 000 | 35 000 | 3 031 000 |
| Voies de mobilité et inclusion | 13 | 4 | 3 898 000 | 16 | 4 | 3 702 000 | 675 000 | 50 000 | 4 427 000 |
| Protection | 8 | | 1 727 000 | 8 | | 1 841 000 | | | 1 841 000 |
| Action climatique | 2 | | 359 000 | 2 | | 379 000 | | | 379 000 |
| Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes | 1 | 1 | 454 000 | 1 | 1 | 265 000 | 141 000 | | 406 000 |
| Gestion administrative et financière | 11 | 8 | 4 243 000 | 12 | 9 | 2 861 000 | 1 384 000 | 121 000 | 4 366 000 |
| Ressources humaines | 6 | 2 | 1 914 700 | 8 | 2 | 1 887 000 | 278 000 | 25 000 | 2 190 000 |
| Technologies de l'information et de la communication | 2 | 3 | 1 027 000 | 2 | 3 | 580 000 | 479 000 | | 1 059 000 |
| Chaîne d'approvisionnement | 1 | | 290 000 | 1 | | 300 000 | | | 300 000 |
| Santé et bien-être du personnel | 2 | | 585 000 | 3 | | 798 000 | | 5 000 | 803 000 |
| Services partagés à l'échelle mondiale | 1 | | 166 000 | 1 | | 170 000 | | | 170 000 |
| Comité de l'Association mondiale du personnel | | 1 | 181 000 | | 1 | | 166 000 | | 166 000 |
| Total - Siège | 106 | 33 | 32 647 000 | 118 | 33 | 29 380 000 | 5 162 000 | 571 000 | 35 113 000 |
| Centres administratifs | | | | | | | | | |
| Centre administratif de Manille | 3 | 8 | 1 051 000 | 3 | 8 | 799 000 | 369 000 | | 1 168 000 |
| Centre administratif de Panama | 3 | 1 | 619 000 | 3 | 1 | 607 000 | 62 000 | | 669 000 |
| Total - Centres administratifs | 6 | 9 | 1 670 000 | 6 | 9 | 1 406 000 | 431 000 | | 1 837 000 |
| Bureaux extérieurs | | | | | | | | | |
| Bureaux mondiaux | | | | | | | | | |
| Bruxelles (Belgique) | 4 | | 967 000 | 2 | | 465 000 | | | 465 000 |
| Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) | | | | 2 | | 479 000 | | | 479 000 |
| Total - Bureaux mondiaux | 4 | | 967 000 | 4 | | 944 000 | | | 944 000 |
| Bureaux régionaux | | | | | | | | | |
| Bangkok (Thaïlande) | 7 | 4 | 1 616 000 | 7 | 4 | 1 278 000 | 263 000 | | 1 541 000 |
| Le Caire (Égypte) | 6 | 2 | 1 439 000 | 8 | 2 | 1 712 000 | 88 000 | | 1 800 000 |
| Dakar (Sénégal) | 7 | 3 | 1 557 000 | 9 | 3 | 1 853 000 | 107 000 | | 1 960 000 |
| Nairobi (Kenya) | 7 | 2 | 1 613 000 | 8 | 2 | 1 811 000 | 126 000 | | 1 937 000 |
| Panama (Panama) | 7 | 3 | 1 591 600 | 8 | 2 | 1 634 000 | 108 000 | | 1 742 000 |
| Vienne (Autriche) | 6 | 3 | 1 745 000 | 8 | 3 | 1 747 000 | 340 000 | | 2 087 000 |
| Total - Bureaux régionaux | 40 | 17 | 9 561 600 | 48 | 16 | 10 035 000 | 1 032 000 | | 11 067 000 |
| Bureaux indépendants délocalisés | | | | | | | | | |
| Affaires juridiques | | | | 1 | | 197 000 | | | 197 000 |
| Contrôle interne | | | | 1 | | 142 000 | | | 142 000 |
| Total - Bureaux indépendants délocalisés | | | | 2 | | 339 000 | | | 339 000 |
| Bureaux sous-régionaux | | | | | | | | | |
| Bruxelles (Belgique) | 1 | 2 | 503 000 | 1 | 2 | 223 000 | 271 000 | | 494 000 |
| Pretoria (Afrique du Sud) | 2 | 2 | 483 000 | 2 | 2 | 411 000 | 136 000 | | 547 000 |
| Total - Bureaux sous-régionaux | 3 | 4 | 986 000 | 3 | 4 | 634 000 | 407 000 | | 1 041 000 |
| Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) | 4 | | 1 019 000 | 4 | | 1 011 000 | | | 1 011 000 |
| Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie) | 2 | | 418 000 | 2 | | 430 000 | | | 430 000 |
| Institut mondial des données | 1 | | 233 000 | 1 | | 274 000 | | | 274 000 |
| Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation | | | | | | | | | |
| Danemark | 1.5 | 1.0 | 395 000 | 1 | 2 | 256 000 | 151 000 | | 407 000 |
| Royaume-Uni | 2 | 0.5 | 511 400 | | | | | | |
| Total - Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation | 3.50 | 1.50 | 906 400 | 1 | 2 | 256 000 | 151 000 | | 407 000 |

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

| | 2024 - Montants révisés | | | Estimations pour 2025 | | | | | |
|--|-------------------------|------------|-------------------|-----------------------|------------|-----------------------|------------------|-------------------|---------------|
| | Effectifs | | Montant total | Effectifs | | Dépenses de personnel | | Autres dépenses | Montant total |
| | P | NO/G | | P | NO/G | P | NO/G | | |
| Bureaux de pays à fonctions de coordination | | | | | | | | | |
| Argentine | 1 | | 256 000 | 1 | | 255 000 | | 255 000 | |
| Barbade | | | | 2 | | 530 000 | | 530 000 | |
| Cameroun | 1 | | 191 000 | 1.25 | | 236 000 | | 236 000 | |
| Ghana | 1 | | 241 000 | 1.25 | | 302 000 | | 302 000 | |
| Guinée | 1 | | 238 000 | 2 | | 497 000 | | 497 000 | |
| Inde | 0.5 | 0.5 | 121 000 | 0.75 | 1 | 148 000 | 48 000 | 196 000 | |
| Kazakhstan | 1 | | 126 000 | 0.75 | | 102 000 | | 102 000 | |
| Micronésie (États fédérés de) | 2 | | 364 000 | 1.25 | | 249 000 | | 249 000 | |
| Sénégal | 2 | | 356 000 | 2 | | 361 000 | | 361 000 | |
| Sri Lanka | 1 | | 200 000 | 1.25 | | 285 000 | | 285 000 | |
| Suisse | | 0.5 | 88 000 | | 0.5 | | 104 000 | 104 000 | |
| Total - Bureaux de pays à fonctions de coordination | 10.5 | 1 | 2 181 000 | 13.50 | 1.5 | 2 965 000 | 152 000 | 3 117 000 | |
| Bureaux de pays | | | | | | | | | |
| Afghanistan | 1 | | 334 000 | 1.25 | | 424 300 | | 424 300 | |
| Angola | 0.5 | 0.5 | 160 000 | 1.5 | | 244 000 | | 244 000 | |
| Bangladesh | 1 | | 252 000 | 1.5 | | 396 000 | | 396 000 | |
| Bolivie (État plurinational de) | | 1 | 63 000 | | 1.50 | | 93 500 | 93 500 | |
| Brésil | 0.5 | 0.5 | 156 000 | 0.75 | 0.75 | 184 000 | 46 000 | 230 000 | |
| Burkina Faso | 1 | | 196 000 | 1.5 | | 330 000 | | 330 000 | |
| Burundi | 1 | | 209 000 | 1.5 | | 274 000 | | 274 000 | |
| Cambodge | 0.5 | 0.5 | 143 000 | 0.75 | 0.75 | 148 000 | 48 000 | 196 000 | |
| République centrafricaine | 1 | | 268 000 | 1.5 | | 409 000 | | 409 000 | |
| Tchad | 1 | | 196 000 | 1.5 | | 354 000 | | 354 000 | |
| Costa Rica | | | | 0.75 | | 199 000 | | 199 000 | |
| Côte d'Ivoire | 1 | | 188 000 | 1.5 | | 303 000 | | 303 000 | |
| République démocratique du Congo | 1 | | 241 000 | 1.5 | | 379 000 | | 379 000 | |
| Djibouti | 1 | | 181 000 | 1.5 | | 275 000 | | 275 000 | |
| République dominicaine | 1 | | 139 000 | 1.5 | | 211 000 | | 211 000 | |
| Égypte | 1 | | 163 000 | 1.5 | | 272 000 | | 272 000 | |
| El Salvador | 1 | | 208 000 | 1.5 | | 329 000 | | 329 000 | |
| Érythrée | 0.5 | | 61 000 | 0.75 | | 93 000 | | 93 000 | |
| Éthiopie | 1 | | 268 000 | 1.5 | | 428 000 | | 428 000 | |
| Guatemala | 0.5 | | 71 000 | 0.75 | | 145 000 | | 145 000 | |
| Haïti | 1 | | 326 000 | 1.5 | | 466 000 | | 466 000 | |
| Honduras | 0.5 | 0.5 | 138 000 | 1.5 | | 228 000 | | 228 000 | |
| Indonésie | 1 | | 292 000 | 1.5 | | 423 000 | | 423 000 | |
| Iran (République islamique d') | 1 | | 168 000 | 1.5 | | 292 000 | | 292 000 | |
| Kenya | 1 | | 226 000 | 1.5 | | 362 000 | | 362 000 | |
| République démocratique populaire lao | | | | 0.75 | | 85 000 | | 85 000 | |
| Liban | 1 | | 257 000 | 1.5 | | 377 000 | | 377 000 | |
| Malawi | 1 | | 124 000 | 0.75 | 0.75 | 143 000 | 68 000 | 211 000 | |
| Mali | 1 | | 207 000 | 1.5 | | 305 000 | | 305 000 | |
| Mauritanie | 1 | | 204 000 | 1.5 | | 309 000 | | 309 000 | |
| Mexique | 0.5 | | 85 000 | 0.75 | | 125 000 | | 125 000 | |
| Maroc | 1 | | 171 000 | 1.5 | | 259 000 | | 259 000 | |
| Mozambique | 1 | | 194 000 | 1.5 | | 304 000 | | 304 000 | |
| Myanmar | 1 | | 223 000 | 1.5 | | 316 000 | | 316 000 | |
| Népal | 1 | | 183 000 | 1.5 | | 302 000 | | 302 000 | |
| Niger | 1 | | 206 000 | 1.5 | | 374 000 | | 374 000 | |
| Nigéria | 1 | | 257 000 | 1.25 | | 314 000 | | 314 000 | |
| Pakistan | 1 | | 219 000 | 1.25 | | 288 000 | | 288 000 | |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 1 | | 231 000 | 1.5 | | 345 000 | | 345 000 | |
| Philippines | 1 | | 221 000 | 1.5 | | 340 000 | | 340 000 | |
| Rwanda | 1 | | 167 000 | 1.5 | | 284 000 | | 284 000 | |
| Somalie | 1 | | 293 000 | 1.5 | | 392 000 | | 392 000 | |
| Soudan du Sud | 1 | | 256 000 | 1.5 | | 370 000 | | 370 000 | |
| Soudan | 1 | | 269 000 | 1.5 | | 434 000 | | 434 000 | |
| Timor-Leste | 0.5 | 0.5 | 115 000 | 0.75 | 0.75 | 151 000 | 113 000 | 264 000 | |
| Tunisie | 1 | | 182 000 | 1.5 | | 280 000 | | 280 000 | |
| Ouganda | 1 | | 201 000 | 1.5 | | 271 000 | | 271 000 | |
| Ukraine | 1 | | 197 000 | 1.5 | | 345 900 | | 345 900 | |
| République-Unie de Tanzanie | 1 | | 271 000 | 1.5 | | 319 000 | | 319 000 | |
| Venezuela (République bolivarienne du) | 1 | | 235 000 | 1.5 | | 348 000 | | 348 000 | |
| Viet Nam | 1 | | 161 000 | 1.5 | | 247 000 | | 247 000 | |
| Yémen | 1 | | 255 000 | 1.5 | | 400 000 | | 400 000 | |
| Zambie | 1 | | 154 000 | 1.5 | | 237 000 | | 237 000 | |
| Zimbabwe | 1 | | 245 000 | 1.5 | | 286 000 | | 286 000 | |
| Total - Bureaux de pays | 47.0 | 3.5 | 10 430 000 | 72 | 5 | 15 719 200 | 368 500 | 16 087 700 | |
| Total - Bureaux extérieurs | 115 | 27 | 26 702 000 | 151 | 28 | 32 607 200 | 2 110 500 | 34 717 700 | |
| Total - Dépenses de personnel | 227 | 69 | 61 019 000 | 275 | 70 | 63 393 200 | 7 703 500 | 71 667 700 | |

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

| | 2024 - Montants révisés | | | Estimations pour 2025 | | | | | |
|---|-------------------------|-----------|-------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Effectifs | | Montant total | Effectifs | | Dépenses de personnel | | Autres dépenses | Montant total |
| | P | NO/G | | P | NO/G | P | NO/G | | |
| Autres prestations dues au personnel | | | | | | | | | |
| Indemnité d'installation | | | 440 000 | | | | | 440 000 | 440 000 |
| Indemnités dues à la cessation de service | | | 700 000 | | | | | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation | | | 350 000 | | | | | 350 000 | 350 000 |
| Total - Autres prestations dues au personnel | | | 1 490 000 | | | | | 2 290 000 | 2 290 000 |
| Frais généraux de bureau | | | | | | | | | |
| Amortissement, location et entretien des bâtiments | | | 1 354 000 | | | | | 1 354 000 | 1 354 000 |
| Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services | | | 210 000 | | | | | 210 000 | 210 000 |
| Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau | | | 1 868 000 | 1 | 3 | 246 226 | 751 000 | 1 008 000 | 2 005 226 |
| Total - Frais généraux de bureau | | | 3 432 000 | 1 | 3 | 246 226 | 751 000 | 2 572 000 | 3 569 226 |
| Communications | | | | | | | | | |
| Courrier électronique | | | 520 000 | | | | | 520 000 | 520 000 |
| Télécopie | | | 50 000 | | | | | 50 000 | 50 000 |
| Poste et messagerie | | | 176 000 | | | | | 176 000 | 176 000 |
| Téléphone | | | 239 000 | | | | | 239 000 | 239 000 |
| Total - Communications | | | 985 000 | | | | | 985 000 | 985 000 |
| Services contractuels | | | | | | | | | |
| Consultants | | | 55 000 | | | | | 55 000 | 55 000 |
| Assurances, frais de banque, sécurité, etc. | | | 632 000 | | | | | 632 000 | 632 000 |
| Perfectionnement et formation du personnel | | | 1 458 216 | | | | | 1 458 216 | 1 458 216 |
| Total - Services contractuels | | | 2 145 216 | | | | | 2 145 216 | 2 145 216 |
| Sessions des organes directeurs | | | | | | | | | |
| Documents | | | 35 000 | | | | | 35 000 | 35 000 |
| Location de bureaux, matériel, etc. | | | 65 000 | | | | | 65 000 | 65 000 |
| Salaires | | | 335 000 | | | | | 335 000 | 335 000 |
| Total - Sessions des organes directeurs | | | 435 000 | | | | | 435 000 | 435 000 |
| Déplacements et représentation | | | 1 128 000 | | | | | 1 116 200 | 1 116 200 |
| Activités d'envergure mondiale | | | 120 000 | | | | | 120 000 | 120 000 |
| Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies | | | 4 477 000 | | | | | 3 722 850 | 3 722 850 |
| Réforme du système des Nations Unies sur le terrain | | | 1 882 000 | | | | | 2 823 000 | 2 823 000 |
| Total - Autres dépenses | | | 7 607 000 | | | | | 7 782 050 | 7 782 050 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 227 | 69 | 77 113 216 | 276 | 73 | 63 639 426 | 8 454 500 | 16 780 266 | 88 874 192 |

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ;
 NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 13,5) ;
 G – Catégorie des services généraux (total : 59,5)

TABLEAU DES EFFECTIFS

Partie administrative du budget

| | 2024 - Montants révisés | | | | | | | | | | Estimations pour 2025 | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-------|-----------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|-------|
| | DG/DDG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | P | NO/G | Total | DG/DDG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | P | NO/G | Total |
| Siège | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Directrice générale et Directrices générales adjointes | 3 | | | | | | | 3 | | 3 | 3 | | | | | | | 3 | | 3 |
| Bureau du contrôle interne | | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 7 | 1 | 8 | | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 8 | | 8 |
| Bureau de la déontologie et de la PSEAH | | | 2 | 1 | | | | 4 | | 4 | | | 2 | 1 | | | 1 | 4 | | 4 |
| Bureau du Médiateur et des services de médiation | | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | | 1 | | | | | 1 | | 1 |
| Bureau des affaires juridiques | | 1 | 1 | 2 | 3 | | | 7 | 1 | 8 | | 1 | 1 | 2 | 4 | | | 8 | 1 | 9 |
| Bureau exécutif | 1 | 1 | | 1 | | | 1 | 4 | 2 | 6 | 1 | 1 | | 1 | | 1 | 4 | 2 | 6 | |
| Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication | | | | 1 | 1 | 1 | | 3 | | 3 | | | 1 | 1 | 1 | | 3 | | 3 | |
| Médias et communication | | | 1 | | 1 | | | 2 | 4 | 4 | | | 1 | 1 | | | 2 | 4 | | 4 |
| Secrétariat des organes directeurs | | | 1 | | 2 | | | 3 | 5 | 8 | | | 1 | | 2 | | 3 | 6 | 9 | |
| Mobilisation des ressources | | | 1 | | | | | 1 | 1 | 2 | | | 1 | | | | 1 | 1 | 2 | |
| Partenariats | | | 1 | 1 | | | | 2 | 1 | 3 | | | 1 | 1 | | | 2 | | 2 | |
| Partenariats avec le secteur privé | | | | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Risques institutionnels | | | | | 1 | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Directrice générale adjointe chargée des opérations | | | | 1 | | | 1 | 2 | | 2 | | | | 1 | | 1 | 2 | | 2 | |
| Action humanitaire et relèvement | 1 | 1 | | | 1 | | | 3 | 1 | 4 | 1 | 1 | | | 1 | 2 | 5 | 1 | 6 | |
| Interventions en espèces | | | | | 1 | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Opérations humanitaires | | | | 1 | 1 | | | 2 | | 2 | | | | 1 | 1 | | 2 | | 2 | |
| Paix et relèvement | | | | 1 | 1 | | | 2 | | 2 | | | | 1 | 1 | | 2 | | 2 | |
| Préparation et adaptation au changement climatique | | | | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | | 1 | | 1 | |
| Protection | | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | | 1 | | | | 1 | | 1 | |
| Genre et diversité | | | | 1 | | | 1 | 2 | | 2 | | | | 1 | | 1 | 2 | | 2 | |
| Protection humanitaire | | | | | | 2 | | 2 | | 2 | | | | 1 | 1 | | 2 | | 2 | |
| Protection des migrants | | | | 1 | 2 | | | 3 | | 3 | | | | 1 | 2 | | 3 | | 3 | |
| Voies de mobilité et inclusion | 1 | | | | | | | 1 | 1 | 2 | | 1 | | | 1 | | 2 | 1 | 3 | |
| Gouvernance de l'immigration et des frontières | | | | 1 | 2 | | | 3 | | 3 | | | | 1 | 2 | | 3 | | 3 | |
| Mobilité de la main-d'œuvre | | | | 1 | 2 | | | 3 | | 3 | | | | 1 | 2 | | 2 | 5 | 5 | |
| Migration et santé | | | 1 | 1 | | | | 2 | 1 | 3 | | | 1 | 1 | | | 2 | 1 | 3 | |
| Réinstallations et gestion des mouvements | | | 1 | | 2 | | 1 | 4 | 2 | 6 | | | 1 | 2 | | 1 | 4 | 2 | 6 | |
| Données, analyse et coordination des politiques | 1 | | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | 1 | | 1 | |
| Politiques, connaissances et recherche | | | 1 | 1 | 2 | | | 2 | 6 | 2 | 8 | | 1 | 1 | 2 | | 3 | 7 | 9 | |
| Action climatique | | | | 1 | | | | 1 | 2 | 2 | | | | 1 | | | 1 | 2 | 2 | |
| Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes | | | | 1 | | | | 1 | 1 | 2 | | | | 1 | | | 1 | 1 | 2 | |
| Gestion administrative et financière | 1 | | | | | | | 1 | 1 | 2 | | 1 | | | | | 1 | 1 | 2 | |
| Finances et comptabilité | | | 1 | | 1 | | | 2 | 2 | 4 | | | 1 | | 1 | 1 | 3 | 2 | 5 | |
| Budget | | | | 1 | 2 | 1 | | 4 | 1 | 5 | | | | 1 | 2 | 1 | 4 | 2 | 6 | |
| Trésorerie | | | | 1 | 1 | 2 | | 4 | 1 | 5 | | | | 1 | 1 | 2 | 4 | 1 | 5 | |
| Services communs | | | | | | | | 3 | 3 | 3 | | | | | | | | 3 | 3 | |
| Ressources humaines | 1 | 1 | | | | | | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | | | | | 2 | | 2 | |
| Services consultatifs et de gestion des ressources humaines | | | | 1 | 1 | | | 2 | | 2 | | | | 1 | 1 | | 2 | | 2 | |
| Politiques de ressources humaines | | | | | | 1 | | 1 | 1 | 2 | | | | | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 | |
| Gestion intégrée des talents | | | | 1 | | | | 1 | 1 | 2 | | | | 1 | | | 1 | 2 | 1 | 3 |
| Technologies de l'information et de la communication | 1 | | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | 1 | | 1 | |
| Infrastructure et opérations | | | | | | | | 3 | 3 | 3 | | | | | | | | 3 | 3 | |
| Stratégie, gestion des ressources et gouvernance | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | 1 | |
| Chaîne d'approvisionnement | | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | | 1 | | | | 1 | | 1 | |
| Santé et bien-être du personnel | | | 1 | 1 | | | | 2 | | 2 | | | 1 | 1 | 1 | | 3 | | 3 | |
| Services partagés à l'échelle mondiale | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | 1 | |
| Comité de l'Association mondiale du personnel | | | | | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | 1 | 1 | |
| Total – Siège | 3 | 9 | 19 | 26 | 28 | 10 | 11 | 106 | 33 | 139 | 3 | 9 | 19 | 27 | 31 | 13 | 16 | 118 | 33 | 151 |
| Centres administratifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Centre administratif de Manille | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gestion des ressources | | | | 1 | 1 | | | 2 | 6 | 8 | | | | 1 | 1 | | 2 | 6 | 8 | |
| Autres | | | 1 | | | | | 1 | 2 | 3 | | | 1 | | | | 1 | 2 | 3 | |
| Centre administratif de Panama | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gestion des ressources | | | | 1 | 2 | | | 3 | | 3 | | | 1 | | 2 | | 3 | | 3 | |
| Autres | | | | | | | | 1 | 1 | 1 | | | | | | | 1 | 1 | 1 | |
| Total – Centres administratifs | | | 2 | 1 | 3 | | | 6 | 9 | 15 | | | 2 | 1 | 3 | | 6 | 9 | 15 | |
| Bureaux extérieurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureaux mondiaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bruxelles (Belgique) | | 1 | | 2 | 1 | | | 4 | | 4 | | 1 | | | 1 | | 2 | | 2 | |
| Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) | | | | | | | | | | | | 1 | | | 1 | | 2 | | 2 | |
| Bureaux régionaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bangkok (Thaïlande) | | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 7 | 4 | 11 | | 1 | 1 | 1 | 3 | | 1 | 7 | 4 | 11 |
| Le Caire (Égypte) | | 1 | 1 | 2 | 2 | | | 6 | 2 | 8 | | 1 | 1 | 2 | 4 | | 8 | 2 | 10 | |
| Dakar (Sénégal) | | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 | | 7 | 3 | 10 | | 1 | 1 | 1 | 6 | | 9 | 3 | 12 | |
| Nairobi (Kenya) | | 1 | 1 | 1 | 4 | | | 7 | 2 | 9 | | 1 | 1 | 2 | 4 | | 8 | 2 | 10 | |
| Panama (Panama) | | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | | 7 | 3 | 10 | | 1 | 1 | 1 | 5 | | 8 | 2 | 10 | |
| Vienne (Autriche) | | 1 | 1 | 2 | 2 | | | 6 | 3 | 9 | | 1 | 1 | 1 | 4 | 1 | 8 | 3 | 11 | |
| Bureaux indépendants délocalisés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Contrôle interne | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | 1 |
| Affaires juridiques | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | |
| Bureaux sous-régionaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bruxelles (Belgique) | | | | | 1 | | | 1 | 2 | 3 | | | | | 1 | | 1 | 2 | 3 | |
| Pretoria (Afrique du Sud) | | | 1 | | | 1 | | 2 | 2 | 4 | | | 1 | | 1 | | 2 | 2 | 4 | |

suite en page suivante

TABLEAU DES EFFECTIFS (suite)

Partie administrative du budget

| | 2024 - Montants révisés | | | | | | | | | | Estimations pour 2025 | | | | | | | | | |
|---|-------------------------|-------------|-----------|-----------|-------------|-----------|------------|--------------|-------------|------------|-----------------------|-----------|--------------|--------------|-------------|-------------|-----------|--------------|-----------|--------------|
| | DG/DDG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | P | NO/G | Total | DG/DDG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | P | NO/G | Total |
| Bureaux spéciaux de liaison | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) | | 1 | | | 2 | 1 | | 4 | | 4 | | 1 | | | 2 | 1 | | 4 | | 4 |
| Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie) | | | 1 | | | 1 | | 2 | | 2 | | 1 | | | 1 | | 2 | | 2 | |
| Institut mondial des données | | | | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | | | 1 | | 1 |
| Bureaux de pays chargés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| des partenariats et de la sensibilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Danemark | | | 1 | | | 1 | | 2 | 1 | 3 | | 1 | | | | | 1 | 2 | 3 | |
| Royaume-Uni | | | 1 | | | 1 | | 2 | 0.5 | 3 | | | | | | | | | | |
| Bureaux de pays à fonctions de coordination | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Argentine | | | 1 | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | 1 | | 1 | |
| Barbade | | | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | | 2 | | 2 | |
| Cameroun | | | | | 0.5 | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | 0.5 | 0.5 | 1.25 | | 1.25 | |
| Ghana | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | 0.5 | | 1.25 | | 1.25 | |
| Guinée | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | 1 | | 1 | | 2 | | 2 | |
| Inde | | | | | 0.5 | | | 0.5 | 0.5 | 1 | | | | 0.75 | | | 0.75 | 1 | 1.75 | |
| Kazakhstan | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | | 0.75 | | 0.75 | | 0.75 | |
| Micronésie (États fédérés de) | | | | 1 | | | 1 | 2 | | 2 | | | 0.75 | | | 0.5 | 1.25 | | 1.25 | |
| Sénégal | | | | 1 | | | 1 | 2 | | 2 | | | 1 | | 1 | | 2 | | 2 | |
| Sri Lanka | | | 1 | | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | 0.75 | | 0.5 | | 1.25 | | 1.25 | |
| Suisse | | | | | | | | | 0.5 | 0.5 | | | | | | | | 0.5 | 0.5 | |
| Bureaux de pays | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Afghanistan | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | 0.5 | | 0.75 | | 1.25 | | 1.25 | |
| Angola | | | | | 0.5 | | | 0.50 | 1 | 1 | | | | | 0.75 | | 0.75 | | 1.5 | |
| Bangladesh | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Bolivie (État plurinational de) | | | | | | | | | 1 | 1 | | | | | | | | 1.5 | 1.5 | |
| Brésil | | | | 0.5 | | | | 0.5 | 0.5 | 1 | | | | 0.75 | | | 0.75 | 0.75 | 1.5 | |
| Burkina Faso | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Burundi | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Cambodge | | | | | 0.5 | | | 0.5 | 0.5 | 1 | | | | | 0.75 | | 1 | 0.75 | 1.5 | |
| République centrafricaine | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Tchad | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Costa Rica | | | | | | | | | | | | | | 0.75 | | | 1 | | 1 | |
| Côte d'Ivoire | | | | 0.0 | 1 | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| République démocratique du Congo | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | 0.75 | | 1.5 | | 1.5 | |
| Djibouti | | | | 0.0 | 1 | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| République dominicaine | | | | 0.0 | 1 | 0.5 | 1 | 0.5 | 1 | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Égypte | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| El Salvador | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | 0.75 | | 1.5 | | 1.5 | |
| Érythrée | | | | | | | 0.5 | 0.5 | 1 | 1 | | | | | | 0.75 | 0.75 | | 0.75 | |
| Éthiopie | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Guatemala | | | | | 0.5 | | | 0.5 | 0.5 | 1 | | | | | 0.75 | | 0.75 | | 0.75 | |
| Haiti | | | | 1 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Honduras | | | | | | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Indonésie | | 1 | | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Iran (République islamique d') | | | | | 0.5 | | 0.5 | 1 | | 1 | | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | 1.5 | |
| Kenya | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | 0.75 | | 1.5 | | 1.5 | |
| République démocratique populaire lao | | | | | | | | | | | | | | | | 0.75 | 0.75 | | 0.75 | |
| Liban | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Malawi | | | | 0.5 | 0.5 | | | 0.5 | 0.5 | 1 | | | | 0.75 | 0.75 | | 0.75 | 0.75 | 1.5 | |
| Mali | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Mauritanie | | | | | 0.5 | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Mexique | | | | | 0.5 | 0.5 | | 0.5 | 0.5 | 0.5 | | | | 0.75 | | | 0.75 | | 0.75 | |
| Maroc | | | | | 0.5 | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Mozambique | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Myanmar | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Népal | | | | | 0.5 | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | | 0.75 | 1.5 | 1.5 | |
| Niger | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Nigéria | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.5 | | 0.75 | | | 1.25 | | 1.25 | |
| Pakistan | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.5 | | 0.75 | | | 1.25 | | 1.25 | |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | | | | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Philippines | | | 0.5 | | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Rwanda | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Somalie | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Soudan du Sud | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Soudan | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Timor-Leste | | | | | 0.5 | | | 0.5 | 0.5 | 1 | | | | 0.75 | | | 0.75 | 0.75 | 1.5 | |
| Tunisie | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Ouganda | | | | 0.5 | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Ukraine | | | 0.0 | 0.5 | | 1 | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| République-Unie de Tanzanie | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Venezuela (République bolivarienne du) | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Viet Nam | | | | 0.5 | | 0.5 | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Yémen | | | 0.5 | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | 0.75 | | 0.75 | | | 1.5 | | 1.5 | |
| Zambie | | | | | 0.0 | 1 | 0.5 | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Zimbabwe | | | | | 0.5 | | | 1 | | 1 | | | | 0.75 | | 0.75 | 1.5 | | 1.5 | |
| Total - Bureaux extérieurs | | 9 | 16 | 26 | 34.0 | 26 | 4.0 | 114.5 | 27.5 | 142 | | 9 | 18.25 | 35.25 | 53.5 | 25.5 | 9 | 150.5 | 28 | 178.5 |
| Autres frais et services à l'échelle mondiale | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | 3 | 4 |
| Frais généraux de bureau | | | | | | | | | | | | | | | | 1 | | 1 | 3 | 4 |
| Total – Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs | 3 | 17.5 | 37 | 53 | 65 | 36 | 15 | 226.5 | 69.5 | 296 | 3 | 18 | 39 | 63 | 88 | 40 | 25 | 276 | 73 | 349 |

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 13,5) ; G – Catégorie des services généraux (total : 59,5)

PARTIE II:
PARTIE OPERATIONNELLE
DU BUDGET
(en dollars É.-U.)



PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

INTRODUCTION

204. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

205. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions affectées à des projets précis ou par le remboursement de services fournis. La partie opérationnelle du budget est composée des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours sur la base d'accords contractuels formels. Pour 2025, elle est estimée à 2,19 milliards de dollars É.-U..

206. Les ressources inscrites au budget pour 2025 ont été déterminées à partir des informations dont dispose actuellement l'Administration sur les projets et les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Elles ne reflètent pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

207. Il arrive que les fonds affectés par des donateurs à des projets précis ne soient pas intégralement utilisés ou même engagés durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que l'exécution du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme des ressources inscrites au budget pour des activités ou projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

208. Les fonds affectés à des programmes précis relevant de la partie opérationnelle du budget ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM d'investir dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur des engagements fermes. Hormis un montant limité de RSO qui offre une certaine latitude d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait affecter à des programmes particuliers ou utiliser à l'appui de ses structures hors Siège. L'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

209. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2025 s'élèvent à 273 millions de dollars É.-U.. De plus amples informations sur leur source et leur application sont données dans la section pertinente aux pages 78 à 92.

210. La ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget donnée aux pages 187 à 207 situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

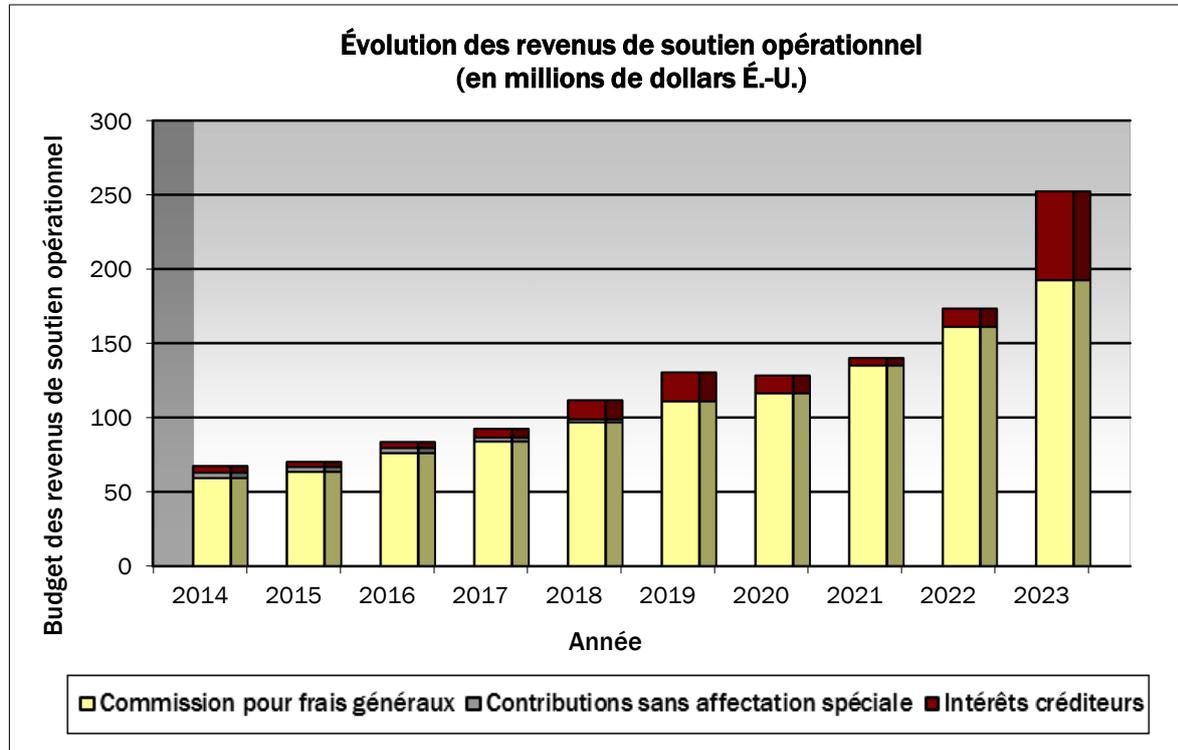
211. L'annexe II (Fonds détenus dans des comptes spéciaux) donne des indications détaillées sur les fonds visés et sur les critères d'utilisation.

212. Les dépenses administratives et de personnel figurent dans le tableau de l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets opérationnels spécifiques ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe IV indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les RSO.

213. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe V. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

214. Conformément à la résolution du Conseil n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, une partie des RSO sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les RSO réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



215. Le budget estimatif des RSO pour 2025 devrait s'élever à 273 millions de dollars É.-U.. La projection de RSO pour 2025 a augmenté de 24,1 % par rapport à la Révision du Programme et Budget pour 2024 (document S/34/6). En outre, l'augmentation du niveau projeté des RSO répond aux demandes formulées par les États Membres pour que l'Organisation prévoie des RSO plus élevés, compte tenu des niveaux de dépenses croissants observés les années précédentes.

216. Si les revenus de soutien opérationnel effectifs sont supérieurs aux niveaux des dépenses à la fin de l'exercice, la différence sera affectée au comblement de déficits imprévus ; après quoi, tout solde restant sera porté au crédit de la réserve de RSO. En revanche, des fonds seront retirés de la réserve si le montant des RSO disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux inquiétudes quant aux fluctuations du montant des RSO et de garantir un niveau de financement durable pour couvrir la structure de base de l'Organisation.

PROJECTION DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

217. Le montant projeté de la commission pour frais généraux liés aux projets pour 2025 s'élève à 215 millions de dollars É.-U.. Le tableau ci-après montre les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevées sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

Tableau récapitulatif de la commission pour frais généraux liés aux projets

| Taux de la commission pour frais généraux | Budget total pour 2025 en millions de dollars É.-U. | Pourcentage (%) pour 2025 | Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2025 en millions de dollars É.-U. | Commission pour frais généraux pour 2025 en millions de dollars É.-U. |
|---|---|---------------------------|---|---|
| 12 % des dépenses administratives/de personnel | 44,9 | 2,1 | 19,1 | 2,3 |
| 5 % des dépenses totales | 1,1 | 0,1 | 0,6 | 0,1 |
| 7 % des dépenses totales | 1 113,2 | 50,9 | 421,2 | 71,9 |
| 10 % des dépenses totales (à l'exclusion des dépenses pour des billets) ^a | 835,9 | 38,2 | 363,8 | 60,9 |
| Entre 0 et 4 % | 189,9 | 8,7 | 65,5 | 2,1 |
| TOTAL | 2 185,0 | 100,0 | 870,2 | 137,3 |
| Montant nécessaire pour que les revenus provenant de la commission pour frais généraux atteignent le niveau projeté pour 2025 | | | | 77,7 |
| TOTAL | 2 185,0 | 100,0 | 870,2 | 215,0 |

^a Concerne certaines grandes opérations de réinstallation et les projets connexes pour lesquels le taux de la commission pour frais généraux est fixé par le donateur à 10 % des dépenses totales, à l'exclusion des dépenses pour les billets d'avion, afin de soutenir la structure de base de l'Organisation.

^b Les projets/financements nouveaux et additionnels doivent permettre de dégager 77,7 millions de dollars É.-U. en 2025 pour générer des revenus tirés de la commission pour frais généraux projetés à 215 millions de dollars É.-U.. Les fonds tirés de la commission pour frais généraux de 137,3 millions de dollars É.-U. proviennent de projets en cours dont le financement a été confirmé.

218. Comme il est indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Le taux actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets est de 7 % du total des dépenses de projet. Un taux inférieur peut toutefois être appliqué aux fonds bilatéraux provenant d'États Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux, ainsi qu'aux projets faisant intervenir des fonds de « transfert », pour lesquels l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

219. Les fonctions, services et projets financés par les RSO sont présentés ci-après. L'augmentation des fonds a permis de renforcer ou de créer des fonctions et des services, conformément aux domaines identifiés lors des discussions sur la réforme budgétaire. Une partie des RSO sert à couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel, et à alimenter le Fonds de l'OIM pour le développement. Les projets financés par ce dernier ne sont pas présentés par activité dans le présent document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

| Sources | 2025 |
|--|--------------------|
| REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS | |
| Commission pour frais généraux | 215 000 000 |
| Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets | 215 000 000 |
| REVENUS DIVERS | |
| Contributions sans affectation spéciale | 16 000 000 |
| Intérêts créditeurs | 42 000 000 |
| Total des revenus divers | 58 000 000 |
| Total | 273 000 000 |

| Application | 2025 |
|---|--------------------|
| Personnel et services du Siège | 88 405 000 |
| Personnel et services des centres administratifs | 20 442 820 |
| Personnel et services des bureaux mondiaux | 11 934 100 |
| Personnel et services des bureaux régionaux | 34 103 000 |
| Personnel et services des bureaux indépendants délocalisés | 4 984 000 |
| Personnel et services des bureaux sous-régionaux | 3 345 400 |
| Personnel et services du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York | 3 360 000 |
| Personnel et services du Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie) | 1 149 700 |
| Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations | 638 500 |
| Institut mondial des données | 3 423 100 |
| Personnel et services des bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation | 6 101 100 |
| Personnel et services des bureaux de pays à fonctions de coordination | 6 713 400 |
| Personnel et services des bureaux de pays | 14 934 250 |
| Activités et appui à l'échelle mondiale | 3 765 800 |
| Technologies de l'information et de la communication | 15 953 630 |
| Bureau de la sécurité du personnel | 22 196 400 |
| Activités et structures non inscrites au budget | 8 000 000 |
| Entretien des locaux de bureaux | 1 400 000 |
| Autres prestations dues au personnel | 5 309 200 |
| Système d'information et de gestion des projets (PRIMA) | 1 071 000 |
| Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies | 769 600 |
| Fonds de l'OIM pour le développement- première ligne de crédit | 1 400 000 |
| Fonds de l'OIM pour le développement- deuxième ligne de crédit | 13 600 000 |
| Total général | 273 000 000 |

PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

| | Activité | Dépenses administratives et de personnel | Autres dépenses | Coût total |
|----|---|--|--------------------|--------------------|
| 1 | Siège | 88 405 000 | | 88 405 000 |
| 2 | Hors Siège – Centres administratifs | 20 442 820 | | 20 442 820 |
| 3 | Hors Siège – Bureaux mondiaux | 11 934 100 | | 11 934 100 |
| 4 | Hors Siège – Bureaux régionaux | 34 103 000 | | 34 103 000 |
| 5 | Hors Siège – Bureaux indépendants délocalisés | 4 984 000 | | 4 984 000 |
| 6 | Hors Siège – Bureaux sous-régionaux | 3 345 400 | | 3 345 400 |
| 7 | Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York | 3 360 000 | | 3 360 000 |
| 8 | Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie) | 1 149 700 | | 1 149 700 |
| 9 | Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations | 638 500 | | 638 500 |
| 10 | Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements) | 3 423 100 | | 3 423 100 |
| 11 | Hors Siège – Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation | 6 101 100 | | 6 101 100 |
| 12 | Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination | 6 713 400 | | 6 713 400 |
| 13 | Hors Siège – Bureaux de pays | 14 934 250 | | 14 934 250 |
| 14 | Perfectionnement et formation du personnel | 1 282 800 | | 1 282 800 |
| 15 | Recherche et publications | 225 000 | | 225 000 |
| 16 | Activités de prise en compte des questions de genre | 100 000 | | 100 000 |
| 17 | Cours sur le droit international de la migration | 20 000 | | 20 000 |
| 18 | Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion | 300 000 | | 300 000 |
| 19 | Relations avec le secteur privé | 200 000 | | 200 000 |
| 20 | Processus consultatifs régionaux sur la migration | 25 000 | | 25 000 |
| 21 | Appui aux consultations avec les organisations de la société civile | 10 000 | | 10 000 |
| 22 | Assistance humanitaire aux migrants en détresse | | 300 000 | 300 000 |
| 23 | Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL) | 30 000 | | 30 000 |
| 24 | Cours interaméricain sur la migration | | 63 000 | 63 000 |
| 25 | Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla | 20 000 | | 20 000 |
| 26 | Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM) | 10 000 | | 10 000 |
| 27 | Conférence sud-américaine sur le processus migratoire | 20 000 | | 20 000 |
| 28 | Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine | 80 000 | | 80 000 |
| 29 | PRIMA | 1 071 000 | | 1 071 000 |
| 30 | Initiatives institutionnelles | 1 000 000 | | 1 000 000 |
| 31 | Vérification externe des comptes | 130 000 | | 130 000 |
| 32 | Technologies de l'information et de la communication | 15 953 630 | | 15 953 630 |
| 33 | Sécurité du personnel | 5 783 000 | 16 413 400 | 22 196 400 |
| 34 | Activités et structures non inscrites au budget | 8 000 000 | | 8 000 000 |
| 35 | Entretien des locaux de bureaux | 1 400 000 | | 1 400 000 |
| 36 | Autres prestations dues au personnel | 5 309 200 | | 5 309 200 |
| 37 | Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies | 769 600 | | 769 600 |
| 38 | Fonds de l'OIM pour le développement | 605 200 | 14 394 800 | 15 000 000 |
| | Total général | 241 828 800 | 31 171 200 | 273 000 000 |

APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

220. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des RSO.

221. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe IV.

1. Siège

222. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseil et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. Une partie de la structure de base, qui n'est pas financée par la partie administrative du budget, est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 88 405 000

2. Hors Siège – Centres administratifs

223. Les centres administratifs de Manille et de Panama, considérés comme des annexes du Siège, fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO. Face à la croissance continue de l'Organisation, ces centres revêtent une importance inestimable car les services qu'ils fournissent sont moins onéreux que s'ils étaient assurés à Genève.

Ressources inscrites au budget : 20 442 820

3. Hors Siège – Bureaux mondiaux

224. Deux bureaux mondiaux ont été créés, l'un à Bruxelles (Belgique) et l'autre à Washington D.C. (États-Unis d'Amérique). Ces bureaux mondiaux fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux bureaux extérieurs de l'OIM, assurent une étroite coordination entre les représentants des donateurs et les structures de l'OIM concernés et veillent à ce que les parties prenantes clés dans ces deux lieux soient tenues pleinement informées des évolutions institutionnelles survenues à l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 11 934 100

4. Hors Siège – Bureaux régionaux

225. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Cette allocation budgétaire vise à couvrir les fonctions essentielles exercées par les bureaux régionaux, à savoir, entre autres : s'acquitter de tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration des projets, en fournissant un soutien thématique spécialisé, ainsi que de l'approbation et de la mise en œuvre de ces derniers ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir les vérifications externes des comptes et les vérifications internes ; et fournir un appui administratif aux bureaux de pays.

Ressources inscrites au budget : 34 103 000

5. Hors Siège – Bureaux indépendants délocalisés

226. Dans le but de renforcer la coordination avec les structures hors Siège et l'appui apporté à celles-ci tout en promouvant des mesures de maîtrise des coûts, des fonctions clés du Bureau du contrôle interne, du Bureau du Médiateur et des services de médiation et du Bureau des affaires juridiques (bureaux indépendants qui relèvent directement de la Directrice générale) ont été délocalisées.

Ressources inscrites au budget : 4 984 000

6. Hors Siège – Bureaux sous-régionaux

227. Les Bureaux sous-régionaux de Bruxelles (Belgique) et de Pretoria (Afrique du Sud) sont chargés de veiller au respect des règles et règlements de l'OIM dans la sous-région et de fournir, si nécessaire,

un soutien direct aux bureaux de pays, y compris un appui technique spécifique dans les domaines de la réinstallation et du relogement, de la protection des migrants et de la gestion des ressources.

Ressources inscrites au budget : 3 345 400

7. Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York

228. Le Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York est chargé de renforcer les partenariats de l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies ou avec des missions diplomatiques, le secteur privé ou d'autres parties prenantes essentielles. Il vise à mieux faire comprendre les questions liées à la migration, à favoriser la concertation sur les politiques et à faire en sorte que l'OIM et les questions liées à la migration soient bien représentées aux conférences et réunions de haut niveau des Nations Unies. En prenant part à des débats relatifs à la migration, envisagée sous l'angle politique, social, économique et humanitaire, ou encore du point de vue de la paix et de la sécurité, le Bureau s'emploie à faire mieux connaître les travaux et les priorités de l'Organisation et à renforcer la visibilité de la migration, en appelant l'attention sur l'importance de la question dans différentes enceintes des Nations Unies, telles que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Aux côtés de l'Unité des partenariats avec les Nations Unies à Genève, le Bureau donne des orientations au personnel de l'OIM dans le monde entier concernant la collaboration avec les mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris les équipes de pays, et il joue un rôle clé dans la promotion des priorités stratégiques et des objectifs opérationnels de l'OIM. Ces deux entités travaillent de concert avec les États Membres, le secrétariat, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies et différentes organisations intergouvernementales à l'échelle mondiale ; ainsi, elles contribuent dans une large mesure à la réalisation des engagements pris par l'OIM en lien avec la réforme des Nations Unies et avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et font en sorte de maintenir la migration au cœur des débats internationaux.

Ressources inscrites au budget : 3 360 000

8. Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)

229. Le Bureau spécial de liaison de l'OIM avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et d'autres bureaux de liaison des Nations Unies, les missions diplomatiques et des acteurs pertinents en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires et en assurant l'intégration de la gouvernance des migrations dans les politiques de développement. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux organismes précités en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action afférents au développement, aux questions politiques et sociales, à l'action humanitaire et à la paix, et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de contribuer à traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle continentale, régionale et nationale. Le Bureau joue un rôle de coordination stratégique qui lui permet d'appuyer la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies au programme de l'Union africaine en matière de migration conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. En outre, il collabore étroitement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie également à faire en sorte que le Siège et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des nouvelles orientations politiques prises par les organismes compétents dans le domaine de la migration.

Ressources inscrites au budget : 1 149 700

9. Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations

230. Le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations, établi à Moshi (République-Unie de Tanzanie), vise les objectifs ci-après en collaboration avec le Gouvernement de ce pays : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion des migrations ; et d) renforcer les capacités de gestion des migrations des États africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des gouvernements, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 638 500

10. Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)

231. L'Institut mondial des données a pour objectif de tirer parti du rôle de l'OIM en sa qualité de contributeur majeur aux efforts déployés par la communauté internationale pour élargir et renforcer la base d'éléments factuels sur les mouvements de personnes dans le monde, y compris la migration et les déplacements. L'Institut, placé sous la supervision administrative de la Directrice générale adjointe chargée des opérations est composé de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements et du Centre mondial d'analyse des données sur la migration.

Ressources inscrites au budget : 3 423 100

11. Hors Siège – Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation

232. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, sept bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (Allemagne, Australie, Canada, Danemark pour les pays nordiques, Japon, République de Corée et Royaume-Uni) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources et de sensibilisation. La sensibilisation consiste à informer le public et à mobiliser la société civile, le secteur privé et le grand public. Ces bureaux collaborent au niveau stratégique avec les pays donateurs à l'appui du Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et les bureaux de pays de l'OIM partout dans le monde. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Ressources inscrites au budget : 6 101 100

12. Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination

233. En raison des réalités migratoires sous-régionales observées dans les grandes régions géographiques couvertes par les différents bureaux régionaux, des fonctions de coordination ont été attribuées à certains bureaux de pays pour leur permettre de s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Les bureaux en question apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les pays suivants : Argentine, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Fidji, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Italie, Kazakhstan, Madagascar, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Panama, Sénégal, Sri Lanka et Suisse.

Ressources inscrites au budget : 6 713 400

13. Hors Siège – Bureaux de pays

234. Conformément à la politique de l'Organisation (« projectization ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux de pays sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays qui gèrent des projets dont le financement est insuffisant pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création et du maintien d'une présence à titre d'investissement dans la perspective de projets potentiels. En outre, compte tenu de la poursuite de la mise en œuvre progressive des réformes budgétaires convenues au titre de la résolution n° 31 adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent, une part du financement partiel des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par ladite résolution est couverte par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 14 934 250

14. Perfectionnement et formation du personnel

235. L'Administration reste déterminée à soutenir la mise en œuvre des stratégies et politiques de ressources humaines existantes et à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux outils pour répondre

à la nécessité, pour l'Organisation, de disposer d'une stratégie globale et intégrée de la gestion des talents, du perfectionnement et de la formation du personnel, de la gestion de la performance et de la planification des successions.

Ressources inscrites au budget : 1 282 800

15. Recherche et publications

236. Les activités de la Division de la recherche sur la migration et des publications continuent d'augmenter, et le catalogue en ligne des publications contient actuellement plus de 3 300 titres. Pour répondre à la multiplication des demandes de soutien en matière de publications de la part de structures hors Siège, des investissements accrus doivent être réalisés dans le processus de production des publications, et permettre notamment de réduire le manque de ressources, de renforcer les capacités d'assurance qualité et d'améliorer les outils en ligne permettant de diffuser les contenus et d'élargir l'accès des États Membres et du public en général. La plateforme des publications de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles, ainsi que dans d'autres langues. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

237. Cette revue est publiée par Wiley, sous la direction de l'Université Koç. La revue paraît six fois par an, en ligne uniquement. Des exemplaires papier peuvent être demandés via le portail Wiley. Créée par l'OIM en 1961, la revue scientifique a fêté son 60^e anniversaire en 2021. Parmi les principales avancées de la revue, on peut citer l'augmentation de son facteur d'impact et du nombre de citations de ses articles en 2023, ainsi qu'une multiplication de ses articles en accès libre, y compris des articles de recherche et de réflexion, et des articles scientifiques.

- *Migration Policy Practice*

238. *Migration Policy Practice* est une revue publiée par l'OIM, en partenariat avec l'Université du Ghana et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). À la faveur d'appels à contributions à l'échelle mondiale, elle réunit des articles de hauts fonctionnaires, d'organisations internationales et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des politiques et pratiques migratoires. Au 15 septembre 2024, 51 numéros avaient été publiés, une attention renouvelée étant accordée aux contributions provenant de pays en développement.

- Série Migration Research

239. La série Migration Research propose des articles de recherche et d'analyse empiriques et orientés vers l'action qui entendent contribuer à une meilleure compréhension des multiples facettes de la migration et éclairer les politiques migratoires à l'échelle nationale, régionale et internationale. Au 15 septembre 2024, plus de 87 titres étaient parus, dont certains en espagnol et en français. Tous les articles sont en accès libre sur la plateforme des publications de l'OIM, afin d'en garantir une large diffusion et un grand retentissement parmi les responsables politiques, les praticiens, les universitaires, les chercheurs et les étudiants intéressés par les questions de migration.

- Rapport *État de la migration dans le monde*

240. Les rapports *État de la migration dans le monde* étudient et analysent les tendances les plus récentes de la migration internationale et sont publiés dans les six langues officielles des Nations Unies. Le lancement de la version anglaise de l'édition 2024 du Rapport a été assuré par la Directrice générale en mai 2024, à Dacca (Bangladesh). À la mi-septembre, le Rapport était disponible en espagnol et en français et en cours de traduction dans d'autres langues des Nations Unies (arabe, chinois et russe) ainsi qu'en portugais et en swahili. Pour la première fois, en 2024, le Rapport a été publié au format HTML, afin de simplifier l'accès à ses contenus pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance.

241. Doté d'une nouvelle plateforme interactive permettant à ses lecteurs de consulter des analyses et des données clés sur la migration, le Rapport *État de la migration dans le monde* est désormais un rapport phare plusieurs fois récompensé par des prix internationaux pour sa conception et sa plateforme en ligne en 2021, en 2022 et en 2023. Le Rapport *État de la migration dans le monde* vise trois objectifs : a) fournir des informations clés sur les questions relatives à la migration et aux migrants aux plans mondial et régional ; b) proposer une analyse des questions complexes et émergentes dans le domaine de la migration ; et c) émettre des conclusions présentant un intérêt pour la formulation des politiques, qui s'appuient sur des recherches et des analyses solides, ainsi que des suggestions pratiques à l'intention de diverses parties prenantes. Le Rapport *État de la migration dans le monde* est cofinancé

par des dons et subventions du secteur privé, de fondations philanthropiques, d'États Membres et d'organisations intergouvernementales. Les RSO ne couvrent qu'une faible part des dépenses (80 000 dollars É.-U.).

- **Autres publications**

242. L'Organisation produit également, directement ou au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations, un nombre considérable de publications (études, rapports, livres, guides et manuels) par l'intermédiaire de son Siège ou de ses bureaux extérieurs du monde entier, auquel cas les travaux résultent directement des projets qu'elle mène. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

Ressources inscrites au budget : 225 000

16. Activités de prise en compte des questions de genre

243. En 2024, l'OIM s'est dotée d'une nouvelle politique relative à l'égalité des genres, assortie d'un plan quinquennal de mise en œuvre. De même, le troisième Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et le Plan d'accélération à l'échelle du Système des Nations Unies pour l'égalité des genres énoncent tous deux des mesures à engager sur le plan institutionnel pour permettre au système des Nations Unies d'être mieux à même de parvenir aux objectifs relatifs à l'égalité des genres qui figurent dans le Programme 2030. L'Unité de coordination des questions de genre et de diversité s'emploiera à promouvoir la mise en œuvre de la Politique de l'OIM relative à l'égalité des genres ainsi que des cadres des Nations Unies susmentionnés, en favorisant le développement de connaissances dans les bureaux régionaux et en fournissant aux bureaux de pays une assistance technique à distance, notamment grâce à la publication et au déploiement de la nouvelle panoplie d'outils de l'OIM pour l'analyse intersectionnelle sur le genre.

244. La nouvelle Stratégie de l'OIM pour l'inclusion du handicap préconise d'intégrer l'inclusion du handicap dans tous les programmes et projets de l'Organisation à l'échelle mondiale, en s'inspirant de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. L'Unité de coordination des questions de genre et de diversité assurera la coordination interne de la diffusion et de la mise en œuvre de la Stratégie à tous les niveaux de l'Organisation et fournira un appui technique à sa mise en application.

Ressources inscrites au budget : 100 000

17. Cours sur le droit international de la migration

245. En réponse à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise tous les ans un cours à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des textes de loi sur la migration. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en mettant l'accent sur les questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les administrations publiques d'un même pays sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000

18. Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion

246. L'objectif de ces initiatives est double : a) remédier aux pénuries de compétences en matière de gestion et de direction, en établissant et en préparant une réserve de talents constituée de dirigeants de l'OIM en devenir, afin de garantir une bonne planification des successions aux postes de direction intermédiaires et supérieurs ; et b) maximiser les avantages qui découlent de l'emploi de personnes de genre, d'origine, de culture et d'appartenance ethnique divers et variés, dans le but de servir les intérêts des bénéficiaires et des États Membres de l'OIM avec efficacité et tact.

Ressources inscrites au budget : 300 000

19. Relations avec le secteur privé

247. La Division des partenariats avec le secteur privé est investie d'une double mission : instaurer des partenariats d'envergure mondiale et appuyer les efforts de mobilisation du secteur privé déployés par les bureaux régionaux et nationaux. Grâce à l'aide et à l'expertise qu'elle fournit au Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, elle veille à ce que des partenariats avec le secteur privé soient effectivement initiés, conclus et entretenus. Ainsi, l'Organisation peut mettre pleinement à profit les avantages qu'offre ce type de collaboration. La Division pilote et appuie les efforts déployés par

l'Organisation pour nouer des partenariats avec le secteur privé ; identifie des possibilités de collaboration stratégique ; coordonne une communication structurée en direction de partenaires potentiels ; et élabore et met en œuvre des campagnes de collecte de fonds efficaces.

Ressources inscrites au budget : 200 000

20. Processus consultatifs régionaux sur la migration

248. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000

21. Appui aux consultations avec les organisations de la société civile

249. L'OIM noue et entretient constamment des relations avec des OSC qui œuvrent dans le domaine de la migration, conformément à son mandat de renforcer la coopération avec les acteurs non gouvernementaux sur les questions de migration et dans les domaines connexes. Les consultations annuelles entre l'OIM et les OSC continuent de favoriser les partenariats sur des sujets liés à la migration. Ces consultations portent sur toutes sortes de questions qui sont de plus en plus d'actualité, dont les flux migratoires mixtes, les migrants dans les pays en crise et l'adaptation au climat. Elles profiteront d'un élargissement de l'éventail d'OSC participantes grâce au parrainage d'un petit nombre d'entre elles, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ressources inscrites au budget : 10 000

22. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

250. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales pour apporter, à très courte échéance, une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

251. Le programme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, entend : a) apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse et en difficulté qui peuvent difficilement bénéficier des programmes existants ; et b) à partir de l'information recueillie lors de la fourniture de cette assistance, dresser un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 300 000

23. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

252. À titre de service aux États et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Ces informations ont été réunies au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le Centre a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000

24. Cours interaméricain sur la migration

253. Cette initiative appuiera l'organisation du cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec le Gouvernement de l'Argentine. Ce cours vise à donner à des représentants de diverses spécialités de la région une formation théorique et pratique qui contribuera à la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer les capacités de gestion des migrations des États, notamment dans des domaines tels que l'administration et la régularisation des processus de migration. Elle facilite en outre l'échange d'expertise, d'expérience et de méthodologies aux fins de conception d'activités dans le domaine de la migration internationale, compte tenu de cadres mondiaux et régionaux tels que le Pacte mondial et les PCR.

Ressources inscrites au budget : 63 000

25. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla

254. Le Processus de Puebla, en tant que PCR, offre un espace de discussion respectueuse, franche et honnête entre les pays membres sur la migration à l'échelle régionale et internationale, garantissant une coordination, une transparence et une coopération accrues. Il permet ainsi de stimuler les efforts régionaux visant à renforcer la gouvernance des migrations ; à protéger les droits humains des migrants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ; à promouvoir des liens appropriés entre la migration et le développement durable ; à définir des priorités stratégiques ; à faire face aux principaux défis que pose la migration dans la région ; et à renforcer et à moderniser la gestion des frontières.

Ressources inscrites au budget : 20 000

26. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

255. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par l'intermédiaire du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000

27. Conférence sud-américaine sur le processus migratoire

256. L'objectif général de ce projet est de soutenir la Conférence sud-américaine sur le processus migratoire, conformément à la stratégie régionale. L'OIM assure le secrétariat technique de la Conférence. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour la coopération régionale.

Ressources inscrites au budget : 20 000

28. Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine

257. L'objectif général du projet est de soutenir les dialogues sur la migration en Afrique, afin de garantir une formulation et une mise en œuvre inclusives et cohérentes des politiques. Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis pour garantir la complémentarité de l'engagement et des activités, conformément au programme africain pour la migration et le développement. Ce soutien annuel sera également conforme à la stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique et visera à renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses communautés économiques régionales et d'autres entités compétentes en matière de migrations sûres, ordonnées et régulières. L'OIM est le principal partenaire d'un certain nombre de dialogues sur la migration en Afrique, notamment le Forum panafricain sur la migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme de soutien pour la coopération et l'intégration régionales.

Ressources inscrites au budget : 80 000

29. PRIMA

258. Le Système PRIMA d'information et de gestion des projets a été déployé à l'échelle mondiale en 2019 et est en cours de perfectionnement, dans le but de le rendre compatible avec le nouveau système de planification des ressources d'entreprise, WAVE. Il occupe une place centrale dans de nombreux processus de l'OIM et fait partie intégrante d'un grand nombre de réformes prévues au titre du Cadre de gouvernance interne, qui consistent notamment à veiller à ce que tous les projets de l'OIM soient conçus selon une approche de la gestion axée sur les résultats ; à faire en sorte que les processus d'approbation, y compris l'approbation, l'activation et la mise en œuvre de projets, ainsi que les rapports connexes, reposent sur les orientations données dans le Manuel des projets de l'OIM ; à adopter une approche de la gestion des projets fondée sur les risques, conformément aux instructions internes relatives à la gestion des risques ; à permettre l'institutionnalisation du suivi des résultats au regard du Cadre stratégique de résultats de l'OIM ; et à s'assurer que l'Organisation se conforme aux exigences externes et internes en matière de rapports.

Ressources inscrites au budget : 1 071 000

30. Initiatives institutionnelles

259. Plusieurs initiatives institutionnelles d'importance stratégique nécessitent un financement durable, notamment afin d'appuyer la participation de l'OIM à la trentième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 30), et de renforcer les capacités institutionnelles permettant de fournir une assistance technique aux États Membres. L'OIM contribue en outre à l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI), qui vise à renforcer les capacités des gouvernements en matière de prévention des déplacements dus aux catastrophes, et doit s'acquitter de droits d'adhésion pour participer aux réseaux et plateformes suivants : le Partenariat pour le déploiement de personnel d'appoint (SBP) ; le Partenariat pour les standards humanitaires ; la Plateforme de réservation humanitaire ; le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP) ; le Réseau Cash Learning Partnership (CALP) ; et le portail des partenaires des Nations Unies. Par ailleurs, l'OIM organise deux fois par an le Dialogue international sur la migration (IDM), qui est une importante enceinte de dialogue sur les politiques de migration au niveau ministériel.

Ressources inscrites au budget : 1 000 000

31. Vérification externe des comptes

260. En raison de la croissance de l'Organisation, des fonds additionnels sont alloués dans le but d'élargir le champ des activités de vérification externe des comptes.

Ressources inscrites au budget : 130 000

32. Technologies de l'information et de la communication

261. Des efforts continueront à être mis en œuvre pour moderniser et renforcer les technologies existantes, améliorer la posture institutionnelle en matière de cybersécurité et les solutions d'information et de communication en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs initiatives en cours ou prévues qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures et services administratifs et opérationnels. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages des systèmes, solutions et services TIC pour promouvoir le mandat de l'Organisation, tout en atténuant les risques en matière de cybersécurité. Les projets prioritaires en 2024 sont les suivants :

- Il est essentiel d'assurer la maintenance du système de planification des ressources d'entreprise PRISM et de mettre en œuvre sa solution de remplacement, WAVE, afin de répondre au besoin de nouvelles procédures et capacités opérationnelles des bureaux et départements de l'OIM et de se tenir à niveau sur le plan technique.
- L'OIM a entrepris un programme révisé visant à renforcer les technologies sur lesquelles repose son infrastructure de base et à améliorer sa posture de cybersécurité. Le déploiement d'outils et de solutions en nuage vise à optimiser la performance, à identifier, à suivre, à gérer et à atténuer les vulnérabilités de l'Organisation et les risques en matière de cybersécurité auxquels elle fait face, en particulier au niveau des bureaux extérieurs, tout en protégeant ses données et ses informations contre les attaques malveillantes.

- Une modernisation technologique de la nouvelle génération de l'application MiMOSA s'impose pour renforcer l'automatisation et l'intégration des services de migration assistée. L'application MigApp et d'autres systèmes complémentaires permettent à l'OIM d'être en contact avec ses bénéficiaires et de leur fournir des informations sur la migration régulière et les services de réinstallation. Ils offrent aussi au personnel la possibilité de mettre à profit les technologies mobiles dans l'exercice de ses fonctions et de fournir des services dans le cadre de ses interactions avec les migrants dans des régions isolées.
- L'OIM a consenti d'importants investissements en faveur de la création d'une infrastructure de données à titre de première étape d'une démarche visant à se doter d'outils d'analyse évolutifs et de solutions d'informatique décisionnelle performantes. En 2025, cette initiative comprendra une phase de consolidation et d'intégration des sources de données et de renforcement des mesures de sécurité et de gouvernance des données dans l'ensemble de l'Organisation, et la décentralisation du soutien informatique dans les bureaux extérieurs et les régions aux fins d'une plus grande proximité avec les opérations.

Ressources inscrites au budget : 15 953 630

33. Sécurité du personnel

262. Les organisations internationales ont renforcé leurs efforts visant à améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des actifs en réponse aux menaces grandissantes pour la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme du DSS.

263. Conformément aux dispositions budgétaires, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS, le coût des structures de sécurité du personnel et, dans la limite des ressources disponibles, celui de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses en matière de sécurité du personnel. Les procédures internes qui ont été établies ont permis de déterminer les besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués, et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

Ressources inscrites au budget : 22 196 400

34. Activités et structures non inscrites au budget

264. Une gestion saine et la prise de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et de l'évolution des priorités migratoires. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences liées au cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM entreprend de mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

265. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 8 000 000

35. Entretien des locaux de bureaux

266. En raison de l'élargissement de la structure des effectifs de base, l'Organisation doit allouer des ressources additionnelles aux dépenses administratives, en particulier pour couvrir les coûts de location et d'entretien et d'autres dépenses de fonctionnement au Siège.

Ressources inscrites au budget : 1 400 000

36. Autres prestations dues au personnel

267. Outre les dépenses de la structure de base qui dépendent du lieu d'affectation, d'autres dépenses de personnel sont couvertes par les RSO, notamment l'indemnité d'installation, le congé parental et le congé de maladie prolongé, ainsi que les frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation.

Ressources inscrites au budget : 5 309 200

37. Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies

268. Outre les dépenses de la structure de base qui dépendent du lieu d'affectation, d'autres dépenses de personnel sont couvertes par les RSO, notamment l'indemnité d'installation, le congé parental et le congé de maladie prolongé, ainsi que les frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation.

Ressources inscrites au budget : 769 600

38. Fonds de l'OIM pour le développement

269. Le Fonds de l'OIM pour le développement est un mécanisme souple permettant de répondre avec rapidité et efficacité aux priorités des États Membres qui remplissent les conditions requises en vue de renforcer leurs capacités de gestion et de gouvernance des migrations. Il est un élément clé du soutien qu'offre l'OIM à ces États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds, qui fournissent des informations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit, peuvent être consultés dans les trois langues officielles sur le site Web du Fonds (<http://developmentfund.iom.int/>). Un plan stratégique quinquennal fournit des orientations à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre de décisions efficaces concernant la gestion du Fonds.

270. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous :

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon cette liste, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus quand ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets innovants de développement des capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes classiques de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
 - Les urgences : activités supervisées par le Département de l'action humanitaire et du relèvement, par exemple, les activités engagées au lendemain d'un conflit ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, y compris la poursuite de

dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, certaines manifestations pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les États Membres ne sont pas exclues ;

- Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir ou de maintenir ouvert un bureau de l'OIM ; les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de développement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM continuent à bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'États Membres.
 - Les États non membres ne peuvent pas demander directement à bénéficier du Fonds.
 - Tous les États Membres remplissant les conditions requises sont admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne, à l'exclusion de ceux débiteurs de contributions assignées à la partie administrative du budget d'un montant égal ou supérieur à la somme due par eux pour les deux années écoulées (conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution). Cette exclusion ne s'applique pas aux États Membres qui sont à jour dans les versements au titre d'un échéancier de paiement.
 - Les niveaux maximaux de financement ci-dessous sont applicables :
 - Première ligne : 100 000 dollars É.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars É.-U..
 - Deuxième ligne : 300 000 dollars É.-U. dans le cas des projets nationaux, et 400 000 dollars É.-U. dans le cas des projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
 - Tous les projets doivent être appuyés et avalisés par une demande écrite émanant de la capitale du bénéficiaire visant à obtenir un financement du Fonds de l'OIM pour le développement.
 - Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
 - Tous les projets comprennent un budget d'évaluation a posteriori fixé à 5 % du montant total du budget du projet.
 - Les questions de genre sont prises en compte de manière systématique dans tous les projets lors des phases de conception et de mise en œuvre, de manière à satisfaire au code 2a du marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM.
 - Tous les projets comprennent des indicateurs conformes au Cadre stratégique de résultats de l'OIM.
 - Des campagnes de levée de fonds et de visibilité sont en cours.
 - Afin d'assurer sa bonne administration, le Fonds couvre également les dépenses relatives aux fonctions d'appui.

Ressources inscrites au budget : 15 000 000

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

271. Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

- Les **contributions à affectation spéciale** pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences bénévoles et autres ;
- Les **contributions sans affectation spéciale** versées par les gouvernements ou les donateurs ;
- **Les intérêts créditeurs.**

272. Le tableau ci-dessous résume, par source de financement, les contributions volontaires escomptées en 2025.

| | Dollars É.-U. |
|---|----------------------|
| Total de la partie opérationnelle du budget | 2 185 008 000 |
| Contributions à affectation spéciale | |
| Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres | 1 280 618 200 |
| Fonds de prêt aux réfugiés (principal contributeur : Gouvernement des États-Unis) | 835 899 000 |
| Total des contributions à affectation spéciale | 2 116 517 200 |
| Contributions sans affectation spéciale | 26 490 800 |
| Intérêts créditeurs | 42 000 000 |
| TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTÉES | 2 185 008 000 |

273. On trouvera en pages 95 et 96 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

274. Le tableau en pages 95 et 96 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre des projets au titre de la partie opérationnelle du budget pour 2025. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2024 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou affectées à des activités dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur 2025 pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets.

275. Les chiffres de la colonne « Contributions sans affectation spéciale » sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les États Membres et de reports estimatifs de 2024, ou reposent sur des calculs effectués en application du « Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget » (résolution du Conseil no 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

276. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré de l'évolution des circonstances migratoires. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires et de renforcer ses systèmes de gestion.

277. Le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens suffisants permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale. Elle continuera à examiner avec les États Membres les possibilités de contributions financières générales pouvant aider l'OIM à relever les divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2025

| | Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U. | Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U. | Total Dollars É.-U. |
|-------------------------------------|---|--|------------------------|
| ÉTATS MEMBRES | | | |
| Argentine | | 1 086 200 | 1 086 200 |
| Australie | | 45 301 200 | 45 301 200 |
| Autriche ^a | 39 600 | 4 047 700 | 4 087 300 |
| Belgique ^a | | 18 139 900 | 18 139 900 |
| Bulgarie ^a | | 3 589 500 | 3 589 500 |
| Canada | | 128 181 800 | 128 181 800 |
| Tchad | | 10 351 300 | 10 351 300 |
| Chine | | 398 800 | 398 800 |
| Colombie | | 884 000 | 884 000 |
| Croatie ^a | | 117 100 | 117 100 |
| Chypre ^a | | 6 080 800 | 6 080 800 |
| Tchéquie ^a | | 651 600 | 651 600 |
| Danemark ^a | 7 047 400 | 8 114 900 | 15 162 300 |
| Estonie ^a | | 294 600 | 294 600 |
| Finlande ^a | | 11 566 500 | 11 566 500 |
| France ^a | | 8 680 800 | 8 680 800 |
| Allemagne ^a | | 121 334 300 | 121 334 300 |
| Grèce ^a | | 59 889 200 | 59 889 200 |
| Islande | | 2 081 600 | 2 081 600 |
| Irlande ^a | | 3 892 300 | 3 892 300 |
| Italie ^a | | 28 137 100 | 28 137 100 |
| Japon | | 9 103 700 | 9 103 700 |
| Lituanie ^a | | 658 800 | 658 800 |
| Luxembourg ^a | | 298 100 | 298 100 |
| Malawi | | 1 522 800 | 1 522 800 |
| Mozambique | | 394 000 | 394 000 |
| Pays-Bas (Royaume des) ^a | 3 285 900 | 58 710 500 | 61 996 400 |
| Nouvelle-Zélande | | 9 394 500 | 9 394 500 |
| Norvège | | 9 688 600 | 9 688 600 |
| Pérou | | 881 500 | 881 500 |
| Portugal ^a | | 2 348 700 | 2 348 700 |
| Roumanie ^a | | 388 500 | 388 500 |
| République de Corée | 1 000 000 | 12 827 500 | 13 827 500 |
| Slovaquie ^a | | 1 040 900 | 1 040 900 |
| Soudan du Sud | | 16 492 900 | 16 492 900 |
| Espagne ^a | | 5 719 900 | 5 719 900 |
| Suède ^a | | 12 929 900 | 12 929 900 |

suite en page suivante

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2025 (suite)

| | Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U. | Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U. | Total Dollars É.-U. |
|--|---|--|------------------------|
| ÉTATS MEMBRES (suite) | | | |
| Suisse | | 7 518 900 | 7 518 900 |
| Türkiye | | 1 350 900 | 1 350 900 |
| Royaume-Uni | | 43 716 800 | 43 716 800 |
| États-Unis d'Amérique | | 1 002 341 500 | 1 002 341 500 |
| Uruguay | | 246 700 | 246 700 |
| Total – États Membres | 11 372 900 | 1 660 396 800 | 1 671 769 700 |
| AUTRES | | | |
| Kosovo ^b | | 1 179 100 | 1 179 100 |
| Koweït | | 357 100 | 357 100 |
| Arabie saoudite | | 1 303 200 | 1 303 200 |
| Organismes des Nations Unies | | 33 603 500 | 33 603 500 |
| Union européenne ^a | | 220 904 500 | 220 904 500 |
| Remboursements des prêts consentis à des réfugiés | | 30 795 000 | 30 795 000 |
| Migrants, répondants, agences bénévoles et autres | | 164 643 200 | 164 643 200 |
| Solde reporté des initiatives financées par des revenus sans affectation spéciale | 15 117 900 | | 15 117 900 |
| Secteur privé | | 3 254 800 | 3 254 800 |
| Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa | | 80 000 | 80 000 |
| Intérêts créditeurs | 42 000 000 | | 42 000 000 |
| Total général | 68 490 800 | 2 116 517 200 | 2 185 008 000 |

^a Les contributions de l'Union européenne et des États Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élèvent au total à 587 909 000 dollars É.-U..

^b Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

SERVICES/APPUI



TABLEAU SYNOPTIQUE

Opérations : financées par les contributions volontaires

| SERVICES/APPUI | | Dollars É.-U. |
|----------------|---|----------------------|
| I. | Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | 1 219 522 700 |
| II. | Migration et santé | 342 693 000 |
| III. | Migration et développement durable | 49 929 100 |
| IV. | Migration régulée | 338 177 700 |
| V. | Migration assistée | 136 763 200 |
| VI. | Politiques, recherche et communication en matière migratoire | 21 190 200 |
| VII. | Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | 2 629 900 |
| VIII. | Appui aux programmes de caractère général | 74 102 200 |
| TOTAL | | 2 185 008 000 |

I. PROGRAMMES CONCERNANT LES MOUVEMENTS ET LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRÈS-CRISE

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|-----|--|--|---------------------|--------------------------------|----------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 299 638 800 | 435 760 600 | 48 952 900 | 784 352 300 |
| I.2 | Aide au rapatriement | 210 400 | 789 000 | 53 800 | 1 053 200 |
| I.3 | Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence | 60 778 000 | 130 970 700 | 12 357 100 | 204 105 800 |
| I.4 | Aide à la transition et à la stabilisation | 61 961 700 | 147 208 200 | 13 899 200 | 223 069 100 |
| I.5 | Soutien en matière électorale | 763 800 | 5 724 400 | 454 100 | 6 942 300 |
| | Total | 423 352 700 | 720 452 900 | 75 717 100 | 1 219 522 700 |

278. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 1,22 milliard de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

279. Placées sous la responsabilité du Département de l'action humanitaire et du relèvement, les activités dans le domaine des mouvements et des situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés touchées des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits de l'homme et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

280. Les projets et activités relevant des programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

281. **Aide à la réinstallation** : L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le HCR pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation a augmenté ses capacités de traitement des dossiers tout en continuant de mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

282. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation et, bien que ces activités soient liées à l'aide à la réinstallation, les budgets qui s'y rapportent sont principalement reflétés dans la partie II, Migration et santé.

283. L'évolution de la situation économique, du contexte sanitaire et des conditions de sécurité a eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'Organisation s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

284. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA et le système informatique iGATOR. Grâce à ces outils, elle est mieux à même de gérer ses activités opérationnelles, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances émergentes. Une formation permanente de son

personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

285. **Aide au rapatriement :** L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement librement consenti, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures internationalement reconnues en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

286. **Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence :** L'OIM continue d'effectuer des interventions rapides et de fournir des secours d'urgence et des services vitaux, ainsi qu'une aide à la préparation et à la gestion des risques de catastrophe. Les interventions d'urgence simultanées et à grande échelle en cours continueront de nécessiter des capacités et des ressources accrues. Par ailleurs, de nombreuses situations d'urgence sont caractérisées par des conflits et des violences graves et prolongés, qui obligent l'OIM à intervenir pendant des périodes plus longues que jamais auparavant.

287. Les interventions d'urgence en cas de crise humanitaire sont axées sur la fourniture d'abris d'urgence, la distribution d'articles non alimentaires, la gestion des camps, l'appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'établissement de profils et l'enregistrement, l'appui logistique, le transport, la protection, la sensibilisation, l'assistance médicale et le soutien psychosocial. Ces activités seront stimulées par les investissements que l'Organisation réalise en permanence en renforçant ses capacités humanitaires fondamentales, en élaborant des orientations opérationnelles, en visant à garantir une réponse institutionnelle complète aux crises, et en se concentrant sur les mesures de préparation sur le plan technique et de la gestion.

288. L'OIM joue un rôle de plus en plus vaste dans les interventions humanitaires coordonnées. En étroite coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en sa qualité de membre du IASC et par sa participation aux plans d'intervention stratégiques, elle veille à ce que ses activités et programmes soient bien coordonnés et conformes aux normes convenues à l'échelle mondiale, et qu'ils contribuent aux efforts de la communauté internationale. L'OIM est l'organisme chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et est également un partenaire actif au sein du groupe sectoriel des abris d'urgence, codirigeant le Groupe de travail sur la prévention de la violence fondée sur le genre dans les programmes d'abris, et dirigeant ou codirigeant le groupe des abris d'urgence ou sa structure équivalente dans différentes situations d'urgence. Elle renforcera l'infrastructure et les capacités de sa Matrice de suivi des déplacements – une composante essentielle de la réponse opérationnelle de l'Organisation – pour garantir la fourniture en temps voulu de données et d'analyses exactes et utilisables, ce qui est une nécessité pour toute intervention humanitaire ciblée.

289. **Aide à la transition et à la stabilisation :** Les mesures de redressement, de stabilisation et de transition de l'OIM apportent une aide aux personnes et aux communautés, y compris les communautés de retour ou qui risquent d'être déplacées, sous la forme de programmes de moyenne ou longue durée mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. S'appuyant sur les dispositifs de paix, de sécurité et de développement, la majorité des projets continuent d'être axés sur la promotion de la stabilité à la faveur d'efforts multisectoriels et de subventions visant à stimuler le redressement économique et social, à consolider les dividendes de la paix, et à s'attaquer aux facteurs de migration forcée. Les subventions et les activités de projet, ainsi que l'assistance technique aux gouvernements, sont fondées sur les principes du développement et revêtent une importance particulière dans les contextes de crise transitoires, complexes ou prolongés. À l'aide d'approches communautaires participatives, l'OIM donne aux populations les moyens d'assurer leur propre transition vers une paix, un redressement et un développement durables, de faciliter la reconstruction et la remise en état des zones sinistrées, et de s'attaquer aux facteurs de déplacement afin de prévenir la migration forcée ou irrégulière.

290. Les principales activités continueront d'être axées sur le retour et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des groupes de population en situation de vulnérabilité, sur le rétablissement des moyens de subsistance, sur la promotion de la stabilisation et l'atténuation des conflits, sur le renforcement de la cohésion sociale, et sur la reconstruction et la remise en état des infrastructures sociales à l'échelle communautaire. Elles continueront en outre de porter une attention particulière à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la prévention et à la préparation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

291. L'Organisation a entrepris de développer de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour renforcer l'appui constant qu'elle apporte aux processus de désarmement, de démobilisation et de

réintégration, en mettant l'accent sur la réintégration socioéconomique locale et sur les nouvelles applications destinées à soutenir l'approche suivie par le Service d'information, de conseils et d'orientation de l'OIM dans le contexte de conflits contemporains. Ses autres activités consistent à prévenir le recrutement dans des groupes armés de populations à risque, notamment des jeunes, et à mettre en place des mesures de justice transitionnelle pour les victimes dans les communautés de retour, de réintégration de combattants étrangers, et de prévention de l'extrémisme violent.

292. **Soutien en matière électorale** : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation communautaire. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

I.1 AIDE À LA RÉINSTALLATION

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| I.1 Aide à la réinstallation | <p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays d'accueil et les pays de réinstallation, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller quelque 266 000 personnes dans divers endroits en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique au titre de divers programmes de réinstallation en 2025. Ces programmes de réinstallation comportent les grands axes suivants : traitement/gestion des dossiers ; facilitation des missions de sélection ; orientation avant le départ/après l'arrivée ; et gestion des mouvements (notamment aide internationale au transport depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à la destination finale, organisée avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation, et transport à l'intérieur du pays dans le cadre de l'aide à la réinstallation, par exemple aux fins d'entretiens, d'évaluations sanitaires et de l'orientation avant le départ).</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont généralement supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. De nombreux programmes de réinstallation comprennent une évaluation sanitaire des bénéficiaires. La santé des bénéficiaires est évaluée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. Les dépenses liées au regroupement familial sont supportées par les répondants. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire visant à déterminer l'aptitude au voyage sont aussi intégrées dans ce secteur de programme.</p> |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 784 352 300 |
| Aide à la réinstallation | Total des ressources inscrites au budget : 784 352 300 |

I.2 AIDE AU RAPATRIEMENT

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---------------------------------|--|--|
| I.2.1 | Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye | Contribuer au renforcement de la résilience et à la réduction des vulnérabilités des populations touchées en Libye grâce à une réponse multisectorielle, en fournissant une aide vitale et en renforçant les capacités des parties prenantes nationales au moyen d'interventions ciblées axées sur l'assistance directe et spécialisée aux migrants dans les centres de détention. Ce projet continuera de faciliter le retour volontaire pour motifs humanitaires de migrants en détresse et favorisera la réintégration durable de ceux-ci dans leur communauté. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | | Ressources inscrites au budget : 204 900 |
| I.2.2 | Appui aux activités de protection, de transit et de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine | Contribuer à une bonne gestion des frontières et des migrations en République de Moldova et dans les pays voisins dans le contexte des déplacements massifs provoqués par le conflit, afin de veiller à un traitement de première ligne efficace et respectueux de la dignité humaine des citoyens ukrainiens et des ressortissants de pays tiers qui traversent la frontière, conformément aux normes internationalement reconnues en matière de gestion humanitaire des frontières. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | | Ressources inscrites au budget : 848 300 |
| Aide à la réinstallation | | Total des ressources inscrites au budget : 1 053 200 |

I.3 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET AIDE D'URGENCE

| Programme/Projet | | Objectifs |
|-------------------------------------|--|---|
| I.3.1 | Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement | Améliorer les solutions en matière d'abris et d'établissements pour les populations touchées par des crises en faisant mieux connaître les besoins en matière d'aide, en améliorant les compétences spécialisées dans le domaine des abris humanitaires, des établissements et de la coordination et de la gestion des camps, ainsi qu'en assurant la gestion de stocks prépositionnés dans des entrepôts stratégiquement répartis en vue d'une fourniture rapide aux personnes qui en ont besoin. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 7 | | Ressources inscrites au budget : 491 400 |
| I.3.2 | Programme complet de réintégration et d'intervention d'urgence au Burundi | Fournir une aide à la réintégration aux personnes de retour, aux communautés d'accueil et aux autres populations déplacées en communiquant des informations sur la stabilité dans les zones de retour au Burundi ; en assurant un accès aux services de base et aux possibilités de subsistance ; en offrant des services d'orientation, ainsi qu'une aide en matière de gestion des dossiers et de santé ; et en mettant en œuvre des activités de la Matrice de suivi des déplacements. De plus, cette initiative permettra d'agir selon une approche multisectorielle en réponse aux déplacements internes, notamment en apportant une assistance en matière d'abris, d'articles non alimentaires, d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de santé ; ainsi qu'en améliorant la protection, la santé mentale et le bien-être psychosocial. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 9, 10 | | Ressources inscrites au budget : 177 800 |
| I.3.3 | Fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées au Cameroun | Contribuer à l'amélioration du bien-être, du respect de la dignité et de la vie des populations déplacées en distribuant des abris d'urgence et des articles non alimentaires au Cameroun. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 49 800 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|----------------------------------|---|--|
| I.3.4 | Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine | Appuyer la mise en œuvre de diverses composantes de la Matrice de suivi des déplacements afin d'informer la communauté humanitaire et les interlocuteurs gouvernementaux des besoins multisectoriels les plus pressants dans les endroits accueillant la plus forte concentration de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de migrants de retour en République centrafricaine. Cette initiative améliorera les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays grâce à la construction et à la remise en état d'abris ainsi qu'à la construction de latrines d'urgence, et renforcera les mécanismes de coordination et de gestion des camps. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 6, 9, 10 | | Ressources inscrites au budget : 3 374 500 |
| I.3.5 | Suivi et gestion des déplacements de population en République démocratique du Congo | Fournir un soutien humanitaire vital aux populations déplacées en République démocratique du Congo dans le cadre des activités de la Matrice de suivi des déplacements ainsi que d'interventions en matière de coordination et de gestion des camps et d'abris sûrs et dignes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 9 | | Ressources inscrites au budget : 225 600 |
| I.3.6 | Assistance humanitaire en Égypte | Fournir une assistance humanitaire, comprenant une protection, une aide médicale et un soutien psychosocial et en matière de santé mentale, aux personnes en Égypte touchées par la crise au Soudan afin de répondre à leurs besoins immédiats et de créer un environnement propice et pérenne dans lequel la population de migrants est acceptée par les communautés d'accueil. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 9 | | Ressources inscrites au budget : 184 900 |
| I.3.7 | Approche multisectorielle de l'aide d'urgence en Éthiopie | Fournir une aide humanitaire vitale essentielle en Éthiopie à la faveur d'une action multisectorielle intégrée et contribuer à améliorer la coordination et l'efficacité de la réponse humanitaire grâce à l'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements, ainsi qu'à des interventions en matière d'abris, d'articles non alimentaires et de coordination et de gestion des camps. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 592 500 |
| I.3.8 | Renforcement des interventions en cas d'inondation et de la gestion des risques de catastrophe en Libye | Améliorer la situation humanitaire et appuyer le relèvement et la résilience des populations touchées par les inondations en Libye en fournissant aux personnes touchées par des catastrophes une aide en matière de santé, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de relèvement socioéconomique et de réduction des risques de catastrophes. En outre, ce projet répondra aux besoins immédiats en matière de relèvement et de reconstruction tout en plaçant la préparation et la prévention au cœur de son intervention afin d'agir de manière préventive à l'égard des aléas futurs. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5 | | Ressources inscrites au budget : 587 600 |
| I.3.9 | Intervention humanitaire au Mozambique | Mettre en œuvre une intervention multisectorielle consistant à fournir des services de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial, à assurer la coordination et la gestion des camps, à mener des activités au titre de la Matrice de suivi des déplacements, à distribuer des abris et des articles non alimentaires ainsi qu'à offrir un soutien en matière de coordination, afin de garantir des conditions de vie dignes et sûres et de proposer des services de base aux populations vulnérables touchées par des catastrophes dues à des chocs climatiques et à des conflits, d'accroître l'autonomisation et la résilience des personnes et des communautés au Mozambique et de renforcer la mobilisation communautaire et la communication des informations entre les personnes touchées par des conflits. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9 | | Ressources inscrites au budget : 784 900 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|---|
| I.3.10 Renforcement de l'aide humanitaire aux populations touchées par des crises au Niger | Fournir une assistance humanitaire dans plusieurs régions du Niger en ciblant les communautés d'accueil, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants de retour qui sont touchés par les inondations ou les conflits armés, et apporter une réponse globale à la situation humanitaire à Assamaka et sur la route migratoire reliant Assamaka, Arlit et Agadez. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | Ressources inscrites au budget : 164 500 |
| I.3.11 Aide multisectorielle aux populations déplacées au Nigéria | Établir un fonds de réponse rapide pour permettre le versement en temps voulu de fonds aux partenaires locaux, afin de remédier à l'insuffisance des financements et de répondre efficacement aux besoins urgents des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants de retour et des membres vulnérables des communautés d'accueil. En outre, le projet permettra de mettre en place une source d'électricité fiable, d'un bon rapport coût/efficacité, propre et durable dans les pôles humanitaires au Nigéria. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 1 167 600 |
| I.3.12 Amélioration de la préparation aux catastrophes en Somalie | Améliorer la résilience des communautés vulnérables touchées par le conflit et des catastrophes récurrentes en Somalie. Dans le cadre du projet, une intervention intégrée sera mise en œuvre pour renforcer les capacités des mécanismes d'intervention, des institutions nationales et locales et des communautés elles-mêmes. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 350 900 |
| I.3.13 Aide multisectorielle aux populations touchées par la crise au Soudan du Sud | Prévenir, réduire et atténuer les menaces en matière de protection tout en répondant aux besoins humanitaires des populations déplacées au Soudan du Sud. Ces mesures amélioreront également les conditions de vie et réduiront les préoccupations humanitaires immédiates en assurant aux personnes touchées un environnement sûr et respectueux de la dignité. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 3 401 000 |
| I.3.14 Fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit au Soudan | Intégrer une aide multisectorielle en faveur des populations vulnérables dans le pays touchées par le conflit et les crises, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les réfugiés, les migrants de retour et les communautés d'accueil, en offrant une aide humanitaire, notamment sous la forme d'interventions d'urgence, telles que la fourniture d'abris, d'articles non alimentaires, d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de soins de santé, de services de protection, de coordination humanitaire et de gestion de l'information aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés, aux personnes de retour, aux communautés d'accueil et aux populations touchées par le conflit au Soudan. Le projet améliorera également la fourniture de services essentiels relevant d'une aide humanitaire vitale aux principaux points d'entrée au Soudan. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 5, 9 | Ressources inscrites au budget : 1 247 900 |
| I.3.15 Renforcement de la surveillance communautaire au Zimbabwe | Renforcer les activités de suivi des flux le long des grands couloirs de migration et dans les centres urbains, y compris les points d'entrée, les communautés frontalières et les zones de rassemblement au Zimbabwe en dressant un tableau plus complet de la dynamique de la mobilité. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | Ressources inscrites au budget : 220 700 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| I.3.16 Renforcement des capacités techniques en faveur des partenaires et appui à l'intervention humanitaire à Gaza | Répondre aux besoins immédiats et atténuer la souffrance des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des autres personnes touchées à Gaza en assurant le renforcement des capacités techniques et un appui à l'ensemble de l'intervention dans les domaines des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et de la gestion de site. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 30 495 000 |
| I.3.17 Amélioration de l'aide destinée aux populations déplacées en Iraq | Prévenir, réduire et atténuer les menaces en matière de protection pesant sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui vivent en situation de déplacement prolongé dans des établissements informels en Iraq, en améliorant l'accès aux services de manière à assurer des mesures de protection intégrées. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 447 000 |
| I.3.18 Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne | Répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en situation de vulnérabilité dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, en fournissant une assistance multisectorielle sous la forme d'abris, d'articles non alimentaires, d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'activités de protection et de services en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et de transport. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 246 000 |
| I.3.19 Aide multisectorielle complète en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Yémen | Fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux communautés d'accueil et aux communautés touchées par le conflit au Yémen au moyen d'interventions multisectorielles qui répondent à leurs besoins les plus criants, associées à des interventions complémentaires telles que des évaluations réalisées au moyen de la Matrice de suivi des déplacements, essentielles pour éclairer la réponse intégrée et améliorer l'accès à des services d'assainissement sûrs. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9 | Ressources inscrites au budget : 29 755 000 |
| I.3.20 Intervention multisectorielle en faveur des migrants en République bolivarienne du Venezuela | Répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité dans les zones frontalières ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans les zones minières et reculées de la République bolivarienne du Venezuela, et fournir une assistance sur mesure aux victimes de la traite dans le contexte de la mobilité humaine. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 232 400 |
| I.3.21 Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti | Améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables victimes de violence en bande organisée en Haïti, grâce à la fourniture de services de protection intégrés. Ce projet permettra d'offrir une aide globale comprenant un soutien psychosocial, des articles non alimentaires, des services de coordination et de gestion des camps, des interventions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, du matériel médical, une aide à l'obtention de documents et des logements adéquats grâce à un système d'aide en espèces pour le paiement du loyer. En outre, cette initiative renforcera l'appui apporté aux autorités gouvernementales pour leur permettre de fournir une aide directe aux migrants de retour ou rapatriés. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 9 | Ressources inscrites au budget : 3 195 200 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|------------------------------------|---|---|
| I.3.22 | Réponse aux besoins des migrants au Honduras | Préserver la dignité des migrants internationaux pendant leur transit au Honduras en leur assurant un accès à des conditions de vie décentes, y compris une eau potable, une bonne hygiène et des mécanismes de protection. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 162 200 |
| I.3.23 | Fourniture d'une aide vitale au Panama | Répondre aux besoins humanitaires des migrants au Panama qui sont en transit ou bloqués dans des centres d'accueil pour migrants gérés par les pouvoirs publics, et contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles et des conditions d'accueil dans ces centres. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 9 | | Ressources inscrites au budget : 293 900 |
| I.3.24 | Renforcement de la protection et de la résilience des réfugiés rohingya en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande | Contribuer au renforcement de la protection et de la résilience des migrants et réfugiés rohingya en fournissant une aide humanitaire directe en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. Les activités consisteront notamment à fournir un soutien psychosocial et en matière de santé et de santé mentale, des denrées alimentaires et des suppléments nutritionnels, des aides en espèces, des articles non alimentaires, un appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que des hébergements. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | | Ressources inscrites au budget : 199 600 |
| I.3.25 | Prise en compte des risques en matière de protection dans des contextes humanitaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste | Améliorer les mécanismes et les capacités permettant de faire face aux risques en matière de protection dans un contexte humanitaire, en accordant une importance particulière aux femmes, aux enfants et aux migrants, grâce à un renforcement de la résilience communautaire, des capacités des systèmes, de la coordination en cas d'urgence et du suivi de la protection tout au long des cycles d'intervention humanitaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 772 600 |
| I.3.26 | Aide humanitaire multisectorielle à l'intention des populations touchées par la crise en Afghanistan | Fournir une aide humanitaire aux Afghans dépourvus de documents qui retournent au pays au départ de la République islamique d'Iran et du Pakistan par quatre principaux points de passage frontaliers, ainsi qu'aux populations mobiles vulnérables dans ces provinces, et éclairer l'aide humanitaire offerte. Ce projet vise à répondre aux besoins immédiats de ces populations en leur fournissant une assistance humanitaire après l'arrivée dans les centres de transit et d'accueil sous la forme d'examen médicaux, d'aides au transport, de services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'une aide alimentaire et d'articles non alimentaires. Cette intervention visera également à prépositionner et distribuer des abris d'urgence et des articles non alimentaires, à fournir une aide aux Afghans qui migrent dans leur pays et dans les pays voisins, et à créer un environnement sûr et favorable de façon à protéger les droits et la dignité des femmes et des filles, y compris parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les migrants de retour et les membres de la communauté d'accueil. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 6, 9 | | Ressources inscrites au budget : 57 807 100 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| I.3.27 Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh | Contribuer au Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya en fournissant aux réfugiés et aux communautés d'accueil au Bangladesh une assistance de base, consistant notamment à distribuer des abris temporaires, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à apporter une aide en matière de moyens de subsistance, à mener des activités de développement des sites, ainsi qu'à offrir un soutien psychosocial et en matière de santé, de santé mentale et de cohésion sociale. Ce projet permettra en outre de renforcer les mécanismes et approches de protection, tant dans les camps que dans les communautés d'accueil, et de mettre en œuvre des initiatives de subsistance et d'autonomisation des femmes, dans le but de réduire le risque de pauvreté parmi les ménages. Dans l'ensemble, il permettra d'améliorer la qualité de vie des réfugiés rohingya, réduira leur vulnérabilité et renforcera la coordination et la collaboration au niveau national afin d'accroître l'efficacité des interventions de réduction des risques de catastrophe au Bangladesh. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 9 | Ressources inscrites au budget : 14 704 700 |
| I.3.28 Protection et aide offertes aux migrants en Indonésie | Aider le Gouvernement de l'Indonésie à fournir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile différentes formes d'assistance directe en coopération avec les pouvoirs publics et les partenaires, afin de veiller à ce que les réfugiés aient accès aux services et à un soutien, notamment à un logement sûr, à des services de santé, à l'éducation, à la formation et à une aide au retour volontaire et à la réintégration. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | Ressources inscrites au budget : 20 600 100 |
| I.3.29 Atténuation des effets de la sécheresse à Kiribati | Répondre aux situations de forte sécheresse à Kiribati par des interventions visant à renforcer la sécurité hydrique, à garantir un accès équitable à de l'eau propre et à favoriser des changements sociaux et comportementaux en faveur de pratiques d'hygiène sûres. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 290 500 |
| I.3.30 Renforcement de l'état de préparation et des capacités de riposte des acteurs humanitaires en République de Corée | Renforcer l'état de préparation et les capacités de riposte de la société civile et des acteurs gouvernementaux de la République de Corée qui participent aux activités d'aide d'urgence et d'assistance humanitaire en cas de crise d'origine humaine ou de catastrophe dans la péninsule coréenne, en fournissant un appui sur mesure au développement des connaissances et des compétences, en promouvant la coordination et la création de partenariats, et en menant des activités de sensibilisation générale. Ce projet permettra aux bénéficiaires cibles de mieux comprendre la gestion des interventions d'urgence lorsqu'une catastrophe survient et de renforcer leurs compétences pratiques en la matière. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 77 700 |
| I.3.31 Fourniture d'une aide d'urgence rapide aux populations déplacées et touchées par le conflit au Myanmar | Renforcer la responsabilité collective concernant le sort des populations touchées au Myanmar, en particulier dans les zones difficiles d'accès qui enregistrent le plus de déplacements. Le projet améliorera en outre la disponibilité de données fiables et de qualité sur les déplacements, les migrations et les besoins multisectoriels connexes, ainsi que la fréquence à laquelle ces données sont recueillies, fournissant ainsi une base d'éléments factuels permettant d'éclairer l'action humanitaire et pour le développement au Myanmar. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 9 | Ressources inscrites au budget : 5 092 500 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|-------------------------------|---|---|
| I.3.32 | Plan d'action conjoint pour le relèvement au Népal | Aider le Gouvernement du Népal à créer un environnement propice à la reconstruction et au relèvement à long terme des communautés touchées. Le projet donnera aux populations touchées et vulnérables les moyens de devenir des agents du relèvement dans la reconstruction de leurs foyers et de leurs communautés et réduira les risques futurs. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 173 600 |
| I.3.33 | Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines | Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement des Philippines en matière de préparation en cas de catastrophe en renforçant les capacités permettant au Département du bien-être social et du développement de bien gérer les populations déplacées conformément aux normes internationales et aux pratiques exemplaires. Ce projet permettra de répondre aux besoins systémiques et de renforcer les capacités institutionnelles du Département des établissements humains et du développement urbain, du Département du bien-être social et du développement et des gouvernants locaux compétents afin d'améliorer encore les mesures du Gouvernement en matière de préparation et de riposte en cas de catastrophe, en particulier en ce qui concerne la planification et l'intervention dans le domaine de la coordination et de la gestion des camps et des abris, la gestion des données et des informations, et la coordination. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 9 | | Ressources inscrites au budget : 332 500 |
| I.3.34 | Réponse aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Thaïlande | Veiller à la satisfaction des besoins et au respect des droits en matière de protection des migrants et des populations mobiles en Thaïlande ; faire en sorte qu'ils puissent vivre dans des sociétés équitables et inclusives en ayant accès aux services essentiels et à un travail décent ; et apporter une assistance aux ressortissants du Myanmar vulnérables. Les efforts se poursuivront, dans le cadre de ce projet, en vue de rendre les interventions humanitaires plus respectueuses de l'environnement et de trouver des solutions économiquement avantageuses pour répondre aux besoins les plus pressants des populations touchées par les crises en matière d'énergie et d'eau, au moyen d'une ingénierie socialement responsable et de financements durables. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 3, 11 | | Ressources inscrites au budget : 310 700 |
| I.3.35 | Réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste | Aider l'autorité de protection civile du Timor-Leste à améliorer ses capacités de pilotage en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence à la faveur de programmes relatifs à la gestion des risques de catastrophe inclusifs et adaptés aux différents genres, et améliorer l'accès des membres mobiles et fragiles des communautés à des centres d'évacuation résilients au changement climatique, sûrs et respectueux de la dignité pendant les déplacements. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 65 400 |
| I.3.36 | Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux | Contribuer à l'aide offerte aux migrants dans les Balkans occidentaux en renforçant les capacités d'accueil, d'orientation et d'enregistrement, en donnant aux migrants accès à une aide au retour volontaire et à la réintégration et en renforçant les données sur la migration et les connaissances sur les risques et les vulnérabilités dans la sous-région. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3 | | Ressources inscrites au budget : 1 142 400 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| I.3.37 Centre pour migrants en Belgique | Assurer le respect des droits fondamentaux des personnes qui demandent une protection internationale en Belgique en ouvrant et en gérant un centre d'accueil soucieux de la protection. Le projet facilitera le fonctionnement quotidien du centre, contribuera à garantir des conditions de vie dignes, permettra d'accueillir, d'orienter et d'informer les bénéficiaires, assurera un environnement sûr et soucieux de la protection, encouragera les bénéficiaires à participer à la gestion du centre, et promouvra les liens avec les communautés locales. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 6 974 900 |
| I.3.38 Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine | Appuyer la réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la transition vers une gestion des flux migratoires mixtes et une réponse en la matière qui soient durables, locales et prises en main par l'État grâce à un renforcement des capacités et à un transfert progressif de responsabilités à l'État. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | Ressources inscrites au budget : 3 361 900 |
| I.3.39 Amélioration du système national d'accueil en Grèce | Accroître les capacités nationales d'accueil afin d'améliorer la gestion des flux massifs de migrants actuels et futurs grâce à un certain nombre d'activités ciblées telles que des travaux de construction, l'achat d'équipements et la modernisation des infrastructures d'accueil existantes en Grèce. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 12 077 300 |
| I.3.40 Aide multisectorielle en faveur des réfugiés en République de Moldova | Contribuer aux efforts visant à répondre aux besoins essentiels multisectoriels des réfugiés et des Moldaves vulnérables et renforcer la résilience des communautés dans le contexte fragile de la République de Moldova. |
| Stratégie de l'OIM : 8, 9 | Ressources inscrites au budget : 102 500 |
| I.3.41 Aide multisectorielle aux fins d'une meilleure intégration des ressortissants de pays tiers en Pologne | Répondre aux besoins imprévisibles et émergents des populations touchées par le conflit en Ukraine à moyen et à long terme en menant des initiatives de renforcement des capacités en faveur des parties prenantes pertinentes qui opèrent en Pologne. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 8, 9 | Ressources inscrites au budget : 137 800 |
| I.3.42 Renforcement des capacités locales en Ukraine | Fournir une aide humanitaire essentielle vitale aux populations cibles et les plus vulnérables en Ukraine tout en renforçant les capacités des acteurs locaux, en présentant une stratégie de sortie et en améliorant l'ensemble de l'action humanitaire dans le pays. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 2 033 700 |
| Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence Total des ressources inscrites au budget : 204 105 800 | |

I.4 AIDE À LA TRANSITION ET À LA STABILISATION

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| I.4.1 Initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits au Bénin, au Burkina Faso et au Togo | Renforcer la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes dans la zone frontalière du Bénin, du Burkina Faso et du Togo en consolidant les mécanismes internes de prévention et d'intervention précoce en cas de conflit communautaire au niveau local et transfrontalier, en redéfinissant la zone d'intervention et en poursuivant les activités. En outre, cette intervention mobilisera les acteurs locaux et étatiques et renforcera leurs capacités en vue de créer des espaces de consultation, tout en améliorant la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes. |
| Stratégie de l'OIM : 7 | Ressources inscrites au budget : 337 600 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|-------------------------------------|---|--|
| I.4.2 | Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso | Renforcer la résilience communautaire et promouvoir la paix et les possibilités socioéconomiques au Burkina Faso, notamment en fournissant un soutien psychosocial et en matière de santé mentale dans le cadre d'un programme de stabilisation communautaire qui allie le renforcement des capacités des autorités locales et l'adaptation de leurs stratégies, de manière à répondre aux besoins particuliers des communautés et des femmes dans les zones de conflit. Cette initiative permettra également aux femmes et aux jeunes d'être mieux à même de promouvoir la paix et la cohésion sociale et leur donnera les moyens d'être plus résilients en situation de conflit. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 7 | | Ressources inscrites au budget : 211 000 |
| I.4.3 | Renforcement des efforts de stabilisation communautaire au Cameroun | Ce projet vise à renforcer la résilience communautaire au Cameroun et à réduire la violence intercommunautaire dans le but de sauver des vies. Il permettra également de distribuer des kits d'abris d'urgence et de préparer des évaluations au moyen de la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 123 500 |
| I.4.4 | Appui aux solutions durables et au retour volontaire et à la réintégration en République centrafricaine | Le projet vise à renforcer la cohésion sociale en République centrafricaine en assurant des conditions de vie satisfaisantes ainsi qu'un accès à des moyens de subsistance et à l'emploi et en réduisant les tensions entre les migrants de retour et les communautés d'accueil. Il permettra également de communiquer des données et des analyses ventilées par genre à tous les partenaires, notamment aux autorités nationales, afin de promouvoir une action collective aux fins de la protection des personnes déplacées et de la prévention des crises liées aux déplacements. Le projet facilitera en outre la réintégration des anciens combattants, y compris par des activités favorisant la resocialisation, l'autonomisation et la cohésion sociale. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 6, 8, 9, 10 | | Ressources inscrites au budget : 651 500 |
| I.4.5 | Renforcement de la stabilisation communautaire au Tchad | Répondre de manière holistique aux besoins des rescapés de la violence fondée sur le genre et contribuer au renforcement de l'aide apportée aux communautés au Tchad en luttant contre les causes profondes de l'instabilité grâce à la fourniture de moyens de subsistance nouveaux et innovants, à la mise en œuvre de projets axés sur la communauté et pilotés par celle-ci, à la formation des autorités gouvernementales et traditionnelles en ce qui concerne les droits humains, et à l'apport d'un soutien en matière de santé mentale aux communautés. Le projet renforcera également la résilience économique, sociale et climatique des communautés en améliorant l'accès aux services de base et aux possibilités économiques. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5 | | Ressources inscrites au budget : 11 432 700 |
| I.4.6 | Renforcement de la résilience à l'appui de la paix et de la stabilité socioéconomique en Côte d'Ivoire | Renforcer la capacité des autorités régionales et locales, ainsi que des services techniques gouvernementaux, à anticiper les risques liés au climat pour la stabilité socioéconomique et à en tenir compte dans la planification du développement, la gestion des zones protégées et les stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Le projet vise également à réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs et à renforcer la résilience des communautés frontalières face aux vulnérabilités liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, en particulier l'eau. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 8 | | Ressources inscrites au budget : 190 100 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|---|---|
| I.4.7 | Promotion de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo | Améliorer la sécurité et la stabilisation générale dans les zones d'intervention en République démocratique du Congo, en promouvant la stabilisation communautaire et les échanges économiques dans les communautés frontalières et en renforçant la résilience socioéconomique des communautés touchées par les déplacements, tout en luttant contre les facteurs d'instabilité, réels ou potentiels, qui pourraient entraîner des déplacements récurrents. Cette initiative contribuera également à la lutte contre le trafic illicite de ressources minérales. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 8, 10 | | Ressources inscrites au budget : 768 300 |
| I.4.8 | Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie | Contribuer au renforcement de la cohésion sociale, de la résilience économique et de la prise en compte des questions de genre parmi les communautés touchées par les déplacements en Éthiopie grâce à des processus communautaires de consolidation de la paix et de relèvement et à un meilleur accès à des moyens de subsistance durables, y compris pour les femmes vulnérables, les jeunes et les personnes touchées par la violence fondée sur le genre. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 9 079 100 |
| I.4.9 | Mécanisme de stabilisation des États côtiers au Ghana | Renforcer la cohésion sociale et aider les communautés au Ghana à s'attaquer aux facteurs d'instabilité locale, qui risquent en outre de favoriser les conflits et l'extrémisme violent, en créant des moyens de subsistance résilients et durables et en appuyant les mesures politiques, ayant trait à la sécurité et axées sur le développement. Ce projet vise également à promouvoir le pouvoir mobilisateur national et l'unité d'action entre les acteurs civils, communautaires ou de la sécurité, grâce à des processus collaboratifs à l'appui de l'analyse, de la planification, de la définition des priorités et de la mise en œuvre, qui s'inscriront dans des approches de stabilisation communautaire intégrées. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4 | | Ressources inscrites au budget : 20 465 000 |
| I.4.10 | Promotion de la cohésion sociale et de la sécurité humaine durables à Madagascar | Faire mieux connaître et promouvoir la consolidation de la paix dans les communautés reculées, marginalisées et exposées aux conflits à Madagascar. Ce projet contribuera à la cohésion sociale et s'attaquera aux difficultés liées à la coexistence de différentes communautés en s'appuyant sur la participation active de celles-ci ; et vise à fédérer les différentes initiatives aux fins d'une approche mieux coordonnée du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 454 000 |
| I.4.11 | Renforcement des capacités de relèvement à la suite d'une situation d'urgence au Mozambique | Promouvoir la stabilisation communautaire et prévenir l'extrémisme violent au Mozambique, en particulier au sein des communautés touchées par le conflit et en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux filles, en mettant en œuvre des projets de revitalisation communautaire. Cette initiative promouvra également la cohésion sociale et l'autonomisation économique grâce à des activités de prévention des conflits menées par la communauté et à un appui au Gouvernement du Mozambique en ce qui concerne les mécanismes et les cadres de réintégration d'ex-combattants. En outre, cette intervention appuiera le renforcement du secteur de la pêche et contribuera à ouvrir la voie à des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui se trouvent dans des zones urbaines, grâce à l'adoption d'une approche participative et soucieuse des questions de genre afin de trouver des solutions en matière de logement dans les communautés touchées par les déplacements. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 9, 11 | | Ressources inscrites au budget : 8 873 200 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|------------------------------------|---|---|
| I.4.12 | Lutte contre l'extrémisme au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie | Élaborer des interventions durables et centrées sur les communautés en vue de réduire les facteurs locaux qui mènent au recrutement extrémiste et à la radicalisation dans le sud de la République-Unie de Tanzanie et dans le nord du Mozambique. Ce projet s'attaquera aux approches davantage axées sur la sécurité qui ont souvent amplifié les griefs des communautés. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | | Ressources inscrites au budget : 209 700 |
| I.4.13 | Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger | Renforcer la cohésion sociale au Niger en proposant une approche communautaire intégrée de la consolidation de la paix, fondée sur le dialogue inclusif et participatif dans les zones de retour, grâce à la création d'une force sociale capable d'offrir une solution aux conflits et de les prévenir en amont. Ce projet facilitera également la mise en œuvre de solutions identifiées par les communautés dans le domaine du relèvement socioéconomique et de la remise en état des infrastructures, notamment concernant des préoccupations liées à la traite, à la consommation de drogue et aux ressources minières. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 5 | | Ressources inscrites au budget : 1 533 000 |
| I.4.14 | Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria | Améliorer la préparation des communautés aux fins de la réintégration d'ex-collaborateurs et de la lutte contre le rejet et la stigmatisation dont ils font l'objet, préparer le terrain à la guérison et à la réconciliation communautaires et promouvoir la cohésion sociale au Nigéria. Ce projet améliorera également l'accès aux services de santé publics de base pour les populations déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants de retour et les communautés d'accueil afin de favoriser la coexistence pacifique, d'assurer un environnement inclusif et de promouvoir des solutions durables aux déplacements prolongés. |
| Stratégie de l'OIM : 8, 9, 10 | | Ressources inscrites au budget : 3 111 200 |
| I.4.15 | Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention des migrants et des populations mobiles en Somalie | Contribuer au renforcement de la stabilité et de la paix, ainsi qu'aux mesures visant à répondre aux besoins humanitaires urgents en Somalie, notamment parmi les migrants en situation de vulnérabilité et les populations mobiles le long de la frontière entre la Somalie et le Kenya ; promouvoir la bonne réadaptation des jeunes à risque, y compris les ex-combattants et les femmes qui leur sont associées, ainsi que leur réintégration dans leur communauté ; appuyer des initiatives de stabilisation et renforcer la confiance dans l'administration locale ; faciliter des voies vers des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la faveur d'une collaboration avec les autorités locales, les communautés et d'autres parties prenantes en mettant l'accent sur les déplacements urbains et la sécurité des droits fonciers ; aider les communautés vulnérables en Somalie qui sont touchées par le conflit et des catastrophes liées à des aléas naturels en améliorant leur accès aux services de santé, de nutrition, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; et renforcer la résilience communautaire face à l'extrémisme violent pour permettre de rompre le cycle du changement climatique et des conflits. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 5, 9 | | Ressources inscrites au budget : 32 712 200 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|---|
| I.4.16 Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement, de réconciliation et de résilience au Soudan du Sud | Intégrer des approches participatives dans la consolidation de la paix, la réadaptation, les solutions durables et les infrastructures communautaires au Soudan du Sud, en particulier parmi les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Plus particulièrement, cette initiative visera à : fournir une plateforme où les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pourront donner leur avis sur la paix et la coexistence pacifique et qui permettra l'analyse des déplacements et des flux de population au Soudan du Sud ; répondre aux besoins immédiats en matière de services de base et renforcer les capacités décisionnelles des institutions locales, leurs compétences en matière de résolution de conflits ainsi que leur responsabilité à l'égard des citoyens ; mettre en œuvre des interventions intégrées tenant compte du conflit dans les domaines de l'appui aux écoles secondaires et des formations fonctionnelles d'alphabétisation destinées aux adultes, afin de contribuer au rétablissement d'une coexistence sociale pacifique, à l'amélioration de la stabilité et au renforcement de la résilience des communautés vulnérables ; aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à prendre des décisions éclairées concernant la solution durable qu'elles souhaitent mettre en place, par exemple l'intégration locale, le retour ou la réimplantation dans un lieu tiers au Soudan du Sud ; offrir un soutien sur place aux efforts et processus locaux visant à résoudre pacifiquement les litiges en matière de logement et de biens fonciers et immobiliers grâce à des consensus ; apporter un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route pour la recherche de solutions aux déplacements internes adaptées aux différents États ; et réduire l'incidence négative des chocs climatiques sur la dynamique du conflit actuelle. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 5, 9, 10 | Ressources inscrites au budget : 28 323 200 |
| I.4.17 Stabilisation communautaire au Soudan | Créer un environnement favorable à la stabilisation communautaire et à la coexistence pacifique des communautés au Soudan, en répondant aux besoins d'infrastructure essentiels, en offrant des services sociaux, en mettant en place des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en proposant des moyens de subsistance dans les villages et le long des couloirs empruntés par les éleveurs. Cette initiative contribuera en outre à une amélioration de l'accès à une aide humanitaire vitale afin de répondre aux besoins urgents et aux besoins de relèvement rapide des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants de retour vulnérables, tout en renforçant la sécurité et la stabilisation des communautés afin de faciliter des solutions durables grâce à des programmes à base locale tenant compte des conflits et favorisant la cohésion sociale dans les zones de retour et d'intégration. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 5, 6, 9 | Ressources inscrites au budget : 1 013 400 |
| I.4.18 Renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés vivant en République-Unie de Tanzanie | Le projet vise à remédier aux difficultés socioéconomiques persistantes qui affectent la sécurité humaine et conduisent à l'instabilité dans la région, à des flux de réfugiés et de migrants irréguliers, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, à des flambées régulières de choléra, à la criminalité transfrontalière organisée et à des possibilités économiques limitées pour la population jeune et croissante de la République-Unie de Tanzanie. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 9, 11 | Ressources inscrites au budget : 144 900 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|---|--|
| I.4.19 | Programme intégré de relèvement pour les migrants de retour au Zimbabwe | Fournir une aide au renforcement des capacités au Gouvernement du Zimbabwe et aux organisations de la société civile pour la gestion des migrations et la prévention des conflits, et faciliter la cohésion sociale ainsi que la réintégration durable des migrants de retour zimbabwéens. Ce programme soutient les migrants de retour en leur offrant des services de protection et une aide en espèces limitée pour les activités génératrices de revenus. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 8 | | Ressources inscrites au budget : 1 606 500 |
| I.4.20 | Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq | Contribuer aux efforts de stabilisation en cours en Iraq, en renforçant les capacités individuelles et communautaires à faire face à la crise persistante dans le pays, en atténuant les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les membres des communautés d'accueil, en consolidant la cohésion sociale, et en perfectionnant les systèmes de données afin de renforcer la gestion des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et d'améliorer la compréhension de la dynamique communautaire, des facteurs de radicalisation des jeunes et de l'extrémisme violent. Cette initiative appuiera le redressement économique par la création d'emplois et la revitalisation des économies locales, et apportera un soutien à des petites et moyennes entreprises qui contribuent directement au patrimoine culturel. Enfin, le programme contribuera à la stabilisation en Iraq en répondant aux besoins criants des Yézidis et d'autres communautés minoritaires, y compris en offrant des réparations. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 9, 10 | | Ressources inscrites au budget : 21 165 000 |
| I.4.21 | Contribution aux efforts de stabilisation au Yémen | Améliorer l'accès immédiat à l'approvisionnement en eau et aux infrastructures d'irrigation au niveau du bassin versant et soutenir la gestion communautaire des conflits et des ressources afin de renforcer la résilience globale des communautés cibles au Yémen. Ce projet fournira aux ménages vulnérables une aide immédiate à la subsistance en atténuant l'impact des inondations dans la zone et en renforçant le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion des ressources naturelles. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9 | | Ressources inscrites au budget : 4 773 500 |
| I.4.22 | Stabilisation communautaire en Colombie | Contribuer à la stabilisation communautaire et aux solutions durables en Colombie en reconstruisant les infrastructures, y compris les écoles; en apportant une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au moyen de formations et de possibilités génératrices de revenus; en renforçant les capacités des autorités locales; en renforçant la justice transitionnelle et la politique pénale aux fins de la consolidation de la paix; et en favorisant des conditions institutionnelles et communautaires propices au développement participatif et démocratique de la paix et de la réconciliation sur le territoire. Cette intervention renforcera la gouvernance locale aux fins du maintien de la paix et promouvra la santé mentale et le bien-être psychosocial des communautés touchées par le conflit et des survivants. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8, 10 | | Ressources inscrites au budget : 14 462 100 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| I.4.23 Lutte contre la migration irrégulière au Guatemala | Réduire la migration irrégulière au Guatemala en permettant aux migrants potentiels d'avoir connaissance des possibilités de mener une vie prospère, digne et sûre. Ce projet témoigne de la volonté de l'OIM de protéger les migrants contre les dangers multiples qu'entraînent les mouvements transfrontaliers irréguliers et de faciliter des migrations sûres, ordonnées et responsables. Il contribuera en outre à la réalisation d'études sur mesure, à la mise en œuvre d'activités ciblées, à l'adoption d'approches en matière d'intégration systématique et à l'élaboration de programmes sensibles. Par ailleurs, des partenariats seront noués avec des organisations de jeunes, des membres de la diaspora, des autorités municipales, communautaires et ancestrales et des acteurs du secteur privé, afin de créer un environnement inclusif, sûr et propice à la participation constructive et au plein exercice des droits humains, une attention particulière étant accordée aux jeunes femmes et aux populations autochtones. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5 | Ressources inscrites au budget : 2 271 600 |
| I.4.24 Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou | Fournir une assistance technique et administrative à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement du Pérou pour mettre en œuvre des projets visant à développer, à améliorer et à remettre en état les services publics de base, y compris en allouant des ressources administratives au Ministère de l'intérieur. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 10 | Ressources inscrites au budget : 285 500 |
| I.4.25 Appui à la résilience face aux catastrophes aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie | Aider les équipes spéciales nationales à élaborer et à mettre en œuvre des plans de communication sur les risques et de mobilisation communautaire concernant la riposte à la COVID-19 aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie. Cette initiative consiste à fournir des orientations techniques, à réaliser et à diffuser des campagnes nationales de sensibilisation, et à assurer des cours de formation à l'intention des agents de santé. Elle appuiera aussi des activités à des points d'entrée, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation et d'information. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 9 | Ressources inscrites au budget : 126 400 |
| I.4.26 Initiatives de revitalisation communautaire et initiatives de résilience multisectorielles en Afghanistan | Appuyer les efforts déployés par les autorités nationales en Afghanistan pour faire en sorte que les services essentiels et les infrastructures communautaires, y compris touchant à la santé, au changement climatique, aux infrastructures, à l'agriculture et à l'approvisionnement en énergie soient fonctionnels et élargis afin de répondre aux besoins différents des femmes et des hommes en Afghanistan en ce qui concerne la recherche de solutions durables aux déplacements internes. Ces efforts amélioreront la sécurité alimentaire et poseront les bases d'entreprises et de moyens de subsistance durables au moyen d'interventions en espèces. Le projet vise également à protéger les droits humains, à faciliter l'accès à la justice et à renforcer la cohésion sociale à l'échelle locale. |
| Stratégie de l'OIM : 9, 4 | Ressources inscrites au budget : 3 840 200 |
| I.4.27 Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh | Renforcer la cohésion sociale et les capacités de la société civile au Bangladesh en répondant aux besoins socioéconomiques des ménages vulnérables dans certaines communautés d'accueil touchées par l'afflux de réfugiés rohingya, en renforçant les capacités techniques permettant aux organisations locales de mettre en œuvre des activités socioéconomiques, en améliorant la fourniture de services et en pérennisant les acquis du développement à Cox's Bazar. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 186 100 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|----------------------------------|---|--|
| I.4.28 | Action nationale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en El Salvador | Améliorer et renforcer la stratégie adoptée pour surmonter les défis que pose la consolidation de la paix dans le contexte de la mobilité humaine et de la migration en intensifiant les efforts et en consolidant les résultats obtenus en matière de résilience et de cohésion sociale en El Salvador. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10 | | Ressources inscrites au budget : 44 800 |
| I.4.29 | Appui aux initiatives de consolidation de la paix en Haïti | Le projet vise à créer des conditions favorables au renforcement de la confiance entre l'État et les citoyens grâce à la reprise des services sociaux de base fournis par les institutions nationales au bénéfice des communautés et de la cohésion sociale; à l'amélioration de la sécurité; à la restauration de la paix dans les zones touchées par la violence et à l'amélioration de la gouvernance locale. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 1 021 000 |
| I.4.30 | Promotion d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en Amérique centrale | Améliorer et renforcer la stratégie adoptée pour surmonter les défis que pose la consolidation de la paix dans le contexte de la mobilité humaine et de la migration en intensifiant les efforts et en consolidant les résultats obtenus en matière de résilience et de cohésion sociale en Amérique centrale. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10 | | Ressources inscrites au budget : 136 400 |
| I.4.31 | Renforcement de la confiance et de la cohésion sociale et d'un environnement favorable au Kirghizistan | Le projet permettra de développer les capacités de coopération dans de nombreux secteurs au Kirghizistan en renforçant une gestion des frontières sûre, ordonnée et soucieuse des questions de genre et en améliorant les possibilités d'interactions positives avec les interlocuteurs en Ouzbékistan. Le projet met l'accent sur le renforcement de la confiance entre les autorités locales et les communautés qui vivent à la frontière entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5 | | Ressources inscrites au budget : 174 900 |
| I.4.32 | Initiatives de stabilisation communautaire au Pakistan | Renforcer la cohésion communautaire et accroître l'engagement civique au Pakistan en agissant dans les domaines suivants : développement des infrastructures, moyens de subsistance, éducation, santé, élections, sécurité aux frontières, gouvernance, énergie, intervention en cas d'inondation et adaptation au changement climatique. Ce projet permettra également d'améliorer les conditions de vie et de travail des autorités chargées de l'application des lois et de renforcer leurs capacités de maintien de la paix et de lutte contre les activités liées aux stupéfiants au Pakistan afin de promouvoir des dynamiques migratoires positives, de renforcer la résilience et de réaliser les objectifs de développement durable. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 7, 11 | | Ressources inscrites au budget : 423 600 |
| I.4.33 | Initiatives de consolidation de la paix aux Philippines | Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement des Philippines en vue d'établir une paix durable en améliorant la production locale de produits agricoles et maritimes pour ce qui est de la qualité, de la diversité et des groupements, ainsi que sa réponse aux besoins du marché. Ce projet est conçu pour apporter une contribution importante aux efforts visant à s'attaquer aux causes et conséquences des déplacements dus aux conflits. Il aura pour principal objectif de donner à l'équipe conjointe de consolidation de la paix les moyens de devenir une artisanne de la paix efficace et d'améliorer la situation socioéconomique des populations vulnérables touchées par un conflit en fournissant une aide à la subsistance. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 9, 10 | | Ressources inscrites au budget : 1 990 300 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|--|---|
| I.4.34 | Réinstallation et réintégration durables à Sri Lanka | Élargir l'aide fournie aux fins de la réinstallation et de la réintégration durables des migrants de retour à Sri Lanka. Cette intervention permettra d'améliorer l'accès des migrants de retour aux possibilités de subsistance et de revenus, d'offrir un soutien psychologique en renforçant les capacités des organisations communautaires, et d'aider les réfugiés de retour à accéder à des services en matière de logement et de protection. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | | Ressources inscrites au budget : 58 300 |
| I.4.35 | Promotion de solutions durables aux déplacements internes à Vanuatu | Le projet appuiera l'établissement formel de l'équipe spéciale chargée des solutions durables à l'échelle nationale, y compris en renforçant le rôle moteur, la gouvernance et les dispositions institutionnelles permettant d'identifier, de planifier et de coordonner des solutions aux déplacements. Le projet promouvra également des stratégies nationales de recherche de solutions prévoyant des efforts en faveur de solutions à long terme dans le cadre plus large des plans de développement et de réalisation des objectifs de développement durable du pays. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5 | | Ressources inscrites au budget : 252 200 |
| I.4.36 | Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience, de la confiance, de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine | Renforcer la mobilisation locale des jeunes et promouvoir un environnement propice à une véritable réconciliation, ce qui contribuera à une amélioration de la confiance et de la cohésion sociale au sein des communautés et entre celles-ci et leurs dirigeants en Bosnie-Herzégovine. L'objectif global du projet consiste à promouvoir le programme d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Il contribuera également à l'amélioration des politiques et des services pour les femmes, en particulier celles touchées par les conflits ou marginalisées. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 5, 11 | | Ressources inscrites au budget : 1 773 100 |
| I.4.37 | Renforcement de la résilience au Kosovo* | Contribuer au développement de politiques et de textes législatifs plus inclusifs au Kosovo*, qui bénéficient aux communautés non majoritaires et améliorent par conséquent leur résilience face au risque d'escalade du conflit. Ce projet permettra également de créer des liens entre les communautés, promouvra la coopération et, en définitive, contribuera à une société sûre, démocratique et développée au bénéfice de tous. Cette intervention facilitera l'établissement d'une société multiethnique inclusive par des initiatives en faveur de la stabilité socioéconomique et du développement communautaire ainsi que par la création d'emplois et de possibilités de revenus acceptables, auxquels toutes les communautés auront pleinement accès. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 10 | | Ressources inscrites au budget : 1 870 700 |
| I.4.38 | Appui à la gestion des migrations en Serbie | Aider les principales institutions gouvernementales qui participent à la gestion des migrations et sont chargées de cette question en vue de renforcer la gouvernance des migrations et de l'asile en luttant contre les discours négatifs sur les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants et en promouvant la cohésion sociale, l'intégration des migrants et des réfugiés, ainsi que l'amélioration des politiques, afin de pouvoir répondre avec plus d'efficacité, d'efficience et de réactivité aux besoins de base des populations migrantes résidant dans le pays. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 | | Ressources inscrites au budget : 1 998 200 |

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|--|---|
| I.4.39 | Solutions durables à l'appui des régions touchées par le tremblement de terre en Türkiye | Créer un solide réseau de protection, renforcer et développer les activités de renforcement de la résilience et contribuer à des solutions durables pour les réfugiés en favorisant leur intégration dans la société turque. Cette intervention appuiera également le redressement de l'économie locale dans la région touchée par le tremblement de terre, tout en dotant les personnes des aptitudes et compétences nécessaires pour favoriser la résilience à long terme. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 4 706 000 |
| I.4.40 | Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine | Contribuer aux efforts du Gouvernement de l'Ukraine visant à appuyer le relèvement socioéconomique des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit, en mettant en œuvre un ensemble complet d'activités ciblées destinées à améliorer les possibilités d'emploi et de mise en réseau, à sensibiliser aux risques de traite et d'exploitation, à améliorer les conditions de logement et à soutenir les efforts de reconstruction, ainsi qu'à fournir une aide en nature et des installations médicales. Ce projet contribuera également à la réintégration durable des vétérans du conflit dans l'est de l'Ukraine en fournissant une aide aux moyens de subsistance et un accès fiable à des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à des services de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'en garantissant la sécurité des élèves, des enseignants et de l'ensemble de la communauté. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 9, 10, 11 | | Ressources inscrites au budget : 40 269 100 |
| Aide à la transition et à la stabilisation | | Total des ressources inscrites au budget : 223 069 100 |

I.5 SOUTIEN EN MATIÈRE ÉLECTORALE

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--------------------------------------|---|---|
| I.5.1 | Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne | Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'Union européenne, en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour bien surveiller les processus électoraux nationaux. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 6 942 300 |
| Soutien en matière électorale | | Total des ressources inscrites au budget : 6 942 300 |

II. MIGRATION ET SANTÉ

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|------|---|--|---------------------|--------------------------------|--------------------|
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 154 313 500 | 115 280 000 | 23 803 300 | 293 396 800 |
| II.2 | Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants | 4 561 500 | 19 726 200 | 1 666 600 | 25 954 300 |
| II.3 | Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise | 5 737 100 | 16 374 200 | 1 230 600 | 23 341 900 |
| | Total | 164 612 100 | 151 380 400 | 26 700 500 | 342 693 000 |

Note : Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Cette section ne reflète que les programmes et projets de migration et santé. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans les parties pertinentes du présent document.

293. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 342,7 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

294. S'inspirant de la résolution sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants adoptée par la soixante-dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 (WHA70.15), ainsi que du cadre (2018) et du plan d'action mondial (2019) connexes, des objectifs de développement durable se rapportant à la santé dans le contexte migratoire, des mesures et engagements relatifs à la santé énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et de la déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, la Division Migration et santé fait la soudure entre les besoins des États Membres et ceux des migrants en se préoccupant des besoins sanitaires et du bien-être de ces derniers, des populations mobiles et des communautés d'accueil. Elle a participé à l'élaboration d'orientations et de pratiques exemplaires dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire et à des mesures préconisant des politiques et des programmes de santé tenant compte des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à la fourniture d'avis thématiques et de recherches à l'appui de l'élaboration de politiques de migration et santé multisectorielles fondées sur des éléments factuels. Les programmes de migration et santé visent à renforcer les systèmes de santé grâce à des mesures prônant des politiques fondées sur des éléments factuels, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, au partage d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, des ONG et des organisations de la société civile. En 2023, des projets de migration et santé étaient menés dans quelque 132 pays, représentant au total 253,5 millions de dollars É.-U. de dépenses. Étant donné que la santé est une question transversale, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que la santé des migrants et de leur famille soit correctement prise en considération et intégrée dans les projets et programmes mis en œuvre par d'autres divisions et départements, conformément aux priorités stratégiques de l'OIM et aux principes relatifs à la santé publique et aux droits humains, tout en renforçant la résilience sanitaire des migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine.

295. Les programmes/projets et activités de santé dans le contexte migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

296. **Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : À la demande des États qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM fournit des services d'évaluation sanitaire avant le départ vers les pays de destination. Ce programme mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce, en les gérant et en assurant des interventions préventives, de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants, et de garantir la continuité des soins grâce à la communication d'informations médicales en temps utile aux fournisseurs de soins de santé dans les pays d'accueil. En plus d'offrir sur une grande échelle des

traitements avant le départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont immunisés contre les maladies évitables par la vaccination et bénéficient de services de conseil confidentiels avant et après un test de dépistage. Ceux qui voyagent sous les auspices de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'une assistance et de soins en route. Dans les pays de destination, les migrants qui présentent des problèmes médicaux sont orientés vers des programmes de santé nationaux. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.

297. **Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants** : L'OIM fournit des services de santé de qualité et complets et en facilite l'accès aux migrants, y compris les travailleurs migrants et les migrants en situation irrégulière et de vulnérabilité tels que les victimes de la traite, aux réfugiés, aux populations mobiles et transfrontalières et aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux commissions économiques régionales et aux gouvernements pour l'élaboration et le renforcement de politiques et de services soucieux des migrants. L'OIM collabore étroitement avec des organisations partenaires, y compris d'autres institutions des Nations Unies, des organismes techniques nationaux tels que les centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, les milieux universitaires, les ONG internationales de la santé, des mécanismes de financement de la santé multilatéraux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance Gavi, la société civile et les réseaux et communautés de migrants. Des mesures conjointes sont élaborées dans les domaines suivants : promotion de la santé ; aide sanitaire directe aux migrants ; gestion et lutte contre les maladies infectieuses posant des problèmes de santé publique, telles que la tuberculose, le VIH/sida, la maladie à virus Ebola, le paludisme, ainsi que les maladies non transmissibles ; santé sexuelle et reproductive ; nutrition ; et consolidation du système de santé. L'OIM collabore en outre étroitement avec les États Membres et les partenaires en offrant une expertise technique afin de promouvoir la gouvernance et la coordination de la santé dans le contexte migratoire dans le secteur de la santé et au-delà. Pour favoriser la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Division Migration et santé veille à ce que les questions de santé soient dûment prises en compte dans les mécanismes existants de coordination des migrations tels que le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les processus consultatifs régionaux sur la migration et les mécanismes nationaux de coordination des questions de migration, notamment en renforçant les capacités gouvernementales. La régionalisation des systèmes de santé revêt une importance essentielle pour s'attaquer aux inégalités entre les pays, et l'OIM préconise la prise en compte des questions de santé dans les processus d'intégration régionaux et dans les dispositions relatives à la libre circulation des personnes par-delà les frontières.

298. Par ce soutien, l'OIM vise à faire en sorte que les systèmes de santé nationaux soient soucieux des migrants et capables de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui les accueillent. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé pour les migrants. Par ailleurs, elle collabore étroitement avec l'OMS et d'autres parties prenantes clés pour aider les États Membres à assurer la mise en œuvre et le suivi du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté à la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010 (WHA 63.16), de la résolution de 2014 sur la stratégie mondiale et les cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 (WHA 67.1), de la résolution de 2015 sur la stratégie technique mondiale contre le paludisme et les cibles 2016-2030 (WHA 68.2), et du Règlement sanitaire international (2005), entre autres. La Division Migration et santé œuvre en collaboration étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que ce secteur de programme soit dûment pris en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient intégrés dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en facilitant les évaluations sanitaires pour les migrants au bénéfice de programmes de retour volontaire assisté, ou encore en dispensant aux autorités frontalières une formation sanitaire afin qu'elles soient mieux à même de répondre aux besoins sanitaires des migrants. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec d'importants partenaires techniques de la santé publique dans le cadre de groupes de travail et d'autres enceintes, ainsi qu'avec d'importants mécanismes mondiaux de financement de la santé – tels que le Fonds mondial – qui, de plus en plus, donnent un degré de priorité élevé à l'aide aux migrants et aux populations mobiles. Des projets de recherche et des évaluations de programmes permettent de dégager des enseignements et des données techniques à l'intention d'un public interne et externe.

299. **Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise** : L'OIM joue un rôle clé dans la riposte aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et dans les efforts déployés à l'appui du rétablissement, de la résilience et du renforcement des systèmes de santé. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec des acteurs dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la prévention de la violence fondée sur le genre, ce qui lui permet d'adopter une approche multisectorielle pour répondre aux besoins sanitaires des populations dans des situations de crise. Les programmes sanitaires d'urgence de l'OIM relèvent de l'un des quinze secteurs d'assistance du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Ces programmes offrent des solutions à courte et à moyenne échéance pour réduire la morbidité, la mortalité et l'invalidité évitables, et ont également pour objectif de contribuer aux efforts menés au titre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour favoriser le relèvement en reconstruisant les capacités d'un pays en matière de soins de santé et en renforçant les systèmes de santé publique existants. Aussi, l'OIM joue un rôle clé pour aider les gouvernements et les communautés à bâtir des systèmes de santé et des systèmes de gestion des migrations soucieux des migrants et des populations mobiles et armés pour faire face aux préoccupations de santé publique tout au long du continuum migratoire. L'OIM contribue ainsi à la réalisation du programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, aux efforts de préparation et de riposte en cas de pandémie et à la couverture sanitaire universelle.

300. Les diverses interventions sanitaires menées par l'OIM dans des situations de crise consistent, entre autres, à fournir des services de soins de santé primaire dans les domaines suivants : soins cliniques et traumatiques généraux, santé infantile, nutrition, prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles, santé sexuelle et reproductive et droits connexes, soins de santé maternelle et infantile, vaccination, prévention et riposte à la violence fondée sur le genre, préparation, détection et riposte aux flambées de maladie, et communication sur les risques et mobilisation communautaire ; ainsi qu'à assurer une orientation vers des soins spécialisés. Au titre des programmes sanitaires d'urgence, l'OIM répare et remet en état des installations sanitaires endommagées, distribue des médicaments de première nécessité, des fournitures médicales et du matériel médical, renforce les capacités, facilite les mécanismes d'orientation et procède à des évacuations sanitaires internationales. En outre, la Division Migration et santé a continué de développer ses activités dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi qu'en matière de violence fondée sur le genre, conformément aux engagements pris par l'Organisation en réponse à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. L'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements par la Division a considérablement augmenté, notamment dans le cadre d'activités de prévention du choléra aux points d'entrée et d'exercices de cartographie de la mobilité des populations. L'OIM joue également un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé et du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, à l'échelle mondiale, et dans les équipes de pays des Nations Unies. Les programmes sanitaires d'urgence de l'Organisation sont guidés par son cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité. Ce cadre (révisé en 2020) définit le rôle stratégique de l'OIM et ses résultats escomptés en ce qui concerne la prévention, le dépistage et la riposte aux maladies transmissibles dans un contexte de mobilité humaine à grande échelle. Il énonce en outre les activités essentielles et sert de référence permettant aux États Membres et aux partenaires de comprendre le rôle et les contributions de l'OIM dans ce domaine d'activité.

301. S'appuyant sur les enseignements tirés de sa riposte à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 et à celles qui se sont déclarées ces dernières années en République démocratique du Congo et, l'an dernier, en Ouganda, l'OIM continue de jouer un rôle clé à l'appui de la préparation et de la riposte transfrontalières, conformément au Règlement sanitaire international (2005) et en collaboration avec des ministères de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires nationaux et régionaux. Des enseignements importants tirés de la riposte de l'OIM à la maladie à virus Ebola ont été utilisés et appliqués pendant la pandémie de COVID-19. Ainsi, il est de plus en plus admis que les points d'entrée sont des endroits cruciaux au regard de la préparation, de la détection et de la riposte aux flambées de maladie, et le rôle de l'OIM dans ce domaine est mieux reconnu.

302. L'OIM offre également des services de santé mentale et de soutien psychosocial à base communautaire et à plusieurs niveaux dans le cadre des interventions humanitaires visant les communautés touchées par des situations d'urgence complexes, en tant qu'élément des programmes de transition et de relèvement et à titre de service spécialisé et ciblé à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité, notamment des victimes de la traite, des migrants dans les centres de détention et des migrants sauvés en mer. Ces services reposent sur les lignes directrices pertinentes du IASC et sur le Manuel de santé mentale et de soutien psychosocial communautaire en situations d'urgence et de déplacement de l'OIM et comprennent des mesures d'évaluation, de coordination et de formation des intervenants, des activités d'appui communautaire, des services ciblés de soutien psychologique, ainsi qu'une protection et une aide pour les personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale. Dans les situations d'après-crise et de relèvement, le soutien psychosocial est une composante essentielle des

activités menées dans les domaines suivants : désarmement, démobilisation et réintégration ; prévention de l'extrémisme violent ; réparations ; solutions durables ; et cohésion sociale. Ces activités comprennent des interventions directes, des programmes de master professionnel ou d'exécutive master, des formations ou autres initiatives de renforcement des capacités, notamment en lien avec la santé mentale et le soutien psychosocial dans la gestion des conflits et la médiation. Une importance particulière est accordée au renforcement des capacités des professionnels nationaux et à la consolidation des réseaux de soutien et de la résilience des communautés. La santé mentale et le soutien psychosocial constituent également l'un des trois piliers de la stratégie de l'OIM concernant l'aide au retour volontaire et à la réintégration.

II.1 ÉVALUATIONS SANITAIRES DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE ET ASSISTANCE SANITAIRE DURANT LE VOYAGE

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | Améliorer la santé des réfugiés et des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique, et faciliter l'intégration et la continuité des soins pour les bénéficiaires. L'OIM propose, avant le départ, des tests et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de destination. Ces projets d'évaluation sanitaire contribuent par ailleurs à des initiatives connexes de renforcement des capacités gouvernementales des pays d'accueil devant profiter aux migrants. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, y compris une escorte médicale aux bénéficiaires quand une assistance est requise durant le voyage. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 8, 10 | Ressources inscrites au budget : 293 396 800 |
| Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | Total des ressources inscrites au budget : 293 396 800 |

II.2 PROMOTION DE LA SANTÉ ET ASSISTANCE SANITAIRE AUX MIGRANTS

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| II.2.1 Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe | Améliorer la santé sexuelle et reproductive et les résultats en matière de VIH parmi les migrants et autres personnes vivant dans des communautés touchées par la migration dans six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 123 100 |
| II.2.2 Amélioration de l'accès à la vaccination au Burundi | Contribuer à la mise en œuvre du plan national de déploiement des vaccins au Burundi en améliorant l'accès à la vaccination contre les maladies évitables, y compris la COVID-19, pour les populations mobiles et les communautés d'accueil dans les zones difficiles d'accès, ainsi qu'aux points d'entrée. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 320 600 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|------------------------------|--|---|
| II.2.3 | Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo | Contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire aux points d'entrée en renforçant les systèmes régionaux de surveillance des maladies, notamment par une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation en cas d'épidémie, et en favorisant une riposte immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence sanitaire aux frontières et le long des couloirs de mobilité en République démocratique du Congo. Ce projet contribuera au programme national de vaccination et veillera à ce qu'il englobe les migrants, les voyageurs internationaux, les usagers des postes frontière, les travailleurs frontaliers de première ligne et les communautés locales et vulnérables qui vivent le long de la frontière. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5 | | Ressources inscrites au budget : 900 200 |
| II.2.4 | Contribution à la réponse sanitaire nationale en Guinée | Réduire l'impact et le taux de mortalité de la tuberculose et élargir les services différenciés de prévention du VIH en faveur des populations clés et vulnérables en Guinée. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 208 500 |
| II.2.5 | Renforcement de la préparation, de la réponse et de la résilience aux situations d'urgence sanitaire au Togo | Gérer les situations d'urgence sanitaire dans le contexte de la mobilité aux points d'entrée au Togo. Cette initiative soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement du Togo pour gérer les problématiques de santé publique aux points d'entrée, notamment le manque de personnel; assurer la surveillance continue des maladies à potentiel épidémique; et remédier au manque de matériel et d'équipements adéquats. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3 | | Ressources inscrites au budget : 362 800 |
| II.2.6 | Renforcement des systèmes de santé en Tunisie | Renforcer les connaissances des migrants et des communautés en leur donnant les moyens de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et de recourir au système tunisien de santé publique. Ce projet améliorera la capacité des fournisseurs de services et d'autres acteurs concernés à renforcer les systèmes de santé soucieux des migrants. Cette initiative améliorera également les connaissances en matière de santé des migrants grâce à des séances d'information visant à les aider à mieux comprendre les effets du mode de vie sur la santé, les déterminants sociaux de la santé et le droit à la santé. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3 | | Ressources inscrites au budget : 573 500 |
| II.2.7 | Appui aux installations de soins de santé mentale et psychosociale pour les migrants au Nicaragua | Contribuer au bien-être psychosocial des enfants et des adolescents membres de la famille de migrants au Nicaragua et les sensibiliser à leurs droits. Ce projet améliorera leur bien-être psychosocial et subjectif et leur donnera des moyens d'agir en les renseignant sur la procédure à suivre pour signaler des situations de violence lorsque leurs droits sont menacés ou lorsqu'ils sont victimes d'un quelconque type de violence. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6 | | Ressources inscrites au budget : 15 100 |
| II.2.8 | Renforcement des dépistages sanitaires systématiques parmi les populations migrantes au Cambodge | Appuyer les efforts du Gouvernement du Cambodge par une intervention innovante et sur mesure axée sur la nécessité de répondre aux besoins particuliers des personnes souffrant de problèmes de santé. Cette intervention appuiera la cartographie de la mobilité des populations, l'éducation sanitaire et la recherche active de cas de tuberculose par l'analyse de prélèvements buccaux, une méthode de diagnostic novatrice et non invasive qui promet un dépistage plus rapide et plus sûr de la tuberculose, et nécessite une mise en pratique et des recherches plus poussées concernant son efficacité, sa sensibilité et sa spécificité en vue d'une utilisation dans ce type de populations. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 499 300 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|---|---|
| II.2.9 | Renforcement de la fourniture de services de santé essentiels au Myanmar | Améliorer l'accès des populations vulnérables à des services de santé essentiels au Myanmar grâce à un modèle de fourniture reposant sur des partenaires clés de la société civile et des communautés ethniques en matière de santé déjà présents sur le plan opérationnel dans les zones ciblées, afin de fournir des services intégrés vitaux et essentiels aux communautés et aux groupes de migrants concernés. Ce projet permettra également d'améliorer l'état de fonctionnement des installations et des systèmes de santé locaux, notamment la gestion communautaire des cas de paludisme, et de fournir un soutien essentiel en matière de nutrition et d'alimentation à des bénéficiaires vulnérables vivant avec la tuberculose ou le VIH. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4, 6 | | Ressources inscrites au budget : 1 384 600 |
| II.2.10 | Renforcement des capacités permettant de fournir des services de santé aux Philippines | Améliorer la capacité locale des organismes publics à réaliser des réformes fondamentales et transversales dans les systèmes de santé aux Philippines en renforçant la gouvernance de la santé, les financements, la chaîne d'approvisionnement, la logistique, les ressources humaines et l'information sanitaire, afin d'établir un cadre plus propice à la mise en œuvre de programmes portant sur la tuberculose, la planification familiale, la santé reproductive des adolescents et la sécurité sanitaire mondiale. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 211 000 |
| II.2.11 | Fourniture de services médicaux et psychosociaux aux migrants dans les centres d'accueil en Grèce | Assurer la fourniture d'un soutien psychosocial et de soins de santé primaire, en étroite coopération avec les autorités nationales pertinentes et d'autres parties prenantes en Grèce. Ce soutien sera fourni par du personnel spécialisé composé notamment de médecins, de pédiatres, de gynécologues, d'infirmières, de sages-femmes, de psychologues, de techniciens de laboratoire médical, de radiologues et de travailleurs sociaux, et comprendra également la fourniture de médicaments sans ordonnance et de matériel médical, l'entretien du matériel médical et le transport de bénéficiaires en situation d'urgence. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 9 | | Ressources inscrites au budget : 20 397 900 |
| II.2.12 | Assistance sanitaire initiale dans le cadre des opérations de sauvetage en mer en Italie | Aider les autorités italiennes chargées du sauvetage en mer Méditerranée en fournissant des services de médiation culturelle et en facilitant le dépistage sanitaire à l'arrivée sur les côtes de Sicile. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | | Ressources inscrites au budget : 957 700 |
| Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants | | Total des ressources inscrites au budget : 25 954 300 |

II.3 ASSISTANCE SANITAIRE AUX POPULATIONS MIGRANTES VIVANT UNE SITUATION DE CRISE

| Programme/Projet | | Objectifs |
|------------------------|--|---|
| II.3.1 | Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient | Assurer le continuum des soins dans des environnements opérationnels difficiles en fournissant des services essentiels en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme. Les interventions ont pour but de répondre aux besoins de la population générale, mais portent une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que les réfugiés syriens, les migrants et les autres groupes de population vulnérables syriens en Jordanie et au Liban. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 16 651 700 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|--|--|
| II.3.2 | Aide d'urgence aux populations vulnérables en République bolivarienne du Venezuela | Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela en vue d'améliorer l'accès à des services sanitaires de qualité dans les communautés prioritaires, y compris des services de santé primaire et de santé mentale complets visant à répondre aux besoins immédiats. Ce projet renforcera également le système de santé local en améliorant les connaissances du personnel de santé et en facilitant des activités de prévention et de promotion de la santé; et permettra de répondre aux besoins sanitaires immédiats, notamment en ce qui concerne le soutien psychosocial et en matière de santé mentale, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et la protection des communautés vulnérables grâce à une aide multisectorielle et à une approche intégrée. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 | | Ressources inscrites au budget : 4 616 200 |
| II.3.3 | Renforcement des systèmes de santé en Afghanistan | Améliorer l'immunité collective à la poliomyélite et à d'autres maladies évitables par la vaccination au sein des populations mobiles à haut risque en Afghanistan. Ce projet a pour but d'améliorer l'accès aux vaccins et la vaccination systématique pour les communautés les plus vulnérables et mal desservies, comme les migrants de retour, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les communautés nomades et les communautés d'accueil touchées, et contribuer ainsi à la réduction de la morbidité chez les enfants et de la mortalité associée aux maladies évitables par la vaccination. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 834 500 |
| II.3.4 | Amélioration des services de soins de santé d'urgence au Myanmar | Améliorer la disponibilité des services de santé vitaux et l'accès à ceux-ci dans les installations de santé locales des zones touchées par le conflit au Myanmar en utilisant tous les moyens disponibles et utiles, y compris en collaborant activement et en nouant des partenariats avec la société civile, des organisations confessionnelles, des organisations communautaires, des organisations de santé ethniques, le secteur privé et des partenaires sanitaires locaux. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | | Ressources inscrites au budget : 81 100 |
| II.3.5 | Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les réfugiés et les personnes déplacées en provenance de l'Ukraine qui se trouvent en Europe | Aider les États Membres touchés par la crise en Ukraine en continuant de renforcer la capacité de leurs systèmes nationaux de santé à faire face aux arrivées supplémentaires de personnes déplacées, et améliorer l'accès des patients parmi elles qui pourraient avoir des besoins particuliers pendant une période transitoire avant le retour dans leur pays. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 9 | | Ressources inscrites au budget : 1 158 400 |
| Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise | | Total des ressources inscrites au budget : 23 341 900 |

III. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|-------|--|--|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| III.1 | Cohérence des politiques et développement des communautés | 4 652 200 | 6 163 900 | 661 100 | 11 477 200 |
| III.2 | Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques | 8 771 600 | 13 316 100 | 1 359 800 | 23 447 500 |
| III.3 | Contribution des migrants au développement | 4 480 600 | 9 542 200 | 981 600 | 15 004 400 |
| | Total | 17 904 400 | 29 022 200 | 3 002 500 | 49 929 100 |

303. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et développement durable s'élève à environ 49,9 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

304. Comme exposé dans la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable, l'action de l'Organisation dans ce domaine se retrouve dans tous ses domaines thématiques et projets. L'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs existant entre la migration et le développement. De ce fait, les projets qui portent spécifiquement sur la cohérence des politiques et le développement communautaire, sur la coopération internationale et le développement ainsi que sur le développement local sont classés dans la catégorie Migration et développement durable parce qu'ils visent en particulier à accélérer la réalisation d'un éventail plus large d'objectifs relatifs au développement durable.

305. La Stratégie institutionnelle oriente cette action de façon à ce que les programmes et les interventions de politique générale de l'OIM s'appuient sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettent à profit les articulations positives entre la migration et le développement, étant entendu que la migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants eux-mêmes, pour les membres de leur famille et pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

306. La thématique migration et développement durable continue de revêtir une importance cruciale pour la communauté internationale. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gouvernance des migrations vise depuis longtemps à mettre à profit les liens positifs qui unissent la migration et le développement humain. En raison de l'intégration de l'OIM dans le système des Nations Unies et du rôle de coordination dont elle est investie au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial, ainsi que de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il incombe aujourd'hui à l'Organisation d'orienter ses activités et sa mission à la lumière du Programme 2030, de rendre compte à ses États Membres des activités qu'elle mène en application des engagements y relatifs, et de contribuer aux discussions mondiales sur la migration et le développement durable. L'adoption du Pacte mondial a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs qui unissent la migration et le développement, étant donné que cet instrument est ancré dans le Programme 2030 et sert de feuille de route pour concrétiser les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

307. En plus d'assurer les fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM codirige plusieurs axes de travail visant à aider les États Membres et les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial. Par exemple, au titre de ces axes de travail, des supports de formation ont été élaborés pour aider les équipes de pays des Nations Unies à intégrer le Pacte mondial dans leur planification nationale et l'appui apporté aux gouvernements ; et un projet d'orientations a été rédigé pour aider les gouvernements à faire progresser les efforts de mise en œuvre, de suivi et d'examen du Pacte mondial. La mise en application de ces outils est actuellement assurée par l'intermédiaire du Réseau des Nations Unies sur les migrations au titre du Dispositif à la demande établi dans le cadre du Mécanisme de renforcement des capacités, avec le soutien d'équipes interinstitutions et de parties prenantes aux niveaux régional et national. Ces activités s'inscrivent dans

le cadre d'efforts plus vastes menés au niveau institutionnel pour faire en sorte que l'ensemble des activités de l'OIM tendent à contribuer à la réalisation du Programme 2030 et du Pacte mondial.

308. Cohérence des politiques et développement des communautés : Pour garantir la cohérence des politiques de migration et développement, ce type de programmes contribuent à l'intégration de la migration dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales et locales, de façon à ce que les effets de la migration et les besoins des migrants soient pris en considération dans tous les domaines de gouvernance, tels que le développement, la santé, l'éducation et l'inclusion financière. À cette fin, une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics s'impose ; elle doit être fondée sur la concertation entre tous les secteurs et tous les niveaux de gouvernement afin d'améliorer les politiques existantes ou d'élaborer de nouvelles politiques adaptées aux effets de la migration et aux besoins des migrants et permettant d'y répondre.

309. Un secteur d'activité distinct porte notamment sur l'intégration de la migration dans les programmes, plans et processus de coopération pour le développement à l'échelle bilatérale et multilatérale. Pour ce faire, l'OIM a) appuie le renforcement des capacités de tous les acteurs pertinents, y compris les donateurs et autres partenaires du développement, afin qu'ils soient mieux à même de comprendre et de faciliter la coopération pour le développement et d'administrer les migrations dans l'intérêt de tous à la faveur de formations, d'un partage de connaissances et d'échanges entre pays ; b) aide les gouvernements à instituer et à renforcer des mécanismes de coordination entre secteurs de gouvernance et entre autorités nationales et locales ; et c) fournit une aide technique et financière pour la mise en œuvre de politiques ou de programmes, nouveaux ou améliorés, qui intègrent des questions relatives à la migration.

310. Au niveau local, l'OIM aide les acteurs infranationaux à créer des environnements qui sont favorables au développement socioéconomique dans le contexte migratoire et à la cohésion sociale dans leurs communautés et qui, de ce fait, permettent un développement favorable à l'ensemble de la société. À cet effet, l'OIM aide les États Membres : à renforcer les capacités des dirigeants locaux et des autorités infranationales afin qu'ils puissent consolider la dimension locale de la gouvernance des migrations ; à s'attaquer aux facteurs de la mobilité humaine, afin que celle-ci relève d'un processus décidé en connaissance de cause et bien planifié ; et à réduire les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles se heurtent les migrants, afin de promouvoir un développement humain plus inclusif. Pour cela, elle met à disposition des outils de formation et assure des séances de formation, met en place des mécanismes de protection à base communautaire ouverts aux migrants, et promeut la cohérence verticale des politiques en appuyant la concertation entre les acteurs locaux et nationaux de façon à ce que les autorités locales et régionales puissent contribuer, par leur savoir-faire et leurs connaissances, à l'élaboration de politiques nationales mieux adaptées et plus pertinentes susceptibles d'être mises en œuvre avec succès à l'échelle locale. L'OIM appuie également les mesures visant à faciliter la participation des migrants et des diasporas au développement communautaire, par exemple en fournissant une assistance technique à l'appui des communautés de la diaspora et des communautés de migrants pour qu'elles puissent s'associer, s'organiser collectivement, négocier et défendre leurs droits, ou en aidant les gouvernements à créer des plateformes de consultation et de participation communautaire. En outre, l'OIM promeut une approche associant l'ensemble de la société, en s'attachant à ce que les services fournis au titre de projets prennent en compte et intègrent la communauté entière et à ce que les efforts de cohésion profitent à chacun.

311. Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques : Les activités de l'OIM dans ce domaine reposent tout à la fois sur l'idée que les stratégies en matière de mobilité humaine peuvent contribuer à l'amélioration des politiques qui portent sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les catastrophes et la réduction des risques, et sur le principe selon lequel les politiques de migration ne peuvent faire abstraction des facteurs environnementaux et climatiques. L'OIM est déterminée à poursuivre son action sur la multithématique migration, environnement et changement climatique par la recherche et l'analyse de données, le dialogue stratégique, le renforcement des capacités et les activités opérationnelles.

312. Les activités de l'OIM dans ce domaine consistent à contribuer au renforcement de la base d'éléments factuels, à promouvoir l'élaboration des politiques et à instaurer le dialogue, et à mettre en œuvre des programmes portant sur la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Elles sont axées sur la mobilité dans le contexte de la dégradation de l'environnement, des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance et des effets de la migration sur l'environnement ; et comportent des composantes relatives à la réduction des risques de catastrophe, notamment le renforcement de la résilience, la prévention et l'atténuation des aléas et la préparation à l'échelle communautaire. Elles sont liées aux phénomènes et processus (climatiques et non climatiques) à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers, la

dégradation des écosystèmes côtiers et marins, la salinisation des sols, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification, ainsi qu'aux extrêmes climatiques (phénomènes météorologiques extrêmes ou phénomènes climatiques), tels que les changements de fréquence et d'intensité des tempêtes tropicales et des cyclones, les modifications des régimes pluviométriques, les changements dans la chimie atmosphérique, et la fonte des glaciers de montagne.

313. Le renforcement des capacités est un autre grand domaine d'activité, qui porte essentiellement sur le développement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes des pays d'origine et de destination à s'atteler aux questions de migration sous l'angle de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes. Les activités menées dans ce domaine visent à former les décideurs et les praticiens des départements ministériels et à faciliter le dialogue entre eux, en mettant l'accent sur la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, mais aussi à renforcer les capacités permettant aux gouvernements et aux communautés de faire face aux risques de catastrophe et de les gérer, d'en réduire les effets, d'accroître la résilience aux crises et de sauver des vies. Ces activités permettent aux décideurs et aux praticiens de mieux comprendre les articulations entre la migration, le climat, l'environnement, les catastrophes et la réduction des risques, et renforcent la coordination multipartite sur la façon d'aborder les questions liées à la mobilité humaine à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment dans les cadres relatifs au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des migrations et lors des négociations connexes.

314. **Contribution des migrants au développement :** Ce secteur de programme a pour but de mobiliser et d'autonomiser les migrants et les diasporas et de leur donner les moyens de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et d'origine. L'OIM œuvre avec les États Membres pour promouvoir la protection des droits des migrants et autonomiser ces derniers par la fourniture des services et du soutien dont ils ont besoin pour faire partie intégrante de leur nouvelle société et contribuer à leurs communautés d'origine. L'un des moyens mis en œuvre par l'OIM à cette fin consiste à faciliter le retour de l'étranger de ressortissants compétents et qualifiés à la faveur d'affectations professionnelles, virtuelles, de courte durée, répétées ou de longue durée, y compris l'établissement de mécanismes permettant le retour de nationaux qualifiés aux fins d'un transfert de connaissances et d'une assistance technique dans le cadre d'une politique nationale plus vaste ou d'un plan de développement, de remise en état ou de reconstruction engagé par la communauté internationale. En outre, l'OIM aide les gouvernements à concevoir des politiques et des mécanismes qui permettent aux communautés transnationales d'appuyer le développement socioéconomique de leur pays d'origine à la faveur d'un transfert de ressources financières et de contributions économiques à des projets de développement précis, notamment par des investissements, des œuvres philanthropiques, un appui au commerce et la constitution de réseaux. D'autres initiatives peuvent viser à améliorer les services financiers offerts aux migrants, par exemple par une réduction du coût des transferts de fonds, l'amélioration des connaissances financières, et des mesures destinées à faire en sorte que des services de rapatriement de fonds soient disponibles même dans les lieux les plus reculés. Les projets relevant de ce secteur de programme sont axés sur la maximisation des contributions des migrants au développement, sur le renforcement des perspectives économiques ainsi que sur l'amélioration des services sociaux et des infrastructures communautaires dans les lieux qui sont sujets à l'émigration économique ou qui ont besoin de se développer pour absorber de manière durable les retours de migrants.

III.1 COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| III.1.1 Intégration de la migration dans le développement | Promouvoir la bonne gouvernance des migrations en faisant le lien entre la migration et le développement, en protégeant les droits et le bien-être des migrants et en utilisant la migration aux fins du développement durable. Remédier efficacement aux difficultés qui influent sur les moyens de subsistance vulnérables et sensibles au climat au moyen de stratégies globales associant divers acteurs, y compris la diaspora, et permettant d'investir dans des moyens de subsistance résilients et de promouvoir une agriculture intelligente face au climat. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 486 400 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|---|--|
| III.1.2 | Renforcement de l'écosystème des données et des statistiques sur la migration en Égypte | Aider le bureau national des statistiques égyptien à améliorer ses données sur divers aspects liés à la migration ; et nouer des partenariats avec les institutions de premier plan qui mènent des recherches et des études sur la migration en vue de produire des données et des informations fiables et actualisées sur la migration. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 12 | | Ressources inscrites au budget : 322 100 |
| III.1.3 | Autonomisation des jeunes à des fins de développement économique en Libye | Appuyer les efforts déployés par les pouvoirs publics aux fins de la promotion de moyens de subsistance et de la cohésion sociale en Libye par un renforcement des compétences et des possibilités de subsistance. Ce projet fera fond sur de précédentes activités d'élaboration de programmes d'études et de remise en état de l'infrastructure pour renforcer les voies d'apprentissage et d'emploi accessibles aux jeunes issus de diverses régions. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 5 | | Ressources inscrites au budget : 1 009 100 |
| III.1.4 | Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes au Niger | Aider le Gouvernement du Niger à faire face aux difficultés liées à l'emploi des jeunes et aux conditions socioéconomiques qui poussent les jeunes vers la migration irrégulière et les exposent à des risques d'exploitation et de maltraitance. Ce projet vise à promouvoir l'inclusion économique des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et à un renforcement des compétences adapté aux besoins de production et du marché du travail du pays. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | | Ressources inscrites au budget : 1 609 000 |
| III.1.5 | Consolidation de la réintégration des migrants de retour au Sénégal | Contribuer au développement des possibilités économiques pour les migrants de retour au Sénégal et à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, notamment grâce à l'appui de la diaspora. Ce projet vise à former les migrants de retour et les jeunes à l'entrepreneuriat. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 12 | | Ressources inscrites au budget : 165 600 |
| III.1.6 | Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration, ainsi que de l'autonomisation des jeunes en Tunisie | Aider le Gouvernement de la Tunisie à accroître les possibilités socioéconomiques de réintégration pour les jeunes susceptibles de réémigrer par des voies irrégulières et d'autres groupes vulnérables à la faveur de formations qualifiantes orientées vers le marché et d'un soutien au développement communautaire. Ce projet offrira aux jeunes des alternatives concrètes à la migration irrégulière et les aidera à élaborer des projets de développement personnel novateurs et viables. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 12 | | Ressources inscrites au budget : 920 700 |
| III.1.7 | Initiatives relatives à la migration et au développement en Amérique latine et dans les Caraïbes | Continuer de faciliter l'intégration socioéconomique durable des migrants à la faveur d'une action globale axée sur l'accès à l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat, et le renforcement des capacités des autorités locales et de la société civile en Amérique latine et dans les Caraïbes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4 | | Ressources inscrites au budget : 550 600 |
| III.1.8 | Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine | Fournir des services techniques, administratifs, de supervision et de suivi à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emploi et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4 | | Ressources inscrites au budget : 774 000 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|-------------------------------|--|---|
| III.1.9 | Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador | Améliorer l'accès des migrants potentiels, des migrants de retour et des membres de leur famille aux possibilités d'éducation formelle en El Salvador, afin de promouvoir des moyens de subsistance durables et compétitifs et de favoriser le bien-être. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 1 858 800 |
| III.1.10 | Appui dans le domaine de la migration et du développement au Nicaragua | Contribuer à la réduction des principales lacunes en matière de développement auxquelles sont confrontées les communautés d'origine dans le nord et l'ouest du couloir sec au Nicaragua. Cette initiative, qui mettra l'accent sur l'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements, prévoit des formations et un renforcement des compétences sur la gestion des technologies de communication et des réseaux numériques à l'intention des adolescents et des jeunes entrepreneurs en situation de vulnérabilité. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 5, 11 | | Ressources inscrites au budget : 130 600 |
| III.1.11 | Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou | Apporter une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux visant à stimuler la migration et le développement économique au Pérou. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7 | | Ressources inscrites au budget : 736 300 |
| III.1.12 | Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de migration en Albanie | Donner aux administrations locales les moyens de gérer efficacement la migration et les questions liées à la diaspora en Albanie en favorisant l'emploi des personnes qui migrent à l'intérieur du pays ainsi que la réintégration des migrants de retour et en encourageant la diaspora à effectuer des investissements, tout en renforçant la coordination interinstitutionnelle et la mobilisation des parties prenantes de la migration et en faisant évoluer le discours sur la migration. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 663 600 |
| III.1.13 | Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie | Renforcer les liens entre la migration, l'inclusion sociale et le développement en autonomisant les migrants et les acteurs de la diaspora ; promouvoir la reconnaissance de la contribution des migrants en sensibilisant l'opinion ; et renforcer la position de l'Italie sur la scène mondiale de la migration et du développement. |
| Stratégie de l'OIM : 7 | | Ressources inscrites au budget : 1 697 300 |
| III.1.14 | Initiative relative à la gouvernance des migrations en Serbie | Renforcer l'approche inclusive relative à la planification sectorielle du développement et améliorer en parallèle les capacités en matière de production d'éléments factuels, ainsi que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques en Serbie. Ce projet vise à promouvoir des politiques et une planification en matière migratoire fondées sur les données grâce au développement des capacités et des compétences nationales et locales permettant de recueillir et d'analyser des données migratoires complètes et à une approche associant la politique migratoire et la planification du développement durable. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4 | | Ressources inscrites au budget : 217 100 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|---|
| III.1.15 Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine | Compléter les mesures d'urgence prises par le Gouvernement de l'Ukraine et appuyer une riposte solide et ciblée aux conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 en contribuant à l'adaptation, au relèvement et à la croissance économiques à la faveur d'une aide ciblée offerte aux populations touchées, principalement pour promouvoir le maintien dans l'emploi et la création d'emplois. Ce projet contribuera aussi directement aux efforts de stabilisation en améliorant les conditions qui encouragent l'inclusion socioéconomique durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des migrants de retour et des victimes de la traite et de violences domestiques, grâce à la revitalisation des économies locales. |
| Stratégie de l'OIM : 9, 10 | Ressources inscrites au budget : 336 000 |
| Cohérence des politiques et développement des communautés | |
| Total des ressources inscrites au budget : 11 477 200 | |

III.2 MIGRATION, ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DES RISQUES

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| III.2.1 Renforcement des projets en lien avec la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord | Renforcer le portefeuille de programmes portant sur la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en augmentant l'aide thématique et programmatique apportée aux bureaux de pays dans la région afin de s'attaquer à la multithématique migration, environnement, changement climatique et santé, et en fournissant un appui institutionnel à la participation de l'OIM à divers groupes de travail dans le même domaine thématique. Cette initiative vise également à améliorer la base d'éléments factuels sur le lien entre le changement climatique, la réduction des risques, la santé et le bien-être et la mobilité humaine. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 6 | Ressources inscrites au budget : 686 700 |
| III.2.2 Renforcement de la gestion des risques de catastrophe et de la capacité d'adaptation au changement climatique en Libye | Contribuer au renforcement de la résilience des communautés touchées ou risquant d'être touchées par des aléas naturels et, par conséquent, renforcer la capacité nationale d'intervention pour atténuer l'impact des catastrophes liées au climat en Libye en faisant fond sur les activités de gestion des risques de catastrophe menées par le Bureau d'assistance humanitaire des États-Unis en Libye. |
| Stratégie de l'OIM : 6, 9 | Ressources inscrites au budget : 434 500 |
| III.2.3 Renforcement des capacités institutionnelles permettant d'atténuer les difficultés liées au changement climatique au Maroc | Aider le Gouvernement du Maroc à planifier des solutions d'adaptation durables pour les communautés qui sont vulnérables en raison du changement climatique. Le projet visera à renforcer les capacités institutionnelles à l'échelle nationale et régionale qui permettent de faire face au changement climatique, à la pauvreté rurale et à la mobilité humaine, tout en mobilisant des organisations de la société civile. Cette initiative aura également pour but de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des communautés qui risquent d'être forcées de migrer en raison du changement climatique et des aléas naturels, et des femmes en particulier. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 6, 12 | Ressources inscrites au budget : 535 200 |
| III.2.4 Renforcement de la gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud | Contribuer à une meilleure gestion de l'eau, renforcer les capacités institutionnelles et améliorer les approches fondées sur des connaissances et des éléments factuels au Soudan du Sud. Ce projet vise à accroître l'accès à l'eau potable pour renforcer la résilience des communautés dans les zones inondables. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 1 631 600 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| III.2.5 Gestion de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique au Togo | Appuyer le renforcement des capacités des autorités compétentes du Togo grâce à l'élaboration de politiques publiques qui contribuent à la bonne gestion de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 50 500 |
| III.2.6 Promotion d'une approche fondée sur la sécurité humaine concernant les déplacements dus aux catastrophes et la migration environnementale dans la région des Caraïbes | Favoriser l'intégration d'une approche fondée sur la sécurité humaine dans les politiques relatives aux déplacements dus aux catastrophes, à la migration environnementale et à la réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes. Les questions ayant trait aux déplacements dus aux catastrophes, à la migration environnementale et à la réduction des risques de catastrophe pourront ainsi être abordées d'une manière globale et axée sur la prévention. |
| Stratégie de l'OIM : 6 | Ressources inscrites au budget : 14 800 |
| III.2.7 Renforcement des capacités permettant de relever les défis que présentent la migration, le changement climatique et la santé au Brésil | Contribuer à relever les défis complexes que présentent la migration, le changement climatique et la santé. Ce projet renforcera également l'accès des migrants aux services de santé essentiels dans les municipalités frontalières de l'Amazonie brésilienne, en mettant l'accent sur l'optimisation de la cohérence des politiques, le renforcement des capacités des systèmes de soins de santé locaux et l'amélioration de la santé dans les communautés, y compris parmi les populations autochtones transfrontalières. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 8 | Ressources inscrites au budget : 352 700 |
| III.2.8 Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et de la réintégration des migrants en Haïti | Contribuer à une approche globale du renforcement des capacités nationales de préparation aux catastrophes grâce à une gestion et un entretien efficaces de stocks d'articles non alimentaires et au développement des capacités en Haïti. Ces efforts s'appuieront sur les réalisations de l'OIM en matière de gestion et d'entretien des entrepôts sur le terrain et viendront compléter les programmes de réduction des risques de l'Organisation. Ce projet permettra également d'offrir des possibilités d'emploi aux migrants ayant été contraints au retour ; d'améliorer les perspectives économiques à l'échelle locale ; et de faciliter l'organisation de campagnes de sensibilisation concernant les pratiques durables de gestion des ressources naturelles. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 62 300 |
| III.2.9 Renforcement des capacités en matière d'adaptation climatique pour lutter contre les facteurs environnementaux négatifs qui poussent à la migration au Mexique | Promouvoir, en collaboration avec des spécialistes de l'adaptation au changement climatique et d'autres parties prenantes, des pratiques agricoles résilientes face au climat parmi les communautés en développement au Mexique de manière à renforcer l'adaptation au changement climatique et à lutter contre les facteurs environnement négatifs qui poussent à la migration, tout en promouvant des moyens de subsistance et des possibilités de migration sûrs pour les migrants environnementaux, afin de relever les défis que pose le changement climatique. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 12 | Ressources inscrites au budget : 823 000 |
| III.2.10 Efforts régionaux en matière de préparation aux déplacements climatiques en Asie | Améliorer les données relatives aux potentiels déplacements climatiques futurs en tant qu'élément fondamental pour promouvoir des réponses ciblées et adaptées au contexte qui intègrent une perspective à court et long termes et pour permettre une meilleure compréhension du phénomène, au-delà des facteurs environnementaux, et tenir compte des facteurs politiques, économiques, socioculturels et démographiques de déplacement aux Fidji, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 205 200 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| III.2.11 Protection et autonomisation des communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique | Protéger et autonomiser les communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes dans la région du Pacifique, en portant une attention particulière aux migrations, aux déplacements et aux réimplantations planifiées dus au changement climatique et aux catastrophes à la faveur d'une réponse régionale à la mobilité liée au climat. Ce projet autonomisera les communautés touchées par le changement climatique en proposant des activités de formation et de développement des compétences visant à améliorer l'accès aux programmes de mobilité de main-d'œuvre, en vue d'aider les personnes à migrer en toute sécurité et en connaissance de leurs droits. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 7 | Ressources inscrites au budget : 1 449 500 |
| III.2.12 Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan | Apporter un soutien aux communautés afghanes en matière de gestion des risques de catastrophe en construisant, à petite échelle, une infrastructure d'atténuation des catastrophes et des systèmes d'irrigation; en donnant aux communautés des orientations sur les moyens d'atténuer les effets et de s'y préparer; et en améliorant le système national d'information sur la gestion des catastrophes. Cette intervention visera également à renforcer les capacités des autorités afghanes compétentes et à leur fournir un appui technique pour qu'elles soient en mesure de gérer les informations plus efficacement et en temps voulu. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 4 737 700 |
| III.2.13 Renforcement de la gestion des déplacements liés aux catastrophes au Bangladesh | Renforcer la résilience des réfugiés rohingya et des communautés d'accueil grâce à des activités communautaires de réduction des risques de catastrophe, de renforcement de la résilience et d'autonomisation des communautés. Ce projet visera à améliorer les connaissances, l'évaluation des risques, la préparation et la planification intégrée, conformément à ses objectifs généraux. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 9 | Ressources inscrites au budget : 1 853 800 |
| III.2.14 Renforcement de la résilience communautaire face aux risques de catastrophe et de déplacement aux Fidji | Renforcer et favoriser la préparation des communautés et des familles ainsi que les capacités leur permettant de briser les cycles récurrents de déplacement aux Fidji. À la faveur d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, ce projet s'attaquera aux facteurs systémiques de vulnérabilité qui découlent des catastrophes en réduisant les effets néfastes des tensions cycliques, et promouvra ainsi un développement durable. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 1 390 900 |
| III.2.15 Renforcement de la résilience des ménages vulnérables et des migrants face au changement climatique en Inde | Renforcer la résilience des ménages ruraux face au changement climatique dans les zones présentant un risque de migration due au climat; et améliorer et mettre à profit les résultats en matière de migration en veillant tout particulièrement à prendre en compte les vulnérabilités des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés vivant dans les zones côtières de l'État d'Odisha et dans les zones sensibles au climat de l'État de Telangana, en Inde. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 4, 5 | Ressources inscrites au budget : 440 800 |
| III.2.16 Réponse aux défis de toute sorte en matière de développement urbain en Indonésie | Améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures et services résilients en collaborant avec les autorités municipales pour identifier les lacunes dans les services municipaux, y compris dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'approvisionnement en eau et de la gestion des déchets, puis élaborer conjointement un programme de travail pour améliorer la disponibilité, la qualité et la résilience des services touchés par le stress environnemental en Indonésie. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 385 400 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| III.2.17 Renforcement des mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les Îles Marshall | Aider le Gouvernement des Îles Marshall et les communautés à améliorer leur résilience et leur capacité d'adaptation dans le contexte du changement climatique et des aléas naturels grâce à des processus consultatifs à sélectionner les communautés dans lesquelles il convient d'intervenir en priorité; à des activités d'évaluation de la vulnérabilité aux aléas et de cartographie des capacités; à des discussions de groupe; et à la mise au point d'activités ciblées concernant la sécurité alimentaire. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 573 500 |
| III.2.18 Mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les États fédérés de Micronésie | Aider globalement le Gouvernement et les communautés des États fédérés de Micronésie à renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation dans le contexte du changement climatique et des aléas naturels grâce à une approche communautaire de la gestion des risques de catastrophe consistant à promouvoir des mesures locales et inclusives de préparation aux catastrophes au sein des communautés vulnérables. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 629 700 |
| III.2.19 Renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit et par des catastrophes au Myanmar | Réduire les risques futurs de conflit dans les communautés fragiles en renforçant la résilience communautaire, la cohésion sociale, l'accès aux services, les moyens de subsistance et la capacité à absorber les chocs et à y répondre, y compris les aléas naturels ou d'origine humaine au Myanmar. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 1 886 000 |
| III.2.20 Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de préparation aux Palaos | Renforcer les capacités globales permettant à l'organisme gouvernemental compétent des Palaos d'assurer la préparation et la riposte aux aléas, et d'atténuer les risques. Le projet sera mis en œuvre au niveau des communautés, au niveau national et au niveau des États, en vue de renforcer la coordination. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | Ressources inscrites au budget : 995 800 |
| III.2.21 Lutte contre les déplacements dus aux catastrophes grâce au renforcement de la résilience en Papouasie-Nouvelle-Guinée | S'attaquer aux facteurs et aux conséquences des déplacements dus aux catastrophes en Papouasie-Nouvelle-Guinée en renforçant la résilience communautaire ainsi que les capacités de préparation des pouvoirs publics et les mécanismes d'intervention à tous les niveaux. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 9 | Ressources inscrites au budget : 226 200 |
| III.2.22 Renforcement de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique aux Îles Salomon | Contribuer à remédier aux fragilités face aux catastrophes et au changement climatique et améliorer la résilience nationale et communautaire aux Îles Salomon. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 735 000 |
| III.2.23 Renforcement de la résilience des communautés à risque face aux catastrophes au Timor-Leste | Améliorer les capacités fonctionnelles du Gouvernement du Timor-Leste en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence à la faveur de programmes inclusifs et adaptés aux différents genres. Ce projet améliorera la capacité de réduction des risques de catastrophe dans les communautés à risque, en particulier pour les femmes, les filles, les personnes âgées et les personnes présentant un handicap grâce à une participation inclusive et à un accès amélioré aux centres d'évacuation. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 9, 10 | Ressources inscrites au budget : 123 500 |
| III.2.24 Renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe et de déplacement à Vanuatu | Renforcer les capacités institutionnelles en matière d'appréciation et de réduction des risques liés à la mobilité humaine à Vanuatu. Ce projet permettra de doter les autorités nationales d'outils, de connaissances et de compétences améliorés pour qu'elles puissent surveiller et gérer les risques de déplacement dans les zones urbaines et périurbaines. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 1 922 000 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| III.2.25 Renforcement des capacités locales en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe en Bosnie-Herzégovine, | Aider les communautés locales et les acteurs qui interviennent en cas de catastrophe, à l'échelle locale, des entités et de l'État, à renforcer leur état de préparation et leur réponse face aux événements dangereux en Bosnie-Herzégovine. Ce projet sera mené en étroite coordination avec le Ministère de la sécurité, aux niveaux national, des entités et du district, ainsi qu'avec les autorités chargées de la protection civile et les organisations et groupes pertinents, y compris, les responsables communautaires locaux, aussi bien les hommes que les femmes, dont la participation est essentielle au succès d'une collaboration avec les communautés locales. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 785 900 |
| III.2.26 Réponse aux difficultés que pose la migration environnementale en Géorgie | Aider le Gouvernement de la Géorgie et d'autres parties intéressées à élaborer et mettre en œuvre une approche globale et intégrée pour répondre aux difficultés et exploiter les possibilités que présente la migration environnementale. Ce projet facilitera la collecte et l'analyse de données et d'éléments factuels sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique, ainsi que l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques et d'orientations recommandées. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 189 300 |
| III.2.27 Lutte contre le changement climatique en Macédoine du Nord | Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en Macédoine du Nord en encourageant le secteur privé et les ménages à investir dans les énergies renouvelables et des solutions à rendement énergétique élevé qui aideront le pays à progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 326 000 |
| Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques | Total des ressources inscrites au budget : 23 447 500 |

III.3 CONTRIBUTION DES MIGRANTS AU DÉVELOPPEMENT

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|---|
| III.3.1 Mobilisation de la diaspora en Afrique subsaharienne | Élaborer une approche régionale en vue de mobiliser la diaspora de la Communauté d'Afrique de l'Est pour qu'elle participe activement au processus d'intégration et au développement socioéconomique dans la région. Pour ce faire, une approche harmonisée et cohérente de la mobilisation de la diaspora sera suivie, grâce à la validation d'un projet de politique et de plan d'action régionaux relatifs à la diaspora. En outre, cette initiative régionale renforcera le développement du secteur privé, la croissance économique, ainsi que la résilience sociale et climatique grâce à la collaboration avec les communautés de la diaspora. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 8 | Ressources inscrites au budget : 4 654 100 |
| III.3.2 Contribution de la diaspora à l'économie de Madagascar | Collaborer avec la diaspora malgache en vue de susciter des engagements spontanés et structurés pour contribuer au développement durable à Madagascar. Ce projet favorisera le développement de plusieurs secteurs comme la santé, l'éducation et la technologie en mobilisant des capitaux, non seulement via les rapatriements de fonds et l'épargne, mais aussi par les investissements directs de la diaspora. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | Ressources inscrites au budget : 230 100 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|---|--|
| III.3.3 | Mobilisation de la diaspora à des fins de développement institutionnel en Somalie | Contribuer au renforcement du développement durable en Somalie en améliorant les résultats en matière de santé reproductive et d'éducation, à la faveur d'une participation active de membres qualifiés de la diaspora somalienne et de mesures promouvant l'autonomisation des jeunes et l'égalité des genres. Le projet s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets de mobilisation de la diaspora et sur les résultats obtenus à cet égard depuis 15 ans. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 8 | | Ressources inscrites au budget : 9 625 800 |
| III.3.4 | Renforcement du Forum des diasporas en Italie | Contribuer à l'organisation et à l'officialisation de la participation des associations de la diaspora au système italien de coopération au développement. Ce projet s'appuie sur les enseignements tirés et les lacunes identifiées pour répondre au besoin d'une représentation plus structurée, mieux coordonnée et plus inclusive des acteurs de la diaspora qui participent à la coopération pour le développement à l'échelle nationale, ainsi qu'à la nécessité de développer les capacités des associations en permanence et de façon adaptée. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | | Ressources inscrites au budget : 58 500 |
| III.3.5 | Mise à profit des effets positifs de la migration en République de Moldova | Mettre à profit les effets positifs de la migration sur le développement socioéconomique en République de Moldova et réduire au minimum ses incidences négatives en renforçant les capacités permettant aux autorités publiques compétentes d'assurer une conception et une gestion efficaces des politiques migratoires et d'utiliser des instruments novateurs aux fins d'une meilleure mobilisation des membres de la diaspora hautement qualifiés. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4 | | Ressources inscrites au budget : 285 700 |
| III.3.6 | Appui à la diaspora kényane au Royaume-Uni | Contribuer à la réduction du coût des rapatriements de fonds pour la diaspora kényane au Royaume-Uni afin de maximiser les avantages et les effets positifs des rapatriements de fonds. Ce projet remédiera aux obstacles et aux lacunes identifiés afin de réduire les coûts pour les bénéficiaires visés, d'accroître l'accès à des possibilités moins onéreuses et de renforcer l'efficacité des transferts de fonds entre le Royaume-Uni et le Kenya. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 150 200 |
| Contribution des migrants au développement | | Total des ressources inscrites au budget : 15 004 400 |

IV. MIGRATION RÉGULÉE

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|------|--|--|---------------------|--------------------------------|--------------------|
| IV.1 | Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements | 67 683 700 | 97 875 200 | 11 472 500 | 177 031 400 |
| IV.2 | Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite | 25 149 100 | 39 067 200 | 4 492 800 | 68 709 100 |
| IV.3 | Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité | 21 953 900 | 40 850 700 | 3 870 000 | 66 674 600 |
| IV.4 | Appui à la gestion des migrations | 11 092 600 | 13 009 400 | 1 660 600 | 25 762 600 |
| | Total | 125 879 300 | 190 802 500 | 21 495 900 | 338 177 700 |

315. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 338,2 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

316. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à la maîtrise des aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et permettre de préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de population.

317. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels fondés sur des faits dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de genre, d'âge et de dignité humaine.

318. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des migrations, par exemple dans les domaines suivants : délivrance des documents de voyage, élaboration de systèmes de données, et technologies de gestion des frontières, y compris la saisie de données et l'utilisation responsable de la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des migrants en détresse et d'autres migrants en situation de vulnérabilité, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine, en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM travaille avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile ; elle propose des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique et opérationnelle afin de promouvoir une réglementation et des pratiques éthiques en matière de recrutement. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités de soutien aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris les enfants migrants. Elle offre une assistance technique aux gouvernements, au secteur privé et aux ONG et coopère avec divers acteurs internationaux, nationaux et locaux pour venir en aide aux migrants et aux victimes de la traite, ainsi qu'à leur famille et à leur communauté. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants migrants séparés de leur famille ou non accompagnés qui franchissent leurs frontières. Le soutien de l'Organisation consiste notamment à repérer les familles, à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration d'enfants et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF, le HCR, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes. L'OIM met également en œuvre des projets globaux dans le domaine de la protection de l'enfance qui visent à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille dans les régions frontalières.

319. En outre, l'OIM s'emploie à lutter contre les facteurs qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation. Afin de contribuer aux efforts déployés dans ce domaine, l'OIM coopère notamment avec les autorités responsables de la réglementation, des acteurs du secteur privé, des intermédiaires du recrutement et de l'emploi et des associations professionnelles, afin de créer et de promouvoir des plateformes, des solutions et des outils permettant de garantir un recrutement éthique et des pratiques responsables en matière d'emploi, et ainsi de lutter contre la traite et l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement.

320. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

321. **Aide au retour et à la réintégration** L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM. Elle consiste notamment à apporter un appui administratif, logistique et financier aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et qui ont choisi de regagner leur pays d'origine. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative sûre, humaine, digne, fondée sur les droits et moins coûteuse à la migration de retour irrégulière et aux retours forcés, et sont souvent complétés par des mesures visant à faciliter une réintégration durable. Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de ces programmes requiert la coopération et la participation d'un large éventail d'acteurs, dont les migrants, la société civile et les gouvernements des pays d'origine, d'accueil et de transit.

322. Conformément aux principes énoncés dans la Politique de l'OIM relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, les projets de ce type ont pour principal objectif d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine, y compris les demandeurs d'asile déboutés, les migrants en situation irrégulière, les migrants en détresse et d'autres personnes en situation de vulnérabilité désireuses de rentrer au pays mais qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration peuvent aussi profiter aux migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les migrants objets de trafic illicite qui ont besoin de protection, les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille et les migrants ayant des besoins sanitaires. Typiquement, les programmes de ce genre s'articulent autour de trois grandes phases : l'aide précédant le départ, l'aide au retour et l'aide après l'arrivée. Ils consistent à réaliser une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, conformément au processus de diligence raisonnable interne de l'OIM applicable au retour et à la réintégration, et à fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, des services d'accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réintégration pour ceux qui rentrent au pays et, si nécessaire, pour leur famille et leur communauté dans le pays d'origine, afin de renforcer la durabilité de la réintégration.

323. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre en association avec, notamment, des programmes d'asile et une approche de la gestion des frontières efficaces dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à l'intégrité des systèmes de migration régulière et compléter les voies régulières. Dans le cadre de ces programmes, l'OIM fournit une expertise technique aux gouvernements et aux acteurs pertinents en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour fondée sur les droits, réalise à cet effet des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et de destination.

324. Conformément à sa Politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, l'OIM fournit aussi aux migrants dont le retour est assuré par d'autres acteurs (retour forcé ou volontaire) des services non liés au transport avant ou après le voyage. Ces services peuvent comprendre des conseils avant le départ ou une aide à l'arrivée, y compris une aide à la réintégration. L'Organisation offre une assistance aux migrants qui ont exprimé leur consentement éclairé et veille à ce que les services fournis contribuent à la protection de leurs droits et de leur bien-être. Enfin, elle apporte également une aide stratégique et technique aux gouvernements pour leur permettre de renforcer leurs capacités dans le domaine du retour, de la réadmission et de la réintégration, en conformité avec le droit international applicable.

325. En ce qui concerne la fourniture d'un appui à la réintégration aux migrants retournant au pays, l'OIM préconise l'adoption d'une approche intégrée, centrée sur les aspects économiques, sociaux et psychosociaux aux plans individuel, communautaire et structurel. Cette approche intégrée repose sur de solides partenariats avec d'autres acteurs susceptibles d'apporter un soutien additionnel et/ou spécialisé aux migrants de retour. Elle nécessite également de veiller à la complémentarité entre la gestion des

migrations et d'autres formes d'intervention, telles que l'aide humanitaire, la stabilisation communautaire et la coopération au développement.

326. En 2023, l'OIM a facilité le retour sûr et digne de 71 951 migrants au départ de 122 pays d'accueil vers 149 pays d'origine. En outre, 131 bureaux de pays ont fourni un éventail complet de services de réintégration, qui ont débouché sur la mise en œuvre de 126 482 activités de réintégration au cours de l'année.

327. En outre, l'OIM s'emploie à favoriser la création d'une communauté de praticiens de la protection, notamment du retour et de la réintégration et de la gestion des connaissances pour qu'ils fournissent une expertise thématique, élaborent et harmonisent des procédures et cadres de suivi et d'évaluation, et améliorent les outils de collecte et de gestion de données existants.

328. En collaboration avec l'UNICEF, le HCR et l'Institut des politiques migratoires, l'OIM codirige l'axe de travail du Réseau des Nations Unies sur les migrations visant à promouvoir un retour et une réadmission sûrs, dignes et fondés sur les droits, ainsi qu'une réintégration durable, qui donne la priorité à la mise en œuvre de la Liste de vérification pour un retour sûr et digne et une réintégration durable ; à la protection de l'enfance ; à l'identité juridique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'orientations accompagnées de pratiques exemplaires ; au soutien aux initiatives nationales et transnationales en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial prises par les pays ayant fait des annonces de contributions destinées au retour et à la réintégration et promouvant une approche fondée sur les droits concernant le retour et la réintégration et les besoins des migrants en situation de vulnérabilité ; et à l'appui à l'élaboration d'un indicateur de mise en œuvre du Pacte mondial concernant les retours fondés sur des droits et la réintégration durable, en étroite coopération avec l'axe de travail relatif aux indicateurs.

329. **Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite**
L'OIM collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions compétentes des Nations Unies, dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour garantir la protection des migrants, y compris les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont vulnérables à la violence, à l'exploitation ou aux mauvais traitements, notamment la traite d'êtres humains et les formes connexes de maltraitance et d'exploitation, ou en ont été victimes. De plus en plus, cette collaboration englobe la prise de mesures préventives visant à promouvoir un recrutement éthique, ainsi que la fourniture d'une assistance et d'une protection spécialisée aux populations déplacées et aux communautés touchées. Les programmes menés dans ce domaine visent à s'attaquer aux facteurs et aux circonstances qui contribuent à la vulnérabilité des migrants et à porter assistance à ceux qui ont besoin de protection. En adhérant à la Politique sur la protection et à la Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire du IASC, l'OIM réaffirme que la protection de toutes les personnes et communautés touchées et à risque doit être au cœur de la prise de décisions et de l'intervention humanitaires ; elle est résolue à intégrer dans tous les secteurs d'intervention pour que l'ensemble des opérations soient accessibles, ne nuisent pas et donnent des moyens d'action aux bénéficiaires.

330. En coopération avec des gouvernements, les Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et des partenaires de développement, l'OIM mène des activités de lutte contre la traite qui englobent tous les aspects du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, à savoir la prévention de la traite, la protection des victimes et des survivants, la poursuite des auteurs et la facilitation de partenariats multipartites.

331. Sur le plan opérationnel, l'action de l'OIM en matière de protection couvre toutes les phases d'une crise et englobe diverses activités visant à garantir le plein respect et la pleine jouissance des droits des personnes et des communautés touchées, ainsi que des mesures de prévention et de gestion des risques, grâce à la promotion du recrutement éthique. Par exemple, l'Organisation assure le suivi de la protection, promeut des mesures de substitution à la détention d'immigrants, facilite l'accès à des documents officiels, mène des actions de sensibilisation, atténue les risques dans toutes ses opérations, met à disposition des lieux ou des abris sûrs, offre une aide en espèces aux fins de protection et assure la gestion des dossiers de protection des victimes, réelles ou potentielles, de violence, d'exploitation et de maltraitance grâce à la fourniture directe d'informations ainsi que de services et d'une aide personnalisés. Ces activités consistent également à offrir une assistance directe aux victimes de la traite et de formes connexes d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi qu'aux personnes qui y sont particulièrement vulnérables, telles que les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a aidé plus de 100 000 victimes de la traite. La promotion du recrutement éthique, à titre de mesure de prévention et de gestion des risques, joue également un rôle fondamental dans ces activités. En 2023, l'OIM a enregistré un total de 154 718 migrants en situation de vulnérabilité et est venue en aide à 146 036 d'entre eux, dont 8 460 étaient victimes de la traite, 9 211 étaient des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille

et 17 082 avaient des besoins sanitaires. En 2023 également, grâce au Fonds d'assistance global de l'OIM, un mécanisme de financement de dernier recours offrant aux migrants en situation de vulnérabilité dans le monde entier une protection immédiate personnalisée et une aide directe complète et durable, l'OIM a prêté assistance à 91 migrants de 32 nationalités. Les bénéficiaires ont reçu au moins l'un des services suivants : articles alimentaires et articles de base, logement, soins de santé et soutien psychosocial, évaluations familiales et regroupement familial, retour dans des conditions de sécurité et de dignité, et aide à la réintégration. Le Fonds d'aide d'urgence aux victimes a fourni un appui à court terme à des victimes de la traite : 460 victimes nouvellement identifiées (221 hommes, 226 femmes et 13 filles) ont bénéficié de différents services allant de la fourniture d'un abri, de soins de santé, d'un soutien psychosocial et d'un appui de santé mentale, d'un conseil ou d'une aide juridique, à un rapatriement, en passant par une aide à la réintégration, des possibilités d'éducation et un accès à des moyens de subsistance durables. En outre, l'Organisation a appuyé la mise en place de 1 308 initiatives destinées à apporter une protection aux migrants en situation de vulnérabilité ou marginalisés, y compris aux enfants et aux victimes de la traite.

332. L'OIM met en œuvre des initiatives en matière d'information, d'éducation, de stratégie et de communication visant à atténuer les risques en matière de protection, y compris la traite d'êtres humains ainsi que l'exploitation et la maltraitance des migrants, et à fournir aux populations vulnérables les informations dont elles ont besoin pour voyager sans danger et bénéficier d'une aide en cas de besoin. Les campagnes d'information de l'OIM visent en outre à encourager les entreprises et les consommateurs à vérifier si les produits ou services qu'ils achètent ou utilisent ne proviennent pas de l'exploitation de migrants ou de la traite d'êtres humains.

333. Dans le cadre de ses activités d'assistance directe, l'OIM administre sa base de données de gestion des dossiers (système MiMOSA), qui renferme une grande quantité de données sur les victimes de la traite et les migrants en situation de vulnérabilité. L'OIM s'emploie à mettre à profit ces données d'une manière sûre et éthique, conformément à ses Principes relatifs à la protection des données, à l'appui de travaux de recherche, notamment au titre de la Base de données collaborative sur la lutte contre la traite de l'OIM, et de l'élaboration de rapports de recherche. L'OIM participe également aux efforts déployés à l'échelle mondiale visant à améliorer la base d'éléments factuels sur la traite des personnes, en collaboration avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies et les milieux universitaires.

334. Les activités de soutien technique visent à développer les capacités des gouvernements, des entités du secteur privé et des institutions de la société civile ; à renforcer les politiques et les procédures visant à protéger les droits des migrants et à lutter contre la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et l'exploitation de migrants ; et à moderniser les infrastructures pertinentes. Elles consistent notamment à former les ONG, les entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, et à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes destinés à protéger et à aider les personnes qui ont été, ou risquent d'être, victimes de la traite, de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. Afin de promouvoir le respect des normes et des principes de protection dans l'ensemble de l'Organisation, un appui technique est également fourni au personnel en interne, qui vise à renforcer les capacités internes en matière de protection et dans des domaines thématiques connexes, dont la prise en considération systématique de la protection, l'inclusion du handicap, le recrutement éthique, la protection de l'enfance et la lutte contre la traite, grâce à des formations et à l'élaboration d'outils et d'orientations pratiques.

335. L'OIM s'emploie également à renforcer les politiques et les cadres juridiques et à promouvoir le dialogue et la coopération à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment en participant et en contribuant aux domaines d'action du Groupe mondial de la protection et aux domaines de responsabilité connexes au Siège et sur le terrain, ainsi qu'en collaborant aux initiatives du IASC. Elle prend également part aux activités du Réseau mondial de réflexion sur le recrutement relatives à la réglementation du recrutement international. En outre, l'Organisation facilite les travaux d'équipes spéciales nationales et régionales, élabore des mécanismes interinstitutions d'identification et d'aide aux victimes, promeut des initiatives régionales de protection sous les auspices de processus consultatifs régionaux et participe à des mécanismes de coordination internationaux tels que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et l'Alliance 8.7.

336. L'OIM fournit des services de conseil à des entités du secteur privé pour promouvoir le recrutement éthique, mettre en place des voies de recours, et mettre fin à l'exploitation dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. À ce titre, elle appuie l'évaluation, l'atténuation et la prévention des risques et met en œuvre des mesures visant à offrir des réparations aux victimes de violence, de maltraitance et d'exploitation.

337. **Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité :** L'OIM facilite la mise en œuvre de voies de migration régulières en améliorant la gestion des aspects connexes liés aux frontières et à l'identité. À ce titre, elle peut mettre en œuvre des mesures opérationnelles fondamentales visant par exemple à renforcer les technologies et les systèmes de gestion des frontières, à prévenir et combattre la criminalité transnationale, à mettre en place un solide système de gestion de l'identité, ou à promouvoir une bonne gouvernance des frontières.

338. L'OIM aide les États à formuler des politiques et à concevoir et mettre en œuvre des programmes qui visent à renforcer les capacités des services gouvernementaux pour qu'ils puissent gérer l'immigration et les frontières avec efficacité dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme, tout en luttant contre la migration irrégulière. Elle apporte une expertise et une assistance technique de pointe afin de répondre à certains besoins essentiels en matière de développement des capacités, allant du conseil stratégique à l'apport de solutions technologiques en passant par le renforcement des étapes opérationnelles du parcours migratoire afin d'améliorer la gestion des frontières et la vérification des documents de voyage, d'une manière exhaustive.

339. Les projets de l'OIM dans ce secteur de programme prévoient généralement des services d'évaluation et de conseils, une assistance technique et des activités de formation afin de renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales. Ils promeuvent systématiquement des approches de la gestion des migrations fondées sur la collaboration entre les autorités nationales compétentes et entre les États. Les questions clés suivantes sont souvent abordées dans les projets de l'OIM : l'amélioration des systèmes de gestion des frontières et de données et d'analyse sur la migration ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes connexes permettant de les délivrer, de les exploiter et de les contrôler ; l'établissement ou le renforcement de programmes de formation nationaux ou régionaux à l'intention de fonctionnaires de l'immigration ; les programmes sur le respect des droits humains des migrants dans des contextes frontaliers particuliers ; la gestion des frontières au regard du développement et du commerce ; et la sécurité aux frontières. En particulier, l'OIM peut fournir un soutien technique et opérationnel aux points d'entrée, notamment en matière de développement des capacités ; elle apporte un soutien adapté à la situation dans des domaines clés, tels que la gestion humanitaire et la gestion intégrée des frontières, le traitement d'informations préalables sur les voyageurs, les opérations de recherche et de sauvetage en mer et en milieu désertique, la régularisation, les régimes régionaux de libre circulation, les mesures de substitution à la détention, la lutte contre le trafic illicite de migrants, la médiation culturelle, la mobilisation des communautés et la surveillance policière de proximité.

340. L'OIM s'emploie également à améliorer l'accès aux preuves d'identité juridique, enjeu transversal et composante de base de l'accès à des voies de migration régulières auquel elle s'efforce de répondre en faisant son possible pour que toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire, aient accès à des documents sécurisés et homologués, conformément aux principes relatifs aux droits humains et à la protection des données. Elle aide ses États Membres à mettre sur pied des stratégies nationales et régionales en matière d'identité juridique, préconise des politiques favorables à un accès universel aux documents d'identité, et met en œuvre des programmes visant à améliorer les procédures liées à l'identité juridique sur des points tels que les systèmes nationaux d'enregistrement des données d'état civil et de gestion de l'identité, la collecte des faits d'état civil et la délivrance et la vérification des documents de voyage. À ce titre, elle organise des campagnes de sensibilisation, fournit une assistance technique et assure le développement des capacités dans des domaines délicats liés à la biométrie et aux systèmes d'identité numérique. L'OIM conduit également des recherches sur les pratiques relatives à l'identité juridique, en collaboration avec les milieux universitaires et des spécialistes techniques, et elle favorise l'innovation dans ce domaine. En instaurant des partenariats avec diverses parties prenantes, et en sa qualité de membre actif de l'équipe spéciale du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, l'OIM exploite ses ressources et son expertise pour faire progresser les pratiques en la matière.

341. **Appui à la gestion des migrations :** Si de nombreux projets de l'OIM sont axés sur des domaines thématiques et des problèmes précis en matière de gestion des migrations, l'Organisation aide de plus en plus les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des approches de la gestion des migrations transparentes, cohérentes et globales qui couvrent tous les domaines thématiques pertinents.

342. Les principales composantes des projets de ce type menés à ce jour portent sur l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux et régionaux de formation à la gestion des migrations destinés à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens et d'autres parties prenantes en matière de gestion et de gouvernance des migrations.

IV.1 AIDE AU RETOUR APPORTÉE AUX MIGRANTS ET AUX GOUVERNEMENTS

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|---|--|
| IV.1.1 | Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire | Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile considérés comme n'ayant pas besoin d'une protection internationale, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu de fournir une aide au retour à des migrants quittant divers pays d'accueil en 2025, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, la Suisse et la Tchèque. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 6, 10 | | Ressources inscrites au budget : 70 417 600 |
| IV.1.2 | Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers | Venir en aide aux migrants qui se sont retrouvés en détresse alors qu'ils tentaient de se rendre au Canada. Le projet consistera avant tout à procéder à la cartographie et au filtrage des migrants, à mener des activités de sensibilisation, et à apporter une aide humanitaire et une aide directe au retour et à la réintégration aux migrants qui ont tenté de gagner le Canada et qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 542 800 |
| IV.1.3 | Protection, retour et réintégration des migrants en Afrique du Nord | Faciliter l'aide au retour volontaire et à la réintégration afin de veiller à ce que les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité en provenance d'Afrique du Nord reçoivent une assistance pour rentrer dans leur pays d'origine respectif de manière sûre et librement consentie et qu'ils y soient durablement réintégrés. Ce projet apportera aussi une aide aux migrants qui font face à d'importants risques en matière de protection le long de la route de la Méditerranée centrale et de la route de l'Atlantique ouest-africaine. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11 | | Ressources inscrites au budget : 71 573 200 |
| IV.1.4 | Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration au Maroc | Faire en sorte que les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité au Maroc retournent dans leur pays d'origine de manière sûre et y soient durablement réintégrés. Ce projet améliorera également le système de gouvernance des migrations au Maroc en fournissant une protection et une assistance aux migrants en situation de vulnérabilité. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 717 100 |
| IV.1.5 | Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria | Contribuer à la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria, en améliorant leurs résultats en tant qu'entrepreneurs professionnels et donc la durabilité des projets d'entreprise et de la réintégration dans les structures locales. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | | Ressources inscrites au budget : 171 200 |
| IV.1.6 | Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide fournie aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie | Aider les autorités tunisiennes et la société civile locale à continuer de fournir assistance et protection aux migrants en détresse, accroître les possibilités d'accès à l'aide au retour volontaire et à la réintégration offertes à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas rester en Tunisie, en accordant une attention particulière aux migrants en situation de vulnérabilité, et donner aux migrants les moyens de trouver des solutions durables. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10 | | Ressources inscrites au budget : 2 227 400 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| IV.1.7 Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale | Répondre au besoin d'informations améliorées et accessibles sur la migration, de données factuelles améliorées concernant les résultats en matière de réintégration à l'échelle des municipalités, et de stratégies et cadres fondés sur des éléments factuels. Ce projet aidera également les pays à formuler des politiques stratégiques et fondées sur des données factuelles afin de s'attaquer aux facteurs qui contribuent à la mobilité humaine. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 | Ressources inscrites au budget : 13 769 000 |
| IV.1.8 Aide au retour volontaire en Amérique latine | Fournir un appui administratif, logistique et financier aux migrants en situation de vulnérabilité dans l'hémisphère occidental, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans leur pays d'accueil, pour qu'ils puissent rentrer dans leurs pays d'origine en Amérique centrale, en Amérique du Sud ou dans les Caraïbes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 10 | Ressources inscrites au budget : 73 000 |
| IV.1.9 Autonomisation des femmes et des filles en El Salvador, au Guatemala et au Honduras | Réduire les facteurs de migration à haut risque et de déplacements forcés et faciliter le retour, la réintégration ou la protection internationale des femmes et filles, dans le cadre d'une approche intégrée associant l'aide humanitaire et le développement, en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6 | Ressources inscrites au budget : 1 844 700 |
| IV.1.10 Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh | Permettre au Gouvernement du Bangladesh d'être mieux à même de fournir des services intégrés et soucieux des questions de genre et de mettre en place des systèmes de migration de retour fondés sur les droits afin de favoriser des migrations sûres et régulières, et améliorer le bien-être des migrants, des personnes de retour et des communautés ainsi que l'accès aux services et à l'aide voulus. Un soutien sera en outre apporté aux activités de sensibilisation à la migration sûre et aux risques liés à la migration irrégulière. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12 | Ressources inscrites au budget : 2 076 700 |
| IV.1.11 Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon | Renforcer le mécanisme de retour volontaire de l'OIM existant au Japon en continuant de faciliter le retour de victimes de la traite dans des conditions sûres et humaines dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement du Japon pour améliorer la protection et la réintégration durable de victimes de la traite. En outre, ce projet renforcera la gestion des migrations dans son ensemble. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 10 | Ressources inscrites au budget : 650 500 |
| IV.1.12 Aide à la réintégration des femmes migrantes au Viet Nam | Aider les femmes et les enfants vietnamiens migrants à leur retour de la République de Corée ou d'autres pays à accéder à des soins de santé à l'appui de leur réintégration durable grâce à l'administration de guichets uniques dans plusieurs provinces. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8 | Ressources inscrites au budget : 182 800 |
| IV.1.13 Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux | Contribuer à une gestion des migrations et de l'asile soucieuse de la protection et efficace dans la région, conformément aux normes internationales et de l'Union européenne. À terme, le projet contribuera à une gestion fondée sur les droits et efficace des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10 | Ressources inscrites au budget : 1 238 100 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.1.14 Renforcement des mécanismes d'aide à la réintégration en Autriche | Aider le Ministère de l'intérieur de l'Autriche à évaluer en connaissance de cause les perspectives de réintégration individuelles des migrants dans leur pays de retour, en accordant une attention particulière aux migrants de retour en situation de vulnérabilité. En mettant également l'accent sur des mesures d'assurance de la qualité, ce projet offre aux acteurs centraux du système des possibilités de formation et d'échange et leur fournira des informations sous la forme d'activités de sensibilisation et de communication, notamment à la faveur d'un site Web sur l'aide au retour volontaire et à la réintégration. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 10 | Ressources inscrites au budget : 1 994 100 |
| IV.1.15 Promotion d'un soutien durable aux migrants qui retournent au pays au départ de la Belgique | Contribuer à la réintégration durable des migrants qui retournent au pays au départ de la Belgique en menant des activités qui s'attaquent aux aspects économiques, sociaux et psychosociaux de la réintégration, tout en renforçant les capacités des personnes, de leurs communautés et des parties prenantes. Grâce au projet, les migrants en situation de vulnérabilité recevront en outre des informations précises et professionnelles concernant leurs droits fondamentaux et leurs options éventuelles, et ils seront orientés vers des conseillers professionnels. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 1 669 900 |
| IV.1.16 Module de demande d'aide en Allemagne | Aider les migrants à prendre une décision éclairée concernant le retour volontaire. Le module facilite également le travail des conseillers pour l'aide au retour volontaire et à la réintégration. Ce projet offrira par ailleurs une assistance et des formations aux utilisateurs externes et internes en Allemagne. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | Ressources inscrites au budget : 2 734 100 |
| IV.1.17 Aide au retour volontaire et à la réintégration en Italie | Proposer des mesures d'aide au retour volontaire aux ressortissants de pays tiers se trouvant en Italie, y compris les migrants réguliers et irréguliers, les demandeurs d'asile, les migrants en détresse, les migrants en situation de vulnérabilité et les migrants qui ont des problèmes de santé connus et faciliter leur accès à ces mesures. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | Ressources inscrites au budget : 5 149 200 |
| Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements | Total des ressources inscrites au budget : 177 031 400 |

IV.2 PROTECTION ET AIDE OFFERTES AUX MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LUTTE CONTRE LA TRAITE

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.2.1 Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables | Contribuer aux systèmes de gouvernance des migrations, à la coopération multipartite et aux services qui facilitent des migrations sûres, ordonnées et régulières, et permettent de protéger et faire respecter les droits des migrants. Le programme met l'accent sur la mise en œuvre des changements systémiques qui sont essentiels pour remédier aux causes profondes de la vulnérabilité des migrants, de l'inégalité entre les genres et de l'exclusion, y compris dans des contextes humanitaires et fragiles ; appuyer les politiques et les lois fondées sur les droits ; assurer un accès équitable aux services de protection essentiels ; renforcer les partenariats locaux aux fins de l'inclusion des migrants et de la cohésion sociale ; renforcer les interventions fondées sur des données ; et influencer sur les normes et les comportements sociaux. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 17 821 600 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.2.2 Résilience climatique aux fins de lutte contre la traite et l'exploitation | Réduire les risques de traite en aidant les communautés à améliorer leur résilience climatique et à mieux comprendre le phénomène de la traite. Le projet contribuera en outre au renforcement de la base d'éléments factuels sur l'influence que le changement climatique a sur la migration et la vulnérabilité à la traite, et permettra d'acquérir des connaissances en vue d'éventuelles interventions. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | Ressources inscrites au budget : 119 500 |
| IV.2.3 Réduction du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles | Réduire le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les communautés touchées par une crise en le gérant selon une approche collective. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 183 100 |
| IV.2.4 Sensibilisation aux possibilités socioéconomiques et promotion de l'autonomisation en Afrique | Apporter une aide aux gouvernements des pays d'origine situés le long des principales routes traversant le désert et la Méditerranée depuis l'Afrique du Nord et de l'Ouest afin de faire en sorte que les migrations s'effectuent en meilleure connaissance de cause et que les possibilités socioéconomiques soient mieux promues. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 5 | Ressources inscrites au budget : 463 600 |
| IV.2.5 Plan régional d'aide aux migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique | Fournir une aide vitale aux migrants en situation de vulnérabilité et aux communautés d'accueil. Le projet permettra également de fournir en temps voulu une assistance et des services inclusifs et de qualité en matière de protection aux migrants et aux communautés d'accueil en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 5 828 000 |
| IV.2.6 Amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique | Donner aux autorités et aux institutions nationales dans la Corne de l'Afrique les moyens de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le projet permettra d'améliorer la gouvernance des migrations, de lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants et de protéger les migrants en situation de vulnérabilité et les victimes de la traite. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 11 | Ressources inscrites au budget : 743 500 |
| IV.2.7 Renforcement de la protection en Afrique du Nord | Fournir une évaluation actualisée concernant les enfants migrants le long des routes de la Méditerranée et faciliter la production d'outils à l'appui de la gestion transfrontalière, centrée sur la protection et fondée sur les droits des dossiers des victimes de la traite et des enfants migrants. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 11 | Ressources inscrites au budget : 147 400 |
| IV.2.8 Aide au retour volontaire et à la réintégration pour les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité en Algérie | Améliorer la gestion des migrations en Algérie en fournissant une aide au retour volontaire et à la réintégration aux migrants en situation de vulnérabilité pour permettre leur retour volontaire et sûr dans leur pays d'origine, puis leur réintégration durable. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 1 937 800 |
| IV.2.9 Assistance directe aux migrants en situation de vulnérabilité en Côte d'Ivoire | Renforcer les capacités institutionnelles et les mécanismes opérationnels pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Côte d'Ivoire. Ce projet visera en outre à éliminer le travail des enfants en Côte d'Ivoire en mettant l'accent sur la prévention et sur la lutte contre les causes profondes de ce phénomène. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 196 800 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| IV.2.10 Renforcement des capacités et sensibilisation en Égypte | Accroître la sensibilisation des acteurs et renforcer leur capacité à protéger et à faire respecter les droits des migrants en Méditerranée d'une manière conforme au droit international et aux normes en matière de pratiques exemplaires. Le projet permettra également d'aider les autorités égyptiennes et les parties intéressées à honorer leurs engagements nationaux et internationaux concernant la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; de renforcer la résilience des migrants en situation de vulnérabilité et de contribuer à leur protection ; et de promouvoir la cohésion sociale avec les communautés d'accueil dans les centres urbains. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 8, 9 | Ressources inscrites au budget : 1 728 000 |
| IV.2.11 Amélioration de la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Éthiopie | Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Éthiopie pour améliorer la protection des victimes de la traite interne et transnationale grâce à une approche centrée sur les victimes et tenant compte des traumatismes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 120 500 |
| IV.2.12 Protection des victimes de la traite au Lesotho | Renforcer la capacité du Gouvernement du Lesotho et de la société civile à poursuivre les auteurs de la traite d'êtres humains et à protéger les victimes. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 7 | Ressources inscrites au budget : 245 100 |
| IV.2.13 Promotion et fourniture d'une aide à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité en Libye | Contribuer à promouvoir des solutions fondées sur les droits afin de répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Libye, conformément au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable applicable dans le pays. En outre, le projet permettra de contribuer à rendre moins vulnérables les victimes de la traite en Libye. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10 | Ressources inscrites au budget : 443 800 |
| IV.2.14 Renforcement de la protection des migrants en Mauritanie | Améliorer la protection des victimes de la traite en Mauritanie en renforçant la capacité des autorités à mettre en œuvre les mesures énoncées dans les cadres juridiques nationaux et internationaux ; en renforçant les efforts déployés pour établir un système de soins solide qui respecte les droits des enfants et améliore l'accès à la justice pour les personnes rescapées de la traite. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 9, 11 | Ressources inscrites au budget : 150 100 |
| IV.2.15 Réintégration sociale et économique des migrants à Maurice | Fournir aux migrants en situation de vulnérabilité retournant à Maurice une aide à la réintégration sociale et économique sous la forme d'un soutien financier et technique aux fins de réinstallation permanente dans le pays. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | Ressources inscrites au budget : 13 400 |
| IV.2.16 Amélioration de la cohésion sociale, de la protection et de l'accès aux services dans des conditions d'égalité pour les migrants au Maroc | Examiner la situation migratoire au Maroc, pays d'origine, de transit et de destination qui présente différents types de flux migratoires. Le projet améliorera la gestion des migrations grâce à des systèmes et des services de protection renforcés, et à l'intégration socioéconomique des migrants, et permettra aux migrants en situation de vulnérabilité de bénéficier d'une aide humanitaire, d'articles non alimentaires et de logements d'urgence. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 | Ressources inscrites au budget : 4 521 200 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.2.17 Protection et gestion des frontières au Niger | Renforcer les capacités des services d'application des lois au Niger en matière de prévention et de lutte contre les infractions graves, y compris la traite d'êtres humains et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le projet permettra également de renforcer la cohésion entre les communautés et la résilience le long de la route migratoire, ainsi que la gestion des migrations et les services de protection, y compris l'aide au retour et à la réintégration et l'aide directe pour les migrants en situation de vulnérabilité au Niger. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 7, 11 | Ressources inscrites au budget : 5 964 200 |
| IV.2.18 Renforcement de la lutte contre la traite au Nigéria | Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Nigéria pour fournir une assistance en matière de protection aux victimes de la traite et aux autres migrants en situation de vulnérabilité et faciliter l'accès de ces personnes à la justice. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 8, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 75 200 |
| IV.2.19 Amélioration de la gestion des migrations au Soudan | Favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières, et combattre et réduire efficacement la traite des personnes et le trafic illicite de migrants dans la région de la Corne de l'Afrique et depuis cette région, en appliquant une approche fondée sur les droits au Soudan. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11 | Ressources inscrites au budget : 2 126 500 |
| IV.2.20 Renforcement de la protection des victimes de la traite en République-Unie de Tanzanie | Contribuer à développer la protection et les services d'intervention au bénéfice des victimes de la traite en mettant au point un système d'intervention centrée sur les victimes propre à garantir la sécurité, le relèvement et la réintégration en République-Unie de Tanzanie. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 11 | Ressources inscrites au budget : 466 700 |
| IV.2.21 Renforcement des capacités du Gouvernement et fourniture d'une assistance aux migrants en Tunisie | Renforcer la capacité du Gouvernement de la Tunisie à assurer la protection des victimes de la traite en renforçant les capacités et en établissant les procédures nécessaires. Le projet permettra en outre de fournir des services humanitaires et de protection aux migrants en détresse et aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 1 496 000 |
| IV.2.22 Protection des femmes migrantes en Amérique centrale et en République dominicaine | Promouvoir la protection et l'autonomisation économique des femmes migrantes et répondre à leurs besoins dans le contexte du changement climatique en intégrant ces questions dans les cadres stratégiques en Amérique centrale et en République dominicaine. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 298 100 |
| IV.2.23 Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine | Appuyer les efforts de lutte contre la traite et le trafic illicite, et contribuer à la sécurité, à un meilleur respect et à la protection des droits de l'homme, et au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5 | Ressources inscrites au budget : 111 500 |
| IV.2.24 Promotion des droits des réfugiés et des migrants en Amérique latine | Renforcer la protection des réfugiés et migrants, en particulier les femmes et les filles vénézuéliennes, en Colombie, au Pérou et dans d'autres pays d'Amérique latine. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | Ressources inscrites au budget : 676 600 |
| IV.2.25 Réduction du travail forcé dans le secteur de la pêche au Costa Rica | Réaliser une étude sur l'ampleur de la traite d'êtres humains dans le secteur de la pêche au Costa Rica afin d'obtenir un tableau précis de la situation actuelle et de participer à un programme de lutte contre la traite. |
| Stratégie de l'OIM : 6, 11 | Ressources inscrites au budget : 201 200 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.2.26 Protection et aide offertes aux femmes et enfants vulnérables en Haïti | Contribuer à la lutte contre la traite d'êtres humains et à la protection des migrants internes et transfrontaliers en situation de vulnérabilité en Haïti – en particulier les femmes et les enfants – contre la violence et l'exploitation et les atteintes sexuelles. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5 | Ressources inscrites au budget : 1 827 500 |
| IV.2.27 Protection des migrants au Nicaragua | Donner aux populations vulnérables telles que les femmes, les filles, les garçons, les jeunes, les familles et les migrants résidant dans les territoires du couloir de la sécheresse du Nicaragua en leur donnant plus de connaissances sur les droits humains, la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne et une conscience accrue des enjeux qui s'y rapportent. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 6 | Ressources inscrites au budget : 21 800 |
| IV.2.28 Assistance aux victimes de la traite aux États-Unis d'Amérique | Assurer une formation de courte durée et fournir une aide technique visant à répondre aux besoins de renforcement des capacités du Gouvernement des États-Unis d'Amérique afin d'améliorer l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de traite des personnes et de fournir une aide aux victimes de la traite, notamment aux fins de retour, de réintégration et de regroupement familial. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | Ressources inscrites au budget : 1 318 700 |
| IV.2.29 Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale | Contribuer à la protection des migrants et accroître la résilience des migrants en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, en Asie centrale en consolidant les mesures nationales prises pour lutter contre les vulnérabilités des migrants à la faveur d'un renforcement des plateformes de coordination et de la coopération entre tous les acteurs compétents. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 11 | Ressources inscrites au budget : 766 300 |
| IV.2.30 Activités de lutte contre la traite en Azerbaïdjan | Éviter que les populations vulnérables en Azerbaïdjan soient victimes de la traite, de travail forcé ou de violences domestiques et fondées sur le genre. En outre, le projet donnera des moyens d'action aux organisations de la société civile en Azerbaïdjan et les rendra plus résilientes. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5 | Ressources inscrites au budget : 725 900 |
| IV.2.31 Renforcement de la protection offerte aux survivants et des mesures connexes au Cambodge | Apporter un appui au Gouvernement du Cambodge en améliorant la protection offerte aux personnes rescapées de la traite d'êtres humains et les mesures de lutte contre ce phénomène sous toutes ses formes grâce à une meilleure identification des victimes, à la fourniture de services axée sur la demande et à la mise à disposition de possibilités de réintégration dans les provinces situées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 534 600 |
| IV.2.32 Renforcement de la législation sur la traite des personnes au Kazakhstan | Améliorer l'identification des victimes, ainsi que les enquêtes sur les cas de traite des personnes et la poursuite des auteurs au Kazakhstan en renforçant les capacités des autorités chargées de l'application des lois, des académies de police et des décideurs, et en fournissant au Gouvernement un appui technique spécialisé. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 418 600 |
| IV.2.33 Assistance en matière de protection à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité au Pakistan | Renforcer les dispositifs de protection accessibles aux ressortissants afghans vulnérables au Pakistan, en fournissant des services de protection juridique ainsi qu'en menant une analyse de la protection et des activités de surveillance des flux aux points de passage frontalier avec l'Afghanistan. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 782 600 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.2.34 Lutte contre la traite d'êtres humains et promotion de migrations sûres à Sri Lanka | Renforcer les capacités de Sri Lanka aux niveaux national et communautaire et transposer à plus grande échelle les interventions à base communautaire pour combattre efficacement la traite d'êtres humains. En outre, le projet appuiera les priorités arrêtées et les efforts déployés par le Gouvernement pour atténuer les risques de migration irrégulière et de traite d'êtres humains ; renforcera l'acquisition et la reconnaissance des compétences ; et favorisera la réintégration durable des personnes rentrées au pays, afin de promouvoir des migrations sûres et régulières. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 393 400 |
| IV.2.35 Amélioration des poursuites des auteurs de faits de traite au Tadjikistan | Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Tadjikistan pour lutter contre la traite des personnes, par des mesures permettant de faire aboutir les poursuites intentées, en suivant une approche centrée sur les personnes rescapées et en améliorant le contrôle et le signalement des faits de traite. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 173 300 |
| IV.2.36 Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Ouzbékistan | Promouvoir une approche centrée sur les victimes dans le cadre des efforts de lutte contre la traite et d'aide aux victimes déployés en Ouzbékistan en améliorant l'accès aux services psychosociaux et aux outils de réintégration pour les victimes ainsi qu'en contribuant au renforcement des capacités des entités gouvernementales, des abris financés par le gouvernement et des ONG. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10 | Ressources inscrites au budget : 63 700 |
| IV.2.37 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Viet Nam | Renforcer les capacités des partenaires de réintégration et des fournisseurs de services et accroître la portée de leur action pour aider les victimes de la traite et les migrants de retour en situation de vulnérabilité à se réintégrer avec succès dans leur communauté de retour au Viet Nam. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 311 400 |
| IV.2.38 Promotion de la participation des enfants migrants à la prise de décisions en Europe | Promouvoir la participation des enfants migrants et des enfants issus d'un milieu migrant aux processus de prise de décisions au niveau local, national et européen pour leur permettre de faire connaître leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs ambitions aux autorités compétentes d'Espagne, d'Italie, de Malte et de Slovaquie. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 594 300 |
| IV.2.39 Renforcement des dispositifs de tutelle de l'Union européenne | Renforcer les services de tutelle en Belgique, en Pologne, au Portugal et en Slovaquie grâce à la mise en commun des connaissances, au renforcement des capacités et à l'échange de bonnes pratiques pour favoriser le bien-être, la sécurité et l'intégration des enfants non accompagnés demandeurs d'asile dans l'Union européenne. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 3, 8 | Ressources inscrites au budget : 530 000 |
| IV.2.40 Renforcement de l'assistance et promotion de l'autonomisation dans les États baltes | Renforcer les mécanismes de protection et de soutien pour les victimes et les personnes rescapées de violence fondée sur le genre dans la population migrante en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, l'accent étant mis sur les femmes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10 | Ressources inscrites au budget : 77 000 |
| IV.2.41 Amélioration des procédures et de la prévention en Autriche | Contribuer à l'optimisation des procédures, des structures et des décisions dans le contexte de l'asile et de la migration en Autriche, en particulier en ce qui concerne les personnes vulnérables. En outre, le projet contribuera à la prévention de la violence fondée sur le genre dans la sphère domestique, dans le contexte du regroupement familial. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 635 800 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.2.42 Lutte contre la traite des personnes au Bélarus | Améliorer les capacités afin de s'attaquer aux problèmes que pose la traite des personnes au Bélarus en consolidant le mécanisme de lutte contre la traite, en facilitant la fourniture de services essentiels et en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des organisations de la société civile locales. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 | Ressources inscrites au budget : 66 600 |
| IV.2.43 Renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine | Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles nationales en vue d'enquêter sur les cas de traite des personnes et d'en poursuivre les auteurs, ainsi que d'établir des mécanismes d'identification et d'orientation des victimes efficaces et interopérables en Bosnie-Herzégovine. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 201 600 |
| IV.2.44 Fourniture d'un soutien aux mineurs non accompagnés en Bulgarie | Renforcer les capacités des systèmes nationaux d'accueil et de protection de l'enfance pour offrir aux mineurs non accompagnés un accueil et une prise en charge de qualité, par la gestion en continu de deux zones de sécurité, et améliorer la prise en charge complète et les conditions d'accueil de ces migrants en Bulgarie. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | Ressources inscrites au budget : 3 012 400 |
| IV.2.45 Élargissement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité à Chypre | Élargir la fourniture d'une protection fondée sur les droits et d'un soutien global et inclusif aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille à Chypre à la faveur d'une approche globale. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8 | Ressources inscrites au budget : 6 080 800 |
| IV.2.46 Lutte contre la traite des personnes en Géorgie | Aider le Gouvernement de la Géorgie et la société civile à améliorer leurs activités de lutte contre la traite. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'apporter un soutien ciblé aux organisations de la société civile et de mettre à contribution d'autres acteurs clés, dont le secteur privé. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 93 700 |
| IV.2.47 Prise en charge des enfants migrants non accompagnés en Grèce | Faire en sorte que les enfants migrants non accompagnés identifiés comme vivant dans des conditions précaires aient un meilleur accès à un hébergement immédiat et à une aide adaptée à leur intérêt supérieur. Le projet permettra également d'améliorer le bien-être des enfants migrants non accompagnés arrivés en Grèce et de leur donner un meilleur accès à leurs droits fondamentaux. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 639 000 |
| IV.2.48 Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg | Appuyer les efforts déployés par le Ministère des affaires étrangères et européennes pour déterminer l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés présents sur le territoire du Luxembourg. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 30 600 |
| IV.2.49 Renforcement des efforts de lutte contre la traite en République de Moldova | Renforcer les mesures de protection mises en œuvre en République de Moldova en offrant aux autorités locales et nationales une aide et en renforçant leurs capacités afin qu'elles puissent répondre aux besoins des plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les groupes minoritaires, les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes présentant un handicap. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 6, 9, 11 | Ressources inscrites au budget : 1 018 500 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.2.50 Renforcement des activités de lutte contre la traite au Monténégro | Donner plus de moyens d'action au bureau de lutte contre la traite et à l'équipe opérationnelle de lutte contre la traite des êtres humains du Monténégro, afin de leur permettre de renforcer la coordination entre les acteurs locaux et nationaux chargés de repérer les cas de traite présumés et d'y répondre. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 249 200 |
| IV.2.51 Lutte contre la traite en Türkiye | Renforcer les activités de lutte contre la traite des principales parties prenantes ainsi que les mécanismes de protection des victimes en Türkiye, par la création d'un groupe de travail technique, l'organisation d'ateliers et de réunions avec les parties intéressées et l'organisation de visites d'étude afin d'observer les pratiques exemplaires. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 1 350 900 |
| IV.2.52 Lutte contre la traite des personnes en Ukraine | Prêter assistance aux personnes rescapées de la traite en Ukraine et aux personnes touchées par la crise qui sont fortement exposées au risque de traite. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 512 100 |
| IV.2.53 Formation professionnelle et réintégration au Royaume-Uni | Aider les hommes victimes de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne et les partenaires ou les enfants qui les accompagnent en apportant aux participants remplissant les conditions requises orientés par Migrant Help au Royaume-Uni un soutien supplémentaire dans le cadre du programme de formation qualifiante et de réintégration. En outre, le projet renforcera les capacités qui permettent aux prestataires de service d'aide du Royaume-Uni d'améliorer les résultats obtenus à l'issue des retours volontaires pour les personnes rescapées de l'esclavage moderne. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 8, 11 | Ressources inscrites au budget : 199 400 |
| Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite | Total des ressources inscrites au budget : 68 709 100 |

IV.3 SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES FRONTIÈRES ET DE L'IDENTITÉ

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| IV.3.1 Initiative Canada-Inde en matière de migration | Créer un écosystème sûr, ordonné et régulier permettant à des migrants potentiels originaires d'Inde de se rendre au Canada pour étudier, et assurer un suivi constant aux fins d'une meilleure intégration dans la société canadienne. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 8 | Ressources inscrites au budget : 198 200 |
| IV.3.2 Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine | Renforcer le dialogue sur la migration et la mobilité de l'Union européenne avec la Chine. À cet effet, il est prévu de mener des négociations parallèles sur un accord de facilitation des visas et un accord de coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains ; de s'intéresser aux flux migratoires réguliers et irréguliers entre l'Union européenne et la Chine ; et de répondre à l'évolution de la situation migratoire dans des pays tiers ainsi qu'au défi mondial que représente la migration. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11 | Ressources inscrites au budget : 603 500 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|---|--|
| IV.3.3 | Appui au Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations | Faire en sorte que le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations réponde aux critères d'excellence les plus élevés possible en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des migrations, au profit des États africains. Le projet permettra également d'améliorer la qualité des installations de formation du Centre, d'élargir la couverture thématique des interventions du Centre et de nouer des accords de partenariat solides avec l'Union africaine et différents États membres afin de mieux intégrer l'expertise du Centre dans les institutions intéressées à l'échelle continentale et régionale. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7, 9, 11 | | Ressources inscrites au budget : 63 000 |
| IV.3.4 | Renforcement des capacités en matière de sécurité des frontières autour du lac Victoria | Repérer et dissuader la criminalité transnationale organisée dans la sous-région du lac Victoria, au carrefour du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda, en améliorant l'environnement de travail, les outils et les connaissances des organismes de gestion des frontières. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 11 | | Ressources inscrites au budget : 739 800 |
| IV.3.5 | Renforcement de la gouvernance des frontières au Bénin et au Togo | Améliorer la gouvernance des frontières au Togo et au Bénin, en développant les capacités nationales afin de favoriser la confiance et le dialogue entre les organismes de gestion des frontières et les communautés, et en renforçant la coordination entre les responsables de l'application des lois dans les deux pays. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6 | | Ressources inscrites au budget : 1 304 200 |
| IV.3.6 | Facilitation de la mobilité transfrontalière entre le Malawi et le Mozambique | Contribuer à la promotion de la mobilité transfrontalière et de la facilitation du commerce entre le Malawi et le Mozambique grâce à la mise en place d'un système de laissez-passer frontalier mobile aux points de passage. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | | Ressources inscrites au budget : 844 600 |
| IV.3.7 | Gestion intégrée des frontières en République centrafricaine | Contribuer à la promotion d'une paix durable et de la cohésion sociale et à la mise en place de frontières sûres, aux fins d'une gestion améliorée des données migratoires en République centrafricaine. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4 | | Ressources inscrites au budget : 1 372 000 |
| IV.3.8 | Renforcement de la gestion des frontières en Côte d'Ivoire | Assurer un contrôle plus efficace des mouvements transfrontaliers en Côte d'Ivoire tout en renforçant les capacités des autorités de gestion des frontières afin de répondre aux menaces transnationales actuelles, ainsi que la sécurité et la stabilité des zones frontalières, et resserrer la coopération internationale en matière de gestion des migrations. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6 | | Ressources inscrites au budget : 1 171 400 |
| IV.3.9 | Promotion de la gouvernance en matière de sécurité en République démocratique du Congo | Contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État et à la stabilisation des zones de retour grâce à l'introduction de principes de surveillance policière de proximité et à la professionnalisation connexe de la police afin d'établir une relation de confiance entre la police et la population en République démocratique du Congo. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5 | | Ressources inscrites au budget : 29 200 |
| IV.3.10 | Renforcement des capacités des gardes-côtes à Djibouti | Contribuer à renforcer et à rendre plus efficaces les opérations de recherche et sauvetage menées par les gardes-côtes djiboutiens au bénéfice des migrants en situation de vulnérabilité, conformément à la législation et aux normes internationales. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 98 200 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.3.11 Renforcement de la gestion des frontières en Égypte | Permettre aux gardes-côtes égyptiens d'être mieux à même d'assurer la surveillance des frontières et de mener des opérations de recherche et de sauvetage sur terre et en mer, conformément aux obligations nationales et internationales, aux normes relatives aux droits de l'homme et aux approches axées sur la protection. Le projet permettra en outre aux autorités chargées de la gestion des frontières de repérer et de combattre plus efficacement les actes de traite et de trafic et d'autres actes qui relèvent de la criminalité transnationale, dans des pays ciblés. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 6 521 100 |
| IV.3.12 Renforcement de la collecte de données sur les migrations et de la gestion des migrations en Éthiopie | Renforcer les capacités de l'Éthiopie en matière de gouvernance des frontières en améliorant l'infrastructure de son système d'information pour la gestion des frontières. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 5 | Ressources inscrites au budget : 34 200 |
| IV.3.13 Renforcement de la gestion des frontières au Kenya | Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Kenya pour améliorer le traitement des passagers et ses capacités en matière de gestion de l'identification des voyageurs, et pour créer et mettre en œuvre un système permettant d'enregistrer les renseignements préalables concernant les passagers ou le nom des passagers. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6 | Ressources inscrites au budget : 305 400 |
| IV.3.14 Renforcement de la gestion des migrations au Malawi | Faciliter une mobilité transfrontalière sûre en renforçant les procédures et le système d'information pour la gestion des frontières à la faveur du déploiement du Système d'information et d'analyse des données sur la migration au Malawi. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 1 072 200 |
| IV.3.15 Promotion d'une gouvernance transfrontalière inclusive en Mauritanie | Atténuer les risques en matière de sécurité et promouvoir la cohésion sociale dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal. Le projet mettra l'accent sur des domaines stratégiques complémentaires afin de renforcer la gouvernance transfrontalière. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7 | Ressources inscrites au budget : 235 500 |
| IV.3.16 Amélioration des capacités humaines et opérationnelles des services d'immigration en Somalie | Contribuer à améliorer les capacités humaines et opérationnelles des services d'immigration en Somalie afin de combler les lacunes des capacités institutionnelles pour renforcer les procédures d'immigration et la gestion des frontières. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 221 200 |
| IV.3.17 Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie | Accroître les capacités des autorités tunisiennes chargées de la gestion des frontières et de la mobilité grâce à un renforcement des opérations et à l'amélioration du matériel et des infrastructures aux points d'entrée sur la base des besoins identifiés conjointement avec les services compétents du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la santé publique. Ce projet renforcera également les capacités des autorités tunisiennes en matière de gestion des migrations et des frontières en ce qui concerne la recherche et le sauvetage en mer et l'inspection et l'analyse des documents de voyage. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 1 290 000 |
| IV.3.18 Amélioration de la gestion intégrée des frontières en Iraq | Contribuer à la mise en œuvre d'un cadre de gestion des frontières normalisé, fondé sur des données factuelles et reposant sur les droits humains en Iraq, en vue d'améliorer la gestion des frontières, de renforcer la sécurité et de promouvoir la stabilité. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 172 700 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|---|
| IV.3.19 Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens | Renforcer la gestion des frontières, la sécurité et les pratiques sanitaires aux points d'entrée en Jordanie et aider les autorités frontalières à se conformer aux normes internationales et aux pratiques exemplaires aux fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme aux points d'entrée. Le projet favorisera également la construction et l'aménagement de nouveaux immeubles de logements réservés aux femmes pour les forces armées jordaniennes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 3 706 800 |
| IV.3.20 Renforcement de la gestion des frontières au Liban | Faire face à la migration irrégulière au Liban en améliorant les capacités de recherche, de sauvetage et de débarquement ainsi que les services de santé mentale et de conseil fournis au personnel chargé des opérations de recherche et de sauvetage. Ce projet renforcera également les capacités nationales de gouvernance des frontières au Liban afin d'améliorer la lutte contre le trafic illicite de migrants et la migration irrégulière, tout en promouvant les droits humains et le bien-être des migrants. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 11 | Ressources inscrites au budget : 530 000 |
| IV.3.21 Centre arabe de coopération technique en Arabie saoudite | Créer un centre arabe de coopération technique en matière de gestion des migrations et des frontières en Arabie saoudite. Ce centre offrira aux ministères compétents et à d'autres parties prenantes s'occupant de la mobilité humaine dans la région arabe un appui technique, juridique, opérationnel et stratégique sur certaines questions liées à la gestion des migrations. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 1 042 900 |
| IV.3.22 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine | Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment en facilitant le transfert de personnel spécialisé, la coopération internationale et un renforcement ciblé des capacités. Le projet renforcera en outre le fonctionnement des centres et des points de passage frontaliers de manière à assurer une circulation sûre et ordonnée. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 312 200 |
| IV.3.23 Amélioration de la gouvernance des frontières au Costa Rica | Améliorer la gouvernance des frontières au Costa Rica, au moyen d'activités visant à renforcer la coexistence pacifique, l'intégration des communautés et les interventions institutionnelles destinées aux communautés transfrontalières dans la zone du nord du pays qui est concernée par la mobilité humaine ; et à développer les capacités qui permettent aux forces de l'ordre et aux services de justice pénale de se coordonner et d'échanger des renseignements afin d'enquêter sur les cas de traite d'êtres humains et de trafic illicite de migrants et de poursuivre les auteurs des faits. |
| Stratégie de l'OIM : 8, 11 | Ressources inscrites au budget : 337 800 |
| IV.3.24 Gestion des frontières en Haïti | Favoriser des migrations sûres et ordonnées en renforçant les capacités de gestion des frontières en Haïti grâce à la fourniture de matériel technique essentiel à la police des frontières, au renforcement des capacités des agents, à l'amélioration de l'infrastructure aux frontières, et à un développement des capacités visant à rendre la gestion des frontières mieux adaptée aux besoins des différents groupes au sein des populations migrantes et de la population locale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 5 | Ressources inscrites au budget : 1 255 100 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.3.25 Appui au Processus de Bali | Ce projet facilite l'administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali, situé à Bangkok, qui fait office de bureau de coordination pour le partage d'informations, le renforcement des capacités et l'échange de pratiques exemplaires parmi les États membres du Processus de Bali, et apporte un appui administratif et en matière de coordination au Processus de Bali et à ses activités. Il contribuera également à l'action du Processus de Bali en grâce à des interventions visant à rendre le site Web du Processus convivial et informatif, y compris en assurant la maintenance du site et la mise à jour de ses contenus. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 7, 11 | Ressources inscrites au budget : 2 185 000 |
| IV.3.26 Contribution aux voies de migration de main-d'œuvre régulières dans les pays insulaires du Pacifique | Examiner la manière dont les politiques et pratiques relatives à l'immigration et à la gestion des frontières facilitent ou restreignent l'accès aux voies de migration de main-d'œuvre régulières dans la région du Pacifique. Il s'agit, ce faisant, de simplifier les pratiques en matière d'immigration et de gestion des frontières pour permettre des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 226 200 |
| IV.3.27 Amélioration des capacités de gestion des frontières afin d'assurer la riposte aux maladies infectieuses dans les pays insulaires du Pacifique. | Favoriser le relèvement socioéconomique post-COVID-19 dans la région du Pacifique grâce à des opérations de gestion des frontières améliorées, une infrastructure de gestion des frontières homogène, des technologies et du matériel adaptés, et des capacités accrues. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 9, 11 | Ressources inscrites au budget : 1 029 200 |
| IV.3.28 Renforcement des capacités de contrôle aux frontières aux Maldives et à Sri Lanka | Contribuer à l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de l'efficacité des procédures aux principaux points d'entrée internationaux à Sri Lanka et aux Maldives. Le projet permettra de renforcer les mesures aux frontières visant à prévenir la propagation de maladies infectieuses. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 827 000 |
| IV.3.29 Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh | Aider le Gouvernement du Bangladesh à renforcer les systèmes intégrés de gestion des migrations et de contrôle aux frontières en améliorant l'efficacité des opérations aux points de contrôle frontalier, en renforçant les mécanismes de coopération régionale et d'échange d'informations, et en améliorant les capacités permettant aux autorités compétentes chargées de l'application des lois de contrôler les frontières avec efficacité et de prévenir les infractions transfrontalières telles que la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 127 900 |
| IV.3.30 Renforcement des capacités de gestion des frontières au Cambodge | Renforcer les capacités de gestion des frontières permettant de détecter et de démanteler systématiquement la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et de gérer efficacement toute crise transfrontalière éventuelle dans la région du Mékong. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 10, 11 | Ressources inscrites au budget : 307 000 |
| IV.3.31 Renforcement de la coordination en Indonésie | Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de l'Indonésie pour sécuriser les voies maritimes intérieures, contribuer à l'ensemble des efforts entrepris à l'échelle mondiale en vue de prévenir la criminalité transnationale organisée en mer, et améliorer les capacités qui lui permettent de démanteler les activités de trafic illicite de migrants et de traite d'êtres humains. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5 | Ressources inscrites au budget : 582 800 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.3.32 Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran | Aider le Gouvernement de la République islamique d'Iran à gérer les migrations, notamment en renforçant les infrastructures de gestion des frontières et en formant les institutions locales et les agents frontaliers aux questions de protection qui concernent les migrants et, en particulier, à la lutte contre la traite et le trafic illicite. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 1 290 400 |
| IV.3.33 Renforcement du contrôle aux frontières au Kazakhstan | Améliorer les capacités aux frontières au Kazakhstan permettant de lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et la migration irrégulière, et créer un réseau de partage d'informations afin d'appuyer les décisions opérationnelles et l'élaboration de politiques. |
| Stratégie de l'OIM : 11 | Ressources inscrites au budget : 329 100 |
| IV.3.34 Renforcement de la gestion des migrations au Pakistan | Renforcer les efforts de sensibilisation déployés au Pakistan en mettant l'accent sur les avantages de la migration régulière et sur les risques de la migration irrégulière, afin de communiquer aux migrants potentiels des informations précises sur les réalités de la migration pour qu'ils soient en mesure de prendre une décision éclairée. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 72 700 |
| IV.3.35 Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan | Contribuer au renforcement de la sécurité à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en ce qui concerne la migration irrégulière et les menaces de santé publique en améliorant les capacités des services frontaliers du Tadjikistan. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 71 500 |
| IV.3.36 Amélioration de la gestion des frontières en Thaïlande | Améliorer les systèmes et les procédures de gestion des frontières en Thaïlande grâce au renforcement des capacités relatives à l'examen des documents, afin de prévenir et de repérer les cas de traite d'êtres humains et de trafic illicite de migrants, et de contribuer à améliorer la poursuite des auteurs d'infractions relevant de la criminalité transnationale. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 527 600 |
| IV.3.37 Dissuasion de la migration irrégulière par voie maritime au Viet Nam | Décourager la migration irrégulière par voie maritime du Viet Nam vers l'Australie, au moyen d'une campagne d'information publique reposant sur des supports et des outils de communication et des activités de sensibilisation. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 11, 12 | Ressources inscrites au budget : 108 800 |
| IV.3.38 Protection et promotion des droits fondamentaux à Chypre et en Grèce | Renforcer et rationaliser la protection et la promotion des droits fondamentaux dans les activités de gestion des frontières à Chypre et en Grèce, compte tenu des politiques, des priorités et des besoins identifiés à l'échelle régionale et nationale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 137 000 |
| IV.3.39 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Arménie | Donner aux gardes frontière arméniens les moyens d'être mieux à même de relever les défis relatifs à la sécurité et à la gestion des migrations conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion des frontières et aux normes et obligations internationales, et renforcer les mécanismes juridiques accessibles aux migrants en Arménie. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 161 500 |
| IV.3.40 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Bosnie-Herzégovine | Améliorer la capacité de la Bosnie-Herzégovine à gérer efficacement ses frontières, et renforcer les capacités des responsables de la gestion des frontières leur permettant de mettre en œuvre des politiques migratoires conformément aux normes de l'Union européenne. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 1 734 400 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.3.41 Contrôle du retour de migrants depuis la Croatie | Contribuer à une gestion des retours complète et fondée sur les droits en assurant le contrôle des retours depuis la Croatie, pour veiller au respect des normes internationales et des règles de l'Union européenne applicables et assurer la non-violation des libertés et des droits fondamentaux dont jouissent les personnes indépendamment de leur statut migratoire. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 117 100 |
| IV.3.42 Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie | Mener des interventions adaptées pour que la police des frontières géorgienne soit mieux à même d'adhérer aux normes internationales applicables au contrôle des frontières, aux opérations d'intervention, à la collecte de renseignements, aux enquêtes et à l'analyse des risques, et de se conformer à l'accord de libéralisation du régime des visas, conclu avec l'Union européenne. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 11, 10 | Ressources inscrites au budget : 462 800 |
| IV.3.43 Appui à la médiation culturelle en Irlande | Fournir un appui au Bureau de la protection internationale en Irlande en déployant une réserve de médiateurs culturels qualifiés. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | Ressources inscrites au budget : 1 482 300 |
| IV.3.44 Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie, et fourniture d'une aide à certaines autorités frontalières | Fournir un appui au secrétariat en organisant des réunions du comité de pilotage, aider le Ministère de l'intérieur de l'Italie à surveiller la mise en œuvre des projets dans les pays cibles, et assurer la liaison avec les bureaux des partenaires d'exécution dans la région. Ce projet apportera également une aide aux autorités frontalières italiennes à certaines frontières maritimes, aériennes et terrestres. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | Ressources inscrites au budget : 5 484 700 |
| IV.3.45 Renforcement des capacités de police en République de Moldova | Favoriser la paix, la sécurité et la stabilité en renforçant la confiance entre les forces de l'ordre et les communautés et en améliorant la sûreté et la sécurité des migrants et des communautés d'accueil en République de Moldova. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8, 9, 11 | Ressources inscrites au budget : 91 100 |
| IV.3.46 Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro | Contribuer aux efforts fournis par le Gouvernement du Monténégro pour améliorer son système de gestion des données conformément à la loi sur les procédures administratives générales. Le projet renforcera également les capacités de gestion des frontières en comblant d'importantes lacunes en matière de ressources humaines et d'équipements. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | Ressources inscrites au budget : 4 568 400 |
| IV.3.47 Droits sans frontières au Portugal | Contribuer à la protection des droits des migrants qui se trouvent dans des centres de détention d'immigrants au Portugal, conformément aux normes relatives aux droits humains, et à la promotion du recours à des mesures de substitution à la détention. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5 | Ressources inscrites au budget : 433 900 |
| IV.3.48 Amélioration de la gestion des frontières en Serbie | Contribuer à l'amélioration de la gestion des frontières et des migrations en Serbie, conformément aux normes de l'Union européenne, afin de faciliter les mouvements ordonnés de populations et de marchandises tout en renforçant la sécurité en Europe. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 3 078 100 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| IV.3.49 Gestion des flux migratoires à destination de l'Espagne | Aider le Ministère de l'intérieur de l'Espagne à gérer les flux migratoires irréguliers à destination de l'Espagne en fournissant des orientations et des informations aux migrants qui sont arrivés irrégulièrement sur la côte espagnole et manquent de renseignements concernant leur statut administratif et les implications juridiques de celui-ci. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6 | Ressources inscrites au budget : 172 300 |
| IV.3.50 Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye | Soutenir les efforts déployés pour renforcer les capacités opérationnelles et la coopération interinstitutionnelle afin d'améliorer l'efficacité des organismes chargés de la gestion des frontières et des migrations. Le projet aidera aussi le Gouvernement de la Türkiye à améliorer les capacités de surveillance et de contrôle des bureaux de douane concernant la circulation des marchandises dans le pays et à prévenir les passages frontaliers irréguliers et d'autres infractions transfrontalières à ses frontières est, sud et sud-est. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5 | Ressources inscrites au budget : 1 661 600 |
| IV.3.51 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine | Contribuer au renforcement de la sécurité aux frontières en Ukraine grâce à une transparence et à une efficacité accrues compte tenu du contexte actuel, en améliorant la résilience, la formation et la gouvernance au sein du service national ukrainien des gardes frontière. Ce projet vise en outre à contribuer à la facilitation du commerce et au relèvement économique. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 11 | Ressources inscrites au budget : 15 877 700 |
| IV.3.52 Appui aux capacités au Royaume-Uni | Donner accès à des conseils et à un soutien en matière d'immigration afin d'aider les migrants à régulariser leur statut au Royaume-Uni, notamment dans le cas de dossiers complexes, et à bénéficier de services d'interprétation, le cas échéant. Une attention particulière sera accordée aux migrants en situation de vulnérabilité ou ayant besoin de plus d'aide. Ce projet vise également à fournir une aide aux autorités locales sur les questions migratoires. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 8 | Ressources inscrites au budget : 65 300 |
| Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité | |
| Total des ressources inscrites au budget : 66 674 600 | |

IV.4 APPUI À LA GESTION DES MIGRATIONS

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.4.1 Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental | Répondre, dans toute la mesure possible, aux besoins particuliers de tous les migrants dans divers contextes, en tenant compte des questions de genre. En outre, ce projet promouvra une représentation équilibrée entre les genres parmi les agents participant aux séminaires, aux activités de formation et aux manifestations de sensibilisation, et assurera la diffusion de messages appropriés sur l'égalité entre les genres. Il veillera également à une approche de la programmation fondée sur les droits et à l'intégration de la protection dans les interventions en cas de crise. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12 | Ressources inscrites au budget : 10 877 600 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|---|---|
| IV.4.2 | Programme régional sur la migration en Afrique | Contribuer à la prise en main du programme par les gouvernements bénéficiaires en renforçant son alignement sur les initiatives et cadres continentaux et régionaux relatifs à la migration, ainsi qu'en renforçant les capacités à long terme des gouvernements cibles pour leur permettre de gérer les migrations de manière durable et humaine. Ce projet renforcera également la cohérence des cadres, stratégies, politiques et règlements sur la gestion des migrations et la protection des migrants, promouvra l'harmonisation des politiques sectorielles, et facilitera la mobilité interrégionale et intrarégionale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12 | | Ressources inscrites au budget : 5 050 400 |
| IV.4.3 | Youth Power Hub au Lesotho | Exécuter au Lesotho une série d'interventions destinées à donner aux organisations de la société civile un poids plus important en tant qu'acteurs indépendants à part entière de la gouvernance et du développement, l'accent étant mis principalement sur la jeunesse. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | | Ressources inscrites au budget : 24 900 |
| IV.4.4 | Renforcement de la gouvernance des migrations en Mauritanie | Faciliter une meilleure gouvernance des migrations fondée sur des éléments factuels en Mauritanie en aidant le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion des migrations et le plan d'action connexe. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 1 830 000 |
| IV.4.5 | Renforcement de la législation relative à la migration en Tunisie | Renforcer le système garant de l'état de droit et l'efficacité judiciaire et en matière d'application des lois; favoriser la responsabilité et la transparence dans l'application des lois, politiques et décisions relatives à l'immigration; et promouvoir le respect des droits humains et de l'état de droit en Tunisie. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3 | | Ressources inscrites au budget : 1 152 500 |
| IV.4.6 | Renforcement de l'action concernant les déplacements forcés et les migrations en Ouganda | Renforcer les institutions et les systèmes nationaux et infranationaux en Ouganda afin de faire face aux défis que posent les déplacements forcés et les migrations en facilitant l'adoption de politiques intégrées fondées sur les connaissances concernant les déplacements forcés et les migrations et en contribuant à leur mise en œuvre aux niveaux national et infranational. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 5 | | Ressources inscrites au budget : 452 300 |
| IV.4.7 | Appui à l'accès à la justice en Jordanie | Favoriser l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à la justice en Jordanie et promouvoir et protéger l'état de droit et les droits humains pour toutes les personnes. Le projet améliorera l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à une justice abordable, ainsi que la transparence et la responsabilité du système judiciaire. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 1 430 300 |
| IV.4.8 | Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay | Accroître les capacités nationales de gestion des migrations en Uruguay et contribuer au renforcement des activités relatives à la migration à l'échelle régionale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12 | | Ressources inscrites au budget : 40 600 |
| IV.4.9 | Appui aux systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux | Contribuer à la gestion efficace et fondée sur les droits des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux en améliorant les statistiques normalisées et exploitables à l'échelle régionale, ainsi que les mécanismes permettant d'identifier les mouvements migratoires mixtes, d'en assurer l'enregistrement et de procéder à des orientations. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5 | | Ressources inscrites au budget : 272 000 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| IV.4.10 Assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine | Aider la République de Moldova et l'Ukraine à bien gérer leur frontière commune et contribuer activement à des mesures concrètes relatives au règlement du conflit transnistrien. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 1 394 100 |
| IV.4.11 Renforcement de la gestion des migrations en Arménie | Renforcer la gouvernance des migrations et accroître la protection des réfugiés en Arménie au moyen de mesures complètes comme la mise au point d'une stratégie globale en matière de migration, qui prévoira une collaboration interministérielle, des consultations avec la société civile et des ateliers de validation afin de garantir la conformité avec les normes internationales. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 852 400 |
| IV.4.12 Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Bosnie-Herzégovine | Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des autorités chargées de la gestion des frontières en Bosnie-Herzégovine, notamment à la faveur de formations conjointes sur les patrouilles transfrontalières et grâce à l'achat de matériel technique et de logiciels. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 656 700 |
| IV.4.13 Renforcement des capacités et diaspora au Kosovo* | Contribuer à une meilleure gouvernance des migrations grâce à une approche englobante fondée sur des éléments factuels, et maximiser le potentiel qu'offre la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable au Kosovo*. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | Ressources inscrites au budget : 516 100 |
| IV.4.14 Appui à la gestion efficace des migrations en Türkiye | Appuyer les efforts de gestion des migrations en Türkiye, en particulier la mise en œuvre du document stratégique et du plan d'action national concernant la migration irrégulière pour la période 2021-2025, et promouvoir la migration régulière en renforçant la coopération et les partenariats avec les pays d'origine et de destination. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5 | Ressources inscrites au budget : 1 212 700 |
| Appui à la gestion des migrations | Total des ressources inscrites au budget : 25 762 600 |

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

V. MIGRATION ASSISTÉE

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|-----|---------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|--------------------|
| V.1 | Migration de main-d'œuvre | 11 021 600 | 21 842 100 | 1 860 300 | 34 724 000 |
| V.2 | Intégration et cohésion sociale | 18 845 600 | 26 812 600 | 3 196 200 | 48 854 400 |
| V.3 | Immigration et visas | 43 706 900 | 6 018 000 | 3 459 900 | 53 184 800 |
| | Total | 73 574 100 | 54 672 700 | 8 516 400 | 136 763 200 |

343. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée s'élève à environ 136,8 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

344. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. Les marchés mondiaux intégrés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des technologies de communication ont tous contribué à augmenter les mouvements de travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés, d'étudiants, de stagiaires, de professionnels et de familles. Les évolutions démographiques, technologiques et sociales dans les économies industrialisées ont créé un besoin de travailleurs et de professionnels venant d'autres pays. Les économies qui veulent rester compétitives doivent tenir compte des possibilités qu'offre la mobilité de la main-d'œuvre qui peuvent contribuer à la croissance, et renforcer l'accès à d'autres voies de migration régulières, notamment le regroupement familial. Le fait que certains pays de destination disposent d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice des activités de délivrance de visas.

345. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux entreprises (agences de recrutement et employeurs) les services suivants : conseils concernant les normes de recrutement éthique, reconnaissance des compétences, formation linguistique, orientation culturelle et orientation précédant le départ, soutien en matière de traitement des dossiers d'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et services d'intégration des migrants. Cette assistance est adaptée aux besoins de chaque programme, et assurée aux divers stades du processus de migration de main-d'œuvre : avant l'embauche, lors du recrutement, avant le départ, et après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser la cohésion sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

346. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

347. **Migration de main-d'œuvre :** La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux États, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 169 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constituent l'évolution démographique et des besoins du marché du travail en mutation dans de nombreux pays industrialisés ; les facteurs d'incitation que sont le chômage et l'absence de perspectives pour des groupes de population toujours plus nombreux – dont les jeunes – de même que les crises dans les pays moins avancés ; et les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une proportion non négligeable de la migration de main-d'œuvre est irrégulière, avec une économie informelle qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes réglementaires pour gérer la mobilité de la main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit des gouvernements et des migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de la main-d'œuvre. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements, par des activités d'orientation et de renforcement des capacités, de recherche et de statistique, de diffusion d'informations et de

sensibilisation, par la promotion et la facilitation du recrutement éthique, par des partenariats sur la mobilité des compétences et des talents, et par le dialogue et la coopération entre États. L'approche de l'OIM en matière de mobilité et de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

348. Intégration et cohésion sociale : Deux sous-secteurs de programme sont englobés ici : la formation des migrants et l'intégration des migrants. Les programmes visent à aider les États et les autres parties prenantes pertinentes à promouvoir l'intégration des migrants tout au long du continuum migratoire. L'objectif est de faciliter l'intégration effective et la cohésion sociale en apportant un soutien renforcé avant le départ et après l'arrivée et en fournissant un appui technique aux fins d'une approche de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de services d'intégration associant l'ensemble de la société. Un élément important de ces activités – et l'un des services traditionnels de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation et leur intégration. L'OIM fournit toutes sortes de services dans ce domaine, y compris une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie étant un processus bidirectionnel, l'OIM collabore avec les nouveaux venus et les communautés d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale. À cette fin, elle renforce les capacités, articule étroitement les liens entre l'orientation et la planification avant le départ et après l'arrivée, et mobilise les municipalités et les acteurs locaux pour l'accueil des migrants et l'établissement d'un « guichet unique » pour les services d'intégration. L'OIM fournit également une aide technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques au moyen de formations, de services consultatifs et d'autres initiatives de renforcement des capacités, s'appuyant sur différents modèles et pratiques exemplaires tirés de ses activités en matière d'intégration des migrants et de cohésion sociale.

349. Immigration et visas : Aux fins de voies de migration régulières mieux gérées, il est essentiel de renforcer l'accessibilité et la flexibilité des processus d'admission et de séjour, notamment grâce à de meilleures politiques et pratiques en matière de visas. Pour les migrants, il est fondamental de pouvoir accéder à des voies régulières, faute de quoi ils sont vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements, y compris de la part d'intermédiaires peu scrupuleux, et sont exposés aux risques que posent une migration irrégulière et le statut de migrant irrégulier. L'OIM aide les États à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de visas complètes et des dispositifs globaux de traitement des demandes de visas, y compris à des fins de regroupement familial, et promeut une gestion et une coopération renforcées en matière de réadmission, conformément à sa Politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration. Cette aide comprend des évaluations et des conseils portant sur les politiques et la législation relatives aux visas, à l'admission et au séjour ; l'amélioration des processus administratifs relatifs à l'admission et au séjour ; des bonnes pratiques opérationnelles et des formations à l'intention des parties prenantes gouvernementales ; des conseils sur les programmes et les cadres de coopération internationale en matière de visa et d'admission ; ainsi que le renforcement du dialogue et la mise à disposition de solutions techniques permettant aux gouvernements de mieux gérer les réadmissions.

350. L'OIM aide également les autorités consulaires et de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies, économiquement avantageuses et à but non lucratif et des processus modernisés soucieux de la protection grâce auxquels les voies de migration régulières sont plus accessibles et permettent de migrer dans des conditions dignes, rapidement et en toute transparence. L'aide fournie comprend les services suivants : assistance logistique pour faciliter le traitement des visas, aide à la demande de visa, gestion des dossiers, vérification des documents, facilitation des entretiens, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, gestion de centres de demande de visa, services d'information en matière de visa, accès aux services consulaires et aux services aux ressortissants, et soutien intersectoriel en lien avec l'identité juridique.

V.1 MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

| Programme/Projet | | Objectifs |
|----------------------------------|--|--|
| V.1.1 | Promotion de la protection des travailleurs migrants | Promouvoir la protection des droits humains et du travail des travailleurs migrants à la faveur d'un recrutement éthique et équitable et éliminer le travail forcé, la traite d'êtres humains et les autres violations de droits auxquelles sont exposés les travailleurs migrants. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 10 200 |
| V.1.2 | Partenariat pour la mobilité des compétences entre l'Autriche et l'Égypte | Renforcer la coopération en matière d'éducation et de formation pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et assurer la bonne intégration en Autriche des jeunes adultes égyptiens. Le projet portera sur l'élargissement d'un partenariat mutuellement bénéfique relatif au développement et à la mobilité des talents entre les deux pays. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4 | | Ressources inscrites au budget : 276 500 |
| V.1.3 | Gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique | Renforcer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et lutter contre les pratiques de recrutement contraires à l'éthique au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Nigéria afin d'améliorer la protection des travailleurs migrants et les voies de mobilité de la main-d'œuvre fondées sur les droits. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | | Ressources inscrites au budget : 109 600 |
| V.1.4 | Mise en place de projets de migration circulaire entre la Belgique et le Pakistan, le Suriname et la Tunisie | Faciliter l'établissement de partenariats collaboratifs et durables pour la mobilité des compétences entre la Belgique et le Pakistan et entre la Belgique et le Suriname, ainsi que d'un programme de mobilité à des fins de formation en Tunisie, en échange d'un appui financier et technique sur mesure fourni par les secteurs belges des soins de santé et des TIC, ce qui permettra de constituer une réserve fiable de travailleurs pouvant travailler en Belgique à titre temporaire ou permanent dans ces secteurs. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | | Ressources inscrites au budget : 722 700 |
| V.1.5 | Mesures en matière de travail, d'emploi et de mobilité en Afrique | Renforcer une gouvernance et une réglementation de la mobilité et de la migration de main-d'œuvre en Afrique efficaces, fondées sur les droits et tenant compte des questions de genre dans le respect de l'état de droit, des principes du droit international de la migration et des normes internationales du travail, afin de favoriser une croissance économique équitable, le plein emploi et le développement durable sur le continent africain. Ce projet prévoit une collaboration avec les principales parties prenantes parmi les pouvoirs publics, les législateurs, les décideurs, les partenaires sociaux, les migrants, les organisations internationales, le secteur privé, les ONG, les organisations de la diaspora et les organisations de la société civile. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | | Ressources inscrites au budget : 1 275 500 |
| V.1.6 | Y-Med – économie bleue | Appuyer le renforcement des compétences des jeunes Libyens dans le secteur de la pêche en proposant des stages dans des entreprises italiennes, à la faveur d'un programme de migration circulaire qui cible spécifiquement l'économie bleue. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | | Ressources inscrites au budget : 19 300 |
| V.1.7 | Gouvernance de la migration de travail et mobilité de la main-d'œuvre en Italie et en Afrique du Nord | Contribuer au renforcement des mécanismes de protection des travailleurs migrants tout au long du cycle migratoire, que les travailleurs quittent la région ou y cherchent un emploi. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 12 | | Ressources inscrites au budget : 3 373 100 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|--|---|--|
| V.1.8 | Programme de migration pour le développement en Afrique de l'Ouest | Fournir une formation aux fonctionnaires gouvernementaux en matière de migration et de développement, aider les gouvernements à élaborer des politiques et stratégies en lien avec la migration et assurer la formation des jeunes ainsi que leur accès à l'emploi dans leurs pays d'origine. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 7, 8, 12 | | Ressources inscrites au budget : 1 640 500 |
| V.1.9 | Mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique | Améliorer la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et la protection des droits humains, sociaux, et du travail des travailleurs migrants grâce à une coopération intrarégionale et interrégionale selon une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, afin de favoriser l'intégration régionale, de faciliter la mobilité dans l'intérêt d'une croissance économique transformatrice, inclusive et durable et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 12 | | Ressources inscrites au budget : 496 100 |
| V.1.10 | Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso | Offrir aux jeunes au Burkina Faso, y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes présentant un handicap, des possibilités d'emploi décent au moyen de formations axées spécifiquement sur les besoins du marché. En outre, le projet favorisera l'entrepreneuriat et appuiera des activités génératrices de revenus. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | | Ressources inscrites au budget : 93 100 |
| V.1.11 | Alternatives positives pour les jeunes Égyptiens | Contribuer à freiner la migration irrégulière parmi les jeunes Égyptiens en offrant des alternatives positives dans le secteur du tourisme. Ce projet intégrera des mesures publiques de lutte contre le phénomène de la migration irrégulière au départ de l'Égypte dans le cadre d'une approche globale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 12 | | Ressources inscrites au budget : 673 200 |
| V.1.12 | Stimulation de l'emploi des jeunes en Libye | Contribuer à l'accroissement des revenus des jeunes en Libye à la faveur de formations visant à renforcer leurs compétences professionnelles et à améliorer leur accès à des possibilités de subsistance, en établissant des liens entre les activités de formation et les programmes relatifs aux moyens de subsistance afin de contribuer à la croissance économique et de renforcer la résilience des ménages. Ce projet permettra également d'apporter un soutien aux installations des centres de formation et de les moderniser. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4 | | Ressources inscrites au budget : 885 000 |
| V.1.13 | Prévention de la migration irrégulière en Mauritanie | Prévenir la migration irrégulière au départ de la Mauritanie, principalement celle des jeunes et des migrants présents sur le territoire, en améliorant leur accès aux possibilités d'emploi et en les informant mieux des risques et des possibilités liés à la migration. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 701 200 |
| V.1.14 | Recrutement éthique aux fins d'intégration au Mexique | Permettre de renforcer les voies de migration régulières et de dissuader la migration irrégulière au Mexique grâce à des programmes de mobilité de la main-d'œuvre présentant des modalités efficaces qui favorisent le travail régulier temporaire, afin de réduire le risque de migration irrégulière. Le projet prévoit également d'intégrer les migrants en leur offrant un emploi formel qui réponde à la demande du marché du travail et aux besoins en matière de main-d'œuvre et promeuve la cohésion sociale, la croissance économique et le développement durable. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 8, 12 | | Ressources inscrites au budget : 928 500 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| V.1.15 Facilitation de voies de migration régulières et de l'intégration socioéconomique en Uruguay | Mettre en place des activités de parrainage communautaire en Uruguay en renforçant les connaissances et les capacités des institutions publiques, de la société civile, du secteur privé et des communautés d'accueil tout en œuvrant sur les deux axes suivants : renforcement institutionnel visant à consolider les voies de régularisation, et promotion de l'intégration socioéconomique des migrants et des réfugiés pour leur permettre de s'épanouir durablement dans le pays. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | Ressources inscrites au budget : 495 900 |
| V.1.16 Promotion de la responsabilité des entreprises et des droits des travailleurs migrants en Asie | Promouvoir la responsabilité des entreprises et la protection des droits des travailleurs migrants dans le contexte des chaînes d'approvisionnement mondiales en Asie en se saisissant de questions cruciales relatives à la migration, aux pratiques commerciales et aux droits humains. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 3 315 200 |
| V.1.17 Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie | Éliminer les contraintes et les barrières qui empêchent les travailleurs migrants, leurs employeurs et leurs communautés au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et en Thaïlande de tirer pleinement parti du potentiel de la migration de main-d'œuvre comme source de réduction de la pauvreté, de croissance économique et de résilience. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4 | Ressources inscrites au budget : 1 218 600 |
| V.1.18 Promotion du recrutement éthique et des pratiques de travail équitables | Promouvoir le recrutement éthique et les pratiques de travail équitables dans quatre couloirs de migration à destination de la Malaisie, et aider les entreprises à respecter et promouvoir les droits humains et du travail des travailleurs migrants dans les chaînes d'approvisionnement internationales et à mettre en place des voies de recours. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 19 400 |
| V.1.19 Migration sûre de travailleurs saisonniers en provenance d'Asie centrale | Faciliter la participation en toute sécurité des migrants d'Asie centrale au dispositif britannique pour les travailleurs saisonniers, en favorisant des expériences migratoires positives au Royaume-Uni et en aidant les pays participants d'Asie centrale à maximiser les avantages de ce dispositif pour leur développement économique. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 12 | Ressources inscrites au budget : 427 600 |
| V.1.20 Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale | Contribuer à une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre afin de mieux répondre aux besoins des employeurs et du marché du travail tout en garantissant la protection des travailleurs migrants et en renforçant les incidences de la migration sur le développement dans les pays d'origine et de destination. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6 | Ressources inscrites au budget : 1 924 700 |
| V.1.21 Programme de mobilité de la main-d'œuvre Pacifique-Australie | Appuyer les gouvernements partenaires de la région du Pacifique et renforcer l'aide fournie aux travailleurs participant au programme de mobilité de la main-d'œuvre Pacifique-Australie (PALM) et à leurs familles. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 12 | Ressources inscrites au budget : 705 200 |
| V.1.22 Promotion de migrations sûres en Malaisie | Aider le Consumer Goods Forum et les membres de sa coalition pour les droits de l'homme à lutter contre le travail forcé dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, à promouvoir le recrutement responsable, à fournir un appui dans ce domaine au secteur des plantations de palmier à huile en Malaisie, ainsi qu'à détecter et à combattre les pratiques d'exploitation par le travail. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | Ressources inscrites au budget : 162 300 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| V.1.23 Partenariats public-privé en Thaïlande | Promouvoir le développement durable en Thaïlande en contribuant à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, en faisant respecter les droits humains des travailleurs migrants et en promouvant l'inclusion socioéconomique des migrants. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | Ressources inscrites au budget : 17 000 |
| V.1.24 Amélioration de la gestion des migrations à Vanuatu aux fins de la mobilité de la main-d'œuvre | Contribuer à une meilleure gestion des migrations à Vanuatu en renforçant les processus de mobilité circulaire de la main-d'œuvre grâce à une collaboration, des procédures et une législation améliorées, et faire en sorte que les migrants de travail et leur famille maximisent les effets positifs de leur participation à la mobilité internationale de la main-d'œuvre en conservant une bonne santé, en entretenant des relations exemptes de violence et en préservant leur stabilité financière tout au long de l'expérience de mobilité circulaire de la main-d'œuvre. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 12 | Ressources inscrites au budget : 275 700 |
| V.1.25 Talents déplacés pour l'Europe | Renforcer la capacité des pays de l'Union européenne à établir et mettre en œuvre des voies complémentaires pour les talents déplacés afin de permettre à davantage de personnes déplacées d'avoir accès à des solutions durables tout en remédiant aux pénuries de main-d'œuvre dans l'Union européenne. |
| Stratégie de l'OIM : 12 | Ressources inscrites au budget : 556 200 |
| V.1.26 Renforcement des institutions locales en Albanie | Contribuer au renforcement du cadre et des capacités institutionnels en matière de migration régulière en Albanie, y compris à des fins d'emploi, en mettant résolument l'accent sur l'intégration des questions de genre et l'inclusion des populations minoritaires. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 6, 12 | Ressources inscrites au budget : 53 300 |
| V.1.27 Réseau d'apprentissage au Royaume des Pays-Bas | Contribuer aux efforts du Royaume des Pays-Bas visant à assurer l'attractivité du pays en tant que destination professionnelle pour les diplômés hautement qualifiés dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 12 | Ressources inscrites au budget : 88 500 |
| V.1.28 Conseils et formations à l'intention des employeurs en Slovaquie | Organiser des sessions de conseil et de formation à l'intention des employeurs slovaques sur les modalités de recrutement en Slovaquie des ressortissants de pays non membres de l'Union européenne. Ces sessions porteront sur les aspects de la législation slovaque relatifs au séjour et à l'emploi, ainsi que sur les normes de recrutement éthique et la protection des travailleurs migrants et de leurs droits. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 27 100 |
| V.1.29 Mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre en Espagne | Améliorer les conditions de travail et de l'inclusion des migrants en Espagne et maximiser leur contribution au développement économique et social de leur pays d'origine ainsi que de leur pays de destination. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4, 8 | Ressources inscrites au budget : 177 800 |
| V.1.30 Intégration sur le marché du travail en Türkiye | Accroître l'emploi formel des Syriens bénéficiant d'une protection temporaire, des personnes bénéficiant d'une protection internationale et des membres de la communauté d'accueil, et améliorer les processus d'intégration en Türkiye. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 8, 12 | Ressources inscrites au budget : 14 055 000 |
| Migration de main-d'œuvre | Total des ressources inscrites au budget : 34 724 000 |

V.2 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---------------------------|---|--|
| V.2.1 | Académie mondiale pour la migration et les médias | Appuyer la création de structures qui favorisent une couverture médiatique plus correcte, diversifiée et équilibrée de la migration, tant au regard de la qualité que de la quantité, ainsi que des discussions et un dialogue publics constructifs. |
| Stratégie de l'OIM : 7, 8 | | Ressources inscrites au budget : 194 400 |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement. Ce projet favorisera une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | | Ressources inscrites au budget : 20 192 100 |
| V.2.3 | Programme d'orientation avant le départ en vue d'une réinstallation en Finlande | Contribuer à l'intégration précoce d'environ 600 bénéficiaires sélectionnés pour une réinstallation en Finlande en provenance du Pérou, de la République islamique d'Iran, du Rwanda, de la Türkiye et de la Zambie en organisant une formation d'orientation complète avant le départ pour les réfugiés concernés. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | | Ressources inscrites au budget : 377 700 |
| V.2.4 | Migration et développement en Afrique du Nord | Renforcer la protection des migrants en situation de vulnérabilité et améliorer les compétences qui leur permettent d'assurer leur subsistance tout en renforçant la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil en Algérie, en Égypte et en Tunisie. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 664 000 |
| V.2.5 | Appui à l'intégration des migrants au Maroc | Aider les municipalités marocaines, ainsi que les acteurs locaux pertinents, à identifier les lacunes en matière d'intégration dans les zones urbaines au moyen d'un instrument innovant mis au point par l'OIM, l'outil de diagnostic urbain, puis à déterminer des initiatives concrètes, et appuyer leur mise en œuvre. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | | Ressources inscrites au budget : 264 700 |
| V.2.6 | Sport à l'appui de l'inclusion en Tunisie | Promouvoir l'inclusion sociale des migrants dans leurs communautés d'accueil en Tunisie ainsi que l'accès au sport, en particulier pour les femmes et les enfants, tout en renforçant les capacités des acteurs locaux aux fins d'un développement communautaire durable qui veille à ne laisser personne de côté. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 4 | | Ressources inscrites au budget : 36 400 |
| V.2.7 | Intégration économique des migrants en situation de vulnérabilité au Brésil | Contribuer à l'intégration économique des migrants au Brésil en faisant en sorte qu'ils aient accès à des possibilités d'emploi et à des moyens de subsistance durables et en les assistant sur la voie de l'intégration et de la résilience à long terme. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | | Ressources inscrites au budget : 744 800 |
| V.2.8 | Levée des obstacles : appuyer le développement personnel et professionnel des personnes déplacées au Costa Rica | Renforcer les capacités permettant au Gouvernement du Costa Rica d'intégrer les migrants par la régularisation et l'accès à l'emploi, grâce à la coopération bilatérale et binationale, à des partenariats public-privé et au renforcement de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la sensibilisation en la matière. Ce projet permettra également d'accéder à des formations et des projets universitaires. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | | Ressources inscrites au budget : 392 000 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|----------------------------------|--|--|
| V.2.9 | Appui à l'intégration des réfugiés et migrants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela au Pérou | Appuyer l'intégration des réfugiés et migrants de la République bolivarienne du Venezuela au Pérou à la faveur de mesures socioéconomiques qui leur permettent de jouir de leurs droits humains au sein d'une société inclusive et de contribuer au développement national et à la consolidation de la paix au Pérou. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | | Ressources inscrites au budget : 2 198 900 |
| V.2.10 | Intégration socio-urbaine des migrants en Uruguay | Fournir une aide humanitaire et promouvoir l'intégration des migrants en Uruguay à la faveur d'initiatives qui renforcent et complètent la réponse au phénomène migratoire à l'échelle nationale. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 10 | | Ressources inscrites au budget : 206 100 |
| V.2.11 | Amélioration de la gouvernance des migrations et aide aux Afghans au Pakistan et en Asie centrale | Aider les institutions gouvernementales dans la région et les communautés à répondre aux besoins humanitaires et de protection immédiats des ressortissants afghans et des communautés locales, atténuer l'incidence à moyen terme de la crise sur les sociétés de la région et soutenir le relèvement et la résilience aux fins d'un développement durable à plus long terme. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8, 10 | | Ressources inscrites au budget : 3 613 900 |
| V.2.12 | Renforcement de l'intégration par l'amélioration des parrainages en Belgique, en Italie et en Lituanie | Répondre aux besoins en matière de logement des bénéficiaires d'une protection internationale en ajustant, en développant et en pilotant des programmes de parrainage communautaire en Belgique, en Italie et en Lituanie. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 8 | | Ressources inscrites au budget : 899 800 |
| V.2.13 | Appui à l'intégration des réfugiés afghans en Albanie | Fournir un appui direct aux Afghans dont la demande de réinstallation a été rejetée et qui cherchent à s'intégrer en Albanie, ainsi qu'un appui indirect à d'autres Afghans évacués désireux de s'intégrer localement avec l'aide d'ONG qui les parrainent. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 1 824 500 |
| V.2.14 | Mesures d'intégration préalable en Allemagne | Préparer les bénéficiaires d'une protection qui ont été retenus pour une réinstallation ou un programme d'admission humanitaire en Allemagne à leur intégration dans le pays au moyen de mesures d'intégration préalable individuelles et adaptées au groupe. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | | Ressources inscrites au budget : 202 200 |
| V.2.15 | Promotion de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail en Grèce | Faciliter l'intégration des bénéficiaires dans la société et sur le marché du travail locaux en Grèce en favorisant leur emploi dans des secteurs qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre. Ce projet permettra également de mettre en œuvre des interventions ciblées, conçues avec soin pour autonomiser les jeunes adultes et faciliter leur inclusion sur le marché du travail local. |
| Stratégie de l'OIM : 4, 8 | | Ressources inscrites au budget : 14 023 500 |
| V.2.16 | Centre d'information sur la migration en Lituanie | Faciliter l'intégration et renforcer l'inclusion des étrangers en Lituanie à la faveur d'une approche de guichet unique visant les ressortissants de pays tiers et les apatrides. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | | Ressources inscrites au budget : 348 500 |
| V.2.17 | Amélioration de l'intégration des migrants en Norvège | Promouvoir la bonne intégration bidirectionnelle des réfugiés réinstallés dans leur nouvelle communauté d'accueil en Norvège en permettant aux réfugiés de mieux comprendre la nouvelle société d'accueil et en préparant les municipalités d'accueil à l'arrivée de réfugiés réinstallés. Le projet prévoit également la création d'un cours en ligne d'orientation avant le départ/après l'arrivée conçu pour doter les travailleurs migrants de connaissances essentielles sur la vie en Norvège. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 8 | | Ressources inscrites au budget : 1 159 800 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| V.2.18 InterAct – Participation interactive et inclusion des migrants en Roumanie | Contribuer au bien-être des populations touchées par le conflit qui se trouvent en Roumanie. L'intervention vise à continuer de fournir une assistance adaptée aux migrants en situation de vulnérabilité et à appuyer l'intégration des bénéficiaires dans les communautés d'accueil. |
| Stratégie de l'OIM : 4 | Ressources inscrites au budget : 388 500 |
| V.2.19 Centre d'information sur la migration destiné à faciliter l'intégration des migrants en Slovaquie | Faciliter l'intégration des ressortissants de pays tiers en Slovaquie. Le projet comprendra des conseils juridiques et des services sociaux et d'emploi ainsi que d'apprentissage linguistique, et couvrira les questions plus larges de l'inclusion sociale, de la cohésion communautaire, du respect des droits humains et de la participation politique. |
| Stratégie de l'OIM : 8 | Ressources inscrites au budget : 720 900 |
| V.2.20 Renforcement des associations de migrants en Espagne | Rendre l'action des associations de migrants en Espagne plus durable en renforçant leurs capacités et leurs réseaux, en donnant de la visibilité à leurs actions et en consolidant le rôle clé qu'elles jouent dans l'inclusion de la population de migrants et dans le transfert de connaissances. Le projet promouvra aussi une vision plus réaliste et un traitement plus éthique des sujets liés à la migration dans les médias. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 7, 8 | Ressources inscrites au budget : 401 700 |
| Intégration et cohésion sociale | Total des ressources inscrites au budget : 48 854 400 |

V.3 IMMIGRATION ET VISAS

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|---|
| V.3.1 Services en matière d'immigration et de visa | Apporter un appui aux gouvernements et aux services de l'immigration en leur proposant des moyens de renforcer les voies régulières de migration, d'admission et de séjour. À cet effet, les procédures de visa seront rationalisées grâce à une réduction des tâches administratives qui prennent du temps, les coûts seront réduits, et la qualité des services et les mesures de lutte contre la fraude seront améliorées. En outre, ce programme vise à améliorer les procédures des missions consulaires, notamment en mettant à disposition les ressources nécessaires pour promouvoir un accès universel à l'identité juridique. Ces moyens doivent en outre permettre d'autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, y compris grâce à des solutions à distance, tout en appuyant et en simplifiant les procédures de demande de visa. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2 | Ressources inscrites au budget : 37 136 300 |
| V.3.2 Aide au voyage à l'intention des titulaires d'un visa pour les États-Unis d'Amérique au Ghana | Fournir une aide au voyage au Ghana en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des migrants nécessitant une assistance spéciale, tels que les migrants en situation de vulnérabilité, y compris les migrants en situation irrégulière qui peuvent également avoir besoin de l'aide de l'OIM pour obtenir une autorisation de sortie. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | Ressources inscrites au budget : 29 900 |
| V.3.3 Renforcement des frontières du Yémen grâce aux visas électroniques | Aider les autorités yéménites à renforcer leurs capacités de gestion des migrations en améliorant leurs systèmes de gestion des visas et des frontières dans le contexte d'une gouvernance des migrations fondée sur les droits. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | Ressources inscrites au budget : 153 100 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|------------------------------|---|--|
| V.3.4 | Programmes de migration sélective au Costa Rica | Collaborer avec des migrants ainsi qu'avec des institutions ou des sociétés au Costa Rica qui doivent régulariser le statut de leurs employés et représentants, en fournissant les permis nécessaires et en collaborant avec la Direction générale de la migration et de l'immigration. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | | Ressources inscrites au budget : 19 700 |
| V.3.5 | Programmes de migration sélective en El Salvador | Faciliter les processus de régularisation et l'obtention de permis de travail pour les migrants qui fournissent des services professionnels à des établissements d'enseignement publics et privés en El Salvador, ainsi que pour le personnel bénévole et les étudiants qui participent à des programmes d'échange culturels. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | | Ressources inscrites au budget : 10 000 |
| V.3.6 | Voies de migration régulières aux États-Unis d'Amérique | Créer un système composé d'éléments interopérables, utilisé par des bénéficiaires autorisés et remplissant les conditions requises et qui s'articulera autour de la Plateforme PATH (Pathways Assistance Tracking Hub) aux États-Unis d'Amérique. Ce projet renforcera également le dialogue régional et l'appui en matière de coordination et de gestion concernant les voies de migration régulières. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5 | | Ressources inscrites au budget : 296 300 |
| V.3.7 | Mécanisme de renforcement des capacités de réadmission de l'Union européenne | Contribuer à une coopération efficace et efficiente dans le domaine de la gouvernance des migrations entre l'Union européenne et ses pays partenaires par des initiatives de renforcement des capacités. Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des pays partenaires leur permettant de gérer les retours et de coopérer avec l'Union européenne pour la réadmission, ainsi que de prévenir la migration irrégulière. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5 | | Ressources inscrites au budget : 5 205 100 |
| V.3.8 | Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne | Faciliter l'identification des membres de la famille qui remplissent les conditions requises pour demander le regroupement familial avec un répondant bénéficiant d'un statut de protection en Allemagne, ainsi que le traitement de leurs dossiers. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 9 701 600 |
| V.3.9 | Système électronique de gestion de dossiers de réadmission en Türkiye | Contribuer aux efforts du Gouvernement de la Türkiye visant à assurer une réadmission sûre, digne et fondée sur les droits des étrangers qui ne remplissent pas les conditions requises pour rester dans le pays. Ce projet vise concrètement à aider la Türkiye à simplifier et à normaliser son processus de réadmission vers des pays d'origine prioritaires en garantissant l'intégrité, la qualité et l'interopérabilité des données. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | | Ressources inscrites au budget : 617 700 |
| V.3.10 | Conseiller pour l'immigration et l'asile à l'appui des autorités locales au Royaume-Uni | Faciliter le renforcement des capacités du personnel des autorités locales au Royaume-Uni, y compris des conseillers personnels et des travailleurs sociaux, et leur fournir un appui dans le cadre de la gestion des dossiers des migrants en situation de vulnérabilité. |
| Stratégie de l'OIM : 2 | | Ressources inscrites au budget : 15 100 |
| Immigration et visas | | Total des ressources inscrites au budget : 53 184 800 |

VI. POLITIQUES, RECHERCHE ET COMMUNICATION EN MATIÈRE MIGRATOIRE

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|------|---|--|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| VI.1 | Données et analyses sur la migration | 2 740 800 | 2 722 600 | 310 700 | 5 774 100 |
| VI.2 | Politique migratoire | 960 600 | 5 223 100 | 188 400 | 6 372 100 |
| VI.3 | Recherche et publications en matière migratoire | 1 221 900 | 209 600 | 100 200 | 1 531 700 |
| VI.4 | Innovation et gestion des connaissances | 201 200 | 532 800 | 51 400 | 785 400 |
| VI.5 | Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations | 4 908 700 | 1 596 400 | 221 800 | 6 726 900 |
| | Total | 10 033 200 | 10 284 500 | 872 500 | 21 190 200 |

351. L'allocation budgétaire totale pour les politiques, la recherche et la communication en matière migratoire s'élève à environ 21,2 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

352. Dans un monde complexe et incertain, il est plus que jamais nécessaire d'utiliser judicieusement les données pour formuler des politiques et des mesures fondées sur des éléments factuels. Qu'il s'agisse d'aider des personnes déplacées à trouver une solution durable compte tenu des incidences du changement climatique ou de réaliser des analyses permettant de mieux anticiper et de mieux se préparer, y compris pour ce qui est d'identifier les possibilités de développement et de renforcement des voies régulières, la gestion de la mobilité humaine est essentielle au développement durable et requiert une approche axée sur les données. Dotée de bureaux dans presque tous les pays, l'OIM dispose d'une abondance d'informations sur la mobilité humaine et jouit de la confiance de ses États Membres du fait de ses vastes connaissances et de son expérience sur le terrain.

353. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire, les déplacements et d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits humains, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale cheffe de file œuvrant au côté des migrants, des communautés touchées et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de plus de 70 années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale en fournissant des conseils et un appui aux gouvernements dans le domaine de la politique migratoire. Le Département des données, de l'analyse et de la coordination des politiques est responsable des activités de l'Organisation concernant les données et les analyses, les recherches et les prévisions stratégiques relatives à la migration et aux déplacements, et elle oriente les travaux de l'OIM ayant trait aux politiques migratoires et au droit de la migration axés sur les droits et fondés sur des données factuelles, ainsi qu'à l'établissement de programmes novateurs complets.

354. Les projets et activités relevant des politiques, de la recherche et de la communication en matière migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

355. **Données et analyses sur la migration** : L'Institut mondial des données est l'une des principales sources de données primaires et d'analyses sur les mouvements de population dans le monde. L'OIM a créé l'Institut afin d'exploiter pleinement le potentiel de ses données à des fins opérationnelles, de permettre une compréhension plus fine des schémas migratoires mondiaux et d'éclairer les prévisions. L'Institut utilise les données sur la migration et les déplacements, y compris en lien avec des facteurs tels que le changement climatique, pour réaliser des analyses cohérentes qui contribuent à la recherche de solutions et à la réalisation des priorités stratégiques de l'OIM et des objectifs du système des Nations Unies dans son ensemble.

356. **Politique migratoire** : Une analyse et une collecte saines des données sont essentielles pour élaborer des politiques migratoires fondées sur des éléments factuels permettant de maximiser les possibilités qui s'offrent et de surmonter les défis qui se présentent en matière de migration. Par l'intermédiaire de l'Unité appui et coordination des politiques, l'OIM fournit des conseils et un appui afin de renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à intégrer des considérations liées à la migration dans d'autres politiques sectorielles. Les indicateurs de gouvernance des migrations sont un outil essentiel à cet égard. Il s'agit d'une initiative conçue pour aider les gouvernements à l'échelle locale, nationale et régionale à évaluer leurs politiques et stratégies en matière de migration, afin d'identifier de bonnes pratiques et de faire apparaître les domaines susceptibles de développement.

357. Cette unité, qui couvre le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que divers domaines thématiques de l'OIM, facilite également l'élaboration des politiques institutionnelles et la coordination des questions transversales ou émergentes et appuie les efforts déployés par l'OIM pour jouer un rôle de chef de file dans le discours mondial sur la politique migratoire et pour façonner la perception de la migration, notamment en rassemblant diverses parties prenantes et en organisant des dialogues sur la migration pour promouvoir la coopération internationale aux fins de la bonne gouvernance des migrations. L'Unité est chargée, en outre, du Dialogue international sur la migration (IDM), qui offre aux États, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante essentielle d'échange de vues et d'expériences sur les questions de migration, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des défis liés à la migration. L'IDM a vocation à élargir et à approfondir la réflexion sur ces questions et sur leurs articulations avec d'autres domaines d'action, et à permettre aux gouvernements d'être mieux à même de bien gérer les migrations, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets négatifs potentiels. L'IDM attache une grande importance à la diversité des thèmes afférents à la migration, ainsi qu'à celle des points de vue et des acteurs, afin de faire ressortir toute la complexité des questions de migration. Les thèmes sont choisis de façon que l'IDM traite de questions d'actualité ou, le cas échéant, s'intègre dans d'importants processus en cours au sein des Nations Unies, afin de compléter ces activités et d'y contribuer.

358. En outre, au titre de ce domaine d'action, l'Unité mène des activités consistant à soutenir et à coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile, et à favoriser plus généralement la coopération sur les questions de migration. Menées sous la direction du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication, ces activités visent à suivre et développer les partenariats de l'OIM aux niveaux inter-États et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et pluripartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

359. **Recherche et publications en matière migratoire** : L'OIM effectue des recherches et des analyses sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et des orientations stratégiques aux États Membres et autres parties prenantes. À cet effet, elle améliore la base de connaissances aux fins d'élaboration de politiques de migration, et propose des analyses sur les dynamiques migratoires en cours, en particulier dans sa publication phare, le Rapport État de la migration dans le monde, qui donne aux États Membres de l'OIM, aux médias, aux praticiens de la migration, aux chercheurs et à d'autres acteurs une vue d'ensemble de la situation migratoire dans le monde. La Division de la recherche sur la migration et des publications est chargée, en outre, de l'élaboration et de la coordination des règles générales de publication et de recherche de l'Organisation, et de la production technique des publications de l'OIM (qui paraissent sur la plateforme des publications de l'OIM). Ces dernières années, l'Unité des publications a enregistré une hausse significative du nombre de demandes de services de publication provenant du terrain (correction d'épreuves, mise en page et conception graphique, examen et approbation) et l'Unité de recherche sur la migration a connu une augmentation similaire du nombre de demandes de conseils techniques, d'examen technique et de formation du personnel sur les résultats et la gestion des projets de recherche sur la migration. Ces augmentations continues enregistrées par les deux Unités attestent d'une demande croissante de produits de connaissance dans le monde entier. Par ailleurs, la Division collabore avec des chercheurs et des universitaires du monde entier qui sont spécialistes de la migration ; elle est le point focal pour les collaborations de recherche universitaire et gère à ce titre la publication *International Migration Journal* (créée par l'OIM en 1961).

360. En 2025, en sus des services de publication, la Division de la recherche sur la migration et des publications continuera de produire les principales publications de l'OIM, dont le Rapport État de la migration dans le monde, la publication *International Migration*, qui paraît en ligne six fois par an, les publications de la série *Migration Policy Practice* et de la série *Migration Research*. Un appui continuera d'être fourni aux bureaux extérieurs et au Siège pour la production de publications, et des conseils et orientations techniques et des formations en matière de recherche seront offerts, notamment au moyen de nouveaux documents d'orientation en matière de recherche destinés au personnel de l'OIM et d'outils de production de publications. Des efforts continueront également d'être fournis pour publier davantage de rapports dans les autres langues officielles de l'OIM (le français et l'espagnol), ainsi que dans les autres langues officielles des Nations Unies. Le Rapport État de la migration dans le monde 2024, par exemple, est traduit dans les six langues officielles des Nations Unies, et certains chapitres sont disponibles dans d'autres langues comme le bengali, le swahili et le portugais.

361. **Droit international de la migration** : L'OIM aide les gouvernements et d'autres parties prenantes à favoriser une gouvernance des migrations fondée sur les droits en améliorant la compréhension et la mise en œuvre du droit international de la migration. Pour ce faire, l'Unité du droit international de la migration apporte aux gouvernements et autres parties prenantes un appui au développement des capacités au moyen de recherches sur le droit international et de formations sur le cadre juridique international régissant la migration. Elle crée et entretient des systèmes de gestion des connaissances concernant le droit international de la migration, notamment la base de données qui y est consacrée, et élabore des outils, des orientations et des pratiques à l'usage de l'OIM, des gouvernements, de la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'autres parties prenantes. Elle aide également les gouvernements, à leur demande, à élaborer, à examiner et à actualiser les lois et politiques nationales de migration conformément aux normes internationales et régionales et dirige les efforts déployés par l'Organisation pour que tous les programmes et activités reposent sur une approche fondée sur les droits au moyen de formations, d'approches méthodologiques et de conseils. En outre, l'Unité assure la coordination de la coopération entre l'OIM et les organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et d'autres organismes concernés par les droits des migrants.

362. **Innovation et gestion des connaissances** : Conformément à la Stratégie de gestion des connaissances de l'OIM pour 2024-2028, l'Unité s'efforce de renforcer les capacités permettant à l'OIM de tirer des enseignements de son expertise programmatique et de celle de ses partenaires et d'exploiter cette expertise, en analysant des enseignements, des bonnes pratiques et des approches innovantes et en garantissant l'accès à ces ressources. Ces activités permettent d'améliorer les connaissances de pointe de l'OIM de manière à renforcer l'impact et la cohérence de son action ainsi que le potentiel d'application à plus grande échelle. L'Unité coordonne également le Centre de l'OIM pour l'innovation, qui fournit des financements d'amorçage et un soutien technique spécifique permettant de mettre à l'essai de nouvelles approches et d'appliquer à plus grande échelle des solutions avec les partenaires et les parties prenantes. En outre, elle appuie des approches et des pratiques innovantes afin de favoriser la transformation des systèmes tout en renforçant les partenariats avec des parties prenantes clés comme les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et les réseaux d'innovation.

363. **Médias et communication** : Par ses activités relatives aux médias et à la communication à l'échelle mondiale, nationale et locale, l'OIM permet au public de mieux connaître et de mieux comprendre la migration. Par ses activités de communication, elle s'efforce de lutter contre la xénophobie invasive et l'image négative de la migration. Des activités spécifiques sont menées en vue de sensibiliser tant le grand public que des communautés ciblées dans lesquelles l'OIM intervient à des sujets clés liés à la migration. Le Département des médias et de la communication aide les bureaux de l'OIM en examinant les propositions de projet, en fournissant un appui technique et des orientations, en renforçant la capacité de communication de l'Organisation par la formation du personnel, en mettant au point des ressources permettant de renforcer les actions de communication, et en améliorant la coordination en matière de communication entre les acteurs internes et externes.

364. **Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations** : Le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations relève directement du Directeur du Bureau des partenariats, de la sensibilisation et de la communication et apporte aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il fournit notamment un soutien : par l'intermédiaire du mécanisme de renforcement des capacités, auquel prennent part les équipes de pays des Nations Unies, les parties prenantes et les gouvernements, pour assurer à l'ensemble du système un renforcement des capacités et un appui technique à court terme afin de faire avancer la mise en œuvre du Pacte mondial grâce au Dispositif à la demande, contribuer à la mise en œuvre d'un mécanisme de

financement commun interinstitutions des Nations Unies pour les programmes liés à la migration via le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration et faciliter le partage de connaissances afin de mettre en commun les enseignements tirés de la mise en œuvre du Pacte mondial, y compris au moyen de l'Inventaire des pratiques revues par les pairs du Pôle du Réseau sur les migrations ; par un processus de suivi et d'examen pour contribuer, notamment, à l'établissement du rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre du Pacte mondial, fournir un appui et élaborer des orientations aux fins de la préparation des États Membres, du système et des parties prenantes des Nations Unies en vue du deuxième cycle d'examens régionaux du Pacte mondial et au Forum d'examen des migrations internationales 2026 ; et par un appui thématique au titre de ses axes de travail. Dans l'exercice de son mandat, le Réseau accorde la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit et porte une attention particulière aux questions pour lesquelles une approche commune de l'ensemble du système des Nations Unies permettrait d'apporter une valeur ajoutée et d'évaluer facilement les résultats et l'impact. Dans l'exercice de ces fonctions, le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, assuré par l'OIM, est au service de toutes les composantes du Réseau.

VI.1 DONNÉES ET ANALYSES SUR LA MIGRATION

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| VI.1.1 Renforcement des capacités mondiales de la Matrice de suivi des déplacements aux fins de meilleures données sur les déplacements internes | Tirer parti des capacités mondiales et de la mise en œuvre sur le terrain de la Matrice de suivi des déplacements en améliorant la collecte, l'analyse, la gestion et la production de données et d'informations sur les déplacements internes dans des situations complexes aux quatre coins du monde, ce qui permettra aux partenaires humanitaires d'être mieux à même de répondre efficacement aux besoins des populations touchées par des crises humanitaires. |
| Stratégie de l'OIM : 6 | Ressources inscrites au budget : 157 400 |
| VI.1.2 Renforcement des capacités aux fins d'une gestion éclairée de la mobilité des migrants à Djibouti | Établir un cadre permettant de recueillir, d'analyser et d'utiliser de manière stratégique les données sur la migration à Djibouti grâce à la Matrice de suivi des déplacements afin de fournir au Gouvernement des informations précises et actualisées sur les mouvements migratoires, favorisant ainsi une compréhension fine des besoins des migrants et des difficultés connexes. |
| Stratégie de l'OIM : 6 | Ressources inscrites au budget : 172 700 |
| VI.1.3 Amélioration de la gestion de la migration interne à Madagascar | Remédier aux difficultés que pose la migration interne due au changement climatique à Madagascar, qui a mis à rude épreuve les ressources locales et exacerbé les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les communautés d'accueil, en permettant une meilleure compréhension des schémas migratoires et des causes profondes des conflits et de la fragilité. Ce projet vise également à éclairer la planification à long terme et l'élaboration de politiques afin de favoriser une solution durable pour les migrants et les communautés d'accueil dans la région. |
| Stratégie de l'OIM : 6 | Ressources inscrites au budget : 120 200 |
| VI.1.4 Amélioration des processus de collecte de données relatives aux interventions humanitaires au Yémen | Continuer d'améliorer la collecte et les produits de données pour fournir des informations de qualité sur les tendances et les besoins au Yémen aux fins d'interventions humanitaires. Ce projet vise à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables, à base locale, tenant compte du conflit et des questions de genre et orientées vers le développement pour faire face aux déplacements en suscitant un changement systémique grâce à des évaluations conjointes des situations, des besoins et des solutions privilégiées par les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et par les communautés d'accueil de manière à faciliter l'intégration des personnes déplacées à la faveur de politiques intégrées novatrices, de réformes juridiques et de changements institutionnels. |
| Stratégie de l'OIM : 9 | Ressources inscrites au budget : 251 200 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|---|--|
| VI.1.5 | Initiative pour des données complètes sur la migration dans l'hémisphère occidental – The Lighthouse Programme | Établir des systèmes de données cohérents et complets à l'échelle continentale permettant de disposer en temps utile de données et d'analyses prévisibles pour éclairer la prise de décisions concernant la politique migratoire, et les programmes et les initiatives en la matière dans l'hémisphère occidental. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 9 | | Ressources inscrites au budget : 938 400 |
| VI.1.6 | Suivi des déplacements et éléments factuels à l'appui de l'analyse des migrations et de l'élaboration de politiques migratoires en Asie | Améliorer l'interopérabilité et l'harmonisation régionales de la collecte de données sur la migration et les déplacements et renforcer la formulation et la mise en œuvre fondées sur des éléments factuels de politiques humanitaires et de développement et de programmes en matière de migration et de déplacements en Afghanistan, au Bangladesh, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Pakistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 9 | | Ressources inscrites au budget : 3 763 600 |
| VI.1.7 | Appui à la migration fondée sur des éléments factuels dans les Balkans occidentaux | Permettre aux partenaires d'être mieux à même de gérer durablement les flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux. En utilisant les outils et les procédés de la Matrice de suivi des déplacements, le projet appuiera la collecte et l'analyse systématiques de données sur les flux migratoires et fournira des informations essentielles relatives à la présence, aux profils, à l'expérience et aux intentions des migrants. Cette initiative renforcera les capacités locales en matière de collecte de données, d'analyse et d'action éclairée en réponse à la migration et favorisera également le dialogue avec les partenaires dans les Balkans occidentaux et le renforcement de leurs capacités afin d'établir des systèmes de retour, de réintégration et de réadmission plus efficaces et de faciliter l'accès à l'aide au retour volontaire et à la réintégration. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 6, 10 | | Ressources inscrites au budget : 370 600 |
| Données et analyses sur la migration | | Total des ressources inscrites au budget : 5 774 100 |

VI.2 POLITIQUE MIGRATOIRE

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---------------------------------|--|---|
| VI.2.1 | Aide à la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest | Contribuer aux efforts fournis par l'Union africaine pour accélérer la ratification du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit d'entrée, au droit de résidence et au droit d'établissement. Ce projet favorisera l'universalisation du Protocole, renforcera les capacités techniques de l'Union africaine et appuiera les activités de promotion du Protocole et de la feuille de route devant permettre de le mettre en œuvre. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7 | | Ressources inscrites au budget : 5 536 700 |
| VI.2.2 | Initiative régionale pour le renforcement des lois et politiques de migration en Afrique subsaharienne | Stimuler une évolution positive concrète des lois et politiques de migration en Afrique subsaharienne, en mettant l'accent sur les approches reposant sur des éléments factuels, fondées sur les droits et adaptées aux différents genres grâce à la création d'un réseau de juristes. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7 | | Ressources inscrites au budget : 35 600 |
| VI.2.3 | Accès équitable à une éducation et des services de santé de qualité en Égypte | Aider le Gouvernement de l'Égypte, en coordination avec d'autres organismes connexes, à accroître les connaissances sur l'accès des femmes et des enfants à l'éducation et aux soins de santé ; à répondre à la demande considérable en matière d'éducation, en mettant l'accent sur l'éducation préscolaire et l'éducation de base ; et à accroître l'accès à l'aide sanitaire. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4 | | Ressources inscrites au budget : 569 200 |

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| VI.2.4 Renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations au Nigéria | Renforcer la gouvernance et la gestion des migrations au Nigéria en investissant dans la collecte, la comparaison et l'analyse de données migratoires pour éclairer la formulation de politiques et la prise de décisions. Cette initiative permettra aux parties prenantes d'être mieux à même d'appliquer efficacement la politique migratoire nationale actualisée et le plan d'action pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. |
| Stratégie de l'OIM : 5, 6 | Ressources inscrites au budget : 68 100 |
| VI.2.5 Renforcement de la coordination et de l'appui offerts aux gouvernements concernant les politiques et les programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes | Renforcer la coordination et l'appui offerts aux gouvernements concernant les politiques et les programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce au Pôle régional de données, de façon à apporter une aide aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile, aux médias et aux autres parties prenantes clés dans la région, à l'appui des activités et des objectifs ayant trait aux informations et aux données sur la migration. Ce projet permettra également à l'OIM de fournir un appui efficace aux États Membres, à la Conférence régionale sur la migration et à d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 11 | Ressources inscrites au budget : 86 300 |
| VI.2.6 Amélioration de la gouvernance des migrations au Népal | Renforcer la gouvernance des migrations au Népal grâce à de meilleurs mécanismes de coordination et à la promotion de pratiques migratoires sûres, ordonnées et régulières. Ce projet concorde avec la nécessité d'établir une approche complète permettant de traiter les possibilités et les défis de toutes sortes que présente la migration, qui découlent du nombre important de départs parmi la population jeune et instruite en quête de meilleures possibilités économiques. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 4 | Ressources inscrites au budget : 76 200 |
| Politique migratoire | Total des ressources inscrites au budget : 6 372 100 |

VI.3 RECHERCHE ET PUBLICATIONS EN MATIÈRE MIGRATOIRE

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| VI.3.1 Création d'un réseau européen des migrations | Fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile à l'appui de l'élaboration de politiques par l'Union européenne et des institutions nationales, et mettre à la disposition du grand public des informations sur la migration par la création d'un point de contact national du réseau des migrations en Autriche, en Lituanie et en Slovaquie. |
| Stratégie de l'OIM : 3, 6 | Ressources inscrites au budget : 1 531 700 |
| Recherche et publications en matière migratoire | Total des ressources inscrites au budget : 1 531 700 |

VI.4 INNOVATION ET GESTION DES CONNAISSANCES

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| VI.4.1 Modèle de microfinance garantie par la diaspora pour des abris sûrs | Mettre au point un modèle permettant aux diasporas de se porter garantes afin de faciliter l'octroi de prêts pour des abris résilients par des institutions financières de manière à tirer parti des contributions de la diaspora pour accroître l'accès des communautés à des solutions durables, sûres et respectueuses de l'environnement permettant de remettre en état et de reconstruire des abris, en accordant une attention particulière aux ménages dirigés par des femmes. Ce projet vise à regrouper les fonds de la diaspora et à les utiliser comme garantie pour des prêts de remise en état et de reconstruction, permettant ainsi aux institutions financières de baisser les taux d'intérêt et de faire face aux éventuels défauts de paiement. |
| Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7 | Ressources inscrites au budget : 273 000 |
| VI.4.2 Autonomisation des communautés déplacées grâce à des réseaux énergétiques maillés au Mozambique | Révolutionner l'accès à l'énergie grâce à une approche novatrice et introduire un modèle avant-gardiste qui place les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au cœur du processus d'élaboration de solutions, en donnant à ces personnes les moyens de participer activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions énergétiques durables au Mozambique. Ce projet permettra de pérenniser les effets produits en favorisant les innovations pilotées par la communauté et il donnera aux communautés déplacées les moyens de prendre en main leurs solutions énergétiques tout en promouvant la durabilité, la fiabilité et l'accessibilité financière pour tous. |
| Stratégie de l'OIM : 1 | Ressources inscrites au budget : 266 100 |
| VI.4.3 Promotion des possibilités de réparation, de récupération et de recyclage, ainsi que des emplois verts et des partenariats en Ouganda | Contribuer à la gestion des déchets électroniques en passant d'une approche linéaire source de gaspillage à un modèle circulaire en Ouganda afin de promouvoir les possibilités de réparation, de récupération et de recyclage, ainsi que les emplois verts et les partenariats en vue de donner aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux communautés d'accueil les moyens d'agir et de renforcer leur propre résilience pour qu'ils cessent d'être des bénéficiaires d'aide et deviennent des communautés autonomes disposant de multiples sources de revenus, tout en stimulant le développement socioéconomique. En outre, l'initiative établira un modèle d'action unique visant à permettre aux entités et aux partenaires des Nations Unies de progresser dans la réalisation des objectifs de neutralité et de durabilité climatiques fixés par les Nations Unies. |
| Stratégie de l'OIM : 5 | Ressources inscrites au budget : 246 300 |
| Innovation et gestion des connaissances | Total des ressources inscrites au budget : 785 400 |

VI.5 ACTIVITÉS LIÉES AU SECRÉTARIAT DU RÉSEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS

| Programme/Projet | Objectifs |
|--|--|
| VI.5.1 Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations | Rendre opérationnel le Réseau des Nations Unies sur les migrations en renforçant la capacité des parties prenantes nationales et des entités des Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial. Le projet contribuera à des migrations sûres, ordonnées et régulières et permettra de mettre à profit la migration au service du développement, des gouvernements, des migrants et des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination. |
| Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 | Ressources inscrites au budget : 6 726 900 |
| Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations | Total des ressources inscrites au budget : 6 726 900 |

VII. PROGRAMMES CONCERNANT LES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS ET LES RÉPARATIONS

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|-------|--|--|---------------------|--------------------------------|------------------|
| VII.1 | Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq | 7 900 | 16 100 | 1 700 | 25 700 |
| VII.2 | Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie | 654 400 | 1 632 800 | 139 700 | 2 426 900 |
| VII.3 | Renforcement institutionnel afin d'aider les survivants de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine | 52 300 | 113 400 | 11 600 | 177 300 |
| | Total | 714 600 | 1 762 300 | 153 000 | 2 629 900 |

365. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations s'élève à environ 2,6 millions de dollars É.-U.. Les projets sont énumérés avec indication de leurs objectifs et de leurs liens avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

366. Les défis du phénomène migratoire au 21^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services habituels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi notamment appelés à rapatrier ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et ils se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. À mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM fournit une assistance et des conseils techniques et juridiques, un soutien opérationnel, et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et de transition ainsi qu'aux acteurs internationaux s'occupant des litiges fonciers et immobiliers engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations portent essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la résolution des litiges fonciers, la restitution de droits de propriété, et d'autres questions foncières liées à la mobilité; la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes considérées individuellement; et les dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'action concernant la réforme foncière et les stratégies nationales de réparation.

| Programme/Projet | Objectifs |
|---|--|
| VII.1 Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq | Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Iraq pour promouvoir la stabilité grâce à des mécanismes de justice transitionnelle et à la fourniture de services visant à faire face à la violence sexuelle liée au conflit. Cette intervention favorisera la stabilisation en Iraq en permettant aux institutions gouvernementales et à la société civile d'être mieux à même de mener un dialogue et des efforts de sensibilisation efficaces, afin de garantir l'obligation de répondre des crimes internationaux grâce à une assistance technique et à un renforcement des capacités. Un soutien psychosocial et en matière de santé mentale sera en outre fourni aux personnes rescapées dans le cadre de ce projet. |
| Stratégie de l'OIM : 10 | Ressources inscrites au budget : 25 700 |

| Programme/Projet | | Objectifs |
|---|---|--|
| VII.2 | Renforcement institutionnel destiné à soutenir les victimes du conflit en Colombie | Contribuer à la création de mécanismes qui établissent un lien entre les outils de planification de la stabilisation et le renforcement des capacités dans le domaine des politiques publiques relatives aux victimes du conflit en Colombie. Cette initiative promouvra la réconciliation et préviendra un nouveau conflit grâce à la protection des droits des victimes, à la facilitation de processus globaux de mémoire, de vérité et de justice et au renforcement de la confiance et de la cohésion sociale entre les personnes, les communautés et les acteurs des secteurs public et privé. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 2 426 900 |
| VII.3 | Renforcement institutionnel destiné à aider les survivants de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine | Renforcer les capacités des organisations de la société civile et venir en aide au Gouvernement de l'Ukraine avec des outils, des connaissances et une stratégie adaptés au contexte afin d'élaborer et de mettre en œuvre en temps opportun des politiques et des cadres juridiques efficaces et inclusifs permettant d'offrir des réparations aux populations touchées par le conflit. Ce projet encouragera l'appropriation et la direction à l'échelle nationale aux fins d'une réponse durable centrée sur les survivants qui donne également à la société civile, aux réseaux de survivants et aux défenseurs des droits des femmes les moyens d'agir. |
| Stratégie de l'OIM : 3 | | Ressources inscrites au budget : 177 300 |
| Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | | Total des ressources inscrites au budget : 2 629 900 |

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|--------|---|--|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| VIII.1 | Personnel détaché | 2 862 000 | | 255 600 | 3 117 600 |
| VIII.2 | Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA) | 5 173 800 | 682 000 | 585 600 | 6 441 400 |
| VIII.3 | Personnel et services financés par les revenus divers | 43 000 000 | 15 000 000 | | 58 000 000 |
| VIII.4 | Fonds de dotation Sasakawa | | 80 000 | | 80 000 |
| VIII.5 | Contributions sans affectation spéciale | 3 090 300 | 3 372 900 | | 6 463 200 |
| | Total | 54 126 100 | 19 134 900 | 841 200 | 74 102 200 |

367. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 74,1 millions de dollars É.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 PERSONNEL DÉTACHÉ

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|----------|---|--|---------------------|--------------------------------|------------------|
| VIII.1.1 | Administrateurs auxiliaires | 1 517 300 | | 181 900 | 1 699 200 |
| VIII.1.2 | Affectations spéciales et appuis spéciaux | 1 344 700 | | 73 700 | 1 418 400 |
| | Total | 2 862 000 | | 255 600 | 3 117 600 |

VIII.1.1 Administrateurs auxiliaires

368. Plusieurs gouvernements continuent de soutenir l'affectation d'administrateurs auxiliaires, qui aident l'Organisation dans différents aspects de son action. L'OIM compte actuellement 32 administrateurs auxiliaires travaillant au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les pays donateurs, les représentations sur le terrain et le nombre d'administrateurs auxiliaires sont énumérés ci-dessous :

| Pays donateur | Représentation sur le terrain | Nombre d'administrateurs auxiliaires | Coût total |
|------------------------|--|--------------------------------------|------------------|
| Chine | Cambodge et Pakistan | 2 | 124 500 |
| Finlande | Burkina Faso | 1 | 71 500 |
| France | Suisse | 3 | 284 600 |
| Allemagne | Allemagne, Malawi et Suisse | 3 | 168 800 |
| Japon | Cameroun, États-Unis d'Amérique, Kenya, Mozambique, Suisse et Zimbabwe | 6 | 111 600 |
| Pays-Bas (Royaume des) | Niger et Suisse | 3 | 98 100 |
| République de Corée | Allemagne et Kenya | 2 | 39 200 |
| Suède | Haïti, Suisse et Tchad | 3 | 224 900 |
| Royaume-Uni | Suisse | 1 | 39 600 |
| États-Unis d'Amérique | Autriche, Barbade, Égypte, Jordanie, Pérou, Suisse, Tchad et Zambie | 6 | 536 400 |
| Total | | 32 | 1 699 200 |

Ressources inscrites au budget : 1 699 200

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

369. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par les budgets administratif et opérationnel, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Conseiller au Siège, poste financé par le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse**

Le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse finance le détachement d'un conseiller pour apporter son concours à la direction institutionnelle. Le conseiller travaille en étroite collaboration avec le Bureau exécutif et l'équipe de direction pour aider la Directrice générale à définir et à réaliser le mandat et les objectifs de l'Organisation. Il est notamment chargé de recueillir des informations relatives à la planification des politiques, de fournir des notes d'information et des recommandations, de faciliter la gestion du changement et de donner des conseils stratégiques au Bureau exécutif et à l'équipe de direction. Le conseiller assure également le suivi des progrès au regard des objectifs, soutient l'Unité de la coordination et de l'appui à l'échelle régionale et fournit des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des cadres stratégiques et des nouvelles initiatives de l'OIM. En outre, le conseiller apporte des contributions aux processus de prise de décisions et exécute d'autres tâches qui pourraient lui être confiées.
- **Spécialiste au Siège, poste financé par des fonds issus des contributions sans affectation spéciale**

Un poste de spécialiste principal du renforcement des capacités est financé par une allocation issue des contributions sans affectation spéciale pour aider le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations à mettre en œuvre son plan de travail, notamment à mettre en place la plateforme mondiale de connaissances du mécanisme de renforcement des capacités préconisé dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- **Conseiller au Siège, poste financé par des fonds issus des contributions sans affectation spéciale**

Un poste de conseiller de programmes en gestion des migrations est financé par une allocation issue des contributions sans affectation spéciale afin d'appuyer les fonctions transversales et la coordination au sein du Département des voies de mobilité et de l'inclusion et du pilier Opérations de l'OIM ainsi que de stimuler la réflexion organisationnelle concernant les dernières avancées enregistrées dans le domaine de la théorie et de la pratique du développement des capacités, axé sur le développement et permettant de renforcer les systèmes et de guider la coordination transversale au sein du pilier Opérations. Relevant du bureau du Directeur du Département des voies de mobilité et de l'inclusion, le conseiller aidera l'OIM à arrêter une position institutionnelle éclairée concernant les activités de développement des capacités relatives à la gestion des migrations destinées aux gouvernements, dans le cadre d'une approche cohérente du développement des capacités, de l'élaboration de stratégies de projet, de l'opérationnalisation, du suivi et de la documentation, et appuiera la collaboration transversale au sein du pilier Opérations afin d'accroître l'impact des programmes et les résultats pour les migrants.
- **Fonctionnaire principal chargé des ressources humaines au Siège, poste financé par le Gouvernement de la Chine**

Le Gouvernement de la Chine finance le détachement d'un fonctionnaire qui occupera le poste de spécialiste principal des ressources humaines et, à ce titre, supervisera les fonctions et les activités de l'Unité des protocoles concernant le personnel, au sein du Département des ressources humaines. Le spécialiste principal des ressources humaines fournira des avis d'expert sur les questions relatives aux protocoles concernant le personnel, y compris sur l'application des règles et procédures appropriées, et se tiendra en rapport avec des interlocuteurs du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes externes autour de questions portant sur les ressources humaines au nom du Directeur adjoint du Département des ressources humaines.

- **Conseiller au Siège, poste financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement**

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement finance un poste de conseiller principal sur la réintégration, les facteurs de migration et de déplacements et le renforcement de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le conseiller aidera l'OIM à mettre en œuvre la démarche institutionnelle qu'elle a engagée en vue de traiter et réduire les facteurs de migration dangereux et irréguliers et de déplacements, en accordant une attention particulière aux régions connaissant des niveaux élevés d'émigration irrégulière, aux contextes fragiles et aux situations de déplacement prolongé, et d'identifier des solutions durables et de favoriser la réintégration. Dans l'exercice de ses fonctions, il fera fond sur les initiatives institutionnelles et les études existantes, concernant notamment les causes profondes et les facteurs de la migration. Il aidera également l'OIM à déployer, intégrer, mettre en œuvre et faire connaître l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix en tant que question transversale à prendre en compte dans le cadre institutionnel et les orientations opérationnelles concernant les interventions de l'OIM en cas de crise dans les contextes de l'action humanitaire, de la transition, du relèvement et du développement, compte tenu également des aspects liés à la paix, le cas échéant. En outre, il suivra de près les engagements institutionnels et les mesures pris en lien avec le Grand Bargain, notamment les initiatives concernant l'ancre local.

- **Conseiller au Siège, poste financé par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas**

Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas finance le détachement d'un conseiller stratégique pour aider l'Organisation à formuler de nouvelles politiques et stratégies et à remédier aux difficultés en matière de performance et de gouvernance identifiées dans les évaluations réalisées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et divers États membres. Le conseiller stratégique aidera également le Bureau de la stratégie et de la performance institutionnelle à renforcer les relations avec les États Membres et observateurs et les organismes partenaires des Nations Unies, à maintenir le contact avec les parties prenantes à Genève et dans les capitales et à rendre compte de manière structurée au moyen des mécanismes de gouvernance officiels de l'OIM.

- **Conseiller au Siège, poste financé par le Gouvernement de la Chine**

Le Gouvernement de la Chine finance le détachement d'un conseiller principal sur les défis du marché du travail et le développement des compétences afin de fournir des conseils et des orientations thématiques spécialisées sur les informations et les évaluations relatives au marché du travail, et sur la mobilité et le développement des compétences, ainsi que de faciliter la mise au point des outils et des modèles de mobilisation utilisés par l'OIM dans les domaines thématiques correspondants.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Gouvernement du Koweït**

Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par le Gouvernement de la Slovaquie**

Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement de la Slovaquie pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Madrid, financées par le Gouvernement de l'Espagne**

Le Bureau de l'OIM à Madrid bénéficie du soutien du Gouvernement de l'Espagne pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 1 418 400

VIII.2 APPLICATION RELATIVE AUX SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET DE GESTION DES MIGRANTS (MiMOSA)

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|--------|---|--|---------------------|--------------------------------|------------|
| VIII.2 | Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA) | 5 173 800 | 682 000 | 585 600 | 6 441 400 |

370. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour enregistrer et traiter les informations biographiques et démographiques sur les différents migrants et les services qui leur sont fournis en ce qui concerne l'enregistrement et la gestion des dossiers, le transport, l'évaluation sanitaire, la formation (orientation) et le profilage des compétences aux fins d'intégration, le retour volontaire assisté, la protection, la réintégration et la lutte contre la traite. Chaque bureau extérieur de l'OIM menant des activités dans l'un des domaines susmentionnés utilise ce système, qui permet de mieux coordonner les activités et les services fournis aux migrants et aux réfugiés. Les données de MiMOSA, enregistrées de façon centralisée à l'aide de l'application en ligne, sont reliées au système financier de planification des ressources d'entreprise, ce qui renforce les avantages des systèmes intégrés. MiMOSA communique de manière automatisée avec le système START, mis au point par le Centre de traitement des demandes de statut de réfugié, qui relève du Département d'État, et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, afin d'accroître l'efficacité du Programme de réinstallation des réfugiés de ce pays.

371. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs de traiter des événements tels que les notifications préalables de réservation (Advance Booking Notification), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par les utilisateurs de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système ATOMS (système de gestion des commandes de billets d'avion) et le système financier de planification des ressources d'entreprise et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est également utilisée par le Bureau de l'OIM à Washington D.C., le Bureau de l'OIM à Ottawa (Canada) et l'Unité de suivi des projets pour le traitement, le suivi et la facturation des prêts de voyage.

372. ATOMS (qui remplace iGATOR) est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et le système de planification des ressources d'entreprise, cette application simplifie les échanges de données entre les volets opérations et finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de gérer les réservations de billets d'avion et de régler à temps les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 6 441 400

VIII.3 PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DIVERS

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|--------|---|--|---------------------|--------------------------------|------------|
| VIII.3 | Personnel et services financés par les revenus divers | 43 000 000 | 15 000 000 | | 58 000 000 |

373. Une partie des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs est allouée au soutien à la structure de base et aux autres besoins prioritaires de l'Organisation, conformément aux résolutions des organes directeurs.

Ressources inscrites au budget : 58 000 000

VIII.4 FONDS DE DOTATION SASAKAWA

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|--------|----------------------------|--|---------------------|--------------------------------|------------|
| VIII.4 | Fonds de dotation Sasakawa | | 80 000 | | 80 000 |

374. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2025 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 80 000

VIII.5 CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION SPÉCIALE

| | Programme/Projet | Dépenses administratives et de personnel | Coût des programmes | Commission pour frais généraux | Coût total |
|--------|---|--|---------------------|--------------------------------|------------|
| VIII.5 | Contributions sans affectation spéciale | 3 090 300 | 3 372 900 | | 6 463 200 |

375. L'Administration poursuit le dialogue engagé avec les États Membres sur la possibilité de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'OIM. De telles contributions donnent à l'Organisation des moyens supplémentaires pour entreprendre des initiatives de développement et d'amélioration essentielles, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, les contrôles, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats, et adapter ses stratégies et priorités de façon à pouvoir répondre à des schémas migratoires en constante évolution. Grâce aux contributions sans affectation spéciale qu'elle a reçues, l'Administration a pu mener à bien de telles initiatives stratégiques, ce qui aurait été impossible avec les ressources de base disponibles. Étant donné que les réformes de gouvernance interne de l'Organisation et ses engagements en matière d'appui aux politiques migratoires s'inscrivent dans le long terme, l'Administration invite les États Membres à verser des contributions sans affectation spéciale prévisibles et pluriannuelles.

Ressources inscrites au budget : 6 463 200

VENTILATION
GÉOGRAPHIQUE DE
LA PARTIE
OPERATIONNELLE
DU BUDGET



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS (en dollars É.-U.)

Tableau récapitulatif pour 2025

| | Afrique | Moyen-Orient | Amérique latine et Caraïbes | Amérique du Nord | Asie et Océanie | Europe | Appuis et services à l'échelle mondiale | Total |
|--|--------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---|----------------------|
| I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | 298 603 700 | 211 468 800 | 204 927 100 | 3 952 900 | 218 261 700 | 175 753 800 | 106 554 700 | 1 219 522 700 |
| II. Migration et santé | 109 809 300 | 51 657 000 | 55 128 300 | | 64 146 800 | 48 424 800 | 13 526 800 | 342 693 000 |
| III. Migration et développement durable | 21 188 300 | 686 700 | 5 303 100 | | 17 169 600 | 5 581 400 | | 49 929 100 |
| IV. Migration régulée | 139 169 600 | 9 242 300 | 31 646 700 | 1 318 700 | 18 340 300 | 135 834 400 | 2 625 700 | 338 177 700 |
| V. Migration assistée | 23 087 500 | 8 385 900 | 8 340 600 | 1 511 400 | 26 939 100 | 38 905 400 | 29 593 300 | 136 763 200 |
| VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire | 7 014 900 | 251 200 | 1 024 700 | | 3 839 800 | 1 902 300 | 7 157 300 | 21 190 200 |
| VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | | 25 700 | 2 426 900 | | | 177 300 | | 2 629 900 |
| VIII. Appui aux programmes de caractère général | | 111 100 | | | | 73 500 | 73 917 600 | 74 102 200 |
| Total général | 598 873 300 | 281 828 700 | 308 797 400 | 6 783 000 | 348 697 300 | 406 652 900 | 233 375 400 | 2 185 008 000 |

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le Programme et Budget pour 2024 (document C/114/6) est reproduite ci-après.

Tableau récapitulatif pour 2024 (document C/114/6)

| | Afrique | Moyen-Orient | Amérique latine et Caraïbes | Amérique du Nord | Asie et Océanie | Europe | Appuis et services à l'échelle mondiale | Total |
|--|--------------------|--------------------|-----------------------------|------------------|--------------------|--------------------|---|----------------------|
| I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | 295 066 700 | 177 052 400 | 142 730 300 | 3 925 600 | 196 304 700 | 166 803 600 | 23 909 900 | 1 005 793 200 |
| II. Migration et santé | 121 971 900 | 50 002 000 | 6 788 100 | | 59 655 000 | 19 370 000 | 18 499 100 | 276 286 100 |
| III. Migration et développement durable | 10 785 400 | 13 600 | 11 596 500 | | 15 901 400 | 1 955 700 | 56 200 | 40 308 800 |
| IV. Migration régulée | 144 248 600 | 5 115 300 | 34 627 400 | | 30 076 600 | 110 909 900 | 7 434 100 | 332 411 900 |
| V. Migration assistée | 17 007 500 | 6 079 200 | 26 208 200 | 1 194 700 | 17 190 100 | 26 078 400 | 11 035 300 | 104 793 400 |
| VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire | 3 950 300 | | 276 100 | | 2 185 300 | 1 887 200 | 4 938 500 | 13 237 400 |
| VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | | 199 300 | 18 666 900 | | | | | 18 866 200 |
| VIII. Appui aux programmes de caractère général | | 732 800 | | | | 55 000 | 46 395 200 | 47 183 000 |
| Total général | 593 030 400 | 239 194 600 | 240 893 500 | 5 120 300 | 321 313 100 | 327 059 800 | 112 268 300 | 1 838 880 000 |

PROGRAMMES ET PROJETS PAR RÉGION

Afrique

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|---|---|-------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 164 628 500 |
| I.2.1 | Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye | 204 900 |
| I.3.2 | Programme complet de réintégration et d'intervention d'urgence au Burundi | 177 800 |
| I.3.3 | Fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées au Cameroun | 49 800 |
| I.3.4 | Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine | 3 374 500 |
| I.3.5 | Suivi et gestion des déplacements de population en République démocratique du Congo | 225 600 |
| I.3.6 | Assistance humanitaire en Égypte | 184 900 |
| I.3.7 | Approche multisectorielle de l'aide d'urgence en Éthiopie | 592 500 |
| I.3.8 | Renforcement des interventions en cas d'inondation et de la gestion des risques de catastrophe en Libye | 587 600 |
| I.3.9 | Intervention humanitaire au Mozambique | 784 900 |
| I.3.10 | Renforcement de l'aide humanitaire aux populations touchées par des crises au Niger | 164 500 |
| I.3.11 | Aide multisectorielle aux populations déplacées au Nigéria | 1 167 600 |
| I.3.12 | Amélioration de la préparation aux catastrophes en Somalie | 350 900 |
| I.3.13 | Aide multisectorielle aux populations touchées par la crise au Soudan du Sud | 3 401 000 |
| I.3.14 | Fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit au Soudan | 1 247 900 |
| I.3.15 | Renforcement de la surveillance communautaire au Zimbabwe | 220 700 |
| I.4.1 | Initiatives de consolidation de la paix et de prévention des conflits au Bénin, au Burkina Faso et au Togo | 337 600 |
| I.4.2 | Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso | 211 000 |
| I.4.3 | Renforcement des efforts de stabilisation communautaire au Cameroun | 123 500 |
| I.4.4 | Appui aux solutions durables et au retour volontaire et à la réintégration en République centrafricaine | 651 500 |
| I.4.5 | Renforcement de la stabilisation communautaire au Tchad | 11 432 700 |
| I.4.6 | Renforcement de la résilience à l'appui de la paix et de la stabilité socioéconomique en Côte d'Ivoire | 190 100 |
| I.4.7 | Promotion de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo | 768 300 |
| I.4.8 | Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie | 9 079 100 |
| I.4.9 | Mécanisme de stabilisation des États côtiers au Ghana | 20 465 000 |
| I.4.10 | Promotion de la cohésion sociale et de la sécurité humaine durables à Madagascar | 454 000 |
| I.4.11 | Renforcement des capacités de relèvement à la suite d'une situation d'urgence au Mozambique | 8 873 200 |
| I.4.12 | Lutte contre l'extrémisme au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie | 209 700 |
| I.4.13 | Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger | 1 533 000 |
| I.4.14 | Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria | 3 111 200 |
| I.4.15 | Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention des migrants et des populations mobiles en Somalie | 32 712 200 |

Afrique (suite)

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise (suite) | | |
|--|---|--------------------|
| I.4.16 | Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement, de réconciliation et de résilience au Soudan du Sud | 28 323 200 |
| I.4.17 | Stabilisation communautaire au Soudan | 1 013 400 |
| I.4.18 | Renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés vivant en République-Unie de Tanzanie | 144 900 |
| I.4.19 | Programme intégré de relèvement pour les migrants de retour au Zimbabwe | 1 606 500 |
| Total partiel | | 298 603 700 |
| Migration et santé | | |
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 107 320 600 |
| II.2.1 | Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe | 123 100 |
| II.2.2 | Amélioration de l'accès à la vaccination au Burundi | 320 600 |
| II.2.3 | Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo | 900 200 |
| II.2.4 | Contribution à la réponse sanitaire nationale en Guinée | 208 500 |
| II.2.5 | Renforcement de la préparation, de la réponse et de la résilience aux situations d'urgence sanitaire au Togo | 362 800 |
| II.2.6 | Renforcement des systèmes de santé en Tunisie | 573 500 |
| Total partiel | | 109 809 300 |
| Migration et développement durable | | |
| III.1.2 | Renforcement de l'écosystème des données et des statistiques sur la migration en Égypte | 322 100 |
| III.1.3 | Autonomisation des jeunes à des fins de développement économique en Libye | 1 009 100 |
| III.1.4 | Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes au Niger | 1 609 000 |
| III.1.5 | Consolidation de la réintégration des migrants de retour au Sénégal | 165 600 |
| III.1.6 | Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration, ainsi que de l'autonomisation des jeunes en Tunisie | 920 700 |
| III.2.2 | Renforcement de la gestion des risques de catastrophe et de la capacité d'adaptation au changement climatique en Libye | 434 500 |
| III.2.3 | Renforcement des capacités institutionnelles permettant d'atténuer les difficultés liées au changement climatique au Maroc | 535 200 |
| III.2.4 | Renforcement de la gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud | 1 631 600 |
| III.2.5 | Gestion de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique au Togo | 50 500 |
| III.3.1 | Mobilisation de la diaspora en Afrique subsaharienne | 4 654 100 |
| III.3.2 | Contribution de la diaspora à l'économie de Madagascar | 230 100 |
| III.3.3 | Mobilisation de la diaspora à des fins de développement institutionnel en Somalie | 9 625 800 |
| Total partiel | | 21 188 300 |
| Migration régulée | | |
| IV.1.1 | Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire | 66 200 |
| IV.1.2 | Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers | 542 800 |
| IV.1.3 | Protection, retour et réintégration des migrants en Afrique du Nord | 71 573 200 |
| IV.1.4 | Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration au Maroc | 717 100 |
| IV.1.5 | Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria | 171 200 |

Afrique (suite)

| Migration régulée (suite) | | |
|---------------------------|---|------------|
| IV.1.6 | Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide fournie aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie | 2 227 400 |
| IV.2.4 | Sensibilisation aux possibilités socioéconomiques et promotion de l'autonomisation en Afrique | 463 600 |
| IV.2.1 | Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables | 13 391 800 |
| IV.2.5 | Plan régional d'aide aux migrants en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique | 5 828 000 |
| IV.2.6 | Amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique | 743 500 |
| IV.2.7 | Renforcement de la protection en Afrique du Nord | 147 400 |
| IV.2.8 | Aide au retour volontaire et à la réintégration pour les migrants en détresse et les migrants en situation de vulnérabilité en Algérie | 1 937 800 |
| IV.2.9 | Assistance directe aux migrants en situation de vulnérabilité en Côte d'Ivoire | 196 800 |
| IV.2.10 | Renforcement des capacités et sensibilisation en Égypte | 1 728 000 |
| IV.2.11 | Amélioration de la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Éthiopie | 120 500 |
| IV.2.12 | Protection des victimes de la traite au Lesotho | 245 100 |
| IV.2.13 | Promotion et fourniture d'une aide à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité en Libye | 443 800 |
| IV.2.14 | Renforcement de la protection des migrants en Mauritanie | 150 100 |
| IV.2.15 | Réintégration sociale et économique des migrants à Maurice | 13 400 |
| IV.2.16 | Amélioration de la cohésion sociale, de la protection et de l'accès aux services dans des conditions d'égalité pour les migrants au Maroc | 4 521 200 |
| IV.2.17 | Protection et gestion des frontières au Niger | 5 964 200 |
| IV.2.18 | Renforcement de la lutte contre la traite au Nigéria | 75 200 |
| IV.2.19 | Amélioration de la gestion des migrations au Soudan | 2 126 500 |
| IV.2.20 | Renforcement de la protection des victimes de la traite en République-Unie de Tanzanie | 466 700 |
| IV.2.21 | Renforcement des capacités du Gouvernement et fourniture d'une assistance aux migrants en Tunisie | 1 496 000 |
| IV.3.3 | Appui au Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations | 63 000 |
| IV.3.4 | Renforcement des capacités en matière de sécurité des frontières autour du lac Victoria | 739 800 |
| IV.3.5 | Renforcement de la gouvernance des frontières au Bénin et au Togo | 1 304 200 |
| IV.3.6 | Facilitation de la mobilité transfrontalière entre le Malawi et le Mozambique | 844 600 |
| IV.3.7 | Gestion intégrée des frontières en République centrafricaine | 1 372 000 |
| IV.3.8 | Renforcement de la gestion des frontières en Côte d'Ivoire | 1 171 400 |
| IV.3.9 | Promotion de la gouvernance en matière de sécurité en République démocratique du Congo | 29 200 |
| IV.3.10 | Renforcement des capacités des gardes-côtes à Djibouti | 98 200 |
| IV.3.11 | Renforcement de la gestion des frontières en Égypte | 6 521 100 |
| IV.3.12 | Renforcement de la collecte de données sur les migrations et de la gestion des migrations en Éthiopie | 34 200 |
| IV.3.13 | Renforcement de la gestion des frontières au Kenya | 305 400 |
| IV.3.14 | Renforcement de la gestion des migrations au Malawi | 1 072 200 |
| IV.3.15 | Promotion d'une gouvernance transfrontalière inclusive en Mauritanie | 235 500 |
| IV.3.16 | Amélioration des capacités humaines et opérationnelles des services d'immigration en Somalie | 221 200 |
| IV.3.17 | Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie | 1 290 000 |

Afrique (suite)

| Migration régulée (suite) | | |
|---|---|--------------------|
| IV.4.2 | Programme régional sur la migration en Afrique | 5 050 400 |
| IV.4.3 | Youth Power Hub au Lesotho | 24 900 |
| IV.4.4 | Renforcement de la gouvernance des migrations en Mauritanie | 1 830 000 |
| IV.4.5 | Renforcement de la législation relative à la migration en Tunisie | 1 152 500 |
| IV.4.6 | Renforcement de l'action concernant les déplacements forcés et les migrations en Ouganda | 452 300 |
| Total partiel | | 139 169 600 |
| Migration assistée | | |
| V.1.3 | Gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique | 109 600 |
| V.1.5 | Mesures en matière de travail, d'emploi et de mobilité en Afrique | 1 275 500 |
| V.1.7 | Gouvernance de la migration de travail et mobilité de la main-d'œuvre en Italie et en Afrique du Nord | 3 373 100 |
| V.1.8 | Programme de migration pour le développement en Afrique de l'Ouest | 1 640 500 |
| V.1.9 | Mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique | 496 100 |
| V.1.10 | Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso | 93 100 |
| V.1.11 | Alternatives positives pour les jeunes Égyptiens | 673 200 |
| V.1.12 | Stimulation de l'emploi des jeunes en Libye | 885 000 |
| V.1.13 | Prévention de la migration irrégulière en Mauritanie | 701 200 |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 3 756 400 |
| V.2.4 | Migration et développement en Afrique du Nord | 664 000 |
| V.2.5 | Appui à l'intégration des migrants au Maroc | 264 700 |
| V.2.6 | Sport à l'appui de l'inclusion en Tunisie | 36 400 |
| V.3.1 | Services en matière d'immigration et de visa | 4 313 000 |
| V.3.2 | Aide au voyage à l'intention des titulaires d'un visa pour les États-Unis d'Amérique au Ghana | 29 900 |
| V.3.8 | Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne | 4 775 800 |
| Total partiel | | 23 087 500 |
| Politiques, recherche et communication en matière migratoire | | |
| VI.1.2 | Renforcement des capacités aux fins d'une gestion éclairée de la mobilité des migrants à Djibouti | 172 700 |
| VI.1.3 | Amélioration de la gestion de la migration interne à Madagascar | 120 200 |
| VI.2.1 | Aide à la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique de l'Ouest | 5 536 700 |
| VI.2.2 | Initiative régionale pour le renforcement des lois et politiques de migration en Afrique subsaharienne | 35 600 |
| VI.2.3 | Accès équitable à une éducation et des services de santé de qualité en Égypte | 569 200 |
| VI.2.4 | Renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations au Nigéria | 68 100 |
| VI.4.2 | Autonomisation des communautés déplacées grâce à des réseaux énergétiques maillés au Mozambique | 266 100 |
| VI.4.3 | Promotion des possibilités de réparation, de récupération et de recyclage, ainsi que des emplois verts et des partenariats en Ouganda | 246 300 |
| Total partiel | | 7 014 900 |
| Total | | 598 873 300 |

Moyen-Orient

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|---|---|--------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 120 654 900 |
| I.3.16 | Renforcement des capacités techniques en faveur des partenaires et appui à l'intervention humanitaire à Gaza | 30 495 000 |
| I.3.17 | Amélioration de l'aide destinée aux populations déplacées en Iraq | 447 000 |
| I.3.18 | Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne | 246 000 |
| I.3.19 | Aide multisectorielle complète en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays au Yémen | 29 755 000 |
| I.4.20 | Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq | 21 165 000 |
| I.4.21 | Contribution aux efforts de stabilisation au Yémen | 4 773 500 |
| I.4.39 | Solutions durables à l'appui des régions touchées par le tremblement de terre en Türkiye | 3 932 400 |
| Total partiel | | 211 468 800 |
| Migration et santé | | |
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 35 005 300 |
| II.3.1 | Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient | 16 651 700 |
| Total partiel | | 51 657 000 |
| Migration et développement durable | | |
| III.2.1 | Renforcement des projets en lien avec la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord | 686 700 |
| Total partiel | | 686 700 |
| Migration régulée | | |
| IV.2.1 | Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables | 2 359 600 |
| IV.3.18 | Amélioration de la gestion intégrée des frontières en Iraq | 172 700 |
| IV.3.19 | Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens | 3 706 800 |
| IV.3.20 | Renforcement de la gestion des frontières au Liban | 530 000 |
| IV.3.21 | Centre arabe de coopération technique en Arabie saoudite | 1 042 900 |
| IV.4.7 | Appui à l'accès à la justice en Jordanie | 1 430 300 |
| Total partiel | | 9 242 300 |
| Migration assistée | | |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 3 359 600 |
| V.3.1 | Services en matière d'immigration et de visa | 449 700 |
| V.3.3 | Renforcement des frontières du Yémen grâce aux visas électroniques | 153 100 |
| V.3.8 | Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne | 3 805 800 |
| V.3.9 | Système électronique de gestion de dossiers de réadmission en Türkiye | 617 700 |
| Total partiel | | 8 385 900 |
| Politiques, recherche et communication en matière migratoire | | |
| VI.1.4 | Amélioration des processus de collecte de données relatives aux interventions humanitaires au Yémen | 251 200 |
| Total partiel | | 251 200 |
| Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | | |
| VII.1 | Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq | 25 700 |
| Total partiel | | 25 700 |

Moyen-Orient (suite)

| Appui aux programmes de caractère général | |
|--|--------------------|
| VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux | 111 100 |
| Total partiel | 111 100 |
| Total | 281 828 700 |

Amérique latine et Caraïbes

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|---|---|--------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 182 822 000 |
| I.3.20 | Intervention multisectorielle en faveur des migrants en République bolivarienne du Venezuela | 232 400 |
| I.3.21 | Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti | 3 195 200 |
| I.3.22 | Réponse aux besoins des migrants au Honduras | 162 200 |
| I.3.23 | Fourniture d'une aide vitale au Panama | 293 900 |
| I.4.22 | Stabilisation communautaire en Colombie | 14 462 100 |
| I.4.23 | Lutte contre la migration irrégulière au Guatemala | 2 271 600 |
| I.4.24 | Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou | 285 500 |
| I.4.28 | Action nationale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en El Salvador | 44 800 |
| I.4.29 | Appui aux initiatives de consolidation de la paix en Haïti | 1 021 000 |
| I.4.30 | Promotion d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en Amérique centrale | 136 400 |
| Total partiel | | 204 927 100 |
| Migration et santé | | |
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 50 497 000 |
| II.2.7 | Appui aux installations de soins de santé mentale et psychosociale pour les migrants au Nicaragua | 15 100 |
| II.3.2 | Aide d'urgence aux populations vulnérables en République bolivarienne du Venezuela | 4 616 200 |
| Total partiel | | 55 128 300 |
| Migration et développement durable | | |
| III.1.7 | Initiatives relatives à la migration et au développement en Amérique latine et dans les Caraïbes | 550 600 |
| III.1.8 | Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine | 774 000 |
| III.1.9 | Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador | 1 858 800 |
| III.1.10 | Appui dans le domaine de la migration et du développement au Nicaragua | 130 600 |
| III.1.11 | Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou | 736 300 |
| III.2.6 | Promotion d'une approche fondée sur la sécurité humaine concernant les déplacements dus aux catastrophes et la migration environnementale dans la région des Caraïbes | 14 800 |
| III.2.7 | Renforcement des capacités permettant de relever les défis que présentent la migration, le changement climatique et la santé au Brésil | 352 700 |
| III.2.8 | Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et de la réintégration des migrants en Haïti | 62 300 |
| III.2.9 | Renforcement des capacités en matière d'adaptation climatique pour lutter contre les facteurs environnementaux négatifs qui poussent à la migration au Mexique | 823 000 |
| Total partiel | | 5 303 100 |
| Migration régulée | | |
| IV.1.7 | Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale | 13 769 000 |
| IV.1.8 | Aide au retour volontaire en Amérique latine | 73 000 |
| IV.1.9 | Autonomisation des femmes et des filles en El Salvador, au Guatemala et au Honduras | 1 844 700 |
| IV.2.22 | Protection des femmes migrantes en Amérique centrale et en République dominicaine | 298 100 |

Amérique latine et Caraïbes (suite)

| Migration régulée (suite) | | |
|---|--|--------------------|
| IV.2.23 | Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine | 111 500 |
| IV.2.24 | Promotion des droits des réfugiés et des migrants en Amérique latine | 676 600 |
| IV.2.25 | Réduction du travail forcé dans le secteur de la pêche au Costa Rica | 201 200 |
| IV.2.26 | Protection et aide offertes aux femmes et enfants vulnérables en Haïti | 1 827 500 |
| IV.2.27 | Protection des migrants au Nicaragua | 21 800 |
| IV.3.22 | Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine | 312 200 |
| IV.3.23 | Amélioration de la gouvernance des frontières au Costa Rica | 337 800 |
| IV.3.24 | Gestion des frontières en Haïti | 1 255 100 |
| IV.4.1 | Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental | 10 877 600 |
| IV.4.8 | Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay | 40 600 |
| Total partiel | | 31 646 700 |
| Migration assistée | | |
| V.1.14 | Recrutement éthique aux fins d'intégration au Mexique | 928 500 |
| V.1.15 | Facilitation de voies de migration régulières et de l'intégration socioéconomique en Uruguay | 495 900 |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 389 300 |
| V.2.7 | Intégration économique des migrants en situation de vulnérabilité au Brésil | 744 800 |
| V.2.8 | Levée des obstacles : appuyer le développement personnel et professionnel des personnes déplacées au Costa Rica | 392 000 |
| V.2.9 | Appui à l'intégration des réfugiés et migrants en provenance de la République bolivarienne du Venezuela au Pérou | 2 198 900 |
| V.2.10 | Intégration socio-urbaine des migrants en Uruguay | 206 100 |
| V.3.1 | Services en matière d'immigration et de visa | 2 955 400 |
| V.3.4 | Programmes de migration sélective au Costa Rica | 19 700 |
| V.3.5 | Programmes de migration sélective en El Salvador | 10 000 |
| Total partiel | | 8 340 600 |
| Politiques, recherche et communication en matière migratoire | | |
| VI.1.5 | Initiative pour des données complètes sur la migration dans l'hémisphère occidental - The Lighthouse Programme | 938 400 |
| VI.2.5 | Renforcement de la coordination et de l'appui offerts aux gouvernements concernant les politiques et les programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes | 86 300 |
| Total partiel | | 1 024 700 |
| Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | | |
| VII.2 | Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie | 2 426 900 |
| Total partiel | | 2 426 900 |
| Total | | 308 797 400 |

Amérique du Nord

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|--|---|------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 3 952 900 |
| Total partiel | | 3 952 900 |
| Migration régulée | | |
| IV.2.28 | Assistance aux victimes de la traite aux États-Unis d'Amérique | 1 318 700 |
| Total partiel | | 1 318 700 |
| Migration assistée | | |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 1 215 100 |
| V.3.6 | Voies de migration régulières aux États-Unis d'Amérique | 296 300 |
| Total partiel | | 1 511 400 |
| Total | | 6 783 000 |

Asie et Océanie

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|---|---|--------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 110 782 700 |
| I.3.24 | Renforcement de la protection et de la résilience des réfugiés rohingya en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande | 199 600 |
| I.3.25 | Prise en compte des risques en matière de protection dans des contextes humanitaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste | 772 600 |
| I.3.26 | Aide humanitaire multisectorielle à l'intention des populations touchées par la crise en Afghanistan | 57 807 100 |
| I.3.27 | Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh | 14 704 700 |
| I.3.28 | Protection et aide offertes aux migrants en Indonésie | 20 600 100 |
| I.3.29 | Atténuation des effets de la sécheresse à Kiribati | 290 500 |
| I.3.30 | Renforcement de l'état de préparation et des capacités de riposte des acteurs humanitaires en République de Corée | 77 700 |
| I.3.31 | Fourniture d'une aide d'urgence rapide aux populations déplacées et touchées par le conflit au Myanmar | 5 092 500 |
| I.3.32 | Plan d'action conjoint pour le relèvement au Népal | 173 600 |
| I.3.33 | Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines | 332 500 |
| I.3.34 | Réponse aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Thaïlande | 310 700 |
| I.3.35 | Réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste | 65 400 |
| I.4.25 | Appui à la résilience face aux catastrophes aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie | 126 400 |
| I.4.26 | Initiatives de revitalisation communautaire et initiatives de résilience multisectorielles en Afghanistan | 3 840 200 |
| I.4.27 | Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh | 186 100 |
| I.4.31 | Renforcement de la confiance et de la cohésion sociale et d'un environnement favorable au Kirghizistan | 174 900 |
| I.4.32 | Initiatives de stabilisation communautaire au Pakistan | 423 600 |
| I.4.33 | Initiatives de consolidation de la paix aux Philippines | 1 990 300 |
| I.4.34 | Réinstallation et réintégration durables à Sri Lanka | 58 300 |
| I.4.35 | Promotion de solutions durables aux déplacements internes à Vanuatu | 252 200 |
| Total partiel | | 218 261 700 |
| Migration et santé | | |
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 61 136 300 |
| II.2.8 | Renforcement des dépistages sanitaires systématiques parmi les populations migrantes au Cambodge | 499 300 |
| II.2.9 | Renforcement de la fourniture de services de santé essentiels au Myanmar | 1 384 600 |
| II.2.10 | Renforcement des capacités permettant de fournir des services de santé aux Philippines | 211 000 |
| II.3.3 | Renforcement des systèmes de santé en Afghanistan | 834 500 |
| II.3.4 | Amélioration des services de soins de santé d'urgence au Myanmar | 81 100 |
| Total partiel | | 64 146 800 |

Asie et Océanie (suite)

| Migration et développement durable | | |
|---|---|-------------------|
| III.2.10 | Efforts régionaux en matière de préparation aux déplacements climatiques en Asie | 205 200 |
| III.2.11 | Protection et autonomisation des communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique | 1 449 500 |
| III.2.12 | Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan | 4 737 700 |
| III.2.13 | Renforcement de la gestion des déplacements liés aux catastrophes au Bangladesh | 1 853 800 |
| III.2.14 | Renforcement de la résilience communautaire face aux risques de catastrophe et de déplacement aux Fidji | 1 390 900 |
| III.2.15 | Renforcement de la résilience des ménages vulnérables et des migrants face au changement climatique en Inde | 440 800 |
| III.2.17 | Renforcement des mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les Îles Marshall | 573 500 |
| III.2.18 | Mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les États fédérés de Micronésie | 629 700 |
| III.2.19 | Renforcement de la résilience des communautés touchées par le conflit et par des catastrophes au Myanmar | 1 886 000 |
| III.2.20 | Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de préparation aux Palaos | 995 800 |
| III.2.21 | Lutte contre les déplacements dus aux catastrophes grâce au renforcement de la résilience en Papouasie-Nouvelle-Guinée | 226 200 |
| III.2.22 | Renforcement de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique aux Îles Salomon | 735 000 |
| III.2.23 | Renforcement de la résilience des communautés à risque face aux catastrophes au Timor-Leste | 123 500 |
| III.2.24 | Renforcement de la résilience face aux risques de catastrophe et de déplacement à Vanuatu | 1 922 000 |
| Total partiel | | 17 169 600 |
| Migration régulée | | |
| IV.1.1 | Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire | 2 215 600 |
| IV.1.10 | Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh | 2 076 700 |
| IV.1.11 | Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon | 650 500 |
| IV.1.12 | Aide à la réintégration des femmes migrantes au Viet Nam | 182 800 |
| IV.2.1 | Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables | 1 283 900 |
| IV.2.29 | Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale | 766 300 |
| IV.2.31 | Renforcement de la protection offerte aux survivants et des mesures connexes au Cambodge | 534 600 |
| IV.2.32 | Renforcement de la législation sur la traite des personnes au Kazakhstan | 418 600 |
| IV.2.33 | Assistance en matière de protection à l'intention des migrants en situation de vulnérabilité au Pakistan | 782 600 |
| IV.2.34 | Lutte contre la traite d'êtres humains et promotion de migrations sûres à Sri Lanka | 393 400 |
| IV.2.35 | Amélioration des poursuites des auteurs de faits de traite au Tadjikistan | 173 300 |
| IV.2.36 | Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Ouzbékistan | 63 700 |
| IV.2.37 | Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Viet Nam | 311 400 |
| IV.3.1 | Initiative Canada-Inde en matière de migration | 198 200 |
| IV.3.2 | Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine | 603 500 |
| IV.3.25 | Appui au Processus de Bali | 2 185 000 |
| IV.3.26 | Contribution aux voies de migration de main-d'œuvre régulières dans les pays insulaires du Pacifique | 226 200 |
| IV.3.27 | Amélioration des capacités de gestion des frontières afin d'assurer la riposte aux maladies infectieuses dans les pays insulaires du Pacifique. | 1 029 200 |

Asie et Océanie (suite)

| Migration régulée (suite) | | |
|---|--|--------------------|
| IV.3.28 | Renforcement des capacités de contrôle aux frontières aux Maldives et à Sri Lanka | 827 000 |
| IV.3.29 | Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh | 127 900 |
| IV.3.30 | Renforcement des capacités de gestion des frontières au Cambodge | 307 000 |
| IV.3.31 | Renforcement de la coordination en Indonésie | 582 800 |
| IV.3.32 | Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran | 1 290 400 |
| IV.3.33 | Renforcement du contrôle aux frontières au Kazakhstan | 329 100 |
| IV.3.34 | Renforcement de la gestion des migrations au Pakistan | 72 700 |
| IV.3.35 | Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan | 71 500 |
| IV.3.36 | Amélioration de la gestion des frontières en Thaïlande | 527 600 |
| IV.3.37 | Dissuasion de la migration irrégulière par voie maritime au Viet Nam | 108 800 |
| Total partiel | | 18 340 300 |
| Migration assistée | | |
| V.1.16 | Promotion de la responsabilité des entreprises et des droits des travailleurs migrants en Asie | 3 315 200 |
| V.1.17 | Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie | 1 218 600 |
| V.1.18 | Promotion du recrutement éthique et des pratiques de travail équitable | 19 400 |
| V.1.19 | Migration sûre de travailleurs saisonniers en provenance d'Asie centrale | 427 600 |
| V.1.20 | Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale | 1 924 700 |
| V.1.21 | Programme de mobilité de la main-d'œuvre Pacifique-Australie | 705 200 |
| V.1.22 | Promotion de migrations sûres en Malaisie | 162 300 |
| V.1.23 | Partenariats public-privé en Thaïlande | 17 000 |
| V.1.24 | Amélioration de la gestion des migrations à Vanuatu aux fins de la mobilité de la main-d'œuvre | 275 700 |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 8 481 000 |
| V.2.11 | Amélioration de la gouvernance des migrations et aide aux Afghans au Pakistan et en Asie centrale | 3 613 900 |
| V.2.13 | Appui à l'intégration des réfugiés afghans en Albanie | 1 824 500 |
| V.3.1 | Services en matière d'immigration et de visa | 4 213 600 |
| V.3.8 | Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne | 740 400 |
| Total partiel | | 26 939 100 |
| Politiques, recherche et communication en matière migratoire | | |
| VI.1.6 | Suivi des déplacements et éléments factuels à l'appui de l'analyse des migrations et de l'élaboration de politiques migratoires en Asie | 3 763 600 |
| VI.2.6 | Amélioration de la gouvernance des migrations au Népal | 76 200 |
| Total partiel | | 3 839 800 |
| Total | | 348 697 300 |

Europe

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|---|--|--------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 95 448 000 |
| I.2.2 | Appui aux activités de protection, de transit et de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine | 848 300 |
| I.3.36 | Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux | 1 142 400 |
| I.3.37 | Centre pour migrants en Belgique | 6 974 900 |
| I.3.38 | Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine | 3 361 900 |
| I.3.39 | Amélioration du système national d'accueil en Grèce | 12 077 300 |
| I.3.40 | Aide multisectorielle en faveur des réfugiés en République de Moldova | 102 500 |
| I.3.41 | Aide multisectorielle aux fins d'une meilleure intégration des ressortissants de pays tiers en Pologne | 137 800 |
| I.3.42 | Renforcement des capacités locales en Ukraine | 2 033 700 |
| I.4.36 | Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience, de la confiance, de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine | 1 773 100 |
| I.4.37 | Renforcement de la résilience au Kosovo* | 1 870 700 |
| I.4.38 | Appui à la gestion des migrations en Serbie | 1 998 200 |
| I.4.39 | Solutions durables à l'appui des régions touchées par le tremblement de terre en Türkiye | 773 600 |
| I.4.40 | Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine | 40 269 100 |
| I.5.1 | Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne | 6 942 300 |
| Total partiel | | 175 753 800 |
| Migration et santé | | |
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 25 910 800 |
| II.2.11 | Fourniture de services médicaux et psychosociaux aux migrants dans les centres d'accueil en Grèce | 20 397 900 |
| II.2.12 | Assistance sanitaire initiale dans le cadre des opérations de sauvetage en mer en Italie | 957 700 |
| II.3.5 | Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les réfugiés et les personnes déplacées en provenance de l'Ukraine qui se trouvent en Europe | 1 158 400 |
| Total partiel | | 48 424 800 |
| Migration et développement durable | | |
| III.1.1 | Intégration de la migration dans le développement | 486 400 |
| III.1.12 | Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de migration en Albanie | 663 600 |
| III.1.13 | Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie | 1 697 300 |
| III.1.14 | Initiative relative à la gouvernance des migrations en Serbie | 217 100 |
| III.1.15 | Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine | 336 000 |
| III.2.16 | Réponse aux défis de toute sorte en matière de développement urbain en Indonésie | 385 400 |
| III.2.25 | Renforcement des capacités locales en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe en Bosnie-Herzégovine | 785 900 |
| III.2.26 | Réponse aux difficultés que pose la migration environnementale en Géorgie | 189 300 |
| III.2.27 | Lutte contre le changement climatique en Macédoine du Nord | 326 000 |
| III.3.4 | Renforcement du Forum des diasporas en Italie | 58 500 |
| III.3.5 | Mise à profit des effets positifs de la migration en République de Moldova | 285 700 |
| III.3.6 | Appui à la diaspora kényane au Royaume-Uni | 150 200 |
| Total partiel | | 5 581 400 |

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

| Migration régulée | | |
|-------------------|---|------------|
| IV.1.1 | Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire | 65 919 700 |
| IV.1.13 | Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux | 1 238 100 |
| IV.1.14 | Renforcement des mécanismes d'aide à la réintégration en Autriche | 1 994 100 |
| IV.1.15 | Promotion d'un soutien durable aux migrants qui retournent au pays au départ de la Belgique | 1 669 900 |
| IV.1.16 | Module de demande d'aide en Allemagne | 2 734 100 |
| IV.1.17 | Aide au retour volontaire et à la réintégration en Italie | 5 149 200 |
| IV.2.1 | Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables | 679 300 |
| IV.2.30 | Activités de lutte contre la traite en Azerbaïdjan | 725 900 |
| IV.2.38 | Promotion de la participation des enfants migrants à la prise de décisions en Europe | 594 300 |
| IV.2.39 | Renforcement des dispositifs de tutelle de l'Union européenne | 530 000 |
| IV.2.40 | Renforcement de l'assistance et promotion de l'autonomisation dans les États baltes | 77 000 |
| IV.2.41 | Amélioration des procédures et de la prévention en Autriche | 635 800 |
| IV.2.42 | Lutte contre la traite des personnes au Bélarus | 66 600 |
| IV.2.43 | Renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine | 201 600 |
| IV.2.44 | Fourniture d'un soutien aux mineurs non accompagnés en Bulgarie | 3 012 400 |
| IV.2.45 | Élargissement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité à Chypre | 6 080 800 |
| IV.2.46 | Lutte contre la traite des personnes en Géorgie | 93 700 |
| IV.2.47 | Prise en charge des enfants migrants non accompagnés en Grèce | 639 000 |
| IV.2.48 | Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg | 30 600 |
| IV.2.49 | Renforcement des efforts de lutte contre la traite en République de Moldova | 1 018 500 |
| IV.2.50 | Renforcement des activités de lutte contre la traite au Monténégro | 249 200 |
| IV.2.51 | Lutte contre la traite en Türkiye | 1 350 900 |
| IV.2.52 | Lutte contre la traite des personnes en Ukraine | 512 100 |
| IV.2.53 | Formation professionnelle et réintégration au Royaume-Uni | 199 400 |
| IV.3.38 | Protection et promotion des droits fondamentaux à Chypre et en Grèce | 137 000 |
| IV.3.39 | Renforcement des capacités de gestion des frontières en Arménie | 161 500 |
| IV.3.40 | Renforcement des capacités de gestion des frontières en Bosnie-Herzégovine | 1 734 400 |
| IV.3.41 | Contrôle du retour de migrants depuis la Croatie | 117 100 |
| IV.3.42 | Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie | 462 800 |
| IV.3.43 | Appui à la médiation culturelle en Irlande | 1 482 300 |
| IV.3.44 | Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie, et fourniture d'une aide à certaines autorités frontalières | 5 484 700 |
| IV.3.45 | Renforcement des capacités de police en République de Moldova | 91 100 |
| IV.3.46 | Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro | 4 568 400 |
| IV.3.47 | Droits sans frontières au Portugal | 433 900 |
| IV.3.48 | Amélioration de la gestion des frontières en Serbie | 3 078 100 |
| IV.3.49 | Gestion des flux migratoires à destination de l'Espagne | 172 300 |

Europe (suite)

| Migration régulée (suite) | | |
|----------------------------------|---|--------------------|
| IV.3.50 | Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye | 1 661 600 |
| IV.3.51 | Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine | 15 877 700 |
| IV.3.52 | Appui aux capacités au Royaume-Uni | 65 300 |
| IV.4.9 | Appui aux systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux | 272 000 |
| IV.4.10 | Assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine | 1 394 100 |
| IV.4.11 | Renforcement de la gestion des migrations en Arménie | 852 400 |
| IV.4.12 | Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Bosnie-Herzégovine | 656 700 |
| IV.4.13 | Renforcement des capacités et diaspora au Kosovo* | 516 100 |
| IV.4.14 | Appui à la gestion efficace des migrations en Türkiye | 1 212 700 |
| Total partiel | | 135 834 400 |
| Migration assistée | | |
| V.1.2 | Partenariat pour la mobilité des compétences entre l'Autriche et l'Égypte | 276 500 |
| V.1.4 | Mise en place de projets de migration circulaire entre la Belgique et le Pakistan, le Suriname et la Tunisie | 722 700 |
| V.1.6 | Y-Med – économie bleue | 19 300 |
| V.1.25 | Talents déplacés pour l'Europe | 556 200 |
| V.1.26 | Renforcement des institutions locales en Albanie | 53 300 |
| V.1.27 | Réseau d'apprentissage au Royaume des Pays-Bas | 88 500 |
| V.1.28 | Conseils et formations à l'intention des employeurs en Slovaquie | 27 100 |
| V.1.29 | Mise en œuvre de programmes de migration de main-d'œuvre en Espagne | 177 800 |
| V.1.30 | Intégration sur le marché du travail en Türkiye | 14 055 000 |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 1 708 800 |
| V.2.12 | Renforcement de l'intégration par l'amélioration des parrainages en Belgique, en Italie et en Lituanie | 899 800 |
| V.2.14 | Mesures d'intégration préalable en Allemagne | 202 200 |
| V.2.15 | Promotion de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail en Grèce | 14 023 500 |
| V.2.16 | Centre d'information sur la migration en Lituanie | 348 500 |
| V.2.17 | Amélioration de l'intégration des migrants en Norvège | 18 200 |
| V.2.18 | InterAct – Participation interactive et inclusion des migrants en Roumanie | 388 500 |
| V.2.19 | Centre d'information sur la migration destiné à faciliter l'intégration des migrants en Slovaquie | 720 900 |
| V.2.20 | Renforcement des associations de migrants en Espagne | 401 700 |
| V.3.1 | Services en matière d'immigration et de visa | 4 201 800 |
| V.3.10 | Conseiller pour l'immigration et l'asile à l'appui des autorités locales au Royaume-Uni | 15 100 |
| Total partiel | | 38 905 400 |

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

| Politiques, recherche et communication en matière migratoire | | |
|---|--|--------------------|
| VI.1.7 | Appui à la migration fondée sur des éléments factuels dans les Balkans occidentaux | 370 600 |
| VI.3.1 | Création d'un réseau européen des migrations | 1 531 700 |
| Total partiel | | 1 902 300 |
| Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations | | |
| VII.3 | Renforcement institutionnel afin d'aider les survivants de violences sexuelles liées au conflit en Ukraine | 177 300 |
| Total partiel | | 177 300 |
| Appui aux programmes de caractère général | | |
| VIII.1.2 | Affectations spéciales et appuis spéciaux | 73 500 |
| Total partiel | | 73 500 |
| Total | | 406 652 900 |

Appuis et services à l'échelle mondiale

| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | | |
|--|---|--------------------|
| I.1 | Aide à la réinstallation | 106 063 300 |
| I.3.1 | Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement | 491 400 |
| Total partiel | | 106 554 700 |
| Migration et santé | | |
| II.1 | Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage | 13 526 800 |
| Total partiel | | 13 526 800 |
| Migration régulée | | |
| IV.1.1 | Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire | 2 216 100 |
| IV.2.1 | Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables | 107 000 |
| IV.2.2 | Résilience climatique aux fins de lutte contre la traite et l'exploitation | 119 500 |
| IV.2.3 | Réduction du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles | 183 100 |
| Total partiel | | 2 625 700 |
| Migration assistée | | |
| V.1.1 | Promotion de la protection des travailleurs migrants | 10 200 |
| V.2.1 | Académie mondiale pour la migration et les médias | 194 400 |
| V.2.2 | Intégration des migrants (programme Orientation canadienne à l'étranger et Programme australien d'orientation culturelle) | 1 281 900 |
| V.2.3 | Programme d'orientation avant le départ en vue d'une réinstallation en Finlande | 377 700 |
| V.2.17 | Amélioration de l'intégration des migrants en Norvège | 1 141 600 |
| V.3.1 | Services en matière d'immigration et de visa | 21 002 800 |
| V.3.7 | Mécanisme de renforcement des capacités de réadmission de l'Union européenne | 5 205 100 |
| V.3.8 | Appui au Programme d'aide aux familles en Allemagne | 379 600 |
| Total partiel | | 29 593 300 |
| Politiques, recherche et communication en matière migratoire | | |
| VI.1.1 | Renforcement des capacités mondiales de la Matrice de suivi des déplacements aux fins de meilleures données sur les déplacements internes | 157 400 |
| VI.4.1 | Modèle de microfinance garantie par la diaspora pour des abris sûrs | 273 000 |
| VI.5.1 | Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations | 6 726 900 |
| Total partiel | | 7 157 300 |
| Appui aux programmes de caractère général | | |
| VIII.1.1 | Administrateurs auxiliaires | 1 699 200 |
| VIII.1.2 | Affectations spéciales et appuis spéciaux | 1 233 800 |
| VIII.2 | Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA) | 6 441 400 |
| VIII.3 | Personnel et services financés par les revenus divers | 58 000 000 |

Appuis et services à l'échelle mondiale (suite)

| Appui aux programmes de caractère général (suite) | | |
|--|---|----------------------|
| VIII.4 | Fonds de dotation Sasakawa | 80 000 |
| VIII.5 | Contributions sans affectation spéciale | 6 463 200 |
| | Total partiel | 73 917 600 |
| | Total | 233 375 400 |
| | Total général | 2 185 008 000 |

ANNEXES



ANNEXE I – FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE – TENDANCES

| Année | Partie administrative du budget (en francs suisses) | Augmentation réelle en % ^a | Total Structure de base (en dollars É.-U.) ^b | Total des dépenses (en dollars É.-U.) ^b | Financement de base en pourcentage du total des dépenses | Informations statistiques | | |
|-------|---|---------------------------------------|---|--|--|---------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| | | | | | | Nombre d'États Membres | Nombre de membres du personnel | Nombre de projets actifs |
| 2011 | 39 388 000 | CNZ | 87 027 000 | 1 309 710 000 | 6,6% | 132 | 8 503 | 2 814 |
| 2012 | 39 398 792 ^c | CNZ | 89 640 000 | 1 230 644 000 | 7,3% | 146 | 8 353 | 2 321 |
| 2013 | 39 404 908 ^c | CNZ | 94 997 000 | 1 233 952 000 | 7,7% | 151 | 8 464 | 2 565 |
| 2014 | 41 007 909 | 4% | 94 436 000 | 1 465 071 000 | 6,4% | 157 | 8 658 | 2 750 |
| 2015 | 42 587 417 | 4% | 107 671 000 | 1 585 200 000 | 6,8% | 162 | 9 282 | 3 004 |
| 2016 | 45 459 030 ^c | 4% | 112 984 000 | 1 602 307 000 | 7,1% | 166 | 10 218 | 3 020 |
| 2017 | 50 690 324 ^c | 5,3% | 129 874 000 | 1 606 412 000 | 8,1% | 169 | 10 978 | 2 925 |
| 2018 | 50 728 318 ^c | CNZ | 140 824 000 | 1 793 535 000 | 7,9% | 172 | 12 673 | 3 441 |
| 2019 | 52 240 024 | 2,9% | 144 489 000 | 2 095 494 000 | 6,9% | 173 | 14 813 | 3 062 |
| 2020 | 52 242 614 ^c | CNZ | 166 931 000 | 2 177 681 000 | 7,7% | 173 | 16 257 | 3 246 |
| 2021 | 53 189 080 ^c | CNZ | 179 124 000 | 2 532 035 000 | 7,1% | 174 | 17 761 | 3 396 |
| 2022 | 53 586 816 ^c | CNZ | 186 775 000 | 2 930 163 000 | 6,4% | 175 | 18 935 | 3 511 |
| 2023 | 65 352 240 | 22% | 267 893 000 | 3 419 345 000 | 7,8% | 175 | 20 971 | 3 617 |
| 2024 | 77 113 216 | 18% | 283 687 000 | 3 800 000 000 ^d | 7,5% | 175 ^e | 22 500 ^d | 3 750 ^d |
| 2025 | 88 874 192 | 15,3% | 348 688 000 | 4 000 000 000 ^d | 8,7% | 175 ^e | 23 500 ^d | 3 800 ^d |

^a Contributions des nouveaux États Membres non comprises.

^b Les montants en dollars É.-U. sont arrondis au millier le plus proche.

^c Cette augmentation correspond à l'adjonction des contributions des nouveaux États Membres, conformément aux dispositions budgétaires.

^d Estimations fondées sur des prévisions.

^e Nombre susceptible de changement.

Note 1 : Les montants indiqués correspondent soit au montant final de l'exercice, soit à la dernière estimation ou révision disponible.

Note 2 : La structure de base comprend un montant réservé à la sécurité du personnel.

CNZ – croissance nominale zéro

ANNEXE II – FONDS DÉTENUS DANS DES COMPTES SPÉCIAUX

MÉCANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n° 1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Le Mécanisme a été institué dans le contexte de crises majeures, qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

Ce mécanisme, dont le solde opérationnel visé est de 30 millions de dollars É.-U., est financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les États Membres, le secteur privé et les particuliers. En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 5 893 526 dollars É.-U..

L'Administration prélève des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de situation d'urgence entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs pour cette situation d'urgence, et réapprovisionne le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la situation en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

FONDS DE RÉPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR le 15 mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter des interventions précises menées conjointement par les deux organisations. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence pour les personnes à risque en étroite collaboration avec le HCR. Il sera fait appel à ce Fonds dans les situations d'urgence, lorsque le besoin se fera clairement sentir d'une évaluation immédiate et de l'engagement de dépenses aux fins du transport de personnes avant l'arrivée de fonds en provenance de bailleurs. Il est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars É.-U.. En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 893 658 dollars É.-U., ce qui signifie qu'un réapprovisionnement est nécessaire.

FONDS DU PATRIMOINE DE L'OIM

Le Fonds du patrimoine de l'OIM a été créé pour gérer l'utilisation des legs provenant de la succession de particuliers. Sa gestion est assurée par un groupe de surveillance comprenant des représentants du Siège et des structures hors Siège. Les critères qui régissent l'utilisation des fonds sont de nature générale, même s'il a été tenu compte des prescriptions particulières des bienfaiteurs. Ils seront actualisés à l'avenir selon qu'il conviendra.

Critères régissant l'utilisation des fonds

Conformément aux prescriptions particulières des bienfaiteurs, une partie des fonds a été réservée pour la fourniture d'une aide à des réfugiés, des demandeurs d'asile et autres migrants vulnérables qui répondent à certains critères d'admissibilité, sous la forme de bourses d'études destinées à faciliter leur intégration. La part du Fonds qui n'est pas réservée à cet effet sera gérée dans le cadre des mécanismes de financement existants, y compris le mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le Fonds d'assistance global.

Administration

Le solde minimum du Fonds s'élèvera à 10 000 dollars É.-U.. Ce montant doit permettre de maintenir le Fonds en activité pour qu'il puisse recevoir des dons analogues à l'avenir, et de préserver le legs des bienfaiteurs.

Les montants prélevés sur le Fonds seront plafonnés à 10 000 dollars É.-U. par personne, ou à 30 000 dollars É.-U. par dossier (concernant plus de trois personnes).

La gestion et le fonctionnement du Fonds seront conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OIM. Les propositions d'utilisation des crédits seront présentées dans le Programme et Budget.

La situation du Fonds sera présentée une fois par an dans les états financiers vérifiés de l'Organisation. Le rapport de situation comprendra des informations sur : a) les montants disponibles ; b) les montants versés ; c) les intérêts acquis au cours de l'année ; et d) le solde en fin d'exercice.

Les objectifs et critères d'admissibilité feront l'objet d'un examen périodique.

Affectation des fonds

L'affectation des fonds relève de la responsabilité générale du groupe de surveillance. C'est lui qui procède à l'examen initial de toutes les demandes de financement, afin de s'assurer que l'utilisation envisagée des fonds répond aux objectifs et aux critères établis. Après quoi, il soumet au Directeur général une recommandation pour examen et approbation.

Le Fonds servira principalement à financer une aide directe aux bénéficiaires, à l'exclusion de toutes dépenses administratives ou de personnel.

En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 1 847 631 dollars É.-U..

FONDS DE PRÊT AUX RÉFUGIÉS

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Quelque 160 000 personnes devraient solliciter le Fonds de prêt en 2025. Le tableau ci-après indique les ressources disponibles pour 2025, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

| | <u>Prévisions pour 2025</u> <u>en dollars É.-U.</u> |
|--|--|
| <u>Ressources</u> | |
| Report de l'exercice 2024 | 30 000 000 |
| Contributions du Gouvernement des États-Unis | 775 094 000 |
| Remboursement des billets à ordre par les réfugiés | 30 795 000 |
| Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements et autres revenus | 10 000 |
| Intérêts créditeurs | 10 000 |
| Intérêts retournés au Trésor des États-Unis | (10 000) |
| | <hr/> |
| <u>Total des ressources</u> | 835 899 000 |
| | <hr/> |
| <u>Besoins estimatifs</u> | 785 899 000 |
| | <hr/> |
| Solde estimatif à reporter en fin d'exercice | <u>50 000 000</u> |

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins migratoires qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

| | <u>Prévisions pour 2025</u> <u>en dollars É.-U.</u> |
|---|--|
| <u>Compte de capital</u> | |
| Solde au début de l'exercice | 2 000 000 |
| Solde du compte de produits (voir ci-dessous) | <u>0</u> |
| <u>Total du Fonds en fin d'exercice</u> | <u>2 000 000</u> |
| <u>Compte de produits</u> | |
| Solde au début de l'exercice | 0 |
| Intérêts créditeurs produits durant l'exercice | 80 000 |
| Allocation des intérêts créditeurs à des projets* | <u>(80 000)</u> |
| <u>Solde en fin d'exercice</u> | <u>0</u> |
| * Allocation à des projets prioritaires | 80 000 dollars É.-U. |

FONDS D'ENTRAIDE SPÜHLER

Ce Fonds a été créé après la réception d'un héritage de Mme Helena Verena Spühler, ancien membre du personnel de l'OIM.

Il est géré par le Comité de l'Association mondiale du personnel, en coordination avec l'Administration, selon les critères énoncés ci-après.

Critères régissant l'activation du Fonds Spühler :

- Le Fonds apporte, en cas de décès d'un membre du personnel de l'OIM en activité (tel que défini par le Statut et le Règlement du personnel), un soutien à son conjoint ou au partenaire avec lequel il existe un arrangement de cohabitation.
- Toute demande d'aide au titre du Fonds doit être soumise par écrit au Comité de l'Association mondiale du personnel, qui décide d'y donner suite ou non – au besoin, après consultation de l'Administration, qui sera invitée à verser un montant équivalent à la contribution allouée par le Comité.
- Une décision est prise dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- Le Fonds alloue au maximum 1 000 dollars É.-U. par cas. Ce nouveau plafond a été introduit au début de 2022 en considération du nombre croissant de demandes et du montant limité des fonds disponibles.
- À titre exceptionnel, un montant supérieur à 1 000 dollars É.-U. peut être alloué si le Comité et l'Administration le décident d'un commun accord. Tout dépassement doit être couvert par d'autres sources de financement, telles que le Fonds de solidarité du Comité.
- Le total des montants alloués chaque année par le Fonds est limité à 15 000 dollars É.-U.. Les intérêts perçus sont portés au crédit du Fonds en fin d'exercice.

En juillet 2024, le solde du Fonds s'élevait à 64 907 dollars É.-U..

ANNEXE III – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX DEVICES ÉTRANGÈRES DANS LE PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, et la partie opérationnelle en dollars des États-Unis (dollars É.-U). L'OIM, du fait de sa présence dans toutes les régions du monde, reçoit et dépense ses fonds dans un grand nombre de monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change.

Compte tenu des fluctuations de change actuelles, et conformément aux orientations prospectives en matière de politique budgétaire, les taux de change enregistrés pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Euro/dollar É.-U. : 1,14

Livre sterling/dollar É.-U. : 1,36

Dollar É.-U./dollar canadien : 1,36

Dollar australien/dollar É.-U. : 0,70

Les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur la partie administrative du budget sont largement neutralisés par le fait que les recettes et une part importante des dépenses sont libellées dans la même monnaie, à savoir le franc suisse.

Cependant, la situation est bien plus complexe en ce qui concerne la partie opérationnelle du budget, étant donné la grande variété des monnaies dans lesquelles les fonds sont reçus et dépensés dans les différents endroits. La Division de la trésorerie surveille étroitement la position nette de change de l'OIM et intervient sur le marché des changes de manière à ce que celle-ci et les besoins de financement soient aussi proches que possible d'une position de couverture naturelle.

Les fluctuations de change peuvent présenter des risques financiers lorsque les fonds alloués à un projet sont libellés dans une monnaie autre que les dépenses qu'ils sont censés couvrir. Pour réduire l'exposition au risque de manquer de fonds en raison de fluctuations de change défavorables, l'OIM surveille étroitement et gère minutieusement ses projets. Le risque est réduit et la surveillance est facilitée par le fait que les recettes et les dépenses de certains des plus grands projets sont généralement libellées dans la même monnaie, si bien que ceux-ci sont naturellement couverts.

ANNEXE IV – PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/ DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre, au niveau projeté, les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base des activités projetées et du financement confirmé. La structure des effectifs et les structures administratives sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et, de ce fait, fluctuent constamment.

La structure des effectifs et les structures administratives financées par les RSO sont indiquées à part, dans le tableau des effectifs.

| | Montants retraités pour 2024 | | | | | | | | | | | | Estimations pour 2025 | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------------|-------------|--|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|--------------|-------------------|------------------|---------------------------------|-------------------|--|------------|-------------------|-------------------|--|------|------------|------|--|--|
| | Revenus de soutien opérationnel | | | | | | Fonds des projets | | | | | | Revenus de soutien opérationnel | | | | | | Fonds des projets | | | | | |
| | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Coût total | | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Coût total | | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Coût total | | | |
| | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | | |
| PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BUREAUX EXTÉRIEURS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureaux mondiaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 5 | 19 | 3 886 600 | 18 | 1 850 200 | 5 | 37 | 5 736 800 | 12 | 25 | 6 072 000 | 1 | 24 | 4 262 900 | 13 | 49 | 10 334 900 | | | | | | | |
| | 4.5 | 15.6 | 4 955 300 | 3 | 3 781 700 | 7.50 | 35.55 | 8 737 000 | 3 | 19.55 | 5 862 100 | 30 | 127 | 29 527 000 | 33 | 147 | 35 389 100 | | | | | | | |
| Total partiel | 9.5 | 34.6 | 8 841 900 | 3 | 5 631 900 | 12.5 | 72.6 | 14 473 800 | 15 | 44.55 | 11 934 100 | 31 | 151 | 33 789 900 | 46 | 196 | 45 724 000 | | | | | | | |
| Bureaux régionaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 13 | 7 | 3 933 100 | 2 | 1 425 500 | 15 | 14 | 5 358 600 | 22 | 20 | 5 948 500 | 1 | 6 | 1 039 600 | 23 | 26 | 6 988 100 | | | | | | | |
| | 13 | 4 | 2 840 400 | 3 | 1 639 400 | 16 | 13 | 4 479 800 | 19 | 23 | 4 636 500 | 4 | 7 | 1 349 800 | 23 | 30 | 5 986 300 | | | | | | | |
| | 14 | 10 | 3 684 600 | 12 | 48 | 3 984 900 | 26 | 58 | 7 679 500 | 20 | 22 | 5 224 400 | 15 | 16 | 2 676 000 | 35 | 38 | 7 900 400 | | | | | | |
| | 18 | 9 | 4 410 800 | 33 | 84 | 9 916 800 | 51 | 93 | 14 327 600 | 19 | 21 | 5 516 500 | 15 | 57 | 5 186 400 | 34 | 78 | 10 702 900 | | | | | | |
| | 19 | 21 | 5 390 400 | 1 | 3 | 343 200 | 19 | 21 | 5 390 400 | 25 | 17 | 5 933 500 | 25 | 17 | 5 933 500 | 25 | 17 | 5 933 500 | | | | | | |
| | 19 | 11 | 5 488 400 | 1 | 3 | 343 200 | 20 | 14 | 5 831 600 | 20 | 21 | 6 843 600 | 1 | 86 | 10 333 100 | 21 | 210 | 44 436 100 | | | | | | |
| Total partiel | 96 | 62 | 25 747 700 | 51 | 17 319 800 | 147 | 213 | 43 067 500 | 125 | 124 | 34 103 000 | 36 | 86 | 10 333 100 | 161 | 210 | 44 436 100 | | | | | | | |
| Bureaux indépendants délocalisés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 4 | | 520 000 | | | 4 | | 520 000 | 18 | | 3 123 000 | | | | 18 | | 3 123 000 | | | | | | | |
| | 6 | 3 | 1 135 000 | | | 6 | 3 | 1 135 000 | 5 | 5 | 712 900 | | | | 5 | 5 | 712 900 | | | | | | | |
| Total partiel | 10 | 3 | 1 655 000 | | | 10 | 3 | 1 655 000 | 29 | 3 | 4 984 000 | | | | 29 | 3 | 4 984 000 | | | | | | | |
| Bureaux sous-régionaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3 | 4 | 1 395 200 | | | 3 | 4 | 1 395 200 | 5 | 5 | 1 949 200 | | | | 3 | 5 | 562 500 | | | | | | | |
| | 2 | 3 | 856 300 | 9 | 11 | 1 879 200 | 11 | 14 | 2 735 500 | 5 | 5 | 1 396 200 | 3 | 2 | 663 500 | 8 | 7 | 2 059 700 | | | | | | |
| Total partiel | 5 | 7 | 2 251 500 | 9 | 11 | 1 879 200 | 14 | 18 | 4 130 700 | 10 | 10 | 3 345 400 | 3 | 5 | 1 226 000 | 13 | 15 | 4 571 400 | | | | | | |
| Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 13 | 3.5 | 3 216 300 | 1 | 135 100 | 14 | 4.5 | 3 351 400 | 13 | 3.5 | 3 360 000 | | | | 13 | 4 | 3 360 000 | | | | | | | |
| Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie) | 1 | 2 | 405 300 | 48 | 607 | 23 406 400 | 49 | 609 | 23 811 700 | 5 | 2 | 1 149 700 | 5 | 8 | 907 000 | 10 | 10 | 2 056 700 | | | | | | |
| Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations (République-Unie de Tanzanie) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 2 | 2 | 621 700 | 1 | 190 000 | 3 | 3 | 811 700 | 2 | 2 | 638 500 | | | | 1 | 2 | 737 900 | | | | | | | |
| Institut mondial des données | 16 | 1 | 3 176 000 | 13 | 2 134 000 | 29 | 1 | 5 310 000 | 16 | 2 | 3 423 100 | 13 | | 1 467 900 | 29 | 2 | 4 891 000 | | | | | | | |
| Total partiel | 32 | 8.5 | 7 419 300 | 63 | 25 865 500 | 95 | 617.5 | 33 284 800 | 36 | 9.5 | 8 571 300 | 18 | 9 | 2 474 300 | 54 | 19 | 11 045 600 | | | | | | | |
| Bureaux de pays chargés des partenariats et de la sensibilisation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 1 | 1.5 | 444 900 | 2 | 42 | 4 494 000 | 3 | 43.5 | 4 938 900 | 1 | 5 | 868 800 | | | | 16 | 1 | 1 820 300 | | | | | | |
| | 1 | 0.5 | 169 500 | 22 | 1 974 100 | 0.5 | 22.5 | 2 143 600 | 1 | 3.5 | 408 600 | 22 | 22 | 1 933 800 | 26 | 26 | 2 342 400 | | | | | | | |
| | 1 | 5 | 801 400 | 2 | 182 | 15 890 900 | 3 | 186.5 | 16 692 300 | 2 | 6 | 1 256 800 | 46 | 371 | 23 886 100 | 48 | 377 | 25 142 900 | | | | | | |
| | 2 | 2 | 724 600 | 1 | 4 | 447 300 | 6 | 6 | 1 171 900 | 1 | 6 | 1 013 100 | 1 | 1 | 113 000 | 1 | 7 | 1 126 100 | | | | | | |
| | 1 | 2 | 853 100 | 18 | 635 400 | 1 | 20 | 1 488 500 | 1 | 5 | 978 200 | 9 | 9 | 297 500 | 1 | 14 | 1 275 700 | | | | | | | |
| | 2 | 2 | 148 700 | 6 | 43 | 3 586 500 | 6 | 44.5 | 3 735 200 | 3 | 5 | 1 176 600 | 2 | 29 | 2 416 700 | 5 | 34 | 3 593 300 | | | | | | |
| Total partiel | 5.5 | 12 | 3 198 200 | 12 | 313 | 27 293 600 | 17.5 | 325.0 | 30 491 800 | 9 | 32.5 | 6 101 100 | 49 | 44.9 | 30 581 500 | 58 | 482 | 35 682 600 | | | | | | |

| | Estimations pour 2025 | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------------|--|-----------|-------------------|--|------------|---------------------------------|--|-------------|-------------------|--|-----------|--------------|------------|--------------|
| | Revenus de soutien opérationnel | | | | | | Fonds des projets | | | | | | Total | | |
| | Revenus de soutien opérationnel | | | Fonds des projets | | | Revenus de soutien opérationnel | | | Fonds des projets | | | Total | | |
| | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Coût total | |
| P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | |
| PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bureaux de pays à fonctions de coordination | | | | | | | | | | | | | | | |
| Argentine (y compris liaison avec la Conférence sud-américaine sur la migration) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Barbade | 1 | 127 000 | 1 | 38 | 1 738 200 | 1 | 39 | 1 865 200 | 2 | 4 | 575 300 | 9 | 378 300 | 2 | 13 |
| Belgique | 2 | 514 000 | 1 | 1 | 71 400 | 2 | 1 | 585 400 | 1 | 1 | 50 000 | 1 | 20 300 | 2 | 72 |
| Bosnie-Herzégovine | 1 | 158 700 | 34 | 343 | 3 438 500 | 0,5 | 34,5 | 3 597 200 | 1 | 1 | 289 300 | 71 | 6 765 900 | 5 | 106 |
| Cameroun | 1 | 417 200 | 7 | 242 | 7 160 200 | 8 | 242 | 7 577 400 | 2 | 2 | 678 700 | 106 | 3 353 500 | 10 | 87 |
| Fidji | 2 | 452 000 | 12 | 92 | 5 824 900 | 12 | 92 | 5 824 900 | 0,75 | 2 | 157 500 | 5 | 5 738 800 | 7 | 7 |
| Gambie | 3 | 1 560 100 | 9 | 32 | 1 319 700 | 5 | 32 | 1 319 700 | 4 | 4 | 7 250 000 | 37 | 1 467 600 | 4 | 37 |
| Géorgie | 4 | 198 000 | 2 | 26 | 1 289 800 | 3 | 26 | 1 487 800 | 2 | 2 | 450 000 | 15 | 622 400 | 3 | 15 |
| Ghana | 1 | 37 400 | 17 | 123 | 6 420 700 | 17 | 123 | 6 458 100 | 0,75 | 14 | 220 400 | 113 | 5 187 900 | 15 | 113 |
| Grèce | 1 | 787 500 | 1 | 54 | 2 313 000 | 2 | 54 | 3 100 500 | 2 | 8 | 1 091 000 | 485 | 21 430 800 | 10 | 485 |
| Guinée | 6 | 87 000 | 6 | 85 | 3 444 100 | 6 | 85 | 3 444 100 | 0,25 | 7 | 120 800 | 106 | 4 124 600 | 7 | 106 |
| Inde | 3 | 667 500 | 75 | 357 | 3 577 200 | 2,5 | 357 | 4 244 700 | 3 | 2 | 741 500 | 39 | 1 448 100 | 0 | 39 |
| Kazakhstan | 1 | 254 000 | 2 | 31 | 1 607 200 | 3 | 31 | 1 861 200 | 1,25 | 2 | 337 250 | 28 | 1 525 100 | 3 | 28 |
| Madagascar | 1 | 55 000 | 1 | 2 | 121 300 | 1 | 2 | 176 300 | 2 | 2 | 288 000 | 2 | 366 600 | 4 | 11 |
| Maurice | 1 | 129 100 | 10 | 10 | 345 800 | 0,5 | 10,5 | 474 900 | 1 | 1 | 259 900 | 8 | 225 500 | 1 | 9 |
| Micronésie (États fédérés de) | | 5 000 | 22 | 16 | 2 642 300 | 22 | 16 | 2 642 300 | 0,75 | 11 | 188 500 | 14 | 898 800 | 12 | 14 |
| Sénégal | 5 | 25 000 | 31 | 31 | 1 301 200 | 5 | 31 | 1 326 200 | 0,75 | 5 | 29 000 | 33 | 1 651 500 | 5 | 33 |
| Sri Lanka | 8 | 116 000 | 8 | 145 | 3 330 600 | 8 | 145 | 3 330 600 | 0,75 | 3 | 159 250 | 100 | 2 406 300 | 4 | 100 |
| Suisse | 1 | 4 030 400 | 93 | 1 102 | 51 799 000 | 105 | 1 106 | 55 829 400 | 24,5 | 10,5 | 6 713 400 | 74 | 1 441 | 99 | 1 452 |
| Total partiel | 12 | 4 030 400 | 93 | 1 102 | 51 799 000 | 105 | 1 106 | 55 829 400 | 24,5 | 10,5 | 6 713 400 | 74 | 1 441 | 99 | 1 452 |
| Bureaux de pays | | | | | | | | | | | | | | | |
| Afghanistan | | | 17 | 45 | 9 792 300 | 17 | 45 | 9 792 300 | 0,25 | 24 | 102 000 | 41 | 10 176 800 | 24 | 41 |
| Albanie | | 21 000 | 12 | 12 | 449 400 | 3,5 | 11 | 470 400 | 1,75 | 4 | 16 000 | 81 | 5 116 000 | 11 | 81 |
| Algérie | 1,5 | 385 000 | 2 | 11 | 1 280 900 | 2 | 11 | 1 665 900 | 0,75 | 4 | 387 000 | 37 | 2 043 700 | 6 | 37 |
| Angola | | 54 000 | 4 | 4 | 113 700 | 1 | 4 | 167 700 | 1,5 | 2 | 54 000 | 1 | 49 400 | 1 | 1 |
| Arménie | | 33 000 | 1 | 19 | 554 400 | 1 | 19 | 587 400 | 0,75 | 2 | 29 000 | 18 | 707 700 | 2 | 18 |
| Aruba | 0,5 | 181 400 | 32 | 32 | 2 545 900 | 0,5 | 32,5 | 2 727 300 | 0,75 | 0,75 | 276 300 | 50 | 4 497 800 | 1 | 51 |
| Autriche | | 10 000 | 1 | 13 | 313 400 | 1 | 13 | 323 400 | 0,75 | 1 | 10 000 | 17 | 653 700 | 1 | 17 |
| Azerbaïdjan | | 166 800 | 7 | 14 | 1 680 000 | 7,5 | 14,5 | 1 846 800 | 0,75 | 2 | 215 200 | 10 | 774 400 | 3 | 11 |
| Bahamas | 0,5 | 192 000 | 41 | 331 | 12 263 000 | 41 | 331 | 12 263 000 | 0,75 | 41 | 264 800 | 416 | 15 002 500 | 416 | 416 |
| Bangladesh | 1 | 56 100 | 1 | 15 | 347 400 | 1 | 16 | 403 500 | 0,75 | 1 | 82 000 | 14 | 387 600 | 1 | 9 |
| Bélarus | | 16 000 | 1 | 4 | 337 300 | 1 | 4 | 337 300 | 1,5 | 1 | 15 000 | 6 | 92 160 | 1 | 6 |
| Belize | | 74 000 | 1 | 7 | 237 800 | 1 | 7 | 253 800 | 0,75 | 1 | 73 600 | 7 | 229 100 | 1 | 7 |
| Bénin | | 64 900 | 1 | 3 | 57 600 | 1 | 3 | 122 500 | 1,5 | 1 | 108 300 | 9 | 402 100 | 1 | 9 |
| Bolivie (État plurinational de) | 1 | 30 000 | 4 | 21 | 1 553 600 | 4 | 21 | 1 583 600 | 0,75 | 2 | 30 000 | 14 | 965 700 | 2 | 14 |
| Botsvana | | 16 500 | 10 | 109 | 3 542 000 | 10 | 109 | 3 542 000 | 1,5 | 10 | 6 000 | 113 | 3 672 600 | 10 | 113 |
| Bresil | | 5 000 | 3 | 34 | 1 728 300 | 3 | 34 | 1 733 300 | 1,5 | 2 | 288 400 | 39 | 1 603 700 | 2 | 39 |
| Bulgarie | | 5 000 | 6 | 32 | 2 388 200 | 6 | 32 | 2 388 200 | 1,5 | 6 | 288 400 | 30 | 2 088 600 | 6 | 30 |
| Burkina Faso | | 166 400 | 16 | 126 | 3 689 900 | 16 | 126 | 3 689 900 | 1,5 | 13 | 288 400 | 163 | 5 465 600 | 13 | 163 |
| Burundi | | 196 400 | 6 | 48 | 2 555 700 | 7 | 48 | 2 752 100 | 1,5 | 7 | 288 400 | 48 | 2 430 300 | 2 | 48 |
| Cabo Verde | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cambodge | | | | | | | | | | | | | | | |
| République centrafricaine | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tchad | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chili | | | | | | | | | | | | | | | |

| Bureaux de pays (suite) | Montants retraités pour 2024 | | | | | | | | | | Estimations pour 2025 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---------------------------------|------|--|----|------|-------------------|------|--|------------|------|-----------------------|---------|------------|--------|------------|---------------------------------|--------|--|------|---|-------------------|---|--|-----------|------|-----------|---------|------------|------|-----------|--|
| | Revenus de soutien opérationnel | | | | | Fonds des projets | | | | | Total | | | | | Revenus de soutien opérationnel | | | | | Fonds des projets | | | | | Total | | | | | |
| | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | | Effectifs | | Coût total | | | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | | Effectifs | | Dépenses administratives, de personnel et autres | | | Effectifs | | Coût total | | | |
| | P | NO/G | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | P | NO/G | | |
| Chine, y compris la Région administrative spéciale de Hong Kong | 1 | 2 | 920 500 | 3 | 11 | 1 140 900 | 4 | 13 | 2 061 400 | 1 | 2 | 917 200 | 1 | 6 | 645 700 | 2 | 8 | 1 562 900 | 1 | 6 | 645 700 | 2 | 8 | 1 562 900 | 1 | 6 | 645 700 | 2 | 8 | 1 562 900 | |
| Colombie | 1 | | 189 500 | 9 | 268 | 10 691 900 | 10 | 268 | 10 881 400 | 1.5 | | 350 000 | 28 | 653 | 25 962 500 | 30 | 653 | 26 312 500 | | | | | | | | | | | | | |
| Comores | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Costa Rica | 1 | | 180 000 | 18 | 172 | 9 068 500 | 19 | 172 | 9 248 500 | 0.75 | | 109 000 | 21 | 310 | 17 909 500 | 22 | 310 | 18 018 500 | | | | | | | | | | | | | |
| Côte d'Ivoire | | | | 9 | 29 | 2 294 300 | 9 | 29 | 2 294 300 | | | | 4 | 32 | 1 526 900 | 4 | 32 | 1 526 900 | | | | | | | | | | | | | |
| Croatie | | 1 | 86 200 | 2 | | 125 500 | 3 | | 211 700 | | 1.5 | 110 500 | 1 | 12 | 622 900 | 14 | | 733 400 | | | | | | | | | | | | | |
| Cuba | | 1 | 48 800 | 1 | | 8 000 | 1 | | 56 800 | | 1 | 48 700 | 1 | | 5 900 | 1 | | 54 600 | | | | | | | | | | | | | |
| Curaçao | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chypre | 1 | | 104 000 | 1 | | 3 200 | 1 | | 107 200 | | 1.5 | 216 000 | 1 | 66 | 2 608 400 | 68 | | 2 824 400 | | | | | | | | | | | | | |
| Tchéquie | 1 | | 91 600 | 28 | 112 | 7 492 800 | 28 | 112 | 7 570 700 | | 1.5 | 150 600 | 4 | 4 | 128 900 | 6 | | 279 500 | | | | | | | | | | | | | |
| République démocratique du Congo | | 1 | 55 000 | 4 | 35 | 1 538 300 | 4 | 36 | 1 593 300 | | 1 | 54 000 | 2 | 25 | 1 088 400 | 2 | 26 | 1 142 400 | | | | | | | | | | | | | |
| Djibouti | | | | 4 | 5 | 47 000 | 5 | 5 | 142 000 | | | 85 000 | 5 | 5 | 54 100 | 5 | 5 | 139 100 | | | | | | | | | | | | | |
| Dominique | | | | 1 | 13 | 514 900 | 1 | 13 | 554 600 | | | 39 700 | 1 | 40 600 | 80 300 | 1 | 40 600 | 119 600 | | | | | | | | | | | | | |
| République dominicaine | 1 | | 233 200 | 10 | 333 | 11 153 800 | 11 | 333 | 11 387 000 | 0.75 | 0.75 | 350 200 | 15 | 313 | 11 608 600 | 16 | 314 | 11 958 800 | | | | | | | | | | | | | |
| Équateur | | | | 12 | 117 | 5 952 700 | 12 | 117 | 5 952 700 | | | | 12 | 156 | 8 352 500 | 12 | 156 | 8 352 500 | | | | | | | | | | | | | |
| Égypte | | | | 18 | 311 | 18 776 900 | 18 | 311 | 18 779 700 | 0.75 | 0.75 | 191 700 | 25 | 333 | 19 019 500 | 25 | 333 | 19 019 500 | | | | | | | | | | | | | |
| El Salvador | 0.5 | | 150 000 | 18 | | 25 600 | 0.5 | | 175 600 | | | | 0.5 | | 5 100 | 1 | | 196 800 | | | | | | | | | | | | | |
| Érythrée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Estonie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Eswatini | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Éthiopie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finlande | | 1 | 183 400 | 26 | 26 | 1 889 700 | 26 | 27 | 2 083 100 | | 1 | 160 500 | 26 | 582 | 23 437 400 | 26 | 582 | 23 505 900 | | | | | | | | | | | | | |
| France | 0.5 | 1 | 194 500 | 25 | 25 | 1 967 100 | 0.5 | 26 | 2 161 600 | | 1 | 322 100 | 26 | 20 | 1 541 200 | 21 | 21 | 1 863 300 | | | | | | | | | | | | | |
| Gabon | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Grenade | 0.5 | | 119 500 | 9 | 116 | 9 642 000 | 9.5 | 116 | 9 761 500 | 0.75 | 0.75 | 158 700 | 13 | 237 | 13 908 400 | 14 | 237 | 14 067 100 | | | | | | | | | | | | | |
| Guatemala | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Guinée-Bissau | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Guyana | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Haïti | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Honduras | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hongrie | | 1 | 69 900 | 11 | 119 | 4 608 600 | 119 | 189 | 5 321 000 | | | 46 500 | 13 | 61 | 2 837 200 | 9 | 61 | 2 883 700 | | | | | | | | | | | | | |
| Indonésie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Iran (République islamique d') | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Iraq | 1 | | 254 000 | 73 | 265 | 16 839 900 | 74 | 265 | 17 093 900 | 1.5 | 1.5 | 392 000 | 61 | 240 | 13 926 900 | 63 | 240 | 14 318 900 | | | | | | | | | | | | | |
| Irlande | 1 | | 144 000 | 21 | 21 | 761 200 | 1 | 21 | 905 200 | 1.5 | 1.5 | 313 500 | 28 | 28 | 1 315 500 | 28 | 28 | 1 629 000 | | | | | | | | | | | | | |
| Jamaïque | | | | 2 | | 32 700 | 2 | | 83 700 | | | 49 700 | 2 | 2 | 55 200 | 2 | 2 | 104 900 | | | | | | | | | | | | | |
| Jordanie | 1 | | 230 000 | 47 | 393 | 37 908 200 | 48 | 393 | 38 138 200 | 1.5 | 1.5 | 339 050 | 61 | 547 | 40 780 200 | 63 | 547 | 41 119 250 | | | | | | | | | | | | | |
| Kenya | | | | 22 | 267 | 15 916 400 | 22 | 267 | 15 916 400 | 0.75 | 0.75 | 225 000 | 2.5 | 422 | 24 308 800 | 2.5 | 422 | 24 308 800 | | | | | | | | | | | | | |
| Koweït | 0.5 | 0.5 | 156 000 | 3 | 3 | 275 600 | 0.5 | 3.5 | 431 600 | | | 30 000 | 1 | 18 | 628 500 | 1 | 18 | 658 500 | | | | | | | | | | | | | |
| Kirghizistan | | | | 11 | 11 | 479 000 | 11 | 11 | 509 000 | 0.75 | 0.75 | 186 200 | 3 | 3 | 74 300 | 3 | 3 | 260 500 | | | | | | | | | | | | | |
| République démocratique populaire lao | 1 | | 200 800 | 1 | 13 | 389 500 | 2 | 13 | 590 300 | 0.75 | 0.75 | 10 000 | 1 | 1 | 43 400 | 1 | 1 | 53 400 | | | | | | | | | | | | | |
| Lettonie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | Estimations pour 2025 | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|--|---------|-------------------|--|------------|---------------------------------|--|------------|-------------------|--|----|-------|------------|------------|-----|------------|
| | Revenus de soutien opérationnel | | | | | | Fonds des projets | | | | | | Total | | | | |
| | Revenus de soutien opérationnel | | | Fonds des projets | | | Revenus de soutien opérationnel | | | Fonds des projets | | | Total | | | | |
| | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | Effectifs | Dépenses administratives, de personnel et autres | | P | NO/G | Coût total | | |
| P | NO/G | | P | NO/G | | P | NO/G | | P | NO/G | | | | | | | |
| Bureaux de pays (suite) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Liban | | | 5 000 | 10 | 91 | 9 162 600 | 10 | 91 | 9 167 600 | | | 8 | 106 | 10 851 100 | 8 | 106 | 10 851 100 |
| Lesotho | | | 66 000 | 1 | 3 | 198 000 | 1 | 3 | 264 000 | | | 5 | 5 | 182 600 | 5 | 5 | 246 100 |
| Libéria | | | 50 000 | 5 | 5 | 183 400 | 5 | 5 | 233 400 | | | 8 | 8 | 242 000 | 1 | 8 | 292 000 |
| Libye | 1 | | 327 500 | 19 | 76 | 8 757 500 | 20 | 76 | 9 085 000 | 1.5 | | 11 | 44 | 4 942 900 | 13 | 44 | 5 356 900 |
| Lituanie | | | 15 000 | 8 | 8 | 322 300 | 8 | 8 | 337 300 | | | 17 | 17 | 882 000 | 17 | 17 | 895 800 |
| Malawi | | | 213 700 | 4 | 27 | 808 900 | 1 | 27 | 808 900 | | | 6 | 43 | 1 990 000 | 6 | 43 | 1 990 000 |
| Malaisie | 1 | | 25 000 | 1 | 5 | 310 900 | 1 | 5 | 335 900 | 1.5 | | 7 | 96 | 4 418 900 | 9 | 96 | 4 739 850 |
| Maldives | | | 3 300 | 10 | 68 | 4 536 400 | 10 | 68 | 4 539 700 | | | 8 | 74 | 3 735 700 | 8 | 74 | 3 735 700 |
| Mali | | | 38 000 | 2 | 2 | 108 800 | 2 | 2 | 146 800 | | | 1 | 1 | 64 800 | 1 | 1 | 97 800 |
| Malte | | | 21 200 | 3 | 11 | 924 300 | 3 | 11 | 945 500 | | | 2 | 5 | 375 600 | 2 | 5 | 375 600 |
| Mauritanie | | | 264 200 | 14 | 121 | 8 048 100 | 15 | 121 | 8 312 300 | 2 | | 4 | 18 | 1 246 900 | 4 | 18 | 1 261 100 |
| Mexique | 1 | | 19 000 | 1 | 27 | 1 215 800 | 1 | 27 | 1 234 800 | | | 4 | 24 | 1 507 100 | 4 | 24 | 1 524 100 |
| Mongolie | | | 30 000 | 1 | 23 | 981 000 | 1 | 23 | 1 011 000 | | | 5 | 54 | 2 952 300 | 5 | 54 | 3 001 900 |
| Monténégro | | | 57 600 | 2 | 27 | 1 073 800 | 2 | 27 | 1 131 400 | | | 18 | 95 | 4 101 400 | 18 | 95 | 4 101 400 |
| Maroc | | | 2 000 | 5 | 93 | 2 219 900 | 5 | 93 | 2 221 900 | | | 13 | 107 | 3 231 700 | 13 | 107 | 3 231 700 |
| Mozambique | | | 40 000 | 3 | 3 | 109 200 | 3 | 3 | 149 200 | | | 7 | 7 | 423 700 | 7 | 7 | 461 700 |
| Myanmar | | | 600 | 4 | 147 | 3 069 900 | 4 | 147 | 3 070 500 | | | 2 | 101 | 2 517 700 | 2 | 101 | 2 517 700 |
| Nambie | | | 277 400 | 3 | 70 | 6 132 300 | 4 | 70 | 6 409 700 | 1.5 | | 3 | 73 | 6 441 400 | 5 | 73 | 6 831 800 |
| Nauru | | | 10 900 | 9 | 9 | 297 100 | 9 | 9 | 308 000 | | | 12 | 12 | 318 200 | 12 | 12 | 430 100 |
| Népal | 1 | | 129 500 | 62 | 236 | 7 935 300 | 62 | 236 | 8 064 800 | | | 45 | 292 | 8 276 600 | 45 | 292 | 8 406 100 |
| Pays-Bas (Royaume des) | | | 22 000 | 46 | 466 | 21 794 500 | 46 | 466 | 21 794 500 | 0.25 | | 18 | 256 | 11 406 500 | 18 | 256 | 11 480 750 |
| Nicaragua | | | 153 000 | 3 | 18 | 1 964 900 | 4 | 18 | 2 117 900 | 1.5 | | 2 | 17 | 1 583 200 | 4 | 17 | 1 807 200 |
| Niger | | | 5 000 | 16 | 338 | 15 270 100 | 16 | 338 | 15 270 100 | 0.25 | | 18 | 306 | 11 351 000 | 18 | 306 | 11 414 000 |
| Nigéria | | | 101 000 | 1 | 4 | 211 200 | 1 | 4 | 216 200 | | | 1 | 4 | 246 700 | 1 | 4 | 249 200 |
| Nord-Macédoine | | | 11 400 | 1 | 14 | 879 100 | 1.5 | 14 | 980 100 | | | 1 | 20 | 1 062 000 | 1 | 20 | 1 062 000 |
| Norvège | | | 150 800 | 1 | 5 | 380 500 | 1 | 5 | 391 900 | 0.75 | | 1 | 4 | 262 800 | 1 | 4 | 274 200 |
| Pakistan | 0.5 | | 235 600 | 6 | 180 | 7 478 100 | 7 | 180 | 7 713 700 | 1.5 | | 6 | 63 | 5 841 900 | 8 | 63 | 6 201 900 |
| Palaos | | | 24 300 | 7 | 160 | 3 634 700 | 7 | 160 | 3 659 000 | | | 5 | 153 | 3 519 600 | 5 | 153 | 3 536 300 |
| Panama | | | 254 300 | 5 | 194 | 12 964 800 | 6.5 | 194 | 13 219 100 | 1.75 | | 21 | 309 | 19 718 800 | 23 | 309 | 20 102 600 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | | | 83 500 | 14 | 14 | 832 300 | 14 | 14 | 832 300 | 1.5 | | 16 | 16 | 979 300 | 16 | 16 | 1 158 300 |
| Paraguay | | | 492 700 | 13 | 105 | 26 670 500 | 15 | 105 | 27 163 200 | 1.5 | | 35 | 51 | 12 567 400 | 37 | 51 | 12 890 400 |
| Pérou | 1 | | 183 400 | 10 | 73 | 3 645 400 | 10.5 | 73.5 | 3 828 800 | 0.75 | | 7 | 41 | 1 664 100 | 8 | 42 | 1 901 100 |
| Philippines | 1.5 | | 102 400 | 1 | 20 | 459 000 | 21 | 20 | 561 400 | 0.75 | | 11 | 11 | 290 400 | 13 | 11 | 448 300 |
| Pologne | | | 211 700 | 1 | 29 | 1 904 400 | 1.5 | 29.5 | 2 116 100 | 0.75 | | 1 | 25 | 1 728 900 | 2 | 26 | 2 009 400 |
| Portugal | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Qatar | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| République de Moldova | 0.5 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Roumanie | 0.5 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fédération de Russie | | | | | | | | | | | | | | | | | |

PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

ANNEXE V – MOUVEMENTS ESTIMATIFS

| Service | Programme/Projet | Région d'origine | Pays de destination | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|------------------|--------------|------------|------------|------------|------------|--------------|---------------|------------|--------------|--------------|------------|------------------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|-------|--|
| | | | Total | Etats-Unis | Canada | Australie | Royaume-Uni | Nouvelle-Zélande | Belgique | Bulgarie | Croatie | Danemark | Finlande | France | Allemagne | Islande | Irlande | Italie | Luxembourg | Pays-Bas (Royaume des) | Norvège | Portugal | Roumanie | Espagne | Suède | | |
| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise | Aide à la réinstallation | Afrique | 78 419 | 36 000 | 27 323 | 3 275 | 772 | 300 | 664 | 40 | 20 | 1 089 | 7 418 | | | | | | | 339 | 550 | 354 | | | 275 | | |
| | | Moyen-Orient | 60 678 | 39 996 | 6 209 | 4 962 | 219 | 300 | 322 | | | 35 | 324 | 3 450 | | 856 | 270 | | | 280 | 235 | | 70 | | 3 150 | | |
| | | Amérique latine et Caraïbes | 41 504 | 40 000 | 825 | 529 | | 150 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Amérique du Nord | 37 | | 37 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Asie et Océanie | 53 576 | 27 234 | 10 099 | 7 344 | 2 163 | 750 | | | | | | 3 334 | | | 2 430 | | | | | | | | | | |
| | | Europe | 26 345 | 17 000 | 4 622 | | 254 | | | | | | | 450 | | | | | | | 470 | 315 | 204 | 30 | | | |
| | | Autre (pays de départ indéterminés) | 5 263 | | | 265 | 186 | | | | 107 | 100 | 100 | 48 | 1 155 | 208 | 144 | | | 10 | 135 | 100 | | | | 1 450 | |
| | | Total partiel | 265 822 | 160 230 | 49 115 | 16 375 | 3 594 | 1 500 | 1 093 | 100 | 100 | 440 | 103 | 3 018 | 17 410 | 230 | 1 000 | 2 700 | 10 | 1 224 | 1 200 | 700 | 100 | 4 600 | 900 | | |
| | | Programmes concernant les situations d'urgence et d'après-crise | Assistance humanitaire aux migrants en détresse | Autre (pays de départ indéterminés) | 400 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | Total partiel | 400 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Afrique | 87 610 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total | Intervention d'urgence en faveur de populations déplacées | Moyen-Orient | 4 200 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Europe | 1 400 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total partiel | | | 93 210 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total | | | 359 432 | 160 230 | 49 115 | 16 375 | 3 594 | 1 500 | 1 093 | 100 | 100 | 440 | 103 | 3 018 | 17 410 | 230 | 1 000 | 2 700 | 10 | 1 224 | 1 200 | 700 | 100 | 4 600 | 900 | | |

suite en page suivante

| Service | Programme/Projet | Région d'origine | Pays/Régions de destination | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------|--|--|
| | | | Total | Canada | Royaume-Uni | Espagne | Chili | Australie | Etats-Unis | Finlande | Allemagne | Italie | France | Argentine | Pays-Bas (Royaume des) | | |
| Migration assistée ^a | Immigration et visas ^b | Afrique | 14 | 5 | | | | 273 | 3 | 6 | | | | | | | |
| | | Asie et Océanie | 534 | 25 | 24 | | 64 | 54 | 21 | 76 | | 4 | 3 | 8 | 25 | | |
| | | Europe | 2 113 | | | | 410 | 19 | | | 18 | | 114 | | | | |
| | | Amérique latine et Caraïbes | 1 113 | 54 | 136 | 701 | 38 | 84 | 271 | 7 | 221 | 198 | 256 | 19 | 30 | | |
| | | Moyen-Orient | 3 | | | | 5 | | | | 2 | | | | | | |
| | | Amérique du Nord | 295 | | | | 61 | | | | | | | 19 | | | |
| | | Total partiel | 4 072 | 84 | 160 | 701 | 573 | 435 | 295 | 89 | 241 | 202 | 259 | 160 | 55 | | |
| Mouvements de migrants qui financent eux-mêmes leur voyage | | Afrique | 2 549 | 1 626 | 453 | 227 | 103 | 57 | 52 | 2 | 14 | | | 11 | 1 | | |
| | | Asie et Océanie | 176 | 21 | 1 | | 102 | 17 | 4 | 1 | 1 | 8 | | 3 | | | |
| | | Europe | 32 | 2 | | | 9 | 4 | | 2 | 1 | | 7 | 1 | 3 | | |
| | | Amérique latine et Caraïbes | 47 | | 8 | | 3 | 1 | 5 | 1 | 17 | | 1 | | | | |
| | | Moyen-Orient | 24 | 3 | | | 7 | | 2 | 9 | 3 | | | | | | |
| | | Total partiel | 2 828 | 1 652 | 462 | 227 | 221 | 81 | 55 | 22 | 20 | 17 | 16 | 15 | 4 | | |
| | | Migration assistée - Total | 6 900 | 1 736 | 622 | 928 | 794 | 516 | 350 | 111 | 261 | 219 | 275 | 175 | 59 | | |

| Service | Programme/Projet | Région d'origine | Pays/Régions de destination | | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|------------------|-----------|--------------|-----------------------------|-----------------|------------|----------|--|
| | | | Norvège | Suède | Danemark | Bresil | Chypre | Irlande | Nouvelle-Zélande | Afrique | Moyen-Orient | Amérique latine et Caraïbes | Asie et Océanie | Europe | | |
| Migration assistée ^a | Immigration et visas ^b | Afrique | | | | | | | 24 | | | | | | | |
| | | Asie et Océanie | | | | | | | 3 | 1 | 2 | | | | 97 | |
| | | Europe | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Amérique latine et Caraïbes | | | | 76 | 54 | 60 | 29 | 13 | 1 | 220 | 43 | 195 | | |
| | | Moyen-Orient | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Amérique du Nord | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Total partiel | | | | 76 | 54 | 60 | 56 | 14 | 3 | 220 | 43 | 292 | 2 | |
| Mouvements de migrants qui financent eux-mêmes leur voyage | | Afrique | | | | | | | | | 1 | | | | | |
| | | Asie et Océanie | 3 | 1 | | | | | | 15 | | | 2 | 1 | | |
| | | Europe | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Amérique latine et Caraïbes | | | | | | | | | | | | | 4 | |
| | | Moyen-Orient | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Total partiel | 3 | 3 | 3 | | | | | 15 | 1 | 2 | 2 | 7 | | |
| | | Migration assistée - Total | 3 | 3 | 3 | 76 | 54 | 60 | 56 | 29 | 4 | 222 | 45 | 299 | | |

^a Mouvements estimatifs sur la base des mouvements enregistrés en 2024.

^b Les mouvements au titre des activités d'immigration et visas concernent principalement la fourniture de services d'aide au transport et de services connexes destinés à faciliter le voyage des personnes qui ont besoin d'une assistance en matière de migration internationale.

| Service | Programme/Projet | Région d'origine ^a | Pays/Régions de destination ^b | | | | | | | | | | | | | Autres pays en/au | | | | |
|----------------------------------|--|---|--|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------------|-------------------|-----------------|--------|--|--|
| | | | Libye | Niger | Tunisie | Algérie | Allemagne | Yémen | Djibouti | Grèce | Belgique | Maroc | Afrique | Moyen-Orient | Amérique latine et Caraïbes | Amérique du Nord | Asie et Océanie | Europe | | |
| Migration régulée | Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite | Afrique | 38 310 | 2 082 | 5 407 | 1 496 | 648 | 748 | 40 | 59 | 233 | 11 844 | 926 | 151 | 251 | 301 | | | | |
| | | Moyen-Orient | 620 | | 73 | | | 22 | 13 | | 23 | 211 | 41 | | 92 | 36 | | | | |
| | | Amérique latine et Caraïbes | 3 564 | 2 | | 2 | | 2 | 48 | 1 | | 6 | 44 | 3 088 | 8 | 363 | | | | |
| | | Amérique du Nord | 283 | | 13 | | | | | | | 14 | | 215 | 7 | 34 | | | | |
| | | Asie et Océanie | 3 359 | 912 | 78 | 6 | | 76 | 37 | 10 | 63 | 164 | 244 | | 1 499 | 270 | | | | |
| | | Europe | 1 742 | 1 | 12 | 12 | | 562 | 142 | | 36 | 35 | 440 | | 26 | 476 | | | | |
| | | Total partiel | 47 878 | 15 148 | 5 583 | 1 502 | 14 | 648 | 748 | 702 | 299 | 244 | 11 986 | 1 380 | 4 179 | 1 883 | 1 480 | | | |
| | | Alde au retour apportée aux migrants et aux gouvernements | Afrique | 54 979 | 9 198 | 15 451 | 5 537 | 6 350 | 460 | 3 554 | 2 967 | 102 | 135 | 2 113 | | 1 | 128 | 2 849 | | |
| | | | Moyen-Orient | 1 438 | 12 | | 1 | 513 | 18 | | 100 | 48 | | | | | 88 | 658 | | |
| | | | Amérique latine et Caraïbes | 5 990 | | | | 261 | | | 22 | 1 266 | 1 | | | 4 | 2 516 | 1 | | |
| Amérique du Nord | 163 | | | | | 48 | | | | | | | | | 51 | 17 | | | | |
| Asie et Océanie | 6 118 | | 2 332 | 57 | 18 | 447 | 172 | 2 | 274 | 212 | 24 | 64 | 135 | | 431 | 1 950 | | | | |
| Europe | 10 958 | | | | 1 | 5 056 | | 2 146 | 547 | | | 43 | | 3 | 25 | 3 137 | | | | |
| Total partiel | 79 646 | 11 542 | 15 451 | 5 596 | 6 368 | 6 785 | 3 744 | 2 969 | 2 644 | 2 208 | 2 138 | 5 990 | 411 | 2 571 | 1 711 | 10 517 | | | | |
| Migration régulée – Total | | 127 524 | 26 690 | 17 533 | 11 179 | 7 870 | 6 799 | 4 392 | 3 717 | 3 346 | 2 507 | 2 382 | 17 976 | 1 791 | 6 750 | 1 2 594 | 11 997 | | | |

^a La région d'origine désigne le point de départ du migrant. Il s'agit généralement de son pays d'origine, dans lequel l'OIM l'aide à retourner.

^b Les pays ou régions de destination désignent les pays ou régions au départ desquels un migrant demande à bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration et à partir desquels une aide au retour lui est fournie.